3 1761 07829749 6

BX
1300
M5

LA

POLITIQUE PONTIFICALE

ET LE

RETOUR DU SAINT-SIÈGE A ROME

EN 1376

LA POLITIQUE PONTIFICALE

ET LE

RETOUR DU SAINT-SIÈGE A ROME

EN 1376

PAR

LÉON MIROT

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1899

Tous droits réservés

BX
1300
M5

A LA MÉMOIRE

DE

MONSIEUR AUGUSTE GEFFROY

ANCIEN DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lapolitiqueponti00miro

AVANT-PROPOS

L'ouvrage que nous publions aujourd'hui a été présenté en 1896 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme mémoire de l'École française de Rome[1]. Divers remaniements de détail en ont jusqu'à ce jour retardé l'impression[2]. Mais ces retouches n'ont en rien modifié nos premières conclusions; l'ensemble est resté tel que nous l'avions composé, et nous n'avons pas cru devoir supprimer, malgré leur publication récente dans une excellente collection étrangère[3], les documents relatifs au retour de Grégoire XI que nous avions, dès 1896, annexés à notre travail.

Nous n'avons pas eu l'intention d'examiner en détail et d'exposer, dans une étude aussi restreinte, les diverses causes qui, en 1376, poussèrent la Papauté avignonaise à quitter la vallée du Rhône, pour se fixer à nouveau sur les bords du Tibre. Nous nous sommes borné à examiner quelle était la situation de la Papauté à l'égard des autres puissances italiennes, après la reconstitution de l'État temporel par Innocent VI et le cardinal Albornoz, et le retour d'Urbain V à Avignon.

Outre les raisons d'ordre général et moral qui poussaient les Papes à rétablir à Rome le siège du gouvernement ecclésias-

1. *Rapport de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux de ces deux Écoles pendant les années 1895 et 1896*, par M. Henri Weil, membre de l'Institut, lu dans la séance ordinaire du 29 janvier 1897. Paris, Didot, 1897, 4°, 22 p.

2. Grâce à l'amicale sollicitude de M. Maurice Prou, une partie de ce travail a paru, en articles détachés, dans le *Moyen Age* (année 1898).

3. Voir p. 111, note 1.

tique, un intérêt immédiat les obligeait, sous peine de perdre leur État reconstitué, à se substituer aux fonctionnaires étrangers à qui ils en avaient jusqu'alors confié l'administration, et à venir le défendre eux-mêmes contre les princes et les républiques italiennes dont, seigneurs temporels, ils excitaient la jalousie et les convoitises.

C'est dans les archives de la chancellerie pontificale qu'il convenait de suivre les différentes phases de la politique papale durant cette période. Les textes nombreux publiés par Lünig[1], Rinaldi[2] et Theiner[3], devaient être complétés aux sources mêmes que ces auteurs avaient utilisées. Aussi ce travail est-il presque exclusivement le résultat du dépouillement méthodique de la série des *Regesta Vaticana* de 1370 à 1376, à l'*Archivio Vaticano;* de même, les comptes du retour de Grégoire XI ont été extraits des séries des *Introitus et Exitus* et des *Collectoriæ,* au même dépôt. Nous avons jugé utile de publier les documents au bas de chaque page, plutôt que de les rejeter à la fin du volume. Nous avons procédé de la même manière pour les comptes du retour; malgré leur longueur, nous n'avons pas hésité à les reproduire, à cause des renseignements précieux qu'ils fournissent, non seulement pour l'objet spécial auquel ils se rapportent, mais encore sur la vie économique à la fin du XIVe siècle. En dehors de l'*Archivio Vaticano,* nous avons surtout utilisé les archives de l'État à Sienne, où la série des *Lettere del Concistorio* nous a fourni de nombreuses et curieuses dépêches, adressées à la République siennoise par ses envoyés tant à Avignon qu'auprès des principautés italiennes. Ces textes présentent un intérêt de premier ordre, nous donnant l'opinion confidentielle de témoins autorisés et nous faisant assister aux fluctuations journalières de la politique. Les recherches que nous aurions pu entreprendre à Florence étaient

1. Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus.* Leipzig, 1726-1735, 4 vol. in-f°.
2. Rinaldi, *Annales ecclesiastici ab anno MCCVIII,* auctore Odorico Raynaldo, ed. Mansi. Lucca, Leonardo Venturini, 1745-1756, 15 vol. in-f°.
3. Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis Sedis.* Rome, imprimerie du Vatican, 1861-1862, 3 vol. in-f°.

rendues inutiles par l'excellente publication de M. Gherardi : *La Guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI*[1].

Les dépêches des envoyés siennois laissent déjà deviner les sentiments des contemporains. Ce sont des renseignements de même ordre que nous devions demander aux chroniqueurs italiens, qui seuls pouvaient être consultés fructueusement. Sauf, en effet, quelques passages relatifs au retour du Pape, Froissart et les Grandes Chroniques de France sont ou muets ou faussement renseignés sur les événements de la Péninsule.

Les sources italiennes peuvent se diviser en deux groupes. 1° Celles qui sont défavorables au gouvernement ecclésiastique. Nous y trouvons la plupart des chroniques de cette époque, le *Chronicon Placentinum*[2], le *Specimen historiæ* de Sozomeno[3], les *Annales Mediolanenses*[4], le *Diario d'anonymo fiorentino*[5], l'*Historia Pisana*[6] de Sardo et la *Cronica Sanese*[7], pour ne citer que les plus importantes. Elles présentent toutes le même caractère : la haine des administrateurs ecclésiastiques étrangers. Les unes exposent franchement leurs griefs haineux, ce sont les *Annales Mediolanenses*, le *Diario d'anonymo* et le *Chronicon Placentinum ;* les autres laissent deviner, sous leurs attaques, la crainte que leur inspire l'ambition de Florence ou des Visconti. Mais, quelles qu'elles soient, le récit des événements, quelquefois dénaturés et exagérés, y est généralement exact. 2° En opposition avec le premier groupe, nous ne trouvons qu'une seule œuvre : les *lettres* de sainte Catherine de Sienne[8]. Gémissant de

1. Alessandro Gherardi, *La Guerra dei Fiorentini con papa Gregorio undecimo*, dans l'*Archivio storico italiano*, 3e série, V à VIII.

2. Muratori, *Rerum italicarum Scriptores* (Milan, 1723-1751, 25 vol. in-f°), XVI, col. 445 à 634.

3. *Ibid.*, col. 1083 à 1198.

4. *Ibid.*, col. 641 à 840.

5. *Diario d'anonymo fiorentino*, publié par M. Gherardi, dans les *Documenti di Storia italiana*, VI.

6. Sardo, *Historia Pisana*, dans l'*Archivio storico italiano*, 1e série, VI, partie II.

7. Muratori, *ouv. cité*, XV, col. 135 à 274.

8. Tommaseo (Niccolo), *Lettere di santa Caterina da Siena*. Firenze, 1860, 4 vol. in-16.

l'état politique et social de son pays, sainte Catherine ne voyait le salut que dans la restauration d'un seul pouvoir : la Papauté. Mais interprète des vœux de l'Italie souffrante, elle ne craignait pas de dénoncer les abus, de dévoiler le mal, afin que le Pape pût y apporter le remède nécessaire. La sincérité, la franchise, la noblesse et l'élévation des sentiments font de ces lettres un des documents les plus précieux pour l'étude de cette époque.

La plupart de ces sources ont depuis longtemps été utilisées : les divers ouvrages de seconde main consacrés à cette époque les ont plus ou moins reproduites. Aussi ne citerons-nous pas ici les traités généraux que nous avons consultés, non plus que, à un autre point de vue, les monographies dont nous avons pu tirer parti. Mais nous ne pourrions passer sous silence le précieux secours que, en dehors des *Vitæ Paparum* de Baluze, nous ont apporté les travaux de Pastor[1] et de Gregorovius[2], ainsi que les excellentes études du cardinal Capecelatro sur sainte Catherine[3], de M. Cipolla[4] sur les seigneuries italiennes, et de M. Gherardi sur les rapports de Florence avec la Papauté[5].

Nous ne saurions clore cet avant-propos, sans assurer de notre gratitude tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans notre tâche, particulièrement le R. P. H. Denifle et Mgr Wenzel, dont l'inépuisable obligeance est depuis longtemps connue de tous les travailleurs qui fréquentent l'*Archivio Vaticano*. Nous n'oublions pas non plus l'appui que nous avons trouvé auprès du directeur de l'École de Rome, M. l'abbé Duchesne, et auprès d'un ami dont la perte récente a douloureusement

1. Pastor, *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, trad. Furcy-Raynaud. Paris, 1888-1898, 6 vol. in-8°.

2. Gregorovius, *Storia della città di Roma nel medio evo*. Venezia, 1872, 8 vol. in-12.

3. Capecelatro (Alfonso), *Storia di S. Caterina da Siena, e del Papato del suo tempo*. Siena, 1878, 1 vol. in-8°.

4. Cipolla, *Storia delle signorie italiane dell'anno 1313 al 1530*. Milano, 1880, 2 vol., in-4°.

5. Voir p. IX.

frappé ceux qui ont pu apprécier ses sages conseils et son affectueux dévouement : Paul Fabre.

Mais entre tous, nos remerciements et notre gratitude doivent aller à celui dont l'esprit éclairé nous a inspiré ce travail. Nous le dédions à sa mémoire, comme un dernier témoignage de la respectueuse reconnaissance qu'ont gardée pour lui ceux qui, ne fût-ce que quelques mois, l'ont connu dans l'École qu'il vit naître et qu'il ne cessa, presque jusqu'à son dernier jour, de diriger avec amour : M. Auguste Geffroy.

Sienne, 4 avril 1899.

INTRODUCTION

Le départ d'Urbain V pour l'Italie, en 1367, fit espérer la fin de la *captivité de Babylone;* son retour en 1370 parut fixer pour toujours le Saint-Siège sur les bords du Rhône. Cependant, six ans plus tard, Grégoire XI, lui aussi, quittait Avignon. Comment justifier cette apparente condamnation de la conduite d'Urbain V, comment expliquer ce second et définitif départ? Le développement de la puissance temporelle de la Papauté au XIVe siècle en fut la première cause.

Soixante-dix ans s'étaient écoulés, depuis l'exode de Clément V. L'abaissement de la Papauté avait suivi de près l'humiliation de l'Empire. Elle n'avait pu profiter de sa victoire, et était tombée assujettie, sous la dépendance des rois de France, abandonnant l'Italie, que les empereurs avaient eux-mêmes délaissée.

Les divisions qui suivirent la disparition des Hohenstaufen détournèrent tout d'abord de l'Italie l'attention des empereurs: l'autorité impériale, reconstituée, tendit à s'affermir en Allemagne, plutôt qu'à reprendre le chemin de la Péninsule. Après Louis de Bavière, les descentes des empereurs en Italie ne furent plus qu'un traditionnel rappel de prétentions surannées. Leur autorité y était purement nominale, représentée par des vicaires impériaux, devenus alors, — tels les Visconti, — des seigneurs indépendants, et à qui ce titre permettait de légitimer leurs usurpations. Louis de Bavière essaya bien, lors de ses luttes avec Jean XXII et Benoît XII, de restaurer l'auto-

rité impériale dans la Péninsule. Mais sa tentative fut une nouvelle constatation de l'impossibilité de rétablir, tel qu'on le concevait au XIIe et au XIIIe siècles, le Saint-Empire-Romain-Germanique ; la force même des choses le conduisit, en voulant faire de l'universalisme impérial, à travailler au profit particulier de l'Allemagne. Il échoua, et le déchirement complet se fit en 1356, par la constitution de la Bulle d'Or. Qu'elle ait été l'œuvre de Charles IV, excluant par prétérition la Papauté de toute ingérence dans l'Empire, ou le résultat de la politique d'Innocent VI, qui, grâce au maintien de l'oligarchie électorale, empêchait la formation d'un empire héréditaire, la Bulle d'Or consacrait un grand fait : la germanisation du Saint-Empire-Romain-Germanique, la séparation de l'Allemagne d'avec l'Italie, du pouvoir impérial d'avec le pouvoir pontifical ; elle anéantissait toutes les espérances que l'on avait pu concevoir sur l'intervention impériale, comme seul remède à l'anarchie qui présidait à la formation des individualités italiennes.

Il semblait, après Boniface VIII, que le pouvoir pontifical dût subir le même affaiblissement que le pouvoir impérial. Diverses causes cependant s'y opposaient : — la force que les papes puisaient dans leur qualité de chefs religieux de la Chrétienté, — l'identification que l'Italie se plaisait à faire d'elle-même avec la Papauté. A ces premières raisons, s'en ajoutèrent deux autres plus spéciales au XIVe siècle : l'appui que les princes italiens cherchèrent auprès de la Papauté et la reconstitution du pouvoir temporel par le cardinal Albornoz.

Au milieu de la tendance individualiste des princes et des Républiques italiennes, quelques-uns voulurent s'incorporer leurs voisins plus faibles ; nécessairement ces derniers cherchèrent un appui contre eux ; contre le pouvoir menaçant des Visconti, vicaires impériaux, les princes de Lombardie et de Romagne s'appuyèrent sur la Papauté ; seule, elle avait la force morale suffisante pour être le centre d'une ligue, où chaque coalisé était l'ennemi de son allié d'aujourd'hui, que seuls, la

faiblesse et le danger commun l'empêchaient d'attaquer. Mais la Papauté avignonaise eût été de peu de secours, si un intérêt direct ne l'avait forcée de s'occuper des événements de l'Italie ; les papes, eux aussi, étaient des souverains temporels italiens ; comme tels, il leur fallait ou perdre leurs États, ou entrer franchement dans la voie de la temporalité. Ce fut cette dernière œuvre que tentèrent un grand pape et un illustre légat : Innocent VI et le cardinal Albornoz.

La conception médiévale de l'Empire au double pouvoir impérial et pontifical ne pouvait plus exister. Louis de Bavière lui avait porté le dernier coup. Ce qu'il avait essayé pour l'Allemagne, un homme voulut le tenter pour l'Italie, et reconstituer en faveur du peuple romain, l'ancienne domination universelle. Rienzi, lui aussi, échoua, mais ni la Papauté, ni l'Empire, affaiblis par les luttes de Louis de Bavière avec Jean XXII, Benoît XII et Clément VI, n'en furent consolidés ; bientôt, la première descente de Charles IV montra combien était fictive la puissance de l'Empire en Italie.

Ce fut alors qu'entrant dans la voie des idées nouvelles, et les mettant au service de la Papauté, Albornoz entreprit de lui reconstituer en Italie, autour de Rome, en Toscane et dans les Marches, un État temporel sur lequel elle pût appuyer ses prétentions spirituelles et devenir une puissante seigneurie territoriale. Mais logiquement, cette œuvre tendait à ramener la Papauté en Italie, au centre de ses États reconquis, où l'appelaient le soin de leur administration et la nécessité de les défendre contre les puissances voisines, dont elle devenait la rivale. Au moment où elle se temporalisait italienne, son séjour en France devenait une contradiction qui pouvait avoir de dangereuses conséquences pour sa puissance temporelle. Innocent VI le comprit et songea à revenir à Rome. Urbain V accomplit ce dessin ; mais il n'eut pas le courage de persister dans son entreprise ; il abandonna l'Italie et l'on attaqua plus violemment encore la Papauté avignonaise.

On a beaucoup, sur la foi de leurs adversaires, calomnié les

papes d'Avignon. Tous cependant furent des hommes de valeur, d'une remarquable piété, d'une grande élévation morale. Mais ils ont fatalement supporté les conséquences de l'exode de Clément V. Fixée en Provence, au milieu des possessions du roi de France, peuplée de Français, la cour pontificale devint rapidement française[1]. Grand avantage pour les Valois, non pas tant pour la complaisance, — très exagérée par les historiens, — des papes à obtempérer à leurs désirs, que par l'appui considérable que ces derniers leur prêtèrent pour franciser le Midi. L'acquisition d'Avignon vint resserrer ces liens entre la Papauté et la royauté française. Non seulement les papes et les cardinaux étaient français, mais aussi les légats, les officiers, les recteurs, les bénéficiaires, les collecteurs et les percepteurs ecclésiastiques. Aussi se prit-on, surtout en Italie, à douter de la sincérité des papes, à se méfier de leurs conseils. Le mal fut surtout sensible après les conquêtes d'Albornoz, alors que le centre de la puissance pontificale se trouva reporté en Italie. Les tendances françaises de la cour d'Avignon furent en opposition complète avec ses intérêts italiens. L'administration étrangère des légats et des officiers venus à leur suite, parut une véritable conquête de l'Italie par la France. On exagéra les abus; les plaintes, les récriminations grandirent; le prestige de la Papauté en fut d'autant diminué.

Le successeur de Boniface VIII s'adressant d'Avignon au monde chrétien, ne semblait-il pas, en effet, parler au nom du successeur de Philippe IV ? Derrière ses exhortations, derrière ses conseils de paix et de concorde n'apercevait-on pas, ou ne croyait-on pas apercevoir l'influence du roi de France? Paraissant inféodée aux Valois, la Papauté devait subir les fluctuations de leur fortune. Son indépendance semblait menacée, et bientôt même la sécurité n'exista plus pour elle, lorsque les défaites de la France livrèrent le Midi aux Anglais et aux bandes de routiers. Les papes ne furent plus en sûreté à Avi-

1. Sur 146 cardinaux promus de 1306 à 1375, 121 furent français et presque tous méridionaux, de même que les papes.

gnon, que ne respectaient pas les compagnies, alors qu'il leur eût suffi de revenir à Rome pour être libres et pour mener à bonne fin la double entreprise vainement poursuivie durant le XIVe siècle : la réforme religieuse et la croisade.

Le XIVe siècle fut un siècle de mœurs relâchées : la cour pontificale ne fit pas exception. Si les papes furent des hommes vertueux, les courtisans ne les imitèrent pas. Au moment où se faisaient entendre partout des voix de réforme, on se plut à montrer le contraste existant entre la cour d'Avignon et l'ascétisme et la pauvreté des disciples de saint François. On opposa la vie des Frères mendiants, « humbles agneaux distribuant la substance de l'Église aux pauvres[1] », à celle des clercs et des officiers papaux, durs et hautains, « véritables loups dévorant les âmes[2] ».

Une réforme s'imposait; les papes le comprirent. Mais comment l'essayer, comment écarter de la cour pontificale la suite nombreuse des courtisans, des prélats et des abbés venus de toutes parts, comment leur ordonner de séjourner, soit dans leurs diocèses, soit dans leurs abbayes, alors que le chef de la Chrétienté abandonnait le tombeau de saint Pierre? Comment entreprendre cette réforme, prélude nécessaire d'une croisade tant désirée?

Tous les papes d'Avignon voulurent organiser des expéditions d'outre-mer. Il ne s'agissait plus, comme au XIIe siècle, d'une croisade religieuse conduisant et réglementant la poussée de l'Occident sur l'Orient, mais d'une croisade défensive, où l'on cherchait surtout à défendre l'Occident contre l'Orient qui débordait. Mais la croisade ne pouvait pas réussir ; les princes chrétiens étaient trop occupés pour s'unir dans une action commune. Or, les papes, surtout Urbain V et Grégoire XI, virent dans la croisade le seul moyen de mettre fin aux guerres qui désolaient l'Occident, de débarrasser la Chrétienté des bandes de routiers et de détourner l'excitation guerrière des

1. *Lettere di santa Caterina*, éd. Tommasseo, III, 131.
2. *Ibid.*, 160.

Chrétiens contre les Turcs. Mais qui, en Europe, songeait à la croisade générale? La France et l'Angleterre étaient engagées dans une lutte, dont on ne pouvait prévoir la fin; Louis de Bavière était peu disposé à écouter l'appel d'un pape qu'il combattait, et Charles IV pensait plutôt à assurer la couronne impériale à son fils et à agrandir les États de sa maison. La Castille était prête à la croisade, mais contre les Maures et les Sarrasins; les rois de Naples cherchaient à défendre contre ces derniers les côtes de leurs États menacés. Le roi de Hongrie surveillait l'Allemagne et les pays Slaves. Les rois de Chypre, surtout Pierre Ier, étaient les plus ardents; mais, pour eux aussi, la croisade se résumait dans un intérêt tout personnel. Enfin, l'appui que l'on eût pu trouver auprès des grandes Républiques de la Méditerranée, Gênes et Venise, était subordonné à leurs intérêts et à leurs rivalités commerciales. Les empereurs d'Orient étaient parmi les plus intéressés à entreprendre la lutte contre les Turcs qui, chaque jour, enlevaient quelque morceau de leur Empire. Mais les ressources leur manquaient, et ils se heurtaient, pour obtenir le secours de l'Occident, à la condition imposée par la Papauté : l'abjuration de l'hérésie et le retour à l'obédience romaine. La croisade ne pouvait donc réussir. L'eût-elle pu, quelle eût été la valeur des exhortations du pape, engageant les rois chrétiens, surtout les rois de France et d'Angleterre, à terminer leurs luttes, alors qu'il était sinon l'hôte, du moins le protégé de Philippe VI, de Jean II et de Charles V, demandant à l'empereur de Constantinople de revenir à la foi romaine, alors qu'il avait abandonné la ville de saint Pierre, appelant les Chrétiens à la délivrance des Lieux-Saints, alors qu'il paraissait le captif d'un roi chrétien?

Si l'on considère la Papauté sous son double aspect de puissance morale et d'État temporel, on constate — que, d'une part, la dépendance dans laquelle elle semblait être à l'égard du roi de France lui enlevait le droit de parler librement à toute la Chrétienté et lui faisait perdre une partie de son prestige et de

son autorité, — que, d'autre part, la reconstitution par Innocent VI et Albornoz d'un État temporel, reportait tous ses intérêts en Italie; le séjour d'Avignon lui devenait désormais impossible. Retourner à Rome était le seul moyen pour elle de rétablir son autorité sur le monde chrétien, et de conserver contre les puissances voisines l'État qu'elle venait de reconstituer. Urbain V accomplit cette grande œuvre; mais il n'eut pas le courage de se sacrifier. Il revint mourir à Avignon, semblant condamner toute nouvelle tentative de retour à Rome. Néanmoins, en 1376, son successeur ramena le Saint-Siège en Italie : les événements, résultant de ces causes générales, l'y avaient conduit.

PREMIÈRE PARTIE

Les débuts du Pontificat de Grégoire XI. Les rapports avec l'Italie.

Caractère de Grégoire XI. — Grégoire XI fut peut-être, de tous les papes du XIVe siècle, celui qui se fit la plus haute conception du rôle de la Papauté. Il connut tous les devoirs que l'apostolat lui imposait, et, autant qu'il le put, il s'efforça de les remplir. D'une profonde piété, d'une intelligence des plus cultivées, d'une grande pureté morale, il était, au dire même de ses adversaires, « prudent, circonspect, modeste, charitable, bon, constant dans ses paroles et dans ses actes[1] ». Ministre d'union et de paix, il chercha à pacifier l'Occident, à rétablir la concorde entre les princes chrétiens. Chef de l'Église, il ne cessa de défendre ses droits, de dénoncer les injustices et protester contre les atteintes portées à ses privilèges et à ses libertés. Chargé de répandre la foi, il ne se fatigua pas d'appeler la Chrétienté à la lutte contre les infidèles et les hérétiques, de veiller à la réforme des monastères et des églises, de remédier aux exactions et aux abus des administrateurs et des officiers ecclésiastiques. Tous les contemporains s'accordent à reconnaître les grandes vertus morales de ce pontife. Le seul

1. Collucio Salutati, *Epistolario*, éd. Novati, I, 143 : « De moribus ejus..., quod totus vir iste, nunc pater noster, prudentia, circumspectio, modestia, fides, caritas, amor, benignitas, et, quod, in principe tali splendidissimum approbatur, veritas et constancia dictorum factorumque est. »

reproche qui lui ait été adressé, est d'avoir été faible, et peut-être y a-t-il là une certaine exagération[1]. Grégoire XI fut un pacifique qui ne se décida qu'à la dernière extrémité à employer les moyens violents. Sa grande bonté, sa temporisation parurent, il est vrai, de l'indécision; mais il ne renonça à aucun de ses desseins; il attendit les événements ou les prépara, mais il ne les brusqua jamais. Malheureusement, sa santé ne lui permit pas d'achever ce qu'il avait commencé, et la mort le surprit au milieu de ses entreprises.

Trois idées dominent son pontificat. — Trois idées dominèrent son pontificat: — rendre à l'Église sa puissance morale et son prestige en Occident, — reculer à l'Orient les limites de la foi, — ramener le Saint-Siège à Rome.

1° *Réformer l'Église.* — Pour rendre à l'Église sa puissance, il voulut corriger les abus qui s'étaient introduits dans l'administration ecclésiastique, tant régulière que séculière, réglementer les ordres religieux, réformer la Papauté elle-même et la ramener à son siège, de même que le pape voulait que les évêques retournassent dans leurs diocèses[2]. S'il écrivit aux princes temporels pour défendre et revendiquer les droits des

1. Les dépêches des envoyés Siennois témoignent au contraire de la fermeté du pontife : « ipse est dominus valde constans. » (Siena, Archivio di Stato, Lettere del Consistorio, VIII, n°11.)— « Papa fuit semper in proposito firmissimus. » (*Ibid.*, XI, n° 4.) — « Papa omnino dispositus est ire Romam, nec est homo vivens qui potuerit eundem a suo proposito removere. » (*Ibid.*, XII, n° 94.)

2. Ce ne fut pas seulement en 1375 que Grégoire XI s'inquiéta de la résidence des évêques dans leurs diocèses (Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXVII, fol. 16), mais, dès 1372, il écrivait à Charles V de ne point trouver mauvais qu'il forçât les prélats demeurant à Paris, « subditorum animarum periculo, ecclesiarum monasteriorumque detrimento, ac scandalo plurimorum », à retourner dans leurs diocèses. (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXIII, fol. 138 v°.) D'après la *seconde Vie* de Grégoire XI, la cause déterminante du retour à Rome aurait été la suivante : se promenant un jour dans les jardins du palais avec un évêque, « ejus cubicularium », le pape lui dit: « Pourquoi n'allez-vous pas à votre Église? » — à quoi le prélat répondit: « Saint-Père, pourquoi n'allez-vous pas à la vôtre? » (Baluze, *Vitæ paparum*, I, col. 479.) L'épisode ne se retrouve nulle part ailleurs.

Églises, dénoncer les abus des officiers du pouvoir laïc[1], il ne fut pas moins constant dans les reproches adressés aux mauvais administrateurs des biens d'églises, dans les recommandations pour la réforme des couvents et des monastères, dans la guerre contre l'hérésie[2].

2° *Pacifier l'Occident pour combattre les Infidèles.* — Il voulut apaiser les luttes de l'Occident pour tourner toutes les forces chrétiennes contre les Infidèles. Les papes d'Avignon

1. C'est ainsi qu'à diverses reprises il avertit les différents rois et princes de protéger l'Église. Les rois d'Aragon, de Portugal (Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, VII, 500), les rois de France et d'Angleterre, le comte de Flandre furent maintes fois priés de ne pas souffrir les atteintes portées aux droits des églises ; en Angleterre, de longues difficultés furent provoquées par l'affaire de l'archevêché de Cantorbery ; en Flandre, par les démêlés de la prévôté de Saint-Donatien de Bruges ; en France enfin, par divers conflits (Tours, Mende), dont les plus importants furent ceux de Reims (entre l'archevêque et le comte de Flandre) et surtout de Rouen ; voir Léon Mirot et E. Déprez, *Un conflit de juridiction sous Charles V, l'affaire de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen*, dans le *Moyen Age*. X, 129-174.

2. Dès 1371, Grégoire s'occupait de la grande enquête sur l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. (Arch. Vat., Reg. CCLXIII, fol. 20 v°, 25 et 26.) Quelques-unes de ces enquêtes ont été conservées. (*Ibid.*, instrumenta miscellanea, anno 1373.) — En 1372, il faisait procéder par le cardinal de Sabine à la réformation des monastères de Pérouse. (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXVIII, fol. 28 v°.) — En 1373, il ordonnait la visite des couvents d'Avignon pour en chasser les personnes indignes (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXV, fol. 79), envoyait de puissantes recommandations aux Frères Mineurs qui devaient se réunir en concile à Toulouse pour le choix d'un général (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXIX, fol. 51), chargeait l'abbé de Saint-Laurent hors les Murs, de réformer les monastères de la ville de Rome (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXV, fol. 49 v°), et se plaignait amèrement du mauvais état des églises, monastères et couvents des diocèses de Florence et de Pise : « in spiritualibus et temporalibus deformata sunt multipliciter et collapsa, et nonnulli eorum prelati et persone tam de negligentia executionis suorum officiorum, quam de aliis excessibus, sunt notati et merito corrigendi. » (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXV, fol. 81 v°.) — En 1374, il ordonna la réforme des ordres religieux de Castille. (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXVI, fol. 4-5, 41.) En même temps, il mandait à l'abbé de Marmoutiers d'enquérir sur certains faits reprochés aux Augustins et aux Carmes : « cum, sicut accessimus, nonnulli religiosi..., relicta modestia ad nonnullos excessus prosiliant, de quibus propter impunitatem hujusmodi perniciosum aliis prebeatur exemplum. » (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXVI, fol. 71.)

n'avaient jamais cessé d'appeler les Chrétiens à la défense de l'Orient menacé par les Turcs. Le besoin d'une croisade était alors plus pressant que jamais. En 1363, les Serbes avaient été battus à la Maritza; Tirmourlach s'était emparé de Yénidgé et de Yamboli, tandis que Mourad avait, en Asie, conquis Kerin Abad, Aidos, Sizeboli. S'avançant jusqu'au duché d'Athènes, occupant la Macédoine et l'Achaïe, les Turcs touchaient à la Serbie, à la Bulgarie et à l'Albanie. L'empereur de Constantinople était venu à Rome abjurer l'hérésie entre les mains d'Urbain V. Le roi de Chypre Pierre Ier, après avoir parcouru l'Europe, demandant des secours contre les Turcs, venait de mourir, laissant un fils encore enfant. N'était-ce pas le moment d'appeler à nouveau les Chrétiens au secours de l'empereur Jean Paléologue, du jeune Pierre II de Chypre, de la reine Marie d'Arménie ? Grégoire s'en occupa dès 1371. Il y voyait le seul moyen d'arracher l'Orient aux Infidèles, et de faire cesser les luttes entre les Chrétiens[1].

Mais le conflit franco-anglais venait de recommencer, déchaînant à sa suite la guerre en Bretagne, en Navarre, dans les comtés de Foix et d'Armagnac. Dans la péninsule Ibérique, Henri le Magnifique, à peine maître, grâce à l'appui de Charles V, de la Castille, se voyait menacé par Ferdinand de Portugal, par Pierre IV d'Aragon, par Charles de Navarre. En Italie, c'était au Sud, la guerre entre la reine Jeanne et Frédéric d'Aragon, en attendant la lutte, toujours menaçante, avec le roi Hongrie ; c'étaient les luttes entre les villes de Toscane, entre Gênes et les comtes de Flisco, entre le comte de Savoie et le marquis de Saluces, entre Venise et Padoue ; bientôt ce sera la rivalité de Gênes et de Venise, qui fera échouer la croisade ; mais surtout, c'était la guerre à peine interrompue par une trêve aussitôt violée, contre Bernabo et

1. Durant tout son pontificat, Grégoire IX eut à réprimer de nombreuses hérésies : en Espagne (Rinaldi, VII, 203, 229), — en Allemagne (*Ibid.*, p. 227-252-252), — en France (*Ibid.*, 228-274), — en Pologne (*Ibid.*, p. 25), — en Italie (*Ibid.*, 253), — en Crète (*Ibid.*, 273). Ce fut sous ce pontificat que commença, en Angleterre, l'hérésie de Wycleff.

Galéas Visconti. En Allemagne, Charles IV était occupé, ici dans ses luttes avec Louis de Hongrie et avec les ducs d'Autriche, là dans ses efforts pour assurer la prédominance de sa maison. Les ducs d'Autriche, d'autre part, luttaient contre le comte de Savoie, et essayaient, eux aussi, de se constituer un puissant État.

Grégoire tenta d'apaiser tous ces conflits, et de ramener la concorde en Occident. Ses légats et ses nonces parcoururent l'Europe, négociant entre les princes, sinon des traités de paix, tout au moins des trêves qui leur permissent de se retourner contre les Turcs. Tout d'abord, il obtint quelques succès. Sans parler de ses efforts auprès des rois de France et d'Angleterre, il parvint à faire conclure, en 1373, une trêve, convertie en paix en 1376, entre les comtes de Foix et d'Armagnac[1]. En Espagne, la paix fut, dès 1371, rétablie entre la Castille et le Portugal[2] ; rompue l'année suivante, elle fut bientôt renouvelée, le 28 mars 1373[3]. Choisi comme médiateur entre Henri de Transtamare et Charles de Navarre, Grégoire vit son intervention aboutir par le mariage d'Éléonore, fille d'Henri, avec le fils de Charles[4]. En Italie, il arriva, en 1374, à rétablir la paix entre la reine Jeanne et Frédéric d'Aragon[5], à former contre les Visconti une ligue comprenant presque tous les États italiens. Dans l'Empire, il ramena la concorde entre Charles IV et Louis de Hongrie[6], entre les ducs de Bavière et le comte de Savoie[7].

Malgré ces efforts sincères et ces résultats partiellement heureux, Grégoire XI échoua cependant. La guerre continua en Espagne, ainsi qu'en France ; l'Italie, qu'il voulut pacifier,

1. D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, éd. Privat, IX, 836-848, 854-856 à 860.
2. Rinaldi, VII, 199. — Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 61.
3. *Ibid.*, 242.
4. *Ibid.*, 199, — 243.
5. *Ibid.*, 208-211, — 256-259.
6. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXVIII, fol. 18.
7. Theiner, *Codex dominii temporalis diplomaticus*, II, n° 553.

fut en proie à une tourmente qui menaça le pouvoir pontifical; en Allemagne, il ne parvint pas à détourner l'attention de Charles IV de ses États, et Louis de Hongrie ne se montra que faiblement disposé à le seconder. Bientôt même, Grégoire fut obligé de négliger les intérêts de l'Orient pour sauver le pouvoir de l'Église romaine. Cependant, il ne renonça jamais complètement à l'idée de croisade. Il entretint toujours la pensée d'entraîner les Chrétiens au secours de Chypre, de l'Arménie et des Paléologue. Noble illusion chez un pape qui espérait non seulement repousser les infidèles, mais encore ramener les Grecs schismatiques dans le sein de l'Église romaine.

Dès 1371, il s'inquiéta de la croisade, et en 1376, au moment où la Papauté était menacée de perdre ses États, il y songeait encore.

Au début de 1371, les Gênois lui députèrent deux ambassadeurs pour le prier de s'occuper d'une expédition d'outre-mer. Grégoire leur répondit[1], témoignant de la joie qu'il ressentait de leur proposition, il ajoutait avoir envoyé deux cardinaux auprès des rois de France et d'Angleterre pour les engager à terminer leur lutte et à s'unir contre les Infidèles, et avoir écrit à l'empereur et aux autres princes pour les convier à la sainte entreprise. En même temps, il s'adressa à Venise, au comte de Flandre; il confia au grand maître de

1. Les Gênois et le doge Domenico Campofregoso lui avaient envoyé trois ambassadeurs : « Thedisius de Flisco, Leonardus de Montaldo, Lanfrancus Gambonus.» (Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 77 v°.) Les Gênois avaient tout intérêt à une croisade qui leur eût permis d'augmenter leur influence commerciale en Orient, et surtout à Chypre. (Voir Jarry, *Les Origines de la domination française à Gênes*, 33.) Dans son très intéressant ouvrage, *Philippe de Mézières et la croisade au XIVe siècle*, M. Jorga a passé sous silence toutes ces tentatives de Grégoire XI, de 1371 à 1376.— En même temps qu'il accueillait favorablement les demandes de Gênes, le pape écrivait dans le même sens à Édouard III (Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 130), et à Jean de Grailly, captal de Buch, le priant de travailler à la paix entre la France et l'Angleterre, pour secourir les Chrétiens d'Orient. (Rinaldi, VII, 202.)

l'Ordre de Saint-Jean l'administration de Chypre[1]. En 1372, il tourna ses efforts vers le roi de Hongrie et le pressa de se dévouer pour sauver l'Orient. Le doge de Venise lui promettait des secours. Il crut alors le moment venu de tenter un grand effort et de compléter son œuvre en convoquant un concile à Thèbes, pour traiter à la fois de l'union des deux Églises et d'une action commune contre les Turcs. Il demanda à l'empereur de Constantinople de s'y faire représenter ; il invita à ce concile, projeté pour octobre 1373, le roi de Chypre, le grand maître de Saint-Jean, le doge de Venise, le roi de Trinacrie, Philippe de Tarente, empereur latin de Constantinople ; il promulgua des indulgences en faveur de ceux qui se croiseraient contre les Turcs[2]. La reine d'Arménie lui demandait de secourir ses États envahis par les Infidèles[3]. Ce fut une nouvelle occasion pour le pape d'entrer plus avant dans son dessein, en songeant à marier la reine à un prince d'Occident, Otton de Brunswick, qui deviendrait le chef cherché d'une expédition. Les Chypriotes étaient prêts à le seconder quand tout s'écroula. La guerre éclata dans le royaume de Chypre, entre Gênes et Venise.

Déçu dans ses espérances, le pontife se retourna d'un autre côté. Jean Paléologue, de plus en plus menacé, envoya en 1373 Jean Lascaris en Occident, demander l'appui de la Chrétienté. Ce fut pour Grégoire XI prétexte à de nouvelles tentatives auprès des princes catholiques. Il recommanda l'envoyé de l'empereur d'Orient à toutes les cours occidentales. On projeta d'envoyer une flotte de douze trirèmes en Hellespont; le pape écrivit à Jean Paléologue, l'invitant à nouveau à se rallier à l'Église de Rome[4]. Bientôt Louis de Hongrie, menacé par les Turcs et les Tartares, implora le secours de la Chrétienté[5]. La

1. Rinaldi, VII, 202.
2. *Ibid.*, 223.
3. *Ibid.*, 225.
4. *Ibid.*, 231.
5. *Ibid.*, 232.

croisade fut alors prêchée ; Louis de Hongrie devait en être le chef. Des prières solennelles furent ordonnées dans toute la Chrétienté, et le pape supplia tous les princes de terminer leurs luttes[1]. Il s'efforça de convertir les princes de Lithuanie, il envoya les Frères Mineurs en Bosnie. L'année 1373 et une partie de 1374 s'écoulèrent au milieu de ces négociations. Grégoire ne cessait d'inviter Jean Paléologue à convertir ses sujets ; il envoya même des légats munis de pleins pouvoirs pour recevoir dans la foi romaine ceux qui voudraient abjurer l'hérésie[2]. Cette fois encore, un échec terrible l'arrêta. Jean Paléologue traita avec Amurat[3]. Louis de Hongrie, lui aussi, fléchit. A Grégoire XI, qui l'incitait à se mettre à la tête d'une croisade générale, il répondit en objectant ses besoins particuliers. Le pape à court d'argent, menacé par les Visconti, demandait à la Chrétienté de le secourir pécuniairement, et faisait lever avec rigueur tous les décimes dus à la Chambre apostolique. Le roi de Hongrie, de son côté, demandait que ces décimes fussent employés à la guerre contre les Turcs.

De toutes parts, la politique trahissait Grégoire XI. La lutte persista entre la France et l'Angleterre ; les embarras de l'Italie augmentèrent. L'empereur d'Orient et le roi de Hongrie désertèrent la sainte cause. Devant cet abandon général, Grégoire XI ne fléchit pas. Il envoya en Grèce les chevaliers de Saint-Jean reprendre la lutte qu'Emmanuel Paléologue n'avait pu soutenir ; il leur confia le soin de défendre Smyrne ; il fit prêcher l'Évangile en Arménie[4]. Confiant dans des rapports qui lui avaient été faits d'un prétendu découragement des Turcs, persuadés, disait-on, d'une prochaine victoire des Chrétiens[5],

1. Rinaldi, VII, 233.
2. *Ibid.*, 246-247.
3. *Ibid.*, 248-249.
4. *Ibid.*, 249 et 250, — 261. — Le 29 mars 1375, on payait 50 fl. à certains Pères allant « ad partes Armenie ad predicandum Verbum Dei ». (Arch. Vat., Introitus et Exitus, Reg. CCCXXXIX, fol. 66.)
5. Le pape écrivit à ce sujet plusieurs lettres à Charles V. (Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 23 v°, — fol. 33 v°.)

espérant que la trêve avec les Visconti mettrait un terme aux maux de l'Italie, que bientôt la France et l'Angleterre seraient pacifiées, le pape décréta la croisade pour 1377 ; il y appela les princes chrétiens[1]. Au moment où il songeait à reprendre le chemin de Rome, où Dieu lui-même semblait le conseiller par les exhortations de sainte Catherine, n'était-ce pas encore lui obéir que d'entreprendre à nouveau la conquête de l'Orient ?

Toutes ces espérances s'évanouirent une fois encore. Grégoire XI revint en Italie, mais pour y combattre des ennemis plus menaçants que ne l'avaient été les Visconti. Une trêve fut signée entre la France et l'Angleterre, mais la paix ne put s'ensuivre. Louis de Hongrie s'occupa de la croisade, mais pour son propre compte. L'Espagne pacifiée vit bientôt la lutte recommencer. Charles IV favorisa bien en promesses les tentatives de Grégoire XI, mais en fait, songea avant tout, à assurer la couronne impériale à son fils. La croisade échoua, sans que cependant le pape y renonçât, et, jusqu'au dernier moment, au milieu de ses plus grandes luttes pour son propre pouvoir, il rêva toujours à la délivrance impossible des Chrétiens d'Orient.

3° *Ramener le Saint-Siège en Italie. — État de l'Italie. — Les Visconti.* — Grégoire devait mieux réussir dans son dessein de ramener la Papauté à Rome.

Les guerres italiennes, le désir de terminer les luttes franco-anglaises avaient provoqué le retour d'Urbain V à Avignon. Ces mêmes causes retardèrent jusqu'en 1374 ou, pour mieux dire, jusqu'en 1375, le retour de Grégoire XI à Rome.

Le développement de sa puissance temporelle italienne avait mis la Papauté plus directement en contact avec les États voisins ; des difficultés ne pouvaient manquer de surgir.

L'État pontifical occupait le centre de la Péninsule, avec Rome, le Patrimoine de Saint-Pierre en Toscane, le duché de

1. Rinaldi, VII, 265.

Spolète, la Marche d'Ancône, la Romagne, la Campanie et la Maritime. Au Sud, il n'avait rien à craindre du royaume de Naples, qui pouvait, au contraire, lui être un solide appui. Au Nord, il se heurtait aux villes de Toscane et à des seigneuries encore faibles, que la crainte d'un ennemi commun, les Visconti, rangeait dans sa clientèle.

Tandis, en effet, que les d'Este, les Carrare, les Gonzague, les della Scala, n'étaient encore que des podestats peu puissants, tandis que le Montferrat, Saluces, la Savoie étaient enserrés dans la partie nord-ouest de l'Italie, les Visconti avaient su former dans la vallée du Pô, autour de Milan, un puissant État. En 1354, à la mort de l'archevêque de Milan, ses trois neveux s'étaient partagé ses États. L'aîné, Matteo, obtint Lodi, Parme, Plaisance, Bobbio et Bologne; Bernabo se rendit maître de Bergame et de Brescia; Galéas occupa Verceil, Novare, Asti, Alexandrie, Tortone et des terres en Piémont[1]. Milan et Gênes restèrent indivises. Matteo mourut, et ses enfants furent dépossédés par Bernabo et Galéas. Ainsi se trouvait constituée une puissance qui, n'ayant autour d'elle que des États faibles, divisés, sans cesse en lutte les uns avec les autres, pouvait, habilement dirigée, englober peu à peu tout le nord de l'Italie, acculer la Savoie et le Montferrat au pied des montagnes, menacer Venise et Padoue, s'avancer, grâce à Bologne, dans les États de l'Église et empiéter sur la Toscane.

Bernabo, politique de premier ordre, autoritaire et rusé, singulier mélange de tyrannie et de justice, de cruauté et de bonté, peu embarrassé par les scrupules politiques non plus que par les convictions religieuses, paraissait bien l'homme destiné à une telle œuvre. Qui eût pu l'arrêter? Dans le Nord, aucun État n'avait par soi-même assez de puissance pour lui faire obstacle, ni assez d'ascendant moral et de supériorité politique pour grouper autour de soi les éléments d'une ligue: ne savait-on pas, en outre, que la lutte terminée contre les Visconti et

1. Cipolla, *Storia delle Signorie italiane*, I, 128.

leur défaite consommée, la guerre recommencerait entre leurs vainqueurs, jaloux les uns des autres? Était-ce à Venise, désintéressée de l'Italie pour se donner tout entière à ses intérêts commerciaux en Orient, que l'on pouvait demander appui? Était-ce aux villes de Toscane, alors en pleine lutte intestine? Était-ce à la reine Jeanne, que les Visconti dépouillaient en Piémont? Naples était bien loin, et qu'en pouvait-on espérer? En dehors de l'Italie, à qui s'adresser? A l'empereur, dont les descentes ne furent pour les Visconti qu'un prétexte à lui vendre le passage et la sécurité? A la Papauté française? Il semblait que la voie fût libre devant les seigneurs de Milan, quand le cardinal Albornoz vint leur barrer la route.

La Papauté centre de la ligue contre les Visconti.— La Papauté redevenue puissance italienne, eut désormais intérêt à combattre les Visconti, et ce fut autour d'elle que, dans le sentiment d'un danger commun se groupèrent tous leurs adversaires.

Sous le pontificat d'Innocent VI, la lutte fut continuelle, coupée à peine de quelques trêves; les Visconti perdirent du terrain; Gênes secoua leur joug, Bologne revint à l'Église. Il en fut de même sous Urbain V; une dernière trêve fut signée le 16 novembre 1370. Elle ne pouvait durer; Urbain V, quittant l'Italie, paraissait reculer devant Bernabo; ce dernier ne pouvait manquer d'en profiter pour reprendre l'offensive. Les motifs d'une rupture lui furent faciles à trouver.

Guerre de 1371 à 1375. Les préliminaires. — L'un des articles de la trêve de novembre 1370 portait que nulle des parties ne pourrait considérer comme ses alliées, les personnes dont les terres seraient sous la suzeraineté de l'autre partie[1] : les nobles de Sassuolo se révoltèrent contre le marquis d'Este, allié de l'Église. Bernabo les soutint. Le marquis en appela au pape[2], qui, au début de 1371, envoya l'abbé de Lézat[3]

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 265; — *Ibid.*, CCLXV, fol. 4.
2. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 265.
3. Bérenger, abbé de Lézat (1368-1378).

protester auprès du Milanais. Ce dernier fit rédiger des requêtes contre le marquis, et les transmit au pape. Une enquête fut ouverte par l'évêque d'Albano[1], afin de savoir de qui dépendaient les nobles de Sassuolo. La décision fut favorable au marquis d'Este. Des conférences furent projetées pour l'Épiphanie[2]. Longtemps on négocia. Publiquement, Bernabo protesta de son amour pour la paix; en secret il excita la révolte, et prit le temps de faire achever une bastide sur le territoire de Modène[3]. Quand elle fut terminée, il déclara vouloir, dût ou non la paix être rompue, soutenir les nobles de Sassuolo (juin 1371)[4]. Les griefs s'accumulaient ; Galéas accusa les gens d'Église, — ou feignit de croire à l'accusation portée contre eux, — d'avoir payé 10,000 florins à des bandes de mercenaires pour envahir les terres des Visconti[5]. Grégoire XI répondit que l'Église avait dû, au contraire, donner 15,000 florins pour empêcher la dévastation de ses propres États. En même temps Galéas entra en lutte avec le comte de Savoie. Bernabo suscita la révolte dans le territoire de Bologne, qu'il ne put surprendre[6]; l'empereur essaya d'amener le seigneur de Milan à conclure une trêve; le pape tenta de nouveaux efforts, mais en vain. Bientôt l'affaire de Reggio[7], surprise par le marquis d'Este pour se venger de Bernabo, puis vendue par Louis de Landau et Feltrin de Gonzague au Milanais, rendit tout espoir de paix impossible. La guerre recommença.

Sans rompre ouvertement la trêve, Grégoire se prépara à la lutte. Fidèle aux pactes de 1370, il vint en aide au marquis d'Este directement menacé par Bernabo. En mai 1371, il lui fit envoyer des secours par l'évêque d'Albano[8]; il l'encou-

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXV, fol. 4.
2. *Ibid.*, CCLXIII, fol. 265.
3. *Ibid.*, CCLXV, fol. 4.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, CCLXIII, fol. 28 v.
6. *Ibid.*, CCLXV, fol. 4 v.
7. Cori, *Storia di Milano*, II, 255-256.
8. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 271 v.

ragea à lutter contre ses ennemis « *jactantia ac novitate pleni* »[1], il essaya de le réconcilier avec Feltrin de Gonzague[2] ; il l'incita à rassembler des troupes, ainsi qu'il le faisait lui-même[3]. Puis, entrant plus avant dans la voie des hostilités, il le confirma, le 26 février 1372, dans le vicariat à vie de Ferrare[4].

Formation de la ligue contre Milan. — Tout en donnant ces encouragements au principal intéressé, Grégoire XI travaillait à renouveler contre les Visconti les anciennes ligues d'Innocent VI et d'Urbain V. Tout d'abord il essaya d'obtenir, sinon l'adhésion de l'étranger, tout au moins sa neutralité. Charles IV, à la suite de son expédition de 1369, était peu favorable aux Visconti. Grégoire tenta de faire déposséder Bernabo du titre de vicaire impérial. Dès le mois de mai 1371, il fit rechercher par l'évêque de Strasbourg les privilèges impériaux accordés aux Visconti[5] ; plus tard, il décida l'empereur à tenir une cour plénière où seraient exposés les faits reprochés à Bernabo[6]; en septembre enfin, il demanda des secours à Charles IV[7], et après la défaite d'Erberia, en 1372, le pria d'aider l'Église, dont il le disait le défenseur naturel[8]. Finalement il obtint une déclaration par laquelle Bernabo était déchu du titre de vicaire impérial[9]. L'empereur séparé des Visconti, Grégoire s'efforça de leur enlever l'appui des ducs d'Autriche, s'opposa au mariage négocié entre la fille de Galéas et le duc Léopold ; en 1373, il détermina ce dernier ainsi que son frère, à secourir Padoue contre Venise[10]. Le roi de Hongrie pouvait être, d'autre part, considéré comme allié

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 5.
2. *Ibid.*, fol. 5.
3. *Ibid.*, fol. 118 v.
4. Theiner, *ouv. cité*, II, 545.
5. *Ibid.*, 481.
6. *Ibid.*, 489.
7. *Ibid.*, 490.
8. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXVIII, fol. 42.
9. Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, II, n° 247.
10. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXV, fol. 72.

de Grégoire. En 1372, l'évêque de Sienne s'entremit pour provoquer une descente de Louis en Italie, et en 1374, le bruit courut avec insistance que le roi devait prochainement venir dans la Péninsule appuyer les armées de Grégoire[1].

Privé des secours des princes étrangers, tant par les alliances conclues par le pape que par les interdictions faites de fournir des armes, et des troupes, aux ennemis de l'Église, Bernabo fut directement menacé en Italie. Assuré, surtout par la paix de 1372, conclue entre Jeanne 1re et Frédéric d'Aragon[2], que la guerre ne susciterait pas de nouvelles difficultés dans le sud de l'Italie, et qu'il pourrait compter sur la reine de Naples, désireuse de recouvrer ses terres de Piémont, Grégoire négocia dans le nord de la Péninsule. S'il ne put, en 1371, détacher Galéas Visconti de son frère[3], il parvint cependant, après d'assez longs efforts, il est vrai, à renouveler les ligues entre la Papauté et les villes de Toscane. Il négocia auprès de Gênes pour l'attirer dans l'alliance de l'Église[4]; si Louis de Gonzague demeura favorable aux Visconti, Grégoire put, dès novembre 1371, compter Galéas Malatesta parmi ses alliés, et il le nomma bientôt vicaire général à Rimini[5]. Les della Scala, les Carrare se rangeaient dans le parti pontifical. Le 7 juillet 1372, une alliance fut conclue avec le comte de Savoie et le Montferrat[6]. Peu après, Amédée VI fut institué vicaire impérial en Italie aux lieu et place de Bernabo Visconti[7]. En 1373, la paix étant

1. Wentzel, *Monumenta Hungarie historica. Diplomacziai*, III, n° 67.
2. Rinaldi, *ouv. cité*. VII, 223 et sq.
3. Grégoire se posa comme médiateur entre Galéas et le marquis de Montferrat (Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 49) et tenta d'attirer Galéas dans la ligue papale (*Ibid.*, fol. 102).
4. Pouvoirs donnés en 1371 à Gérard, abbé de Marmoutiers, et à Gomer Albornoz. (Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 194 v.) En 1372, il y employa Thomas, ministre général des frères Mineurs (Theiner, II, 548).
5. Theiner, II, 539.
6. Groffeldo, *Storia delle Alpe-Maritime* (*Monumenta storie patrie*), IV, 587; la ligue aurait été conclue entre le pape, le comte de Savoie, l'empereur et le roi de Hongrie pour trois ans. L'Église devait fournir 1,600 lances, dont le comte de Savoie serait capitaine général.
7. Lünig, II, 1057.

rétablie entre la Savoie, la reine Jeanne et le marquis de Saluces, ce dernier entra dans la ligue, tandis que le sénéchal de Provence s'apprêtait à attaquer les Visconti en Piémont. Enfin, le pape s'allia aux puissants marquis de Malaspina[1], donna pouvoir à l'évêque de Plaisance de former une ligue entre cette ville, Reggio et Bobbio (mai 1373)[2], au cardinal de Bourges de conclure une alliance entre le Montferrat et Otton de Brunswick (janvier 1373)[3], et autorisa l'évêque de Sienne à passer des traités avec le roi de Hongrie et « *quibuscunque aliis tam nobilibus quam universitatibus et communitatibus*[4] », dans l'intérêt de l'Église et contre les tyrans milanais.

Excommunication des Visconti. — Ajoutant les armes spirituelles aux temporelles, il lança contre les Visconti des sentences d'excommunication[5], délia leurs sujets du serment de fidélité, ordonna de poursuivre leurs adhérents, de saisir leurs biens, de suspendre les ecclésiastiques qui leur seraient favorables[6], de casser les capitaines et officiers qui se seraient liés à eux, de dissoudre les traités faits contre l'honneur et le bon état de l'Église ; le 28 mars 1373, il les déclara parjures, bannis, privés de la qualité de chevaliers[7] ; leurs biens et leurs privilèges furent confisqués ; les traitant en ennemis publics de la Chrétienté, il donna pouvoir à l'abbé de Lézat de recouvrer les terres tant d'Empire que d'Église, dont ils s'étaient emparés[8] ; il accorda des indulgences à tous ceux qui combattraient dans les armées de l'Église contre les tyrans, défendit à qui que ce fût, sous peine des foudres ecclésias-

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIX, fol. 6 v.
2. *Ibid.*, CCLXV, fol. 51.
3. *Ibid.*, fol. 175.
4. *Ibid.*, CCLXVI, fol. 1.
5. *Ibid.*, CCLXV, fol. 4.
6. *Ibid.*, fol. 84 v. — fol. 85 à 87.
7. *Ibid.*, fol. 39.
8. Theiner. II, n° 548.

tiques, de leur porter soit des vivres, soit des armes[1]. Enfin il appela leurs sujets à la révolte[2].

Succès de Grégoire XI. — La diplomatie de Grégoire XI réussit tant en Italie qu'à l'étranger, à isoler les Visconti. Si, en 1372, ces derniers eurent d'abord l'avantage et battirent le marquis d'Este à Erberia (2 juin), en 1373, la fortune changea. Grégoire mit sur pied trois armées commandées par le marquis d'Este, le comte de Savoie, et John Hawkwood que vinrent bientôt renforcer le sire de Coucy, Otton de Brunswick, Nicolas Spinelli. Bernabo, comptant avec raison sur l'inaction des Florentins, avait envahi la Romagne : il dut reculer. Hawkwood le battit au Pessaro ; les armées pontificales pénétrèrent dans le Placentin ; le comte de Savoie menaça Brescia. Jean Galéas s'était avancé contre Amédée VI : Hawkwood le défit sur les bords de la Chiesa (8 mai) ; en août, Ambroglio, fils naturel de Bernabo, envoyé en Bergamasque, fut battu et tué. En 1474, l'effort de la guerre se concentra dans le Nord, où Amédée VI, Otton de Brunswick et Nicolas Spinelli, attaquèrent Verceil, qui fut conquise. Clavella, Ossola, Plaisance, Pavie se soumirent. Bernabo tenta vainement de s'unir aux ducs d'Autriche. Grégoire XI semblait triompher complètement, il pouvait espérer abattre enfin ces dangereux ennemis de l'Église. Peut-être même ses victoires furent-elles une des causes qui en 1374, le décidèrent à s'occuper plus sérieusement de son retour à Rome. Ne pouvait-il pas escompter une paix avantageuse, qui mettant fin à cette longue lutte, lui permettrait de rentrer pacifiquement dans l'Italie, grâce à lui, apaisée et délivrée des tyrans qui menaçaient sa liberté ? Mais à ce moment surgirent, en Italie même, de nouvelles difficultés plus dangereuses pour la Pa-

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIIII, fol. 203 — fol. 210 — fol. 160.

2. Excitations adressées à Plaisance et à Novare (*Ibid.*, fol. 83), aux habitants des vallées de San-Martino, de Clavella (*Ibid.*, CCLXV, fol. 71 v).

pauté que ne l'avaient été les Visconti. C'était la lutte avec Florence.

Rapports de Grégoire XI et de Florence au début de la guerre. — L'alliance avait été ferme et durable entre la cité guelfe et la Papauté. L'une et l'autre s'étaient prêté un mutuel secours dans les dangers communs, alors que la puissance de l'empereur, puis celle des seigneurs de Milan les avait toutes deux menacées. Mais, du jour où la Papauté redevint une puissance italienne effective, la rupture fut facile à prévoir. La Papauté apportait avec soi des éléments de centralisation et d'organisation qui lui devaient assurer un rapide développement aux dépens de ses voisins. Les cités toscanes et surtout Florence, qui occupait le premier rang, avaient à redouter l'État nouveau. Plus éloignée de Milan que des États de l'Église, Florence était moins directement menacée par les Visconti que par la Papauté. La puissance milanaise devait se développer aux dépens de la Lombardie, du Piémont, de la Romagne, avant de devenir un danger pour Florence. Au contraire, la Papauté semblait menacer la Toscane, objet des convoitises de la République. Ayant les mêmes ambitions et ne pouvant les exercer que dans une même sphère d'action, à l'agrandissement de l'une devait correspondre un amoindrissement de l'autre puissance. Florence avait donc tout intérêt à ce que la guerre persistât entre les Visconti et le Saint-Siège, ses deux rivales s'affaiblissant ainsi à son profit. Mais, aussitôt l'équilibre rompu en faveur de ce dernier, et dès qu'elle se crut menacée par l'expansion de l'État pontifical, Florence se sépara de son ancienne alliée, se rapprocha des Visconti, et devint le centre d'une ligue contre les États de l'Église. La rupture fut inévitable, lorsque la reprise de San Miniato sur les Visconti, écartant le péril milanais, eût laissé face à face les deux rivales. L'intérêt politique portait Florence à la lutte; les divisions intérieures de la cité y aidèrent encore.

Comme ailleurs, les deux partis guelfe et gibelin ne représentaient plus à Florence que deux factions combattant pour

obtenir le pouvoir. La venue de Charles IV en 1369, avait enlevé aux Gibelins les dernières illusions qu'ils avaient encore pu garder sur l'intervention impériale. Les Guelfes Albizi, alors au pouvoir, paraissaient dévoués au Saint-Siège. Leurs adversaires devaient, par suite, tenir la Papauté en suspicion. Qu'il s'y ajoutât, par suite des tendances de la politique pontificale, un danger vital pour Florence, la haine des Ricci et des Gibelins, passant au-dessus des Albizzi, s'attaquerait au pape. La lutte s'engagea, non sur le terrain religieux, mais contre le pouvoir temporel, et surtout contre les administrateurs et les recteurs ecclésiastiques. En attaquant ces derniers, en dévoilant le danger d'une conquête de l'Italie par ces étrangers, Florence devait trouver un écho dans les États italiens de l'Église. En se déclarant disposée à défendre la liberté italienne, elle pouvait grouper autour d'elle non seulement toute la Toscane menacée par l'État pontifical, mais aussi la plupart des cités de cet État, qui pensaient trouver dans l'alliance florentine un remède contre l'administration étrangère et égoïste des légats et des recteurs.

Premiers dissentiments. — Depuis que le cardinal Albornoz avait reconstitué l'État pontifical, la lutte se préparait. Tout en restant neutre entre la Papauté et les Visconti pendant la guerre de 1354 à 1358, Florence se montra plutôt favorable aux Milanais; sollicitée en 1360 d'unir ses armes à celles d'Innocent VI, elle répondit au pontife qu'elle désirait rester en paix. Les succès d'Urbain V, et son retour à Rome, augmentèrent encore les suspicions florentines. La République désirait ce retour, mais à condition qu'il s'accomplît grâce à son aide et à ses secours. L'entente d'Urbain V avec Charles IV l'inquiéta. Le départ du pape pour Avignon, l'élection d'un Français ne purent diminuer cette animosité.

A peine Grégoire XI fut-il élu, qu'une première cause de dissentiment surgit. Pérouse s'était révoltée; le cardinal de Bourges l'attaqua, et la ville retomba sous la domination pon-

tificale. L'occupation de Pérouse rapprochait l'Église de Florence; la République craignit que la Papauté n'en profitât pour étendre sa domination en Toscane[1]. Son mécontentement se manifesta sans doute ouvertement : non seulement Grégoire XI crut devoir prendre la défense de son légat[2], mais il écrivit aux Florentins pour justifier sa conduite: « C'est à tort que la République s'est émue en apprenant l'entrée du cardinal de Bourges à Pérouse. Cette ville appartient à l'Église ; Florence elle-même n'est-elle pas obligée par ses conventions, à l'aider à la reconquérir? Le pape n'a pas hésité à secourir la République lors du siège de San Miniato ; aujourd'hui il ne l'offense nullement en soumettant une cité rebelle. On accuse faussement les ecclésiastiques de ne pas vouloir se contenter de leurs États, et de chercher à s'agrandir aux dépens de la Toscane. Les papes ont toujours défendu la liberté et la paix italiennes. Il est naturel que l'Église songe à reprendre ce qui lui appartient ; mais, pour lui, il suivra les traces de ses prédécesseurs et fera tout pour maintenir la paix en Toscane[3]. » Aussi s'ingénia-t-il à dissiper les craintes florentines, et même, à en croire l'Ammirato[4], ce fut pour complaire à la République que le cardinal de Bourges fut transféré de Pérouse à Bologne.

A ce moment, le pontife songeait à reprendre la lutte contre les Visconti. Il devait craindre de s'attirer l'animosité de la République florentine ; il lui fallait la détourner d'une alliance avec les Milanais, et renouer avec elle la ligue de 1370. Malgré tout, Florence ne laissait pas de soupçonner le pape d'ambition. Elle se montra peu disposée à l'écouter, lorsqu'il demanda des secours en faveur du marquis d'Este. Ne souhaitant pas que l'Église fût victorieuse, elle contrecarra ses efforts, quand il chercha à reconstituer la ligue contre les Visconti.

1. Sozzomeno (*Muratori*, XVI, col. 1091).
2. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 280.
2. *Ibid.*, fol. 610.
4. Ammirato, *Storie fiorentine*, IV, 36.

Dès le mois de juillet 1371, elle intriguait auprès de Lucques et de Sienne[1], si bien que Grégoire croyait nécessaire de se justifier auprès de ces deux cités : « Florence lui reproche d'occuper des terres d'Empire, et de vouloir troubler la Toscane. Jamais l'Église n'a eu tel dessein, bien au contraire, elle désire la paix et la tranquillité de cette province »[2].

Le point important était en effet de renouveler la ligue. Au début de 1371, Florence parut y incliner. Elle fit même, en ce sens, des propositions au pape, probablement lors de l'ambassade envoyée pour le féliciter de son élection. Grégoire répondit (6 avril) qu'il y était disposé[3]. La prise de Pérouse modifia les sentiments de Florence, et, si, dès ce moment, elle ne chercha pas à s'allier aux Visconti, elle essaya tout au moins de former, en dehors de l'Église, une ligue toscane pour défendre l'intégrité de cette province ; elle songea à conclure avec Pise et Sienne une alliance dirigée contre la Papauté, au cas où cette dernière menacerait la Toscane[4]. Naturellement, Florence en aurait pris la direction et les autres cités auraient travaillé à son profit. Sienne et Pise refusèrent de former une ligue en dehors du pape. Florence[5] craignit de se trouver distancée par Grégoire XI et par les Toscans, et de rester isolée. Des conférences s'ouvrirent à San Geminiano[6]. L'évêque élu d'Arezzo, l'abbé de Lézat, et Jean de Sienne furent envoyés par le pape en Toscane[7]. Finalement Florence ne pouvant s'opposer à la ligue, cette dernière fut renouvelée le 24 octobre 1371.

Mais la République entendait bien la rendre illusoire, sinon

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 800 : « ... ad certas confederaciones vel legas in partibus Toscanie eratis specialiter requisiti... Preterea, de suspicione per Florentinos contra gentes ejusdem Ecclesie Romane propter facta Perusina. » Lettre de Grégoire XI aux Lucquois.

2. Rinaldi, VII, 201.

3. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXVIII, fol. 300 v.

4. Ammirato, *ouv. cité*, IV, 35.

5. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 103 v.

6. *Ibid.*, fol. 114 v.

7. *Arch. storico italiano*, 1re série, X, 249. — Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 325.

en refusant absolument son contingent du moins en le lui laissant attendre indéfiniment. En effet, Grégoire XI, qui avait déjà vainement sollicité l'envoi de secours à Reggio, menacé par Bernabo Visconti (mai 1371)[1], ne réussit pas mieux, lorsque la ligue fut renouvelée; à peine était-elle confirmée, qu'il sollicitait les alliés de secourir le marquis d'Este, et Modène assiégée par les Milanais[2]. Florence répondit évasivement, si bien que Grégoire dut prier le roi de Hongrie d'intervenir auprès de la République[3]. Le roi ne put vaincre ses résistances; et peu de temps après, le pape lui réitérait sa demande. « Les Florentins, disait-il, quoique liés avec l'Église, invoquent de frivoles excuses pour ne pas l'aider, sans se souvenir que l'Église n'hésita pas, bien qu'en lutte avec Pérouse, à venir au secours de Florence que menaçaient les Visconti. » Demandes du pape, intervention de Louis de Hongrie, tout fut inutile, et Grégoire XI put avec raison, en 1376[4], accuser Florence de n'avoir pas soutenu l'Église, ainsi qu'elle y était tenue.

L'alliance existait bien, en principe. En fait, les difficultés n'étaient pas moins grandes pour Grégoire XI avec son alliée, qu'avec ses ennemis. Florence jalousait l'État ecclésiastique, qui, centre de la ligue de presque toute l'Italie, en paraissait la première puissance. Elle se voyait reléguée au second rang; elle craignait de voir l'influence pontificale dominer en Toscane, et Pise, Sienne, contre qui elle avait tant lutté pour les soumettre à son pouvoir, lui échapper, pour entrer dans la clientèle de l'Église[5]. Aussi se réjouit-elle des premiers succès des Visconti. Avant la bataille d'Erbéria, le pape demanda aux alliés de nouveaux secours contre Bernabo. Après la défaite, il renouvela ses sollicitations[6]. Florence

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 49 v.
2. *Ibid.*, fol. 65 v. : « Ad destructionem tocius lige, quod absit. totis suis conatibus anhelare non cessat [Bernabos]. » *Ibid.*, f° 286 v.
3. *Monumenta Hungarie historica. Diplomacziai*, III, n° 12.
4. *Ibid.*, n. 45.
5. Lünig, II, 1559.
6. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXVIII, fol. 210 v.

se laissa-t-elle émouvoir? Il est permis d'en douter, car alors se développait rapidement, dans la cité, un puissant parti qui devait pousser les Gibelins au pouvoir.

Sous les Albizzi déjà, l'entente n'était pas complète. Quand ils furent écartés du pouvoir, la séparation s'accentua. L'Église avait, en 1373, formé une ligue générale contre les Visconti. Les États étrangers semblaient abandonner les Milanais. L'intervention de Nicolas Spinelli en Piémont allait donner plus d'activité à la lutte. Aussi, dès ce moment, des négociations s'engagèrent-elles entre Bernabo et Florence.

Rapprochement entre Florence et les Visconti. — Dès novembre 1373, des tentatives furent faites par Bernabo pour détacher la République de la ligue pontificale; ouvertement, Florence les repoussa, et le pape la félicita de son attitude[1]; en secret, elle entretint dès lors des rapports suivis avec Milan, et, au début de 1374, elle prévint Bernabo des projets de descente du roi de Hongrie. « Ces projets, disait-elle, sont aussi menaçants pour Florence que pour Milan[2] », et elle l'informait que les négociations entamées par Grégoire XI n'étaient que des subterfuges destinés à gagner du temps. L'intérêt politique écartait de plus en plus Florence de l'Église. Les victoires pontificales, les premiers projets de retour de Grégoire, la présence continuelle des légats en Toscane, tant pour resserrer la ligue que pour s'opposer aux menées des Visconti[3], étaient autant de causes qui devaient promptement amener une rupture. Les rapports s'aigrissaient; de part et d'autre on s'accusait d'injustices.

Déjà, en 1372, Grégoire XI se plaignait que les Florentins eussent, au mépris de tout respect pour le pouvoir pontifical, informé contre un de ses sergents d'armes accusé de vol, et cité devant les magistrats florentins[4]. En 1373, un conflit plus

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIX, fol. 95.
2. *Monumenta Hungariæ historica. Diplomacziai*, III, n° 61.
3. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIX, fol. 277.
4. *Ibid.*, CCLXVIII, fol. 274.

grave éclata. Un chapelain du pape, Paolo Gabrielli, *pievano* de Santa-Maria in Planeta, au diocèse de Florence, disputa avec un nommé Paolo Casmi, prêtre du même diocèse pour la *pieve* de cette localité. L'affaire fut tranchée au profit du chapelain, et on dépêcha d'Avignon un officier pour exécuter la sentence. Les prieurs des arts de Florence s'y opposèrent : la ville fut mise en interdit[1].

Grégoire se départait de sa mansuétude. Pourtant, il désirait sincèrement la paix, sentant bien qu'au millieu des difficultés présentes, l'alliance de Florence était nécessaire à l'accomplissement de ses desseins. Nul intérêt ne portait, en outre, la Papauté à s'aliéner la République. Elle ne pouvait songer à conquérir la Toscane. L'ensemble des circonstances immédiates, les difficultés qu'elle rencontrait dans le Nord ,le peu de ressources dont elle disposait lui interdisaient, les eût-elle souhaitées toutes tentatives contre cette province. Elle ne pouvait ignorer qu'à la première velléité d'attaque, non seulement les cités toscanes, mais aussi ses alliés de Lombardie et de Romagne, qu'un même danger eût alors menacés, s'uniraient sinon aux Visconti, dont l'ambition manifeste était redoutée, mais à Florence, qui paraîtrait défendre la liberté et le nationalisme italiens contre l'absolutisme pontifical.

Aussi, évitait-il de mécontenter la République. Déjà le bruit courait en Toscane que certains officiers de l'Église nourrissaient des projets contraires à la liberté de la province. Grégoire, à qui des ambassadeurs avaient été dépêchés pour protester contre ces menées, écrivit au cardinal de Bourges de rassurer la province, et de veiller à ce que les droits des Toscans fussent respectés[2]. D'autre part, d'étranges

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIX, fol. 166.

2. *Ibid.*, CCLXIX, fol. 55. — Il n'ignore pas, disait-il, que « communitates quarumdam civitatum provincie Tuscie certas suspiciones de quibusdam officialibus regentibus terras Romane Ecclesie hactenus habuerunt, et hoc sepius fide dignis relatibus et, maxime diebus non longe preteritis, per expositiones quorumdam ambaxiatorum civitatum hujusmodi ad nostram super hiis et aliis presentiam transmissorum nostris est auribus

nouvelles circulaient à Avignon : certains cardinaux auraient été prévenus par lettres que les ambassadeurs florentins auraient accusé le pape auprès de leurs mandants, de chercher à s'emparer de la seigneurie : « Pour y arriver, il n'hésitait pas, disait-on, à vouloir se rendre maître des terres d'Empire, grâce auxquelles il eût pu isoler Florence. C'est ainsi qu'il avait négocié avec Francesco de Casalibus, vicaire impérial à Cortone, pour se faire céder cette ville, en échange de Fabriano [1]. » Non seulement Grégoire s'empressa de déclarer n'avoir jamais eu de telles pensées, mais il manda à l'archevêque d'Otrante et à l'évêque d'Urbino, ses légats, d'insister auprès des prieurs, afin que ses lettres de justification fussent lues publiquement.

Peu après, remerciant un Florentin, Raniero Peruzzi, des services qu'il avait rendus à l'Église, il prenait Dieu à témoin de son amour pour la liberté de Florence et de toute l'Italie [2]. Bientôt, il allait donner une nouvelle preuve de son bon vouloir.

Les Lucquois, alliés de l'Église, étaient attaqués par une troupe de 400 lances et de 1.000 fantassins. Ils demandèrent protection au pape. Grégoire écrivit au cardinal de Bourges de

intimatum, de quibus licet suspiciones non reputemus super veritate fundari, nichilominus tamen cum omnes populos dicte provincie specialiter diligamus et ad conversationem boni status dicte Ecclesie et ipsorum populorum colligationes mutuas habeamus...» (Sorgues, 3 juin 1373.)

1. *Ibid.*, Reg. Vat. CCLXIX, fol. 65. — « Retulerunt siquidem nobis aliqui ex fratribus nostris Sancte Romane Ecclesie cardinalibus eis fuisse scriptum quod aliqui ex ambaxiatoribus vobis retulerunt nos eisdem dixisse quod volebamus et intendebamus vestre civitatis Florentine dominium obtinere, et quod ad hunc finem a dilecto filio, nobili Francisco de Casalibus, in civitate Cortonensi imperiali vicario, ipsam civitatem Cortonensem recipere et castrum nostrum Fabriani, Camerinensis diocesis, sibi pro recompensatione tradere debeamus, qui penitus careant omnimodo veritate, nec per nos dicta nec cogitata ullo tempore existerunt. » (Villeneuve-lès-Avignon, 22 juillet 1373.)

2. *Ibid.*, Reg. Vat. CCLXIX, fol. 346 : « Profecto servitutem eorum non querimus, sed teste Deo, pocius ad libertatem eorum et tocius Italie populi ferventibus desideriis aspiramus. » (Avignon, 22 novembre 1373.)

les secourir contre leurs ennemis, stipendiés, croyait-on, par les Visconti, sauf au cas où ces troupes seraient venues sur les instances de Florence, ainsi que certains le soupçonnaient, « car, ajoutait-il, nous ne voulons en rien offenser la République[1] ».

C'était ce même sentiment qui, à la fin de 1373, l'incitait à inviter les diverses villes de Toscane, et Florence la première, à s'unir contre les mercenaires congédiés par Venise et Padoue, à la suite de leur traité de paix, et qui menaçaient d'envahir la Toscane[2].

Florence n'avait jusqu'alors montré que peu d'empressement à répondre aux demandes du pape. Cependant, au début de 1374, un rapprochement sembla possible. Les Visconti menaçaient la Toscane. Grégoire pria ses alliés de leur barrer la route. Florence parut agir selon les espérances du pontife, et en mars, ce dernier, écrivant aux prieurs des arts de la ville, témoigna de sa joie de les voir participer à la défense de la Toscane[3]. Mais cette illusion fut courte. Au mois d'avril, le

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXX, fol. 2 v°: « ...ad instentiam Florentinorum, ut aliqui suspicantur, quia eos nollemus offendere. » (Avignon, 13 janvier 1374.)

2. *Ibid.* Reg. Vat. CCLXVIII, fol. 88: « Venerabili fratri Jacobo, archiepiscopo ldrontinensi, sal. Quia dilectus filius nobilis vir dux Venetiarum nobis scripsit quod inter eum et Paduanos pax est reformata, et propterea sit timendum ne gentes utriusque partis faciant societates Ecclesie Romane ac Florentinis et aliis nocituras, requiras propter hoc de novo Florentinos eosdem quod videntes istud periculum, nunc faciant quod hucusque facere noluerunt, ut hujusmodi et aliis periculis obvietur et contra societates easdem se insurgant et etiam contra hostes ejusdem Ecclesie, qui nunc in rei veritate sunt sui, juvent potenter prelibatam Ecclesiam et semetipsos. Datum, etc. » (Avignon, 12 octobre 1373.)

Le pape écrivait en même temps et dans le même sens à Florence, à Pise, à Lucques, à Sienne, à Arezzo. (*Ibid.*, fol. 91.)

3. *Ibid.*, Reg. Vat. CCLXX, fol. 169 v°. — Le pape a appris avec joie par le cardinal de Bourges la décision des Florentins de s'opposer aux projets des Visconti contre la Toscane. Il en remercie les prieurs, espérant que cette union rétablira la paix. Dieu sait où tendent tous ses efforts ! « Tot labores, tot anxietates et tedia, totque onera expensarum, ut illi tiranni pestiferi et immanes non possint ita affrenate contra Italie populos furere et eos ipsorum dire subicere servituti, imo ut et alii miseri populi per eos oppressi recuperare possent suam pristinam libertatem. » (Avignon, 7 mars 1374.)

pape avertissant à nouveau la République des menées milanaises, avouait à l'archevêque d'Otrante fonder peu d'espoir sur sa coopération[1]. Quelques jours après, une nouvelle alarmante parvenait à Avignon: Florence, à l'insu de l'Église, négociait une ligue en Toscane! « Les Florentins et les Toscans, écrivit Grégoire XI à l'archevêque d'Otrante, sont liés à l'Église Romaine, et ils ne lui font nullement part de leurs projets. Cependant, tant qu'ils sont ligués avec elle, ils ne peuvent contracter aucune alliance à son insu[2]. » Et il ordonna au légat de s'enquérir de l'exactitude des nouvelles et de l'informer des événements.

La rupture devenait inévitable. La disette qui ravagea l'Italie entière, les guerres intestines des Siennois et des Salimbeni, toutes causes secondaires, aigrirent encore les Florentins. Le pape ne pouvait plus guère s'illusionner. Malgré tout, il ménagea encore la République.

Au début de 1375, alors que l'on pouvait presque considérer la guerre comme déclarée, il prit les Florentins comme médiateurs dans un conflit entre les habitants de Castellione Fiorentino et l'évêque d'Arezzo. Naturellement, on reparla de l'ambition du pape : il voulait s'emparer de la ville de Castellione[3].

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXX, fol. 26... « Et sive Florentini in hoc consentiant sive dissentiant. »

2. *Ibid.*, fol. 19 v°. — « Audivimus nuper quod dilecti filii Florentini et quidam alii Tusci procurant ligam facere, invicem nobis nullatenus requisitis, quam ex eo suspectam habemus, quia cum Romana Ecclesia sunt ligati, nec ad hoc requirant eamdem. Quare discretionem vestram hortamur attente mandantes, quatinus de hujus modi tractatu sagaciter inquiratis et ipsi, ne perficiatur, quantum honeste poteritis obvietis,... quia, durante liga quam habent cum dicta Ecclesia, nullam aliam in qua non includatur eadem Ecclesia inire possunt, et quicquid inde senseritis maxime qui in predictis consentiant et qui dissentiant, nobis notificare curetis. » (Avignon, 3 avril 1374.)

3. Cette affaire de Castellione Florentino remontait à Urbain V; la suzeraineté de ce lieu était débattue entre Arezzo et les habitants de Castellione. Urbain V avait successivement passé deux traités contradictoires avec les deux partis. Finalement on remit Castellione à l'évêque d'Arezzo avec mission d'informer. Occupé contre les Visconti, ce dernier ne put trouver une solution. Le terme fixé pour régler la question approchant, le pape de-

Florence médiatrice, on ne pouvait arriver à une solution. De fait, en mars 1375, on s'en tint à un compromis. Florence était alors l'alliée des Visconti.

Négociations entre Grégoire XI et les Visconti. — Depuis 1373, des négociations étaient entamées entre la République et Milan. Les victoires pontificales avaient augmenté les craintes, déjà très vives, de Florence; la campagne de 1374 ne fit que les confirmer. C'était le moment où Grégoire parlait de revenir en Italie, et où s'engageaient les négociations franco-hongroises, pour aboutir à l'établissement, dans le Sud de l'Italie, d'une puissance française, nouvelle source de force pour la Papauté. Florence sentait bien que le retour victorieux de Grégoire XI serait une menace pour sa propre puissance et qu'elle ne pourrait plus lutter avantageusement contre l'Église. Les victoires papales l'inquiétaient, et cependant la continuation de la guerre lombarde était encore un dérivatif pour l'ambition ecclésiastique; les tentatives de paix entre Grégoire XI et les Visconti augmentèrent son mécontentement.

Les victoires de ses armées auraient dû engager le pontife à poursuivre une guerre si heureuse à ses débuts. Mais d'une part, cette lutte, en se prolongeant, aurait, sans beaucoup de profit, tenu en suspens toutes ses autres entreprises, alors que ses soins devaient se tourner tant vers les affaires de Naples que vers les entreprises du roi de Majorque, ou vers les négociations franco-anglaises ; d'autre part, le pape victorieux ne pouvait, sans contredire aux paroles de paix par lui adressées à toute la Chrétienté, continuer une guerre qui ruinait l'Italie, alors en proie à la peste et à une affreuse disette ; en outre les suspicions, de jour en jour croissantes, de Florence, le retard que la lutte apportait au rétablissement du Saint-Siège à Rome, l'épuisement où se trouvait réduite la Papauté devaient

manda aux Florentins d'envoyer un médiateur. (Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXX, fol. 178.) On ne put non plus aboutir qu'à un nouveau compromis, en remettant Castellione entre les mains d'un commissaire pontifical. (*Ibid.*, Reg. Vat. CCLXXI, fol. 181 v°.)

l'inciter à la paix. Grégoire XI avait accepté une guerre qu'il considérait comme sainte ; il l'avait hardiment poussée; vainqueur, il ne pouvait sous peine de nuire aux intérêts de la Chrétienté et de rendre suspecte à l'Italie l'ambition pontificale, la continuer jusqu'à l'écrasement complet de ses ennemis. Eût-il eu ce dessein, il devait se heurter à un double obstacle : l'état des finances pontificales, et les entreprises florentines contre le pouvoir ecclésiastique.

La guerre lombarde était lourde pour le Trésor pontifical, alors que chaque année des décimes étaient abandonnés au roi de France, qu'une partie des revenus de la Chambre apostolique devait être consacrée à la lutte contre les Turcs, et qu'ailleurs le recouvrement des taxes était difficile, sinon impossible. Sans cesse, en France, en Angleterre, en Espagne, en Italie même, si cruellement éprouvée, Grégoire demandait des secours pécuniaires. Ceux qu'il obtint ne lui suffirent pas. A deux reprises, il dut engager une partie des joyaux du Trésor pontifical; un jour, il ne put payer la solde de ses troupes et fut obligé de demander un sursis. Finalement, il n'eut qu'une dernière ressource : emprunter. Il n'y manqua pas : dès janvier 1374, il devait 30,000 florins à un chevalier du diocèse de Turin; le cardinal de Saint-Ange, l'abbé de Marmoutiers négocièrent d'autres prêts; enfin en 1376, le duc d'Anjou et le roi de Navarre lui fournirent l'un 60,000, l'autre 30,000 florins[1].

Non seulement les ressources manquaient pour continuer la guerre, mais l'un des plus puissants alliés de la Papauté, Florence, se refusait à lui prêter son appui. La guerre ne pouvait alors que traîner en longueur, et peut-être la fortune trahirait-elle Grégoire XI ? Qui sait si Florence ne l'aurait pas alors ouvertement abandonné pour s'unir à ses ennemis ? Cependant la paix pouvait être conclue glorieusement. L'Italie serait soulagée des maux dont elle souffrait, et le pape don-

1. Voir Léon Mirot, *Les Rapports financiers de Grégoire XI et du duc d'Anjou, dans les Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'*École française de Rome*, 17e année, fasc. I, janv.-fév. 1897. 112-144.

nerait l'exemple de la modération. Peut-être à la faveur de cet apaisement, pourrait-il exécuter plus librement ses projets de retour?

Dès le début de la guerre, on avait négocié, sans qu'il y eût eu, avant 1374, de pourparlers sérieux. Cette année, les ducs d'Autriche offrirent leur médiation. Dès le mois de juillet, les cardinaux de Saint-Ange et de Bourges furent autorisés à négocier une trêve[1]. Mais, scrupuleux observateur des articles de la ligue, le pape ne voulut pas s'engager sans l'autorisation de ses alliés. Il prévint le comte de Savoie[2], manda à Florence d'envoyer ses députés, avertit la reine de Naples, le marquis d'Este, Pise, Lucques, Arezzo, Sienne, Louis de Gonzague[3], et chargea l'abbé de Marmoutiers d'informer les autres alliés de l'Église. Enfin, leur assentiment obtenu, il donna au cardinal de Saint-Ange[4] pleins pouvoirs de traiter et conclure une trêve avec les Visconti au nom de l'Église et de ses alliés. Les conférences s'ouvrirent à Bologne et aboutirent à une trêve d'une année[5] (4 juin 1375).

La trêve paraît devoir hâter le retour en Italie. — La guerre se terminait au moment où la paix semblait imminente entre la France et l'Angleterre, où les négociations relatives à la succession de Sicile étaient en voie d'aboutir, où l'Empereur concentrait tous ses efforts pour faire reconnaître son fils comme roi des Romains, où l'on parlait d'un découragement général, et, par suite, d'une prochaine défaite des Turcs ; Grégoire pouvait se flatter d'accomplir son double dessein, si longtemps retardé, le retour à Rome et la croisade. Il songeait à quitter Avignon en juillet 1375. Peut-être, en ce faisant, eût-il évité à l'Italie tous les maux qui suivirent. Mais la lenteur des négo-

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXX, fol. 128 v°. — Reg. Vat. CCLXVI, fol. 89 v°.
2. Theiner, II, n° 562.
3. Arch. Vat. Reg., Vat. CCLXX, fol. 159 v°.
4. Theiner, II, n° 565.
5. Osio, *Documenti tratti degli archivi milanesi*, I, 118. — Voir aussi : Lünig, II, 257.

ciations franco-anglaises le retarda; Florence, que la paix avec les Visconti aigrissait encore plus, et qui craignait que le retour du pape ne provoquât un relèvement de Rome, et par suite son propre affaiblissement, essaya de le rendre impossible en rallumant la guerre en Italie.

Obstacles suscités par Florence. Attaques contre les administrateurs ecclésiastiques. — Il lui suffit d'exagérer ses griefs possibles contre les administrateurs ecclésiastiques, et de provoquer ainsi la révolte des États de l'Église. La contradiction d'une Papauté, puissance italienne, séjournant en France, avait eu de graves conséquences. La cour pontificale, à commencer par le pape et les cardinaux, était française. Chacun amenait à sa suite des parents, des obligés dont il fallait faire la fortune. Les uns furent pourvus en cour d'Avignon, d'autres envoyés comme fonctionnaires dans les diverses parties de la Chrétienté. L'Italie, pour sa part, en reçut un grand nombre. A la suite des légats et des vicaires pontificaux, beaucoup de Français devinrent recteurs et officiers des terres d'Église; outre les hauts fonctionnaires tels que sous Grégoire XI, les cardinaux de Saint-Ange[1], de Bourges[2], de Sabine[3], les abbés de Marmoutiers[4], de Lézat et l'évêque d'Aix[5], quantité de Français émigrèrent[6] de 1371 à 1376, sans compter les aventuriers qui espérant trouver fortune, suivirent Bernardon de la Salle,

1. Guillaume Noellet.
2. Philippe de Cabassolle.
3. Pierre d'Estaing.
4. Gérard de Puy.
5. Gérard de Posilhan.
6. Voici les noms de quelques-uns de ces Français venus en Italie et pourvus de charges:

1371.	4 janvier.	Étienne « Toccabonis », de Montpellier. Arch. Vat., Reg. Vat., CCLXIII, fol. 304.
	18 février.	Amanieu de Pommiers, chev., du diocèse de Bazas. *Ibid.*, fol. 258 v°.
	Id.	Pierre de Murles, chev., du diocèse de Maguelonne, capit^e de Fabriano. *Ibid.*, fol. 258 v°.
	8 mars.	Pierre Rostaing, chev., du diocèse d'Embrun, châtelain de Viterbe. *Ibid.*, fol. 22 v°.

Enguerrand de Coucy et Silvestre Budes[1]. Les La Roche, les Turenne, les Pommiers, les Limeuil, frères, neveux et parents du pape, étaient parmi ces émigrants.

Mécontentement général contre les administrateurs ecclésiastiques. — Il devait paraître utile à la Papauté française de faire gouverner ses États italiens par des hommes qui fussent,

	8 mars.	Pierre Gaudelin, chev., de Saint-Crespin. Arch. Vat., Reg. Vat., CCLXIII, fol. 27 v°.
	2 mai.	Itier de La Rivière, chev., du diocèse de Limoges. *Ibid.*, fol. 41 v°.
	29 juillet.	Jean Moisset, damoiseau d'Aurillac. *Ibid.*, fol. 85 v°.
	26 septembre.	Aymeri de Saint-Michel, damoiseau d'Avignon, maréchal du Patrimoine. *Ibid.*, fol. 284.
1372.	1er janvier.	Pierre Quitard, du diocèse de Rodez. Reg. Vat. CCLXVIII, fol. 235 v°.
1373.	1er février.	Jean « Guiterii », d'Elne. Reg. Vat., CCLXV, fol. 127.
	12 octobre.	Guill. de La Roche, châtelain de Corneto. Reg. Vat., CCLXIX, fol. 334 v°.
	27 mai.	Jacques Simon, de « Monte Se Marie in Casciano », dioc. d'Auch, châtelain de Sasso Ferrato, diocèse de Nocera. *Ibid.*, fol. 287 v°.
	24 juin.	Bertrand de Mézières, chev. limousin. *Ibid.*, fol. 393 v°.
1374.	2 janvier.	Mention de propriété de terres vers Chiusi données par l'Empereur à Guillaume, vicomte de Turenne. Reg. Vat., CCLXX, fol. 220.
	22 janvier.	Pierre Malros, chev. limousin. *Ibid.*, fol. 78 v°.
	12 mars.	Jean Moisset, du diocèse de Saint-Flour. *Ibid.*, fol. 89 v°.
	15 mars.	Bertolin du Prat, du diocèse de Toulouse. *Ibid.*, fol. 91 v°.
	21 mai.	Guillaume de « Montecaussino », damoiseau de Rodez. *Ibid.*, fol. 107 v°.
	26 mai.	Pierre de Mainhac. *Ibid.*, fol. 110.
		Éliot de Creyssac. *Ibid.*
	16 août.	Bernard « Laoratoris », de Perpignan, châtelain d'Anagni. *Ibid.*, fol. 141.
1375.	6 juin.	François « Udelin de archipresbyteris », chev., du diocèse de Paris. Reg. Vat., CCLXXI, fol. 129 v°.
	14 août.	Aymeri Laglade de Baynac, dioc. de Sarlat, garde des portes de Corneto et de Saint-Sixte, à Viterbe. Theiner, II, 585.

1. Sur Silvestre Budes, voir Léon Mirot, *Silvestre Budes et les Bretons en Italie*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1897-1898.

sinon des parents, du moins des compatriotes du pape; ils tenaient d'elle tout leur pouvoir, et elle pouvait compter sur leur fidélité, isolés qu'ils étaient dans un pays étranger. N'était-il pas à craindre que des administrateurs italiens ayant les mêmes intérêts que leurs administrés, et souvent en opposition d'idées avec les légats et vicaires étrangers, ne se fussent plus facilement laissé persuader de chercher l'indépendance ? Mais, si les hauts représentants de l'autorité pontificale eurent, sauf l'abbé de Marmoutiers, un réel souci des peuples qui leur étaient confiés, il n'en fut pas de même de leurs subordonnés, portés tout naturellement à tirer profit de leurs charges. N'ayant nul intérêt à ménager les pays qu'ils administraient, se considérant comme les maîtres de ces régions que la Papauté venait de ressaisir, ils agissaient en conquérants. Leur situation due, soit au pontife régnant, soit à un haut dignitaire ecclésiastique, pouvait finir avec leur protecteur. Faire rapidement leur fortune, tel était par suite leur seul objet. Étrangers d'origine, de mœurs, de langue, mille difficultés, mille causes d'éloignement devaient surgir entre ces Français et les Italiens, les premiers se regardant comme des vainqueurs, les seconds les considérant comme oppresseurs. Leur administration n'était peut-être pas plus dure que celle de leurs contemporains. Mais le seul fait d'être étrangers et de représenter un pouvoir absent, rendait plus sensibles et plus intolérables chez eux des défauts généraux à cette époque.

Les chroniqueurs abondent en preuves de la véritable haine qui se déchaîna contre eux. « Les pasteurs de l'Église, disait-on, placent partout leurs frères, leurs neveux, leurs oncles, inaccoutumés à gouverner, et généralement d'une basse extraction, dans le seul but de les enrichir. Ils n'aiment les villes qu'ils administrent, les peuples auxquels ils commandent, que pour faire leur propre fortune, du vivant de leur protecteur. Aussi usent-ils d'injustices et de violences; sachant bien, s'ils sont laïques, que leurs enfants ne leur succéderont pas,

ils n'ont rien à ménager pour leur descendance[1]. » Partout se retrouvent les mêmes attaques contre le mauvais gouvernement des ecclésiastiques[2]. Mais peut-être hésiterait-on à ajouter foi à ces témoignages empreints de partialité, s'ils n'étaient confirmés, dans le parti pontifical, par deux personnages peu suspects, sainte Catherine de Sienne et Grégoire XI lui-même.

Les premières lettres de la sainte, antérieures au retour à Rome, sont remplies d'allusions au mauvais gouvernement de l'Église, « source de tous les maux qui accablent la Chrétienté ». Tout vient de l'oubli de l'amour divin pour l'amour personnel, du délaissement des soins de l'âme pour la recherche des biens du siècle. Quels sont les coupables ? Ceux-là mêmes qui devraient prêcher d'exemple et qui ne présentent à leurs sujets que faiblesse et corruption ; sans force, par suite, pour réprimer les vices d'autrui, ils les excusent par leur propre conduite[3]. Certes, ceux qui se révoltent contre l'Église sont coupables ; mais n'ont-ils pas une excuse dans les injustices et les iniquités que leur ont fait souffrir les mauvais pasteurs[4], démons incarnés qui préfèrent ruiner le pape plutôt que de perdre leur propre fortune. Le pontife doit remédier à ces maux et arracher « ces fleurs pourries qui gâtent le jardin

1. *Muratori*, XVI, 527.

2. « Cio tutto per operazione e justizia di Dio, per l'inormi peccati di mulvagi e iniqui pastori, prelati, et cherici della Chiesa Santa di Dio. » *Muratori*, XV, 247.

« Per la mala Signoria que facevano li ufficiali della Chiesa. » *Chron. Riminense* (*Muratori*, XV, 915).

« Subditi pastorum ecclesie erant male contenti. » *Annales Mediolanenses* (*Muratori*, XVI, 759).

« Mali et nimium sævientes, » dit Sozzomeno, parlant des recteurs d'Église (*Muratori*, XVI, 1094).

Le Pogge (*Muratori*, XX, 221-225) insiste beaucoup sur l'avarice des « Gaulois », les vices des légats, et la servitude où ils tenaient les États de l'Église.

3. Tommasseo, *Lettere di Santa Caterina*, III, n° 185.

4. *Ibid.*, n° 196.

de l'Église[1] », pour planter à leur place les plantes odorantes, pasteurs et recteurs, vraiment serviteurs de Jésus, et préoccupés du salut des âmes. « Quelle joie ne sera-ce pas pour lui, revenu à son véritable siège, que d'entreprendre la correction de ces pasteurs, loups dévorants et mangeurs des âmes, dont l'unique souci est d'acquérir délices, plaisirs et louanges du monde[2]? »

Cette bonté, cette justice, cet amour de ses sujets que la sainte recommandait non seulement au pape, mais encore à ses légats[3], Grégoire XI s'efforça de l'atteindre. Si, absent de l'Italie, il ne put, autant que s'il eût été présent, adoucir les maux de ses sujets, du moins son esprit bon et juste ne laissa jamais une souffrance sans remède, une injustice sans réparation. Chaque année, de nombreuses instructions étaient envoyées aux légats ; et toujours Grégoire recommandait de corriger les abus commis par les officiers d'Église, et de remédier, dans la mesure du possible, aux charges des États pontificaux.

Mesures libérales de Grégoire XI. — Au début de 1372, des plaintes arrivèrent de la Campanie et de la Maritime. Le pape manda au cardinal de la Sabine d'informer sur la conduite des officiers accusés. « C'est avec douleur que nous avons entendu des personnes dignes de foi formuler de nombreuses plaintes contre les recteurs ; nous ne doutons pas que vous ne veilliez avec soin sur les entreprises audacieuses de ces officiers, mais, désirant vivement être informé de leur gestion, nous vous mandons instamment de remédier aux maux qui en pourraient résulter[4]. » Bologne ayant, peu après, envoyé de son côté des requêtes au sujet de certains abus, Grégoire rappela au légat qu'il était assez peiné des impositions générales que la nécessité l'obligeait à percevoir sur ses sujets, sans que l'on aggravât encore leur triste sort[5]. La marche d'Ancône, la

1. Tommasseo, III, n° 206.
2. *Ibid.*, n° 218.
3. *Ibid.*, I, n° 27; II, n° 109.
4. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXIX, fol. 13.
5. *Ibid.*, fol. 14.

Romagne n'hésitaient pas non plus, en semblable occurrence, à s'adresser au Pape[1].

Il ne cessait de recommander à ses vicaires de pourvoir à la tranquillité de ces provinces[2]; apprenait-il qu'en Romagne ses officiers avaient molesté le peuple, levé des taxes à leur propre avantage, il ordonnait à l'évêque d'Aix d'enquérir sur ces faits, lui rappelant qu'il devait restituer tout ce qui aurait été extorqué si injustement, alors que tant d'impôts grevaient le peuple[3]. Les troupes du comte de Savoie, au moment où la peste ravageait l'Italie, avaient envahi le territoire de Bologne. La ville se plaignit; le cardinal de Bourges fut prié d'y porter remède sans plus tarder[4]. Peu après, à de nouvelles récriminations, Grégoire répondit en ordonnant une nouvelle enquête: qu'Ancône se plaignît, il enjoignait au légat de forcer les officiers, sous peine de mesures coercitives, à rendre une justice équitable[5]. Bientôt même, il allait agir vigoureusement contre l'un des plus puissants légats, Gérard du Puy, abbé de Marmoutiers.

Contrastant avec les autres légats, Gérard traitait Pérouse en ville conquise. Ambitieux, sinon pour lui, du moins pour la Papauté, il paraît réellement avoir cherché à étendre sa domination en Toscane. A la fin de 1374, de nombreuses réclamations étaient parvenues de la Campanie et de la Maritime[6], qu'il administrait. Le pape les lui retourna, avec ordre de gouverner sagement et équitablement. Peu après, Florence et Sienne se plaignirent de ce que, dans cette dernière ville, le légat favorisât les Salimbeni. Le pontife lui défendit de prêter secours à ces derniers[7], et lui enjoignit de

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXVIII, fol. 34.
2. Theiner, II, n° 551.
3. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXIX, fol. 39.
4. *Ibid.*, fol. 64 v°.
5. *Ibid.*, fol. 82 v°.
6 *Ibid.*, Reg. Vat. CCLXXX, fol. 217.
7. *Ibid.*, fol. 191. « Ideoque nolumus, tueque discretioni mandamus, quatinus nobilibus illis de Salimbenis nulla contra dilectos filios commune

se montrer sincère et impartial médiateur, afin de ne pas porter ombrage aux Siennois, alliés de l'Église. En même temps, il essayait de dissiper les soupçons de Florence[1] et de Sienne[2], et protestait qu'au cas où le légat aurait donné aide aux Salimbeni, il ne le souffrirait pas. Trop zélé, l'abbé de Marmoutiers continua ses pratiques de gouvernement. Les plaintes se renouvelèrent, si bien qu'en décembre 1375, les habitants de Montefalcone, d'Orte et de Rieti réclamèrent à nouveau et refusèrent de lui obéir. Grégoire ne vit d'autre solution que de remplacer son légat. En attendant que le cardinal de Saint-Eustache, qu'il lui substitua, pût entrer en fonctions, il délégua tous pouvoirs à Nicolas Spinelli, et défendit à l'abbé de Marmoutiers de s'occuper, en quoi que ce fût, de l'administration et du gouvernement de ces cités[3].

Senensis civitatis prestes, nec a nostris et Ecclesie Romane subdictis prestari permittas auxilia, consilia vel favores, ac, si acceptum fore videris, partes tue sollicitudinis interponas, ut reconciliatio dictorum nobilium et reductio ad benivolenciam sue patrie subsequatur, ac ipsum commune tractes in omnibus favorabiliter et benigne, subtrahens ab eis omnem materiam verisimiliter suspicandi, quod contra eos a te vel aliis gentibus nostris prestentur auxilia vel favores. »

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 170 v°.

2. Reg. Vat. CCLXX, fol. 171 : « Non tamen credimus, quod dilectus filius Gerardus abbas... eisdem nobilibus in novitate prefata contra vos prestiterit, aut prestet favores vel auxilia, nec id volumus nec modo aliquo pateremur, cum nos civitatem illam, que semper Romane Ecclesie extitit filia devota... non pateremur auxilia vel favores prestare, volentibus prefate civitati injurias aut offensiones inferre, quin potius optaremus ipsius offensiones et injurias, in quantum esset nobis licitum, propulsare. Verum, si nobiles ipsi olim ab eodem abbate et suis predecessoribus honores et commoda, ut dicte littere (vestre) continebant, habuerunt, hoc non debetis nobis ad injuriam reputare, quia nos eciam illis..., sed nullo modo tamen, ut prediximus, volumus quod eis contra vos in aliquo faveatur. »

3. Reg. Vat. CCLXVII, fol. 111: « Dilecto filio, nobili viro Nicolao Spinelli, militi Juvenacensi, sal... Attento, quorumdam relatibus et scripturis quod nonnullarum civitatum et terrarum, presertim Montisflasconis, Ortanensis et Reatinensis ad nos et Ecclesiam Romanam immediate spectancium cives, habitatores et incole, de dilecti filii abbatis monasterii Majoris Monasterii prope Turonis, in nonnullis terris nobis et Ecclesie predicte subjectis, pro nobis et Ecclesia ipsa in temporalibus vicarii generalis, officiariorum forsan abbatis ejusdem vel forte subditorum nostrorum

Non seulement Grégoire XI veilla à ce que ses légats fussent justes et équitables, mais il chercha à diminuer les charges de ses sujets : il manda au cardinal de Bourges d'interdire que les habitants de Bologne fussent contraints de porter, sans rétribution, avec leurs chars et leurs bêtes de somme, le blé, le vin, le foin pour les provisions des vicaires de l'Église[1] ; il fit suspendre en 1373, la coutume de présents dispendieux, imposés dans les villes, à l'occasion de l'entrée et du départ des légats[2] ; et il ordonna, sous peine d'une forte amende, de faire publier ces défenses, de les traduire en langue vulgaire et de les déposer dans les archives des divers pays, — il s'occupa de la réforme et de l'unification des poids et mesures[3], — il fit réduire les droits perçus pour la mouture des grains[4], — il subordonna, lors de la disette de 1374, l'exportation des blés aux besoins des habitants des États de l'Église. Mais, malheureusement, la fréquence des réformes était la conséquence des abus des fonctionnaires ecclésiastiques.

Ainsi donc, que l'on interroge les chroniqueurs, que l'on étudie les lettres de sainte Catherine, que l'on se reporte aux instructions du pape, partout la même constatation s'impose : l'administration des légats et des recteurs pesait lourdement sur les États de l'Église. Le mécontentement était général. Florence se chargea de le faire éclater.

Caractère que Florence donne à la lutte. — Très habilement, elle dirigea son attaque contre les administrateurs étrangers : jalouse de la puissance pontificale, et désireuse de la voir affaiblie, elle ne s'attaqua pas à elle. Elle laissa le

culpis exigentibus, cujus rei certitudinem non habemus, gubernatione et regimine minus bene contenti, recusant eidem abbati plenam obedientiam exhibere; » il lui confie, jusqu'à l'arrivée du cardinal de Saint-Eustache, le gouvernement et la réformation desdites terres et villes; « inhibentes abbati prefato suisque officialibus ubilibet constitutis ne de regimine, gubernacione et administracione predictis se quolibet intromittant ».

1. Arch., Vat., Reg. Vat. CCLXIX, fol. 57 v°.
2. Theiner, II, n° 555.
3. *Ibid.*, II, n° 538.
4. *Ibid.*, II, n° 492.

pape en dehors de la lutte, ainsi que l'Église : « Nous n'avons rien à faire avec notre très vénérée Mère la Sainte Église, » écrit-elle à Malatesta et aux comtes de Cervaia : ce qu'elle voulait persuader à l'Italie, c'est qu'elle combattait pour elle, contre les étrangers, contre les « Barbares, qui sortis d'une souche vile, nourris et élevés dans la populace, sont envoyés par l'Église en Italie, pour la dépouiller et pour s'y enrichir ainsi qu'à un butin[1] ». C'était reprendre les attaques de Pétrarque. Mais, tandis que le poète, voulant arracher la Papauté à Avignon et à ces Barbares, anciens esclaves de Rome, aujourd'hui révoltés, et que l'union des Italiens ferait rapidement retomber sous le joug, songeait à restaurer au profit de la Rome pontificale, l'antique domination que Rienzi avait tenté de rétablir au profit de la Rome communale, tandis qu'il rêvait à une éclatante puissance morale qui, appuyée sur l'Italie, serait une source de vie et de lumière pour la Chrétienté entière, Florence ne songeait qu'à se substituer à Rome, et à abaisser la Papauté ; si elle combattait le retour libre de Grégoire XI, c'était qu'elle le voulait revenant, sans force, ses auxiliaires français chassés, avec l'aide des Florentins qui l'eussent imposé à Rome par eux affaiblie, afin que le lustre de la Papauté, redevenue italienne, grâce à Florence, servît à rehausser l'éclat de la République toscane.

S'attaquant aux envahisseurs français, la tâche lui était facile. Toute la haine des Italiens s'était tournée contre ces étrangers à l'avidité de qui la Papauté paraissait abandonner l'Italie, comme les Empereurs avaient au XIIIe siècle, livré le Sud de la Péninsule à l'invasion germanique. Si la rancune des populations persistait encore contre ces derniers, si, en 1376, Florence pouvait écrire au roi de Hongrie que le mariage de la reine Jeanne avec Otton de Brunswick était une humiliation pour l'Italie, et que c'était un cruel chagrin que de voir le sang de ces « Allemands, sévissant jadis comme une

1. *Archivio Storico Italiano*, 3e série, VII, 213, n° 105, — 225, n° 148, — 227, n° 160, — 215, n° 111.

peste contagieuse[1] », se mêler à celui du glorieux Charles, qui eut la gloire de « chasser ces Teutons », combien facilement devait-elle trouver d'écho en appelant l'Italie entière, au nom de la liberté et du nationalisme, contre les envahisseurs français? « Souvenez-vous, écrivait-elle aux Romains, de ce que la liberté a jadis inspiré à vos ancêtres. C'est Dieu même, qui plein de compassion et de bonté, permet à l'Italie de se soulever contre ses oppresseurs et de rejeter la tyrannie honteuse des Barbares. C'est avec joie, nous n'en doutons pas, que vous avez appris cet événement si propre à toucher la dignité romaine. L'amour de la liberté a jadis armé les Romains contre les Décemvirs; c'est grâce à lui qu'ils sont devenus les maîtres du monde. Chaque homme sans doute recherche la liberté, mais qui doit la désirer plus ardemment que vous, Romains, pour qui elle est un héritage et un droit? Comment souffrirez-vous que la noble Italie soit plus longtemps corrompue par cette abjecte servitude ? Que ces misérables Barbares se rassasient des biens, du sang des Latins, que l'antique Latium soit inhumainement dévasté ? Levez-vous pour la liberté; soyez-en les chefs, prenez les peuples sous votre protection, pour chasser l'abominable tyrannie! C'est une œuvre digne des Romains. Souffrirez-vous de voir les Français rapaces s'impatroniser violemment de l'Italie? Ne vous laissez pas enchaîner par la mielleuse douceur de ces prêtres, ne vous laissez pas tromper par les paroles légères et mensongères de ces Barbares, qui veulent faire tomber Rome et l'Italie sous le joug des Français. Ne permettez pas que cette Italie, devenue, grâce à vos aïeux, la première des nations, soit soumise à ces étrangers. Ressuscitez et publiez partout cette maxime de Caton : Nous voulons être libres et vivre avec des hommes libres[2]. »

1. *Monumenta Hungariæ historica. Diplomacziai*, III, n° 104. « Qui quasi pestis contagiosa illis in partibus sæviebant... suis Teotonibus stipatum. »

2. Gregorovius, *Storia di Roma*, VI, 538.

Ce n'était pas seulement à Rome, mais à Orvieto, à Forli, à Gubbio, à Bologne, à Ancône, à toute l'Italie que s'adressait Florence, appelant aux armes, et agitant l'étendard rouge sur lequel était gravé en lettres d'or le mot de : « Liberté. »

« C'est le moment de faire revivre la liberté antique; les motifs sont justes et urgents. Quel Italien peut supporter de voir tant de nobles cités servir aux Barbares appelés par le pape, pour dévorer les biens de l'Italie ? Ces hommes ne sont-ils pas plus cruels que ne le furent les Sénons eux-mêmes ? Eux, qui au nom de l'Église, envahissent l'Italie, n'ont rien de commun avec les Italiens : ni foi, ni croyance, ni amour. Ils envient nos richesses dont ils veulent s'emparer pour en abuser. Que tous s'unissent à Florence; la tyrannie disparaîtra et l'Italie libre retournera dans le sein de l'Église[1]. »

Causes de l'insuccès de Florence. Conséquences. — Sur ce terrain, Florence était certaine de réussir à former une ligue générale pour la défense de la liberté. Laissant de côté le pape et l'Église, pour combattre seulement les étrangers qui cherchaient à opprimer la Péninsule, prenant les armes pour se sauver « de la faim, du fer et des trahisons[2] », luttant pour leur propre existence et pour la liberté, les Florentins pouvaient faire illusion et tromper l'Italie. Mais le jour où la ligue fut conclue, ils ne purent cacher leur ambition égoïste. Rome refusa de les suivre, les autres coalisés cherchèrent à travailler chacun pour soi; les rivalités se réveillèrent. Celle-là même qui semblait être le lien de la ligue, ne songea bientôt plus qu'à elle seule.

Mais, en outre, Florence n'avait pas prévu que de l'excès du mal devait sortir le bien, que les troubles provoqués par elle dans les États pontificaux, après avoir un moment étonné Grégoire XI, lui montreraient quel était pour l'Église le seul moyen de conserver sa puissance temporelle. En dévoilant les défauts de l'administration ecclésiastique, elle fit voir ce qu'il

1. *Monumenta Hungariæ historica, Diplomacziai*, III, n° 121.
2. Gregorovius, *ouv. cité*, VI, 536.

fallait corriger. En suscitant une ligue qui, à peine constituée, tendait déjà à se désagréger, et qu'elle ne sut pas unifier, elle prouva que, seule, la Papauté formait un centre en Italie; en jalousant certaines cités, comme Pérouse, elle laissa percer sa propre ambition. Mais surtout elle hâta chez Grégoire XI l'accomplissement du projet de retour depuis longtemps formé, et elle fit disparaître les dernières hésitations qui pouvaient le retenir encore en Avignon.

DEUXIÈME PARTIE

Les Projets de retour de Grégoire XI, de 1371 à 1376

LE RETOUR

Si ce fut seulement en février 1374 que Grégoire XI, répondant aux envoyés de Rome qui le suppliaient de revenir dans la Ville éternelle, manifesta en Consistoire, le dessein de quitter Avignon[1], il avait, dès son avènement au pontificat, décidé de rétablir la Papauté en Italie.

Le vœu de Grégoire XI. Sainte Brigitte et Grégoire XI. — L'on a rapporté, que le Saint-Siège étant encore vacant, il avait fait vœu, s'il était élu, de revenir à Rome[2]. Les révéla-

1. Arch. Vat.; Reg. Vat. CCLXX, fol. 19 v°. Grégoire XI remercie les Romains des sentiments de filiale obéissance qu'ils montrent envers lui; il proteste de son amour pour leur ville. Il a reçu leurs ambassadeurs Philippe de Rufini, évêque de Tivoli, Jacques Orsini, chanoine de Saint-Pierre, « Jacobus de Magistris Luce », jurisconsulte, et « Franciscus Fulconis », qui lui ont exposé les demandes des Romains. Il leur répond que « de adventu nostro ad dictam urbem intentionem nostram verbotenus expressimus super quam vobis referenda dictorum ambaxiatorum relacioni plenariam fidem adhibete »; pour le jubilé, il ne peut rien fixer encore. — Quelques jours auparavant, Francesco, envoyé de Sienne, écrivait à la ville en ces termes : « Insuper noscat dominacio vestra quod VIII vel circa diebus elapsis, dominus noster in publico consistorio declaravit se velle in brevi venire ad Ytaliam et sic respondit ambaxiatoribus romanis qui sunt hic pro hista causa ; et pro guibilio, nondum respondit. Sed creditur quod concedit pro anno domini millesimo CCCLXXX°; de adventu vero ad Ytaliam credo, postquam dixit, quod ipse est dominus valde constans, et si venerit, pro certo firmo in vita sua non rediret huc: Si tamen erit, non credo quod sit infra annum aut saltem infra septembrem. » Siena, Archivio di Stato, lettere del consistorio, reg. VIII, n° 11.

2. Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, II, col. 481. — Froissart (éd. K. de Lettenhove, IX, 46) affirme que dès son enfance Grégoire avait formé ce projet, au cas où il deviendrait pape.

tions de sainte Brigitte l'y auraient déterminé. La sainte avait vainement essayé de retenir Urbain V à Rome; à Montefiascone, alors que déjà, il reprenait le chemin d'Avignon, elle l'avait, en présence de Grégoire XI, alors cardinal de Beaufort, prévenu de sa mort prochaine s'il poursuivait sa route[1]. Peu après, ces prédictions se trouvèrent réalisées. Ces prophéties de sainte Brigitte, interprète de la volonté divine, comme Pétrarque l'était des sentiments italiens, les plaintes et les malédictions qui accompagnèrent le départ du pape, les jugements défavorables qui ne manquèrent pas de se former tant sur cet acte même que sur les conséquences[2], la mort rapide d'Urbain, les regrets qu'il montra, dit-on, à ses derniers moments, d'avoir résisté aux ordres de la sainte[3], durent frapper l'esprit de Grégoire XI, et lui faire considérer comme un de ses devoirs, dès son avènement, de ramener le Saint-Siège à Rome.

Grégoire fit-il formellement vœu de revenir ? L'un de ses biographes l'affirme; d'après les dépositions du procès de canonisation de sainte Catherine de Sienne, la sainte aurait fait disparaître les dernières hésitations du pape au moment du départ d'Avignon, en lui rappelant le vœu secret qu'il avait fait avant son élection[4]. On ne saurait prouver l'existence de cet engagement tacite. Mais l'ensemble des circonstances ambiantes jointes aux nécessités politiques, préparait certainement le nouveau pape au dessein qu'il allait accomplir.

Tous ses prédécesseurs, depuis Jean XXII, avaient, sauf, à la vérité Clément VI, son oncle, songé à revenir à Rome[5];

1. Comtesse de Flavigny, *Sainte Brigitte de Suède*, 395.

2. Rinaldi, VII, 20. — Gregorovius, *ouv. cité*, VI, 524-525. — Coluccio Salutati, *Epistolario*, I, 140-142.

3. Gregorovius, VI, 525. — Rinaldi, VII, 260. — Christophe, *Histoire de la Papauté*, II, 425 et sq.

4. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, VI, 1325.

5. Sous tous les pontificats, nous trouvons soit une tentative de retour, soit une sollicitation de revenir. Jean XXII, pressé par les Romains en 1327 (Rinaldi, V, 337), se décida à quitter Avignon en 1332 (Arch. Vat., Reg. Vat. cxvi, fol. 216 v°-fol. 217); il devait s'arrêter à Bologne, avant d'arriver à Rome (Theiner, I, n° 767-769). Au début de 1333, il

depuis Innocent VI, une impérieuse nécessité y poussait la Papauté. Grégoire XI déclara lui-même, à plusieurs reprises, que depuis 1371, il avait l'intention arrêtée de ramener le Saint-Siège en Italie. « Dès notre promotion à l'apostolat, écrivait-il à l'Empereur en 1374, nous avons toujours eu parmi nos vœux, comme nous l'avons sans cesse, de visiter la Ville sacrée, où se trouve le principal siège de notre puissance et d'y résider, ainsi que dans les pays avoisinants, avec notre cour[1]. »

Nous n'avons nulle raison de suspecter la bonne foi et la sincérité du pape, ni de douter que, dès 1371, il n'ait désiré accomplir définitivement ce qu'Innocent VI n'avait pu mettre à exécution, et ce qu'Urbain V n'avait pas eu le courage d'achever. Dès son avènement du reste, un certain nombre de circonstances ne cessèrent de l'entretenir dans la pensée du retour.

Bien que l'on n'ait nulle trace d'ambassades envoyées à Grégoire XI pour lui rappeler que Rome attendait toujours son évêque, les Romains n'attendirent pourtant pas jusqu'à 1374 pour attacher le pape à leur ville ; dès le 8 décembre 1371, ils lui accordèrent à vie, non, il est vrai, en tant que pape, mais comme personne privée, « *dominium urbis, videlicet senatus, capitaneatus et sindicatus officia*[2] », et l'on peut légitimement supposer que, dans les années suivantes, ils le sollicitèrent

n'avait pas encore renoncé à son dessein (Reg. Vat. CXVII, fol. 108). Benoît XII, à son tour, en 1335, sur l'avis des cardinaux et ambassades romaines, se décida à reprendre le chemin de l'Italie (Rinaldi, VI, 24) ; il aurait eu, lui aussi, le dessein de s'arrêter à Bologne. Seul, Clément VI paraît avoir eu la ferme résolution de demeurer à Avignon, par suite de la guerre anglo-française. C'est du moins la réponse qu'il fit aux Romains (Rinaldi, VI, 301-302). Innocent VI en 1361, écrivait au Dauphin qu'il désirait retourner en Italie, tout en désirant s'arrêter à Bologne avant d'arriver à Rome (Martène, *our. cit.*, II, col. 946-947, lettre 118).

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXX, fol. 1 : « Licet a promocionis nostre ad apicem summi apostolatus primordiis in votis semper gesserimus, prout gerimus incessanter, visitare Sacram Urbem, in qua est principaliter sedes nostra, in ipsaque ac vicinis partibus cum nostra curia residere. »

2. Theiner, II, n° 531.

plus d'une fois de quitter Avignon, unissant ainsi leurs instances à celles de sainte Brigitte.

Grégoire XI connaissait la révélation faite à Montefiascone. Latino Orsini fut bientôt après son avènement, chargé de lui transmettre une nouvelle révélation, dans laquelle, au nom de la Vierge, sainte Brigitte le suppliait, sous menace des plus grands malheurs, de quitter la France. Ébranlé, Grégoire fit demander des éclaircissements par Gérard, abbé de Marmoutiers. Une nouvelle révélation lui fut remise par Nicolas Orsini[1]. Les dépositions de sainte Catherine de Suède, fille de sainte Brigitte sont formelles en ce qui concerne les doutes du pape, et les éclaircissements qu'il demanda à la sainte : Quelle est la valeur des affirmations de sainte Catherine ? Bornons-nous à rappeler, comme la plus grande preuve en faveur de leur véracité, que le pontificat de Grégoire XI lui-même vit commencer le procès de canonisation de sainte Brigitte.

Les déclarations formelles de Grégoire à l'Empereur, ses rapports avec la sainte Suédoise, joints à l'influence que les circonstances purent exercer sur son esprit, permettent de croire à l'existence d'un dessein conçu et arrêté dès décembre 1370, alors qu'il serait difficile d'expliquer, que vers 1374, Grégoire, se fût pour ainsi dire brusquement, et malgré l'avis presque unanime du Sacré Collège, décidé à revenir en Italie. Au reste, cette opposition générale de la cour d'Avignon, et, à un moment, de la majorité des princes occidentaux, la persistance avec laquelle le pape résista à leurs prières et à leurs sollicitations, suffiraient à prouver la ferme volonté, longtemps mûrie, d'accomplir un dessein tant combattu.

Les hésitations mêmes de Grégoire XI, ne sont-elles pas l'indice, non d'un caractère timoré, mais plutôt d'une conscience comprenant pleinement l'importance de l'acte qu'il allait exécuter? Il engageait la Papauté dans une voie nouvelle, et toute la responsabilité des événements futurs retom-

1. Comtesse de Flavigny, *ouv. cité*, 397-402. — Voir le procès de canonisation dans les *Scriptores rerum suecicarum*, 221-225.

berait sur le pape, qui aurait cru de son devoir d'agir contre l'avis de ses cardinaux et de la majorité de ses contemporains.

Si, dès son avènement, Grégoire XI ne parla pas de quitter Avignon, c'est que l'état de la Chrétienté ne le lui permit pas.

Causes s'opposant, avant 1374, au retour de Grégoire XI. — Quelque important qu'il parût, ce retour ne devait pas s'accomplir aux dépens des autres devoirs et des autres obligations de la Papauté ; tant que la guerre persista en Italie, tant que la Croisade ne présenta pas des chances sérieuses de réussite, tant que le pape n'espéra point calmer la lutte franco-anglaise, il ne put songer à engager le Saint-Siège dans une entreprise hasardeuse, dispendieuse, et qui devait absorber tous ses soins.

En 1374, au contraire, alors que les victoires des armées papales réduisaient presque les Visconti à solliciter la paix, le retour à Rome pouvait être considéré comme le meilleur moyen d'affermir la domination pontificale reconstituée, de calmer les craintes des Florentins, et d'apaiser le mécontentement des États de l'Église, en substituant l'autorité elle-même à la délégation dont étaient investis les légats : à ce moment Grégoire XI pouvait croire au succès prochain de la Croisade ; Charles IV ne s'opposait à aucun des desseins de la cour d'Avignon, car il négociait déjà la reconnaissance de Wenceslas comme roi des Romains ; enfin la paix entre la France et l'Angleterre semblait devoir être bientôt rétablie.

Négociations franco-anglaises. — La reprise de la lutte franco-anglaise avait ramené Urbain V à Avignon. Comme ce dernier, Grégoire XI était Français ; son frère Roger de Beaufort, son neveu Hugues de la Roche, étaient prisonniers des Anglais. Ses frères, le vicomte Turenne et le seigneur de Limeuil, voyaient leurs terres ravagées par les gens d'armes qui parcouraient le Midi. Français, il devait ardemment souhaiter la fin d'une lutte qui épuisait son pays ; pape, il devait mettre un terme à ces guerres fratricides qui affaiblissaient la Chrétienté et permettaient aux infidèles de s'avancer impunément. Aussi, à peine élu, reprit-il l'œuvre d'Urbain V.

Les cardinaux de Saint-Sixte[1] et des Quatre-Saints-Couronnés[2] avaient été choisis comme médiateurs entre Charles V et Édouard III. Au mois d'avril 1371, il se trouvaient à la cour de France[3], que Simon de Langham quitta, le 5 mai, accompagné de Jean de Chambly, dit le Haze, pour s'embarquer à Calais[4]. Les négociations étaient cependant prématurées. Les victoires du duc d'Anjou et de du Guesclin, les succès du duc de Berry, le désir du prince Noir de conserver et plus tard de reconquérir l'Aquitaine devenue son apanage, étaient autant de causes qui devaient d'une part pousser la France à continuer une lutte si heureusement entreprise, de l'autre entraîner l'Angleterre à tenter la revanche. Aussi les efforts multipliés de Grégoire XI échouèrent-ils.

La cour d'Angleterre se montra la moins empressée. Plusieurs fois, Simon de Langham insista, tant auprès d'Édouard III que de ses conseillers; mais quelles que fussent les concessions de Charles V[5], le roi d'Angleterre ne voulut pas entrer en pourparlers. En juillet même, il refusa un sauf-conduit au légat[6]. Cependant le mauvais succès de ses premières démarches ne découragea point le pape. Confiant dans l'offre que lui faisaient les Génois de se mettre à la tête d'une croisade[7], il entreprit à nouveau de s'entremettre auprès des deux rois « etiam importune si expediat[8] ».

1. Simon de Langham, archevêque de Cantorbéry.
2. Jean de Dormans, évêque de Beauvais, chancelier de France.
3. Le 18 février 1371, Grégoire XI demandait à Charles V un sauf-conduit pour le cardinal de Saint-Sixte. Le cardinal se trouvait le 16 avril à Rouvre, auprès du duc de Bourgogne (Petit, *Itinéraire de Philippe le Hardi*, 67), et le cardinal des Quatre-Saints-Couronnés l'alla chercher à Melun (*Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, VI, 331).
4. L. Delisle, *Mandements de Charles V*, 398, n° 776. — *Chronique des quatre premiers Valois*, 214. — Le roi d'Angleterre avait. le 3 mai, envoyé à Calais Armand Sauvage, chevalier, et Hugues de Segrave, au-devant du cardinal (Public Record Office, Exchequer accounts, nuncii, bundle 316, n° 9).
5. *Grandes Chroniques*, VI, 214.
6. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 86 v°.
7. Voir plus haut, p. 12.
8. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 83.

Cette fois, il put espérer de réussir. Soit qu'Édouard III ait été touché par les sollicitations de Grégoire XI, soit que les victoires répétées de du Guesclin, la paix conclue entre Charles V et le roi de Navarre, les difficultés survenues en Flandre et en Brabant et la maladie du prince Noir l'eussent découragé, il consentit en novembre 1371 à négocier[1]. En janvier 1372, on n'avait encore aucune solution; le 21, on savait seulement que les envoyés des deux rois devaient se réunir le 1er mars à Calais[2].

Plein de confiance, Grégoire encouragea les princes et leurs conseillers à la paix[3], et à ses premiers légats adjoignit l'évêque de Carpentras et son propre frère le vicomte de Turenne[4]. Le 23 janvier, des saufs-conduits étaient accordés par Édouard III aux cardinaux ; et le 20 février, aux ambassadeurs de Charles V[5]. Au mois de mars, on négociait encore à Bruges, qui avait été choisie dès le mois de janvier, comme lieu des conférences. Au 18 avril, il ne semble que rien ne fût encore venu les interrompre[6]. Puis, brusquement ces négociations cessèrent. Le double mariage du duc de Lancastre et du comte de Cambridge avec les filles de Pierre le Cruel, l'alliance franco-castillane qui en résulta[7], la prise de la Rochelle par les Français, la reddition de Poitiers et la conquête de tout le Poitou, les victoires du maréchal de Sancerre en Viennois, la descente d'Oven de Galles à Guernesey, d'autre part la fin des hostilités anglo-flamandes et le rapprochement de plus en plus étroit de

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 129-130. — Rymer, *Fœdera*, 3e éd., III, partie II, 188.

2. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 6. Cependant, à cette même date, une lettre de Grégoire XI indique Bruges comme lieu des conférences. Il y a pourtant lieu de croire, d'après les comptes des ambassadeurs anglais, que les conférences furent entreprises à Calais.

3. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIII, fol. 6. Lettres aux ducs de Berry, Bourgogne, au comte d'Armagnac, à Bureau de la Rivière, à du Guesclin, au duc de Lancastre, à l'évêque de Londres, etc.

4. *Ibid.*, fol. 237 v°.

5. Rymer, 3e éd. III, partie II, 189 et 192.

6. Reg. Vat. CCLXIX. fol. 166.

7. Voir G. Daumet, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècle*, 33-34.

Jean de Montfort et d'Édouard III firent rompre ces négociations. Dans le courant de 1372, rien n'indique que l'on ait essayé de les reprendre.

Au début de 1373, Grégoire XI tenta de les renouer. L'évêque de Carpentras était encore en Angleterre ; il fut chargé d'exposer au roi combien la guerre nuisait à la Chrétienté, alors que l'Église avait déjà tant à lutter contre les Visconti. Il ne paraît pas avoir réussi dans cette nouvelle tentative ; en avril 1373, Grégoire rappela le cardinal de Saint-Sixte[1] et demanda pour lui des saufs-conduits aux différents princes dont il devait traverser les terres[2]. La guerre continua. La Bretagne, que Jean de Montfort avait dû abandonner, fut entièrement conquise à l'influence française, et le duc de Lancastre fit à travers la France son inutile et meurtrière chevauchée de Calais à Bordeaux. Ce fut seulement en septembre 1373, que Grégoire envoya de nouveaux légats, Piléas, archevêque de Ravenne, et Guillaume, évêque de Carpentras[3].

L'Angleterre paraissait à ce moment incliner à la paix ; la France, et surtout le duc d'Anjou se montraient, au contraire, prêts à poursuivre la lutte[4]. Une rencontre des ducs de Lancastre et d'Anjou devait avoir lieu le 3 avril 1374 ; c'était la « journée de Moissac[5] ». Le patriarche de Jérusalem et l'archevêque de Bordeaux, se hâtèrent de ménager une trêve, qui fut signée avant le 4 avril 1374[6]. Le duc de Lancastre repartit aussitôt en Angleterre.

Le Midi étant, pour l'instant pacifié, il restait au pape à généraliser ce résultat partiel en faisant conclure une trêve générale ; ne pouvait-il pas enfin espérer réussir, alors que le conflit entre le Saint-Siége et Édouard III au sujet de l'arche-

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXIX, fol. 152.
2. *Ibid.*, fol. 149 v°.
3. *Ibid.*, Reg. Vat. CCLXV, fol. 158 v°.
4. *Ibid.*, CCLXXX, fol. 205 v°.
5. Froissart, éd. Luce, VIII, CVII, note 5.
6. *Ibid.*, CVIII, note 2.

vêque de Cantorbéry s'acheminait à une solution pacifique et que les démêlés entre Charles V et l'archevêque de Rouen[1] perdaient chaque jour de leur acuité; ses légats ne pourraient-ils pas s'occuper exclusivement du principal objet de leur mission ?

Les premiers projets de retour en 1374 et en 1375. — Rien ne paraissait donc s'opposer au retour à Rome; on le fixa pour l'automne de 1374 ou le début de 1375. Cependant le pape ne partit pas : les objets divers de sa politique le retinrent en France.

Tout semblait en voie d'aboutir heureusement, et tout restait en suspens. Les négociations franco-anglaises, la solution des conflits de Cantorbéry et de Rouen traînaient en longueur; la guerre italienne restait toujours confinée dans le Nord, sans qu'un événement important en hâtât la solution : l'hostilité florentine croissait chaque jour; Jean Paléologue se rapprochait d'Amurat : Louis de Hongrie déjà se séparait du pape; les négociations pour la succession de Naples n'avançaient que lentement; les embarras pécuniaires de la Papauté augmentaient chaque jour ; tout se réunissait pour reculer le départ.

Cependant Grégoire n'y renonçait pas ; ne pouvant exécuter son projet cette année même, il en fixait la réalisation pour le début de 1375. Dès le mois de juillet, il avait annoncé sa résolution, et l'envoyé siennois à Avignon pouvait écrire que, le 29 juillet, le pape lui avait déclaré vouloir, sauf cas de mort ou de maladie, venir en Italie avant le mois de mai 1375[2]. Peu après, l'Europe en fut officiellement informée.

Charles IV fut naturellement le premier à qui le projet fut

1. Léon Mirot et E. Déprez, *Un conflit de juridiction sous Charles V; le procès de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen,* dans le *Moyen Age* (mai-juin 1897).

2. « Primum est quod dominus noster Papa nunc dixit omnibus in properanda (?), sed mihi dixit die XXVIII julii, facto prandio, se venturum in Ytaliam ante mensem madii proxime futurum, nullum casum excipiendo, nisi sui corporis mortem aut infirmatem.» Siena, Archivio di stato, lettere del consistorio, reg. VIII, n° 69.

annoncé ; le 8 octobre, Grégoire lui déclarait que si divers empêchements ne lui avaient pas permis jusqu'à ce jour, de réaliser un vœu formé depuis son élévation au pontificat, il ne voulait pas tarder plus longtemps, et qu'il avait délibéré, avec l'aide de Dieu, de partir au mois de septembre prochain. Croyant que cette nouvelle serait agréable à l'Empereur, il la lui annonçait, afin qu'il lui prêtât secours s'il en était besoin, pour assurer la sécurité de la route[1]. Le roi de Hongrie, la reine Jeanne, Frédéric de Trinacrie, les ducs d'Autriche[2], les rois de Castille et d'Aragon, ainsi qu'Édouard III[3] furent prévenus du prochain départ, et Grégoire ne manqua pas d'en avertir ses légats, ainsi que Rome et toutes les communautés italiennes, Lucques, Arezzo, Gênes, Venise, Vérone, Padoue, Mantoue, Florence, le marquis d'Este, Camerino, Imola, Bologne, Pérouse, Pise et Sienne.

Alors que dans cette annonce du départ, Grégoire ne parlait que de son vœu depuis longtemps formé, et de la décision qu'il venait de prendre, auprès de Charles V, il se laissait aller au regret de quitter la France : « Il nous est dur de quitter ce pays où nous sommes né[4] », disait-il, et, en effet, ce ne dut pas être sans serrement de cœur qu'il s'en éloigna pour aller dans une région d'où ses prédécesseurs étaient partis, afin de se soustraire aux troubles qui la divisaient, et qui aujourd'hui exigeait la présence du pape pour remédier à ces mêmes divisions.

Les lettres envoyées par le pape étaient destinées, non seulement à faire connaître son prochain départ, mais aussi à demander, ou mieux, à se faire offrir les moyens de l'effectuer.

Beaucoup d'entre les États chrétiens répondirent au pon-

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXX, fol.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, CCLXXI, fol. 1 v°.
4. *Ibid.*, Reg. Vat. CCLXXI, fol. 1. « Quamvis nobis durum existat nos a tue celsitudinis et tuorum vicinitate et partibus istis in quibus nati sumus, et tempora nostra consolare peregimus elongare. » Publiée dans Theiner, II, n° 564.

tife, en mettant des vaisseaux à sa disposition. Venise lui avait offert cinq galères, et Grégoire en remerciant le doge Contareno, le pria de les faire tenir prêtes pour le premier septembre[1]. Pise lui accordait une galère et une galiotte[2]. La reine Jeanne[3], Frédéric de Trinacrie[4], le roi d'Aragon[5], contribuaient aussi à la composition de la flotte pontificale. Le départ semblait définitivement fixé: Grégoire l'annonçant aux habitants de Pérouse, leur écrivait qu'il pensait demeurer à Rome durant l'hiver, puis au printemps se transporter dans leur ville[6]. Il les priait en conséquence de tout préparer, afin que les cardinaux et les gens de sa cour pussent trouver des habitations, chacun selon son rang. En même temps, l'archidiacre de Lérida, Bertrand Raffin, était envoyé en Italie, et l'évêque de

1. Venise s'occupa, dans le courant de 1375, de l'envoi de ces galères. Le 22 juin, on élevait la paye de ces vaisseaux et on s'occupait des ambassadeurs à envoyer au-devant du pape : « Quod sicut captum erat quod galee domini Pape haberent pagam mensis duorum et demidium, ita habeant pagam de mensibus tribus. » Venezia, Archivio di stato, Deliberazioni del Senato, Reg. xxxv, fol. 30 v°. — « Quod in bona gracia die dominica proxima ponatur banchum pro galiis ituris ad dominum Papam cum isto soldo quod datum fuit hominibus galearum pro facto pape Urbani. *Ibid.* — « Quia per partem nuper captam in consilio, ambaxiatores electi et eligendi pro eundo cum galiis ituris ad dominum Papam sint extra officia sua, que non sunt continua; quando ponetur banchum, vadit pars pro multis respectibus quod non sint extra officia nisi ad dimidium mensis julii proximi. » *Ibid.*, fol. 29.

3 juillet. « Capta... quod pro tenda fienda et pro adventu domini pape et ornamento catedre ipsius pape et aliis expensis necessariis pro predictis nostris ambaxiatoribus ituri ad ipsum, possint expendere id quod fuerit necessarium occasione predicta. » (Allusion à Urbain V.) *Ibid.*, fol. 35 v°.

2. Theiner, II, n° 570.

3. Reg. Vat. CCLXXI, fol. 231 v°. Grégoire XI remercie la reine Jeanne des six galères mises à sa disposition et lui mande de les envoyer à Marseille le 1er septembre. D'après cette pièce, les ambassadeurs de la reine seraient venus seulement assez tard à Avignon : « hiis tamen diebus novissimis. »

4. *Ibid.*, CCLXXI, fol. 4 v°.

5. *Ibid.*, fol. 43 v°.

6. *Ibid.*, fol. 223. « Dilectis filiis prioribus et communi civitatis nostre Perusinensis, sal. Sicut fidelitati vestre significasse meminimus in instanti mensi septembris ad visitandam Italiam, suffragante Deo, carpere proponimus iter nostrum, primo in Urbe per totam hyemem proxime futuram, sed secutura estate cum tota nostra curia in Perusio moraturi. »

Montefiascone devait lui remettre les sommes par lui perçues au nom de la chambre apostolique, afin qu'il pût remplir sa mission[1]. Bertrand Raffin avait pour mission de surveiller les réparations entreprises à Rome, au palais apostolique. Mais, au moment où les Florentins s'opposaient de plus en plus à la cour pontificale, où, déjà, on les accusait de négocier des ligues nouvelles à l'insu du pape, il importait surtout de maintenir les alliés et les sujets de l'Église dans la fidélité et l'obéissance. Bertrand en fut chargé et accrédité auprès des diverses cités italiennes, Arezzo, Sienne, Pise, Gênes et Pérouse[2].

Non seulement on fournissait des vaisseaux au pape, mais le duc Léopold d'Autriche lui faisait proposer par son secrétaire, Jean Romespurg, de passer par ses terres, au cas où la mer serait mauvaise, ou, s'il survenait quelque empêchement, s'offrant à le conduire avec une suite de princes, de nobles et de soldats et à ses propres frais, de Lausanne à Vérone ou à Padoue. Le pape refusa pour l'instant, se réservant d'accepter ; en cas de besoin[3].

C'était à la fin de mai que la reine Jeanne avait offert des navires à Grégoire XI. A Ancône, une galère était préparée

1. Theiner, II. n° 571.

2. Reg. Vat. CCLXXI, fol. 18 v°. « Dilectis filiis regimini et communi civitatis Aretinensis, sal. Dilectum filium Bertrandum Raffini, archidiaconum in ecclesia Ilerdensi, clericum camere nostre, licenciatum in decretis, latorem presencium ad partes Italie pro certis arduis negotiis et specialiter pro provisionibus et aliis necessariis adventui nostro ad dictas partes, Domino favente, futuro, quem vobis alias intimavimus, ordinandis presencialiter destinamus : quare devocionem vestram rogamus attente, quatinus eidem Bertrando in dicendis vobis per eum ex parte nostra super premissis credentes, velitis eidem in hiis de quibus vos requirendos duxerit, prebere auxilium et favorem. Datum Avinione, idus marcii anno V°. » — Eodem modo : ancianis et consilio civitatis Pisane ; — prioribus artium, vexillifero justicie et communi civitatis Florentine ; — regimini et communi civitatis Senensis ; — Petro de Gambacurtis, militi, capitaneo custodie et defensori populi civitatis Pisane ; — nobili viro Domenico de Campofrogoso, duci, ac consilio civitatis Januensis ; — prioribus et communi civitatis Perusinensis.

3. Theiner, II, n° 565.

pour ramener le pape[1]. Son neveu Adémar de la Roche, étudiant à Bologne, faisait demander à Venise l'autorisation de conduire d'Ancône à Bologne des provisions de vin, pour le retour[2].

La Chrétienté en 1375. — A ce moment, la trêve avec les Visconti était signée, et le nord de l'Italie pacifié ; les négociations franco-hongroises se poursuivaient aussi rapidement que le permettait l'éloignement des deux parties et la reine de Naples semblait acquiescer à ce règlement prématuré de sa succession ; les projets du duc d'Anjou sur le royaume de Majorque, combattus par l'Aragon, paraissaient cependant devoir aboutir, grâce à un compromis entre le prétendant et Pierre IV. En Orient, si Jean Paléologue et Louis de Hongrie l'abandonnaient, jusqu'où cependant ne devait pas s'exalter l'espoir du pape, aux récits de Jean du Château, et de Martin de Catalogne ? Les Turcs, disaient ces derniers, étaient frappés d'une épouvantable terreur, craignant une prochaine victoire des Chrétiens. Beaucoup se convertissaient, beaucoup s'enfuyaient, peu restaient fidèles à leur foi. Découragés, ils seraient facilement vaincus. Ces récits trouvèrent crédit auprès de Grégoire[3]. Il les répandit, espérant communiquer à la Chrétienté la foi dont lui-même était pénétré. L'Europe paraissait devoir être bientôt pacifiée. Venise s'était réconciliée avec Padoue, et l'on pouvait prévoir la fin prochaine de ses démêlés avec Gênes. Du côté de la France ne devait-il pas déjà escompter un heureux dénouement ?

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 42.

2. « Capta..., Quod nobili viro Ademaro de Ruppe, nepoti domini Pape, studenti in Bononia, sicut per litteras suas et nuncium supplicari fecit, concedatur quod pro recipiendo et amicos suos, quod transitum facient per Bononiam, occasione adventus proximi domini Pape ad partes Ytalie, possit extrahere de marchia Anconitane et conducere Bononiam per mare et portus nostros caratellas triginta tribiliani. » Venezia, Archivio di stato, Deliberazioni del Senato, Reg. XXXV, fol. 23 v°.

3. Reg. Vat. CCLXXI, fol. 33. Dans une très curieuse lettre à Charles V, Grégoire XI rapporte longuement ce récit qui lui aurait été fait par divers pèlerins revenant de Terre-Sainte.

Reprise des négociations franco-anglaises. — Trêves de juin 1375; espoir de paix. — La trêve conclue dans le Midi avait été un premier pas dans la voie de la paix. Les négociations recommencèrent à Bruges. Dès le mois de juin[1], l'archevêque de Pampelune et l'évêque de Carpentras, reprirent leur mission. Charles V était, paraît-il, disposé à envoyer un de ses frères à Bruges, si Édouard III, de son côté, consentait à y déléguer un de ses fils[2]. L'archevêque de Ravenne, à ce moment en Angleterre, était chargé d'agir auprès du roi et de son entourage. Ce fut seulement en août que les légats arrivèrent à nouer des négociations suivies entre les deux cours[3]. En octobre, elles étaient assez avancées pour que le pape pût remercier Édouard III de son empressement[4]. Mais l'hiver s'écoula en partie sans que l'on avançât; ce ne fut que le 8 janvier 1375[5] qu'Édouard III donna pouvoir à Jean de Burley, capitaine de Calais, à Jean de Herlaston, capitaine de Guines et à Jean de Schepeye, docteur ès lois, de discuter les préliminaires et les conventions d'une trêve. On négocia véritablement à Bruges, sous la médiation des légats. Le duc de Lancastre dirigea les conférences pour l'Angleterre; le duc de Bourgogne, qui dans cette affaire fut plénipotentiaire de Charles V, paraît ne s'être rendu en Flandre, qu'au mois de mars[6]. Dès le 11 février, une trêve devant durer jusqu'à Pâques, était conclue à Notre-Dame-de-Bourbourg[7]. Ce n'était que le prélude de négociations plus sérieuses. Des ambassadeurs solennels furent

1. A la fin du mois de mai, les légats n'étaient pas encore en Flandre. A cette date, le pape demandait en effet pour eux sauf-conduit à Louis de Mâle. (Reg. Vat. CCLXX, fol. 111.)

2. Reg. Vat. CCLXX, fol. 112 v° : « Ceterum cum ab aliquibus intellexerimus, quod prefatus rex Francorum unum de fratribus suis ad tractandum hujusmodi pacem et concordiam, si unus ex tuis filiis nomine tuo transmittatur, mittere velit. »

3. *Ibid.*, CCLXX, fol. 139.

4. *Ibid.*, CCLXXI, fol. 151.

5. Rymer, 3e éd., III, partie III, 22.

6. Petit, *Itinéraire de Philippe le Hardi*, 115-116.

7. Rymer, III, partie III, 22.

désignés par les deux rois : Jean de Lancastre et le duc de Bourgogne, qui devaient présider les conférences, commencées, semble-t-il, à la fin de mars 1375[1]. Grégoire était de plus en plus désireux de voir aboutir ses efforts; le moment lui paraissait venu de reconquérir la Terre-Sainte. Enfin, d'une part, le triomphe définitif des armes de Charles V et le désir sincère de terminer une lutte si ruineuse pour la France, de l'autre, la vieillesse d'Édouard III et l'état désespéré du Prince Noir firent hâter les négociations. Une trêve d'une année fut signée le 27 juin 1375[2].

Grégoire XI en reçut l'annonce le 8 juillet[3]. Mais ce brillant résultat de sa politique devait engager le pontife à fonder de nouvelles espérances. Urbain V avait quitté l'Italie pour rétablir la paix entre les deux grands royaumes chrétiens. Grégoire pouvait-il considérer sa tâche terminée, alors qu'une trêve d'une année suspendait seulement les hostilités, qui, peut-être, à l'expiration de ce terme, recommenceraient aussi meurtrières ? N'était-ce pas un devoir pour lui que de profiter des dispositions pacifiques des deux rois, n'était-ce pas travailler au relèvement de l'Église que de poursuivre une œuvre si heureusement commencée ? N'était-ce pas, au contraire, une défaillance que de se contenter du demi-succès obtenu, sans essayer de le rendre complet et définitif ? Ne convenait-il pas plutôt de continuer la mission de paix qu'il avait entreprise, en restant auprès des adversaires à demi réconciliés, pour consommer entre eux l'union depuis si longtemps désirée ?

Il le pensa, il espéra que la paix pourrait être conclue, alors

1. Philippe de Bourgogne partit de Paris le 4 mars, arriva à Gand le 17, et ne fut à Bruges que le 22. Le 25, il donnait un dîner aux légats, au comte de Sarrebruck, à l'évêque d'Amiens et aux bourgmestre et échevins de Bruges.

2. Gilliodts van Severen, *Le Cotton manuscrit Galba* B. I, 518, dans la *Collection des Chroniques Belges inédites*, publiée par ordre du Gouvernement.

3. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 38 v°: « Hodie recepimus litteras nunciorum nostrorum, continentes quod sub spe pacis facta est treuga inter reges. »

que les deux souverains semblaient la désirer sincèrement. Édouard III n'avait aucun intérêt à poursuivre une lutte depuis quelques années si désastreuse pour l'Angleterre. Toutes ses conquêtes continentales étaient perdues; son fils, le prince de Galles, se mourait ; on dénonçait l'ambition du duc de Lancastre; l'héritier du trône était un enfant en bas âge. Charles V, avait bien recouvré son royaume, mais au prix de quels sacrifices? La France avait toujours été le théâtre de la guerre. Les chevauchées de Robert Knolles et du duc de Lancastre, les bandes d'aventuriers, avaient ruiné la campagne ; les châteaux étaient saccagés, les villes pillées ou isolées au milieu des pays dévastés.

Efforts pour retenir Grégoire XI en France. — Le duc d'Anjou et la cour d'Avignon. — Entrevues projetées. — Aussi chacun désirant la paix, insista-t-on auprès de Grégoire XI pour qu'il retardât son départ ; on lui promit que les négociateurs se réuniraient à nouveau lors de la fête de l'Exaltation de la Croix (14 septembre). Les princes, les nobles, les cardinaux et les prélats s'unirent pour le retenir. Charles V et le duc d'Anjou se hâtèrent de saisir l'occasion qui leur permettait de garder la Papauté à Avignon. La présence des Papes avait été d'un trop grand appoint à la politique des Valois pour laisser partir un tel allié, lorsque surtout le Pape actuel se rattachait par sa famille à toute la noblesse du Midi.

Tous les rois de France, depuis Philippe IV, avaient compris l'importante force morale qu'ils avaient ainsi entre leurs mains. Charles V avait tout fait pour empêcher le départ d'Urbain V. Le retour de ce pontife à Avignon avait été un triomphe pour la politique royale. Les projets de Grégoire XI l'inquiétaient. Il résolut de s'y opposer.

Ce fut le duc d'Anjou qu'il chargea tout d'abord d'agir auprès du pontife. Lieutenant général en Languedoc et chargé d'administrer cette province, Louis d'Anjou fut, durant tout le règne de Charles V, l'auxiliaire fidèle et intelligent du roi. Ambitieux pour lui-même, il songea cependant avant tout à la reconstitution du

royaume; capitaine habile, il chassa, avec du Guesclin, les Anglais du midi de la France. Il fut, par suite, en rapports constants avec Grégoire XI. Peut-être des liens d'amitié existaient-ils entre Louis d'Anjou et le cardinal de Beaufort? On le pourrait croire, car, dès 1371, les relations du Pape et du duc furent empreintes de la plus grande cordialité. Sans cesse, Louis d'Anjou se trouva soit à Avignon, soit à Villeneuve, soit à Sorgues. Il assista au couronnement de Grégoire et demeura auprès de lui jusqu'à la fin de janvier 1371. Cette même année, il revint plusieurs fois à Avignon[1]. En 1372[2], en 1373[3], nous l'y rencontrons encore.

En 1374, selon un témoin oculaire, il y séjourna presque continuellement[4], et donna au mois de novembre une grande fête à Villeneuve[5]. En 1375, lorsque les projets de départ de Grégoire XI, furent connus, il ne quitta pour ainsi dire pas la cour pontificale. Il est à Avignon en février[6], en juin[7]; au début de juillet[8], il s'y rencontre avec Amédée de Savoie; c'est d'Avignon qu'il donne, en août[9], les lettres d'attache pour faire publier la trêve de Bruges. En septembre, il accompagne le Pape à Sorgues.

L'objet de cette présence continuelle est facile à deviner.

1. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, IX, 821 et 823 (note 2). — Petit, *Itinéraire de Philippe le Hardi*, 63-64; — du 22 mars au 11 avril 1371, le duc se trouvait à Avignon (D. Vaissette, IX, 822).

2. En janvier et février 1372, Louis d'Anjou était à la cour pontificale : D. Vaissette, IX, 828 ; — Arch. Vat., Introitus et Exitus, Reg. CCCXXXVI, fol. 69; — *Ibid.*, Reg. Collectorie CCCCLXVIII, fol. 109.

3. Il y était en décembre 1373 (D. Vaissette, IX, 837 et sq.).

4. Siena, Archivio di Stato, lettere del consistorio, reg. XI, n° 4. Relation de Matteo Minucci. « Dux Andegavensis, qui anno predicto tempore citra semper fuit et continue in curia. »

5. D. Vaissette, IX, 845.

6. 5-8-9 février. Arch. Vat., Introitus et Exitus, Reg. CCCXLIII, fol. 96. — D. Vaissette, IX, 846.

7. 11-13 juin. Arch. Vat., *ibid.*, fol. 101.

8. 7-8-10 juillet. Arch. Vat., *ibid.*, fol. 102. — D. Vaissette, 847.

9. 2 août-29 août (Arch. Vat., *ibid.*, fol. 103). — 18 août (D. Vaissette, IX, 848). — 3 septembre (Arch. Vat., Introitus et Exitus, Reg. CCCXLIII, fol. 104 v°). — Le 18 et 28, il est à Villeneuve (D. Vaissette, IX, 848).

Ce n'étaient pas seulement les multiples questions que, lieutenant de Charles V, il avait presque journellement à régler avec Grégoire XI, ni les négociations cependant très importantes pour lui, de l'affaire de Majorque, qui réclamaient une telle assiduité auprès du pontife. Louis d'Anjou avait une tâche plus importante à remplir. Il devait user des ressources de son esprit subtil et rusé, et de son éloquence persuasive pour décider Grégoire XI à demeurer en Avignon. La mission était délicate : le Pape avait formellement déclaré vouloir partir, et, ainsi que le dit un contemporain, il n'était pas homme à renoncer à son dessein.

Mais le frère de Charles V comptait de nombreux auxiliaires à la cour pontificale. C'étaient, en premier lieu, les cardinaux, qui, presque tous français, s'effrayaient à la pensée de quitter un pays dont le climat et la beauté étaient célèbres, pour aller vivre sous un ciel meurtrier, au milieu des luttes d'un peuple qu'ils ne connaissaient pas ou qu'ils méconnaissaient peut-être. C'était la famille du Pape, son père, ses frères, ses neveux qui, soit amour du pontife, soit souci de leurs propres intérêts, le voyaient avec tristesse prendre la route de l'Italie. Le duc pouvait espérer un appui d'autant plus sincère qu'il était plus intéressé. Il ne lui fit pas défaut.

L'espoir de la paix encourageait les ennemis du retour. Le duc d'Anjou en tête, ils montrèrent au Pape combien sa santé chancelante s'accommoderait mal du climat de l'Italie; son devoir l'obligeait à demeurer en France, pour éviter que la guerre ne recommençât. « Saint-Père, lui disaient-ils, pourquoi aller à Rome, alors que les rois, si longtemps divisés par une guerre qui a causé tant de maux à la Chrétienté, veulent conclure une paix? Non seulement vous ne devez pas partir, mais fussiez-vous à Rome, vous devriez revenir[1] ? » Comment Gré-

1. Siena, Archivio di Stato, lettere del consistorio, reg. XI, n° 4. « Dux Andegavensis... cardinales et pater ac consanguinei Pape super eidem asciterunt et assiscunt, dicentes : Pater Sancte, quare vultis ire Romam ? Attento quod isti reges, qui tanto tempore habuerunt guerram inter

goire XI pouvait-il résister alors que l'on invoquait l'intérêt de la Chrétienté, alors que son père et toute sa famille lui répétaient que cette paix amènerait la libération de son frère et de son neveu, depuis cinq ans prisonniers des Anglais?

Au lendemain de la trêve, tous l'avaient supplié de mettre un terme à cette guerre, en travaillant, par son séjour en France, à rétablir la concorde; et ce que le duc d'Anjou, ce que les cardinaux et sa famille lui disaient, bientôt, annonçait-on, Charles V lui-même, et l'Empereur viendraient le lui répéter.

Le bruit courut, en effet, que Charles IV, le roi de France et le duc de Lancastre devaient se rencontrer avec le Pape.

Où devait avoir lieu cette conférence? A en croire Matteo Minucci[1], il semblerait que ce fût à Avignon. Mais certaines lettres du comte de Sarrebruck et une mention des comptes de Chalon laisseraient croire que Lyon avait été choisi pour cette entrevue[2].

Chacun des princes y avait intérêt. Le duc de Lancastre, souhaitait la fin d'une guerre dont il avait supporté tout le poids et dont l'insuccès retombait entièrement sur lui. Il n'en avait en effet tiré aucun profit. Son mariage lui avait donné une couronne, il désirait le royaume, et surtout le moyen de le conquérir. Il espérait que le traité de paix lui laisserait sa liberté d'action contre la Castille; ou qu'il pourrait y trouver une compensation à l'abandon de ses droits. De son côté, Charles IV avait mille raisons de se rendre auprès de Gré-

se... tocius mundi fuit destructio, velint facere pacem et inter ipsos esse concordes, nedum deberetur recedere, imo etiam, si essetis Rome, deberetis huc redire, ad concordiam ponendam inter predictos. Et cum maxima instancia hoc fecerunt et faciunt. »

1. Siena, Archivio di Stato, lettere del consistorio, reg. XI, n° 4: « Dicitur etiam quod rex Francie vel frater suus et filius regis Anglie venturi sunt et etiam Imperator ad premissa tractandum et complendum. »

2. Arch. dép. du Nord. B. 2660 bis (publié dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord*, VII, 92-93). — Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 3576 (*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Côte-d'Or*, série B, I, 423).

goire XI, dont il se flattait d'obtenir la reconnaissance de Wenceslas comme roi des Romains et le règlement de la succession de Sicile; il projetait alors de marier un de ses fils avec l'une des filles de Louis de Hongrie. Deux ans plus tard, Charles IV se rencontrera avec le roi de France. N'y avait-il pas eu dans le projet de 1375, une première idée du voyage de 1377-1378 ? Quant au roi de France, il cherchait à traiter avec l'Angleterre et surtout à empêcher le départ de Grégoire XI.

L'entrevue cependant n'eut pas lieu. Charles V et Grégoire ne purent s'entendre sur la date; le Pape refusant de retarder son voyage jusqu'au moment désiré par le roi. Telle est du moins une des raisons données par le comte de Sarrebruck; peut-être est-il plus près de la vérité quand il ajoute que le roi « a senti par aucun de ses bons amis que pour chose du monde le Pape ne demouroit, si li semble que il seroit mie son honneur se il aloit là pour li faire demorer, il ne demorait à sa prière ». Mais, si Charles V renonça à son voyage, c'est que déjà Grégoire avait résolu de retarder son départ. Il n'y avait pas renoncé, mais à son tour il déclarait que la paix nécessitait sa présence et que, s'il avait été en Italie, il serait revenu pour la faire conclure.

Le départ est différé jusqu'au mois de septembre 1375, puis jusqu'à Pâques 1376. — Dès le 8 juillet, informé de la conclusion d'une trêve, Grégoire XI, qui venait de laisser le doge Contareno ordonner le départ des galères vénitiennes entre le 25 et le 31 juillet, lui écrivit de le différer. Il ne renonçait pas à son voyage, mais informé que de nouvelles négociations devaient s'ouvrir dans le courant de septembre, il préférait retarder quelque peu son départ, au cas où son intervention serait utile. Il le priait de ne point laisser prendre la mer aux vaisseaux avant la mi-août, à moins qu'il ne lui envoyât contre-ordre avant cette époque[1]. L'archevêque

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 38 v°: « Dilecto filio, nobili viro Andree Contareno, duci Venetiarum, sal. Diebus preteritis, per dilectum filium, magistrum Nicolaum de Auximo, notarium et secretarium nostrum,

de Naples devait de même prévenir la reine Jeanne, ainsi que l'évêque de Sarlat, nonce en Sicile[1]. On fixait comme date de départ aux navires napolitains le 25 août. L'évêque de Sarlat était chargé d'informer Frédéric de Trinacrie du dessein du Pape, afin que ses vaisseaux partissent seulement le 10 août. Toute la flotte, y compris la galère d'Ancône qui devait conduire Grégoire, se réunirait à Marseille le 1er septembre. C'était, en effet, la nouvelle date fixée pour le départ.

Les efforts des ducs de Lancastre et d'Anjou, les prières des cardinaux et de sa famille, les lettres des légats décidèrent le Pape à retarder plus qu'il ne pensait. Les négociateurs franco-anglais devaient se réunir à Bruges dans le courant de septembre. Beaucoup de points litigieux et non des moins importants restaient à discuter[2]; telles les affaires de Bretagne et de Castille.

super infrascripta materia fecimus tibi scribi. Nuper autem litteras tuas continentes quod quinque galee, quas pro nostro adventu ad Urbem, Deo dante felici, tua liberalitas obtulit cum capitaneo et patronis earum jam assumptis et in eisdem litteris nominatis, erant parate ad recedendum inter vicesiman quintam diem usque ad finem presentis mensis julii ex tunc Massiliam accessure, de qua preparatione vestre prompte voluntatis et liberalitatis effectualiter ostensiva, tue nobilitati copiosas referimus graciarum actiones, et licet firmi sumus in veniendi proposito, et omnis dilacio nobis generet tedium, tamen quia hodie recepimus litteras nunciorum nostrorum pro tractatu pacis carissimorum in Christo filiorum nostrorum, Caroli Francorum et Edwardi Anglie regum illustrium, existentium Brugis, Tornacensis dyocesis, continentes quod, sub spe dicte pacis, facta est treuga inter reges eosdem duratura per annum, et quod, in festo exaltacionis Sancte Crucis proxime secuturo, tractatores dicte pacis de novo debent invicem convenire, et propterea oporteat nos pro dicta pace, quam tanquam toti Christianitati perutilem summis desideramus affectibus, ante recessum nostrum aliqua ordinare et aliquibus diebus recessum differre prefatum, eandem nobilitatem rogamus attente quantinus, usque ad medium mensis augusti proxime secuturi dictarum galearum facias differri recessum et tunc recedant omnino, si interim tibi aliud non scribamus, sed precamur quod dicte galee interim parate sint, si forte miserimus pro eisdem. Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, VIII idus julii. anno quarto.»

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 38.
2. Siena, Archivio di Stato, lettere del consistorio, reg. XI, n° 4. Relation

On pouvait dès les premiers jours prévoir des difficultés, et dans cette éventualité, qui mieux que le Pape était capable de concilier les prétentions des deux parties? On résolut, en cas de désaccord, de s'en remettre à sa médiation et à celle des cardinaux. C'était reculer le départ à une époque indéterminée; il était impossible à la cour pontificale de s'éloigner d'Avignon au mois de septembre. Grégoire XI, dès le 28 juillet, l'avait compris; à cette date, il écrivait au doge Contareno que cédant aux sollicitations de Charles V, des ducs d'Anjou et de Lancastre, des prélats et des nobles du royaume, il différait son départ; il le remerciait des galères mises à sa disposition et le priait de les tenir prêtes pour le printemps prochain[1]. Il prévenait aussi la reine Jeanne, Frédéric de Trinacrie[2], les rois d'Aragon, de Hongrie, d'Angleterre et de Navarre[3].

Mécontentement de l'Italie. — Grégoire XI ne partait plus, et semblait retourner aux errements d'Urbain V. On pouvait craindre que les tentatives de paix ne réussissent pas

de Matteo Minucci : « Nova venerunt ad curiam, quod reges Anglie et Francie fecerant inter se treugam, sub spe pacis, ad unum annum, et sic est verum pro certo et Papa habuit nova ulterius, quod Reges predicti de aliquibus concordabant, et de quibusdam erant discordes, que volebant ponere in manibus Pape et cardinalium, tamen istud pro vero non assero. »

1. Rinaldi, VII, 271. Le départ était reculé jusqu'au printemps de 1376, comme l'atteste la relation précitée de Matteo Minucci : « Papa mandavit externa die ut omnis cardinalis, hora vesperorum, coram eo pro consiliis conveniret, et ipsis conventis, declaravit publice intencionem suam, quod ipsa pro nunc propter premissa non intendebat ire Romam, ymo usque ad Pascha resurrectionis Domini differebat, ac prorogavit iter suum hinc ad tempus predictum. »

2. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 42. Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers qu'il a écrit à la reine Jeanne des lettres dont la copie est jointe à la présente. Il ne les a pas encore, pour cause, fait publier ; désirant qu'elles arrivent rapidement, il le prie de faire tenir lesdites copies à la reine et à l'archevêque de Naples, ainsi qu'à l'évêque de Sarlat. Il lui enjoint en outre de faire différer le départ de la galère d'Ancône. — *Ibid.*, fol. 42 v°. A l'archevêque de Naples sur le même sujet, afin que l'évêque de Sarlat soit prévenu avant le 20 août, dût-on lui envoyer un courrier spécial.

3. *Ibid.*, CCLXXV, fol. 43 v°.

mieux cette fois que précédemment. Les Italiens devaient se croire à nouveau délaissés par la Papauté. Grégoire n'allait-il pas, en présence de l'effervescence de la Péninsule, avoir à se repentir de sa décision? Il semble avoir prévu les complications possibles et voulu y remédier, en tenant son dessein secret, jusqu'au moment où il pourrait le justifier. Lorsqu'en effet, il écrivit à Contareno, le 28 juillet, pour lui apprendre la remise de son départ jusqu'au printemps de 1376, il envoya copie de ses lettres au cardinal de Saint-Ange: ce dernier devait, au cas où Contareno ne recevrait pas les lettres du Pape, lui notifier son projet. Mais Grégoire le priait de n'en rien faire savoir à Bologne, avant que la nouvelle fût publiée à Venise[1]; de même il déclarait à l'abbé de Marmoutiers, en lui expédiant les lettres destinées à la reine Jeanne, qu'il n'en avait pas fait connaître le contenu, et pour cause, ajoutait-il[2]. Il craignait des difficultés en Italie, où son retard inattendu devait provoquer des mécontentements. Une puissance était toute prête à y susciter des troubles: Florence.

Florence provoque la guerre. — On pouvait, avons-nous vu, aisément prévoir que la lutte ne tarderait pas à éclater entre l'Église et Florence. Depuis 1371, chaque année avait vu les rapports s'aigrir entre les deux puissances. La République accusait le Pape de vouloir subjuguer la Toscane, et chaque victoire des armées pontificales augmentait ses

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 42 v°: « Dilecto filio, Guillelmo Sancti Angeli diacono cardinali, in nonnullis terris Italie, etc..., sal. Scribimus dilecto filio nobili viro duci Venetiarum, secundum formam presentibus interclusam, quod tibi volumus esse notum, ut, ad cautelam, si sentires nostras litteras ad ducem non pervenisse prefatum, tibi mittendo presentes cum dicta copia, eidem notifices quod galeas suas non mittat, donec, circa tempus veris proxime futuri, duxerimus eas requirendas. Ordines insuper quod galea nostra de Ancona stet parata quantumque miserimus pro eodem. Hoc autem non publices in Bonnonia, donec in Veneciis fuerit publicatum. Datum apud Villamnovam, Avenionensis diocesis, V Kal. Augusti, anno 5°. »

2. *Ibid.*, fol. 42 : « Hoc nondum hic publicavimus, et ex causa. »

craintes. Croyant que Grégoire et ses légats ne cherchaient qu'à l'affaiblir, elle devait prendre les devants. Aussi, lorsqu'elle vit la guerre presque terminée entre l'Église et les Visconti, songea-t-elle à susciter des difficultés en Toscane. Les raisons ne lui furent pas difficiles à trouver, ou mieux, à inventer.

Elle fit un grief au Pape de lui avoir refusé la traite des grains dans les terres de l'Église, elle accusa Hawkwood de n'avoir envahi la Toscane qu'à l'instigation des ecclésiastiques, elle dénonça le cardinal de Saint-Ange comme étant l'inspirateur de la « trahison de Prato[1] ». De ces trois griefs, aucun ne paraît sérieusement fondé.

Florence souffrit bien d'une grande disette en 1374, mais ce malheur ne lui fut pas particulier. L'Italie entière et une partie de la France en ressentirent les effets. Les terres de l'Église ne furent pas épargnées; mais la Romagne, les Marches et le Patrimoine de Saint-Pierre étant le centre de la culture du blé, de toutes parts on demanda à Grégoire XI d'accorder la traite des grains. Florence fut l'une des dernières à formuler ses demandes.

Le Pape manda alors au cardinal de Saint-Ange d'autoriser les Florentins à extraire une quantité indéterminée de blé de Romagne, si toutefois les terres de l'Église en demeuraient suffisamment fournies[2], et, le 5 décembre, il renouvela

1. Les accusations fiorentines trouvèrent écho chez les divers chroniqueurs. Le *Chronicon Riminense* affirme l'intervention de l'Église dans les mouvements de troupes contre la Toscane (Muratori, XVI, 914 à 917). — Voir aussi : *Sozzomeno* (Muratori, XVI, 1094); — *Pogge* (Muratori, XX, 221-225 et sq.); — *Chronicon Regiense* (Muratori, XVII, 84); — Machiavel, *Istorie Fiorentine*, 121, accepte ces accusations. — L'Ammirato, IV, 54, rejette tout sur le cardinal de Saint-Ange. — Les historiens modernes de Florence disculpent le Pape et les légats (Gherardi, *Archivio storico italiano*, 3e série, IV, 38-44). Il en est de même pour M. Perrens, *Histoire de Florence*, V, 101, qui, au reste, s'appuie constamment sur l'autorité de M. Gherardi.

2. Voir Léon Mirot, *La Question des Blés dans la rupture entre Florence et le Saint-Siège en 1375*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'*École française de Rome*, 16e année, fasc. III-IV, mai-juin 1896, 181-205.

son autorisation. Les demandes qu'il reçut de toutes parts et les avis favorables qu'en général il accorda, mécontentèrent les habitants du Patrimoine. Ils le prièrent de ne plus tolérer cette exportation, et même de révoquer les autorisations antérieures. Le Pape écrivit aussitôt à l'abbé de Marmoutiers d'enquérir sur ces plaintes, afin, si elles étaient justifiées, de porter une interdiction générale, ou, si au contraire le blé était en quantité suffisante, d'en autoriser la traite, dans la mesure qu'il jugerait convenable. Florence cependant renouvela sa demande; le 9 janvier 1375, elle offrit au Pape de payer 5,000 florins en plus du cours du blé, et Grégoire XI ordonna au cardinal de Saint-Ange d'accepter ces offres, qui seraient un profit pour l'Église. Les légats objectèrent l'insuffisance du blé. Grégoire ne voulut pas pourtant refuser. Le 28 février, il ordonna au cardinal de Saint-Ange d'autoriser les Florentins à faire la traite. Celui-ci obéit-il ? En tous cas, on n'entendit plus parler de cette affaire, mais il y a tout lieu de croire que Gérard de Marmoutiers persista dans son refus. Il s'opposa à ce que Florence exportât des blés achetés aux Farnèse; la République se plaignit; Grégoire désavoua son légat, qui ne céda pas. Florence eut à nouveau recours au Pape, qui enjoignit à Gérard de satisfaire la République. Grégoire XI montra donc la plus grande complaisance; il eût été naturel qu'il songeât d'abord à ses sujets et à ses alliés. Il n'en fit rien. Seul, l'abbé de Marmoutiers pourrait être accusé de beaucoup de mauvaise volonté; mais en admettant, ce qui n'est nullement prouvé, que la traite du blé ait pu être concédée sans danger pour l'approvisionnement du Patrimoine, son refus n'eût été qu'une légitime représaille.

La seconde accusation ne paraît pas mieux fondée. La paix conclue avec Milan laissait sans occupation un certain nombre de troupes mercenaires. La Toscane était à leur portée, elles l'envahirent : toutes les cités, craignant le pillage, durent se racheter. On accusa le légat d'avoir lancé ces troupes et même d'avoir profité de la rançon arrachée à Florence et à

Pise. L'Église cependant n'avait-elle pas autant que ces villes, à redouter l'invasion de la province; cette dernière ravagée, Hawkwood ne serait-il pas tenté de se jeter sur l'État pontifical? Grégoire XI le craignit : avant même que la trêve fût signée, il prévint Florence, Arezzo, Lucques, Pise et Sienne[1] du danger qui les menaçait. Un mois plus tard, il les avertit encore[2] de s'entendre avec le cardinal de Saint-Ange, pour résister aux mercenaires. Ses sollicitations restèrent sans résultat. Florence n'arrêta pas Hawkwood, et ce dernier rançonna la Toscane. Convient-il d'en rendre Grégoire XI responsable? Non; il avait autant à craindre que Florence; mais la Toscane ravagée, lorsque les terres de l'Église furent menacées, il eut l'habileté d'enrôler ces troupes, excitant encore par cette mesure, l'animosité de la République, qui n'avait pas su le devancer. Elle accusa alors le légat, mais sans aucune preuve, d'être de connivence avec Hawkwood. Ses récriminations, dans la question des blés, se basaient sur la mauvaise volonté du cardinal de Saint-Ange et de l'abbé de Marmoutiers. Ici, son accusation était gratuite, aussi bien qu'en ce qui concerne Prato.

Deux hommes projetèrent de livrer cette dernière ville au légat. Ce dernier, soit qu'il désirât sincèrement la paix, soit qu'il jugeât l'affaire peu avantageuse, refusa[3]. Le seul fait qu'il eût été prévenu suffit à Florence pour affirmer sa complicité.

Mais que lui importait que ses griefs fussent bien fondés? Il ne lui fut pas difficile de les faire accepter par une partie de

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 132 v° : « Cum sicut nuper vobis scripsimus, inter nos et Romanam ecclesiam et colligatos... et dubitemus ne de gentibus armorum, qui tam ad nostrum quam dictorum Mediolanensium stipendium erant, certa congregatio sive societas fiat, que tam nostris quam vestris et vicinorum ac amicorum nostrorum, quibus etiam super hoc scripsimus, terris nocere posset, circumspectionem vestram rogamus attente, quantinus cum nobis summi cordis sit in premissis omne salubre remedium quod poteritis adhibeatis. »

2. Theiner, II, n° 578. — Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 183 v°.

3. Gherardi, *Di un trattato per far ribellare al comune di Firenze la terra di Prato, nell' anno 1375*, dans l'*Archivio Storico italiano*, 1re série, VIII.

l'Italie ; c'était ce qu'elle voulait; elle semblait avoir une raison légitime d'engager la lutte contre l'Église[1].

Formation d'une ligue florentine contre Grégoire XI. — La trêve signée avec les Visconti, Grégoire XI parlait de revenir en Italie. C'était une menace pour la suprématie que Florence voulait acquérir. Aussi travailla-t-elle à rendre le retour impossible, ou plutôt à mettre Grégoire XI à sa merci ; et, tandis qu'à Avignon la reprise des négociations franco-anglaises détournait de toute autre préoccupation l'attention du Pape, elle cherchait à détruire l'œuvre pontificale en Italie.

Le premier appui à quémander était celui du vaincu de la veille. Profitant de ce qu'Hawkwood avait envahi la Toscane, Florence conclut, dès le 24 juillet 1375, une ligue avec Bernabo. En principe, il s'agissait d'une alliance défensive contre les troupes qui menaçaient les terres des nouveaux alliés. En fait, la ligue était, ainsi que Florence le déclarait le 10 août, dirigée et contre le Pape et contre l'Empereur. Le but était manifeste : chasser les étrangers de l'Italie. Contre l'Empereur, il restait peu à faire ; quant au Pape, il s'agissait d'anéantir sa puissance temporelle.

Florence invita les villes de Toscane à se joindre à elle ; mais son premier appel demeura sans succès. La participation des Visconti à la nouvelle ligue faisait douter de son caractère même. C'était bien, en effet, une rupture violente avec l'Église que proposait la République. Dès la fin de juin, elle avait cruellement puni les deux fauteurs de la trahison de Prato, Ser Piero da Canneto et le moine Niccolo. Le 7 juillet, on créait les *Huit des Prêtres,* dont la mission principale était de taxer les biens d'église. On défendait à tout Florentin d'accepter les évêchés de Fiesole ou de Florence, on interdisait aux clercs de porter des armes; la commune seule pouvait les y autoriser. Bientôt apparaissaient les *Huit de la Guerre,* maîtres de Florence pendant les années qui suivirent.

1. Pour cette étude de la guerre florentine, nous renvoyons à l'excellent article de M. Gherardi, *Guerra dei Fiorentini col papa Gregorio undecimo*, dans l'*Archivio Storico italiano*, 3e série, V à VIII.

Grégoire XI ne pouvait plus se faire d'illusions sur les sentiments de la République; et la connaissance des menées florentines fut sans doute la cause des précautions qu'il prit à la fin de juillet pour avertir Contareno et la reine Jeanne de la remise de son départ.

C'était, en effet, un grave danger pour l'Église, au moment où la République l'attaquait, que de paraître renoncer à ce retour qui semblait devoir mettre un terme aux maux de l'Italie, et que Florence travaillerait sans nul doute, à se présenter comme définitivement abandonné. Pour pallier aux insinuations florentines, et calmer les craintes de ses alliés et de ses sujets, le Pape, dès le commencement d'août, les avertit de sa décision, tout en protestant de son intention formelle de quitter la France au printemps de 1376.

De toutes les villes d'Italie, Rome était la première à regretter l'absence du pontife. Son retour serait pour elle une véritable résurrection, lui rendant la vie avec la suprématie. De bonne heure, les Romains avaient témoigné à Grégoire XI combien l'annonce de sa prochaine arrivée leur causait de joie. Aussi furent-ils les premiers à qui le Pape annonça le retard momentané qu'occasionnait la trêve franco-anglaise. Connaissant leur dévouement au Saint-Siège, il n'hésitait pas à leur apprendre que, s'il persistait dans son dessein, il en devait cependant remettre l'exécution au printemps suivant. La paix qu'il poursuivait n'était pas une affaire particulière à deux peuples, elle intéressait la Chrétienté tout entière. Il regrettait ce retard, espérant toutefois que le bien qui en résulterait le ferait bientôt oublier[1]. Afin que les Romains fussent plus pleinement

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 44, 2 août 1375 : « Dilectis filiis populo Romano, salutem. Paterna hilaritate recepimus litteras vestras, datas die ultima mensis junii, tenorem alterius nobis prius misse littere continentes de ingenti gaudio, quod de nostro, de novo notificato, cordialius sumpsistis adventu, et ejus signis demonstratis eo certiores sumus, quo non est ambigendum devotorum filiorum animos in desiderata paterna presencia, gaudio et leticia. Scimus enim ab experto prout est eciam toti mundo notorium, cum erga nos et Romanos Pontifices, predecessores nostros,

informés de son dessein, il leur envoyait Préfat, abbé de Sitra[1].

Grégoire pouvait compter sur leur dévouement. Les Romains, prévoyant que le retour de la Papauté serait le prélude de la renaissance de leur cité, ne devaient montrer que peu d'empressement à écouter les propositions florentines; ils n'ignoraient pas que la République travaillait pour elle, et que l'affaiblissement de Rome contribuerait à son propre triomphe. Rome voulait le Pape non seulement italien, mais romain; elle se montra très inquiète de toute tentative qui lui semblait un empiétement sur ses droits. Elle s'opposa

inviolabilis fidei constanciam habuistis et prout eodem vestre et dilecti, filii Bertrandi Raffini, clerici camere nostre, littere continebant, non cessatis habere, propter quod in vestra, sicut devotissimorum filiorum, sinceritate quiescimus, et puritate letamur, nec aliud credibile possint nobis suggerere obloquia quorumcumque, ideo de cordibus vestris sublatu omni turbacione de contrario forsan contracta insolita consolatione manete. Ceterum, licet simus in priori proposito ad Sacram Urbem, Deo previo, veniendi et vos, corporalibus obtitutis, revidendi, tamen suadente causa, licet aliam non absque multa anxietate, propter vos et alios dictum nostrum adventum desiderabiliter expectantes, ad tempus veris proxime futurum venturi duximus prorogandum, et ne causam ipsam devotio vestre sinceritatis ignoret, notificamus quod inter carissimos in Christo filios nostros Francie et Anglie reges illustres, invicem discordes, facta est treuga sub spe pacis commodius et citius consumande, et per prefatum regem Francie ac dilectum filium nobilem virum Johannem, ducem Lancastrie, prefati regis Anglie natum, tractatorem dicte pacis, et per nuncios nostros quos ad tractandum dictas treugas et pacem habuimus, prout habemus, in partibus Flandrie, nobis fuerit instantissime supplicatum, ut cum pro perfectione tractatus ejusdem pacis, nostra presencia in hiis partibus ad modum necessario existat, predictum nostrum recessum dignaremur defferre, nos premissam pacem non solum regnis et terris memoratorum regum, sed toti Christianitati periculum pro qua, si essemus in dicta Urbe, ad partes rediremus easdem, summis desideriis affectantes, et hujusmodi supplicacionibus annuentes, benigne cum in proximo futuro mense septembris predictus debeat resumi et extunc continuari tractatus, prorogacionem fecimus prelibatam, et licet nos tedeat, quod sitis hujusmodi tediosa expectatione suspensi, tamen considerantes discrete eventum tanti boni, quod ex presenti nostra remancione speratur, exinde contentari debetis rogantes Deum..., ut hujusmodi nostrum propositum in dicto prorogato tempore possit, ut nos et vos optamus, feliciter adimpleri. »

1. *Ibid.*, fol. 45 v°.

à Florence, moins peut-être par amour pour le Pape que par intérêt personnel. Ce dévouement sauva les États pontificaux, mais Rome entendait garder le Pape pour soi, comme Florence voulait le mettre à sa merci et en faire son obligé.

Toutes les cités italiennes espéraient, ainsi que Rome, le retour de Grégoire XI; la nouvelle de son retard causa une pénible surprise. Les plaintes arrivèrent jusqu'au pontife, qui s'efforça de les calmer. Au commencement d'août, il avait écrit en ce sens aux Romains et aux Pisans[1]. Au mois de septembre, il s'adressa aux communautés de Todi, de Civita Castellana, de toutes les terres et châteaux du duché de Spolète, du Patrimoine de Saint-Pierre en Toscane, et de la Campanie, pour dissiper leurs craintes, et leur assurer à nouveau de son intention formelle de revenir au printemps de 1376[2]. Persuader les villes soumises à l'Église de la persistance de son projet, était le meilleur moyen de combattre Florence et de déjouer ses menées.

La République déployait une activité fébrile. De tous côtés ses émissaires semaient la division en Italie, intéressaient l'Europe entière au sort de Florence, rendaient partout odieuse la politique de l'Église et de Grégoire XI. Aux cités toscanes et aux États pontificaux, elle déclarait hautement qu'elle combattait non le Pape, mais les administrateurs des terres de l'Église; à Avignon, elle protestait de son amour de la paix; en Italie, elle négociait auprès de Ferrare, de Venise, de Cansignorio de la Scala, du marquis d'Este, de Louis de Gonzague, pour former une ligue contre ceux, disait-elle, qui essayeraient de s'attaquer aux terres des contractants. Tandis que Grégoire XI désirait sincèrement convertir en paix la trêve du 4 juin 1375, elle persuadait à Bernabo que le dessein du Pape était de diviser Milan et Florence. Elle tentait de former une ligue en Lombardie et en Romagne. Dans les États de l'Église, elle entreprenait de susciter la révolte. Partout elle excitait et développait, grâce à ses envoyés,

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI. fol. 44.
2. Theiner, II. n° 587.

le mécontentement qui couvait déjà. Elle provoqua la résistance contre les légats, et la haine contre les étrangers qui administraient les Terres de l'Église.

De bonne heure, elle obtint quelque succès; le 18 octobre 1375, en effet, le Pape chargeait le comte de Fondi, dont l'éloquence était bienvenue des Romains, de les assurer à nouveau de sa prochaine arrivée, de dissiper les doutes de ceux qui commençaient à faiblir et de raffermir les esprits hésitants[1]. Il écrivit même aux Romains pour leur demander de lui rester fidèles, et d'aider les légats à s'opposer aux nouveautés survenues dans les terres voisines[2]. Mais si Rome demeurait fidèle, les habitants des Terres de l'Église étaient depuis longtemps travaillés par les émissaires florentins. Le mécontentement contre l'administration des légats, la croyance en l'abandon du projet de retour (bien qu'à ce moment encore le Pape demandât les vaisseaux pour le 1er mai) les jetèrent dans le parti de Florence[3]. Cette dernière, à l'en croire, respectait le Pape; elle ne combattait que les légats et administrateurs étrangers:

1. Arch. Vat., Reg. Vat., CCLXXI, fol. 239: « Dilecto filio, nobili viro, Honerato, comiti Fundorum, sal. De sincere tue devocionis ac fidelitatis firma in Domino confidentia obtinentes, nobilitatem tuam nobis caram paterno rogamus affectu quatinus, receptis presentibus, quam cito commodo potes, ad Urbem te personaliter conferes, dilectos filios nostros cives et Romanum populum de te, sicut accepimus, plurimum confidentes, super adventu nostro ad partes Italie in proximo veris tempore, super quo juxta relata nobis hesitare videntur, benignis tuis allocutionibus studens consolari et mitancium animos solidare et in fidelitate, devocione et obedientia nostra et Ecclesie Romane matris eorum, fidelibus tuis hortationibus roborare, si quod per tuum ministerium omnis ambiguitas circa predictum adventum nostrum ab eorum cordibus evellatur, et in sinceritatis solite plena firmatite persistant statum urbis ejusdem ac dispositionem civium et populi nobis per extensum et specifice solita fidelitate rescribens. Datum Avinione, XV Kalendas novembris, anno 8°. »

2. *Ibid.*, fol. 69: « Orationibus autem adiciatis et opera, ut terras nostras vobis vicinas, in quibus aliquas novitates nuper ortas fore dedicimus, sic vestris persuasionibus ac ad nostrorum officialium requisitionem etiam repressionibus et castigationibus oportunis a tumultibus aliisque noxiis, prout de vobis conficimus, preservetis. »

3. *Ibid.*, fol. 74: « Dilecto filio nobili viro Andree Contareno, duci Venc-

son but n'était-il pas de ramener le Pape en Italie, mais avec l'aide des Italiens, ce qui pour Florence, il est vrai, signifiait avec l'appui des Florentins?

Efforts de Grégoire XI pour maintenir ses sujets dans l'obéissance.— Le Pape, de son côté, multipliait ses efforts pour maintenir ses sujets dans la soumission et l'obéissance. Dès le 3 novembre, il les suppliait de ne point prêter l'oreille aux mauvais conseils, mais de rester fidèles à l'Église, afin de les trouver pacifiés et tranquilles lors de son retour en Italie[1]. Déjà, la révolte avait éclaté sur quelques points: il demanda aux Romains d'aider ses légats; il envoya à ces derniers des lettres circulaires[2], dans lesquelles il leur recommandait de maintenir dans la fidélité les terres qu'ils administraient, afin que l'exemple du Patrimoine ne se propageât pas, et de châtier les officiers d'Église reconnus coupables de mauvaise gestion; il écrivit aux cités rebelles de revenir dans le giron de l'Église, de s'adresser à lui pour obtenir justice, si elles avaient été molestées[3]; il remercia les villes fidèles, leur promettant de reconnaître leur dévouement, lors de son prochain retour[4]; il dépêcha de nou-

tiarum, sal. Dilectioni super adventu nostro ad partes Ytalie, ex causa rationabili per nos facta, finem imponere, concedente Domino, intendentes, nobilitatem tuam solita confidentia requirimus et rogamus attentius, quatinus galeas per te dudum nobis oblatas pro dicto adventu et solemniter, ut audivimus, preparatas, velis tali tempore mittere, quod in kalendas maii proxime futuri in portu civitatis Massiliensis verisimiliter possent esse. Datum Avinione, X Kal. decembris, anno 5°. » Les mêmes lettres étaient adressées à la reine Jeanne et à l'évêque de Sarlat.

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXXI, fol. 70.

2. *Ibid.*, fol. 70: « A Daniel de Carreto, recteur de la Maritime et de la Campanie; — au comte de Fondi, — à Jordano Orsini, — à Ugolino Orsini, — à Nicola et Antonio Savelli, — à Pietro Buoniventori, — à Agapeto Colonna. — à Petrucio Colonna — à Reynaldi et Giovanni Orsini, — à Pietro Giovanni Colonna (Publié dans Theiner, II, 569).

3. *Ibid.*, fol. 71, aux habitants de Narni.

4. *Ibid.*, fol. 7 v°; aux habitants de Viterbe: « Nos enim super hiis preter adventum nostrum, quem, Deo previo, et impedimentis cessantibus, firmiter disponimus pro tempore veris proximi futurum ita providebimus de proximo quod vos et alii de dicta provincia poteritis merito contentari. »

Ibid., fol. 69 v° : aux habitants de Toscanella, de Corneto, d'Orvieto.

Ibid., fol. 199.

veaux légats en Italie, Bertrand Raffin et l'archevêque d'Otrante[1]; mais il ne put s'opposer aux succès de Florence.

Révolte des Terres de l'Église. — Le retour en Italie ne peut être différé. — Le retour du Pape, depuis deux ans impatiemment attendu, eût été le seul moyen de calmer le mécontentement des Terres de l'Église, et de mettre un terme à la mauvaise administration des légats. Sa remise fut une arme précieuse pour Florence, qui sut s'en servir en se montrant prête à défendre la liberté contre la tyrannie des recteurs étrangers. Elle fut partout écoutée, car les griefs existaient partout, et elle rencontra un appui dans les ambitions personnelles qui espérèrent, à la faveur de la rébellion, se donner entière satisfaction. Longtemps cependant les villes d'Église résistèrent : mais dès que l'une d'elles céda, les autres suivirent. Chaque jour vit de nouvelles défections ; en trois mois, l'Église perdit tous ses sujets. Le préfet de Vico donna l'exemple (18 novembre). Sienne et Arezzo ne tardèrent pas à adhérer à la ligue. Città di Castello, Corneto, Montefiascone, Massa Trebaria, Fabriano, Chiusi, Forli, Pérouse, l'imitèrent[2]. Le 19 mars enfin, Bologne se souleva[3]. Le mouvement fut général : la rébellion éclata partout; que Rome faiblit,

1. Arch. Vat., Reg. Vat. CCLXX, fol. 94: « Dilectis filiis communitatibus et universitatibus civitatum, terrarum, castrorum et aliorum locorum quorumcunque provincie Romandiole, nostris et Ecclesie Romane fidelibus, sal. Letificat mentem nostram, filii dilecti, vestre devocionis integritas, quam sicut gratis admodum relatibus percepimus, tanquam filii benedictionis et gracie, ad nos et sedem apostolicam geritis incessanter, prout ipsa rei evidentia manifestat, super quo felicitatis vestre constancia multipliciter commendamus »; il leur recommande Bertrand Raffin; — id. : aux habitants de la Marche d'Ancône, au marquis d'Este, à Pérouse, à Bologne, à la Campanie et à la Maritime, au Patrimoine, au Duché de Spolète. — *Ibid.*, Reg. Vat., CCLXVII, 44 v°, recommandant à tous les sujets de l'Église l'archevêque d'Otrante.

2. La liste, très complète et très curieuse par sa concision, des cités rebelles se trouve dans *Diario d' anonymo fiorentino*, 305-308.

3. La rébellion de Bologne fut accueillie avec un enthousiasme indescriptible par les Florentins qui déclarèrent férié le jour de la Saint-Benoît, anniversaire de cet événement.

Grégoire XI et l'Église eussent été à jamais chassés de l'Italie, ou du moins le pouvoir temporel y eût été complètement détruit. Un seul remède existait, décisif, à la vérité : le retour.

Dût-il laisser en suspens les négociations franco-anglaises, Grégoire ne pouvait plus reculer. Si l'Italie entière paraissait détachée de l'Église, la raison de cette défection n'était-elle pas l'absence du Pape ? S'il revenait, avant que les attaques dirigées contre les administrateurs ecclésiastiques se fussent tournées contre l'Église elle-même, ne pouvait-on pas espérer que, la cause de la rébellion disparaissant, les révoltés se soumettraient ?

Le Pape songeait toujours à revenir et plusieurs circonstances concouraient à le confirmer dans son dessein : les divisions internes de la ligue, les exagérations de la haine florentine contre l'Église et l'intervention de sainte Catherine de Sienne.

Échec de Florence auprès des puissances étrangères. — Florence avait, dès la fin de 1375 et les premiers mois de 1376, entraîné dans la révolte toutes les Terres de l'Église et la Toscane ; elle avait obtenu l'adhésion de Sienne, d'Arezzo, puis, après de nombreuses sollicitations et une longue résistance, celle de Pise et de Lucques (mars 1376). Mais elle avait échoué dans ses tentatives auprès des divers princes du nord de l'Italie ainsi qu'auprès Venise, de Gênes et de Naples. Dès le mois d'août 1375, la reine Jeanne avait voulu avec Gênes s'entremettre entre la ligue et le Pape. Leurs propositions furent rejetées. Elles étaient en effet prématurées. Florence ne pouvait s'arrêter avant d'avoir obtenu la révolte générale et d'avoir mis Grégoire dans l'obligation de solliciter la paix.

La République fut encore moins heureuse à l'étranger : ses justifications à l'Empereur et ses ambassades multiples auprès du roi de Hongrie ne furent couronnées d'aucun succès. Florence s'était trop engagée dans la résistance ; elle avait porté la lutte sur un terrain dangereux ; ne se contentant pas de s'attaquer aux représentants du pouvoir temporel, elle n'avait pas hésité à braver les défenses ecclésiastiques. Son audace effraya ceux

mêmes qui lui pouvaient être favorables; son refus d'écouter les propositions de médiation de Jeanne de Naples rejeta entièrement cette dernière dans le parti pontifical, dont elle était un des principaux soutiens; ses ambassades à Louis de Hongrie furent inutiles; ses accusations contre le Pape et les ecclésiastiques ne servirent qu'à rapprocher le Pape et le roi. La lutte resta ainsi circonscrite dans le nord de l'Italie. Grégoire renouvela contre Florence les défenses qu'il avait publiées contre les Visconti. La République ne pouvait compter que sur l'entente et l'action de la ligue. Ce dernier espoir lui fut bientôt enlevé.

Rôle de Bernabo Visconti. — Le principal allié des Florentins se montra très circonspect dans le secours qu'il leur fournit; sans parler de Galéas qui, durant cette guerre, joua un rôle fort effacé jusqu'au moment où, l'un des premiers, il signa la paix avec l'Église, Bernabo lui-même paraît avoir voulu (ce qui était très naturel après les luttes qu'il venait de soutenir) épargner à la Lombardie les malheurs de la guerre, et laisser, à son profit, retomber tout le poids de la guerre sur la République.

Si, en effet, Florence était menacée par l'État pontifical, et si ce dernier avait plus à craindre de la République que des Milanais, ces derniers devaient voir avec inquiétude les progrès de la cité toscane. Aussi Bernabo montra-t-il peu d'empressement à soutenir effectivement son alliée. Il se fit longuement prier avant d'envoyer les troupes qu'il lui avait promises, et quand elles furent en Toscane, Florence put les accuser de soutenir Pérouse plutôt qu'elle-même. Quand, en 1376, la République lui demanda conseil pour rédiger les instructions des ambassadeurs qu'elle envoyait à Avignon, il répondit qu'il désirait surtout la paix. Sollicité de s'opposer au passage du cardinal de Genève et des Bretons, il ne paraît pas s'être empressé de les arrêter. Bernabo voulait surtout jouer un rôle de médiateur ; c'est, au reste, ce qu'il fit en 1377.

Manque d'union dans la ligue florentine. — Les autres alliés ne se montrèrent pas plus zélés. Le mot de *liberté* servait

à masquer beaucoup d'intérêts privés; le jour où les rivalités entre les diverses cités ne furent plus contenues par l'autorité supérieure des légats, où chacun devint le maître de ses destinées, les querelles de voisinage recommencèrent. Chacun songea à s'agrandir avant que son voisin ne s'emparât du terrain convoité. Chacun songea à sa propre défense, et Florence n'eut pas l'autorité suffisante pour faire taire ces rivalités privées devant un intérêt commun. La ligue à peine formée, se désagrégea presque aussitôt. Le jour où le Pape annonça son retour et mit Florence au ban de la Chrétienté, la République put compter les défections aussi rapidement qu'elle avait enregistré les adhésions.

L'union n'existait pas plus entre les divers partis de Florence qu'entre les alliés. La continuation de la guerre, malgré les censures ecclésiastiques, les mesures prises contre les clercs, le manque d'argent qui commença de se faire sentir à Florence, mécontentèrent le parti opposé aux *Huit de la Guerre*, et par suite le fortifièrent. On parla de paix, on fit de l'opposition. Le parti militaire ne s'en montra que plus autoritaire. Il s'attaqua aux prêtres : « Que ne sont-ils brûlés! » dira l'auteur du *Diario anonymo*, en parlant d'un incendie allumé par un clerc; plus tard, relatant les tempêtes qu'eut à essuyer Grégoire XI lors de son retour, il s'écriera : « Puisse-t-il se noyer ! » On brava l'interdit en faisant célébrer les offices; on exagéra les pratiques religieuses; « on voyait l'intention d'humilier le Pape en se montrant plus dévot que lui[1] ».

Florence est mise en interdit. Conséquences. — Ces démonstrations avaient pu réussir tant que la lutte avait été politique. Les *Huit* avaient rejeté toutes propositions de paix, et n'avaient pas écouté Spinelli et Bartolomeo Giacoppo, que leur envoyèrent au début de 1376 la reine Jeanne et Gênes. Mais bientôt un danger plus grave menaça Florence. Grégoire XI cita les Florentins à comparaître devant lui, à Avignon, le 31 mars. Les chefs d'accusation ne manquaient pas.

1. Perrens, *Histoire de Florence*, V, 129.

On leur reprochait d'avoir rompu une ligue jurée avec le Pape pour en conclure une autre contre lui, d'avoir occupé des biens des églises, d'avoir fait des ordonnances contre l'inquisition des hérétiques, d'avoir mis à mort Nicolo, moine de Prato, de s'être servi de pratiques occultes pour pousser à la révolte les cités pontificales, d'avoir créé, pour faire la guerre au Pape, une balie de huit citoyens, d'avoir dit et affirmé que les Florentins pouvaient bien vivre sans excommunication, d'avoir injurié le clergé, d'avoir donné ordre aux *Huit de la Guerre* de vendre les biens des églises, d'avoir incarcéré l'évêque de Narni, légat apostolique, d'avoir exercé des persécutions contre le légat de Pérouse[1]. Cités à Avignon, les Florentins envoyèrent trois ambassadeurs pour se défendre. Malgré leurs protestations, la sentence fut publiée. Elle était terrible. Florence était mise en interdit, ses privilèges révoqués, ses biens confisqués et livrés en proie à qui voudrait s'en emparer. Défense était faite aux particuliers, princes et communautés d'entretenir commerce avec les Florentins, fauteurs d'hérésie et cités de ce chef, le 31 mai, à la cour pontificale. Ils étaient déclarés infâmes, privés des droits de succession et de transmission des biens. Leurs maisons devaient être détruites ; leurs débiteurs tenus quittes ; leurs fils et leurs descendants privés de toute dignité et de tout office; leur témoignage ne devait désormais avoir aucune valeur en justice; les princes chrétiens étaient appelés contre eux. Les marchands florentins étaient chassés de toutes les parties du monde ; en cas de non-obéissance, ils pouvaient être réduits en servitude[2].

L'interdit portait un coup mortel à la ligue ; il permettait au parti de la paix de se relever, éloignait de la République tous ceux qui ne voulaient pas entrer en lutte ouverte sur la Papauté, ni braver les sentences ecclésiastiques. Aux yeux de l'étranger, il faisait de Florence non plus une puissance en lutte contre une autre, mais une cité chrétienne,

1. Perrens, *ouv. cité*, V, 117.
2. *Id.*, 122.

rebelle à l'autorité suprême de l'Église, et par suite mise au ban de la Chrétienté. Les effets en furent terribles. L'Empereur parla de ravager la Toscane ; le roi de Hongrie, la reine Jeanne soutinrent le Pape. Mais l'interdit frappa surtout Florence dans sa principale force, c'est-à-dire dans son commerce. La sentence d'expulsion fut, plus ou moins sévèrement, mais partout exécutée. La confiscation des biens des marchands florentins était un moyen d'enrichissement pour les différents princes. Si la France et l'Angleterre traitèrent les Florentins avec une relative douceur, la Castille, Naples, la Hongrie et bientôt Rome elle-même exécutèrent rigoureusement la sentence pontificale. Florence se vit bientôt menacée de la ruine. Elle essaya d'obtenir la levée de l'interdit. Mais qui envoyer auprès du Pape?

Sainte Catherine de Sienne à Avignon. — Elle choisit une jeune fille alors en odeur de sainteté, sainte Catherine de Sienne.

Un de ses historiens[1] a comparé sainte Catherine à Jeanne d'Arc; rien n'est plus exact que ce rapprochement. L'une eut pour mission de délivrer son pays des Anglais, l'autre des Français. Toutes deux cherchèrent le salut dans la puissance qui leur représentait l'ordre et l'unité, Jeanne d'Arc dans la Royauté, sainte Catherine dans la Papauté. La foi les inspira l'une et l'autre: mais elles différèrent par les moyens qu'elles employèrent. L'une vainquit par les armes, l'autre, messagère d'union et de concorde, voulut pacifier l'Italie en l'unifiant dans l'obéissance au Saint-Siège.

Tel fut en effet le vrai rôle de sainte Catherine. Sa foi était tout ensemble italienne et religieuse. N'était-ce pas naturel, alors que le Pape lui apparaissait comme le seul sauveur possible au milieu de l'anarchie où il sem-

1. *Lettere di Santa Caterina*, éd. Tommaseo, I, introduction, XLI. Sur sainte Catherine, voir: Capecelatro, *Storia di Santa Caterina e del papato del suo tempo;* — E. Gebhart, *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1889; — Tommaseo, *Moti fiorentini del 1378, de quali ebbe Caterina de Siena da patire;* dans *Archivio Storico italiano*, nouv. sér. XII, 4-45.

blait que l'Italie dût disparaître? Née dans un des plus beaux coins de la Toscane, sainte Catherine comprit de bonne heure que les divisions intérieures de son pays seraient toujours un obstacle à son libre développement. Unir toutes les factions d'une même ville pour qu'elles concourussent à une œuvre commune, le relèvement de la patrie, c'est ce qu'elle entreprit d'abord à Sienne, puis dans la Toscane; et lorsque la lutte eut éclaté entre Florence et la Papauté, divisant la moitié de l'Italie, elle le tenta pour la Péninsule entière. Servie par une foi ardente, par un amour immense de l'Église qu'elle voulait purifiée de toutes les souillures qui en ternissaient l'éclat, son besoin de paix et d'union trouva un champ d'action malheureusement trop étendu; se regardant comme la messagère de Dieu et comme chargée par lui de dévoiler les dangers que la corruption faisait courir à l'Église, persuadée d'autre part que seule, l'Église pouvait sauver l'Italie, sa double mission à la fois religieuse et politique se confondit dans un même but.

Sa conception politique embrassait une sorte de République universelle, comprenant non seulement la Chrétienté, mais l'univers, et dont le Pape serait le chef. Ce chef devait tirer tout son pouvoir d'un seul sentiment : « Dieu, disait-elle, » aime souverainement toutes les créatures, » et l'amour qu'elle-même trouvait en elle, elle le retrouvait chez tous; « car tous » sont aimés de Dieu. Si donc l'on veut reconnaître cet amour » divin, il faut donner sa vie pour tous et chercher à faire à » son prochain tout ce que l'on désire faire à Dieu. Mais on ne » peut avoir l'amour des âmes, si l'on n'a l'amour du salut » de l'Église, corps universel des âmes raisonnables nées » pour croire, et qui ne peuvent vivre, si elles ne sont obéis- » santes à la Sainte-Église. Aussi doit-on désirer que toutes » les créatures raisonnables, chrétiens et infidèles, paissent dans » le jardin de la foi, sous le joug de l'obéissance chrétienne. »

La conséquence d'une telle conception était l'universalisme du pouvoir de l'Église sous la direction du Pape, dont le devoir « est d'aimer toutes les créatures et d'être prêt à tout souf-

frir pour les ramener à l'obéissance divine[1] ». Pour accomplir cette œuvre, il doit tout sacrifier, même sa vie, car c'est encore reconnaître l'amour de Dieu que de donner son existence pour sauver son troupeau. Par quels moyens le Pape doit-il ramener les âmes à la foi? Ce n'est ni par le feu, ni par la cruauté, ni par la guerre, mais par la paix, la prière, les larmes et la persuasion, en montrant le vrai chemin à ceux qui s'en sont écartés. C'est pour cela que la croisade est juste et nécessaire, non qu'elle doive aboutir à l'extermination des infidèles, mais à leur retour à la foi. Mais, pour que cette œuvre soit fructueuse et conforme à la volonté divine, le Pape doit commencer par réformer l'Église elle-même et la débarrasser des mauvaises plantes qui l'ont envahie. Un seul moyen est en son pouvoir : le retour à Rome, grâce auquel tous ceux qui se sont écartés de l'Église lui reviendront, vaincus par l'amour et la justice.

Toutes les lettres de la sainte au Pape, à Florence, aux villes de Toscane ou aux légats se ramènent à cette idée : le salut est dans l'amour de Dieu, c'est-à-dire dans l'obéissance à l'Église; si celle-ci est mal administrée, ce n'est pas à ses sujets qu'il appartient de la corriger, mais à Dieu et par suite à son vicaire qui, pour sauver son troupeau, doit, même au péril de sa vie, venir au milieu de lui, prêcher l'amour et la concorde.

On prête d'ordinaire à sainte Catherine un rôle considérable dans la décision prise par Grégoire XI de ramener la Papauté à Rome; la plupart des auteurs cependant reconnaissent très justement que la sainte ne fit que conforter et encourager le Pape dans un projet depuis longtemps arrêté[2]. Son influence n'en fut que plus grande. Grégoire put croire que Dieu même le confirmait dans ses desseins par l'intermédiaire de la sainte, et celle-ci, tant par ses lettres que par sa présence, l'aida puissam-

1. *Lettere*, éd. Tommaseo, IV, n° 30.

2. Gregorovius, VI, 548-549 ; — Gherardi (*Arch. storico italiano*, 3e série, V, 93). — C'est à cette conclusion que se range aussi le cardinal Capecelatro.

ment à triompher de l'opposition qu'il rencontra; mais lorsque pour la première fois elle écrivit au Pape, de même que lorsqu'elle arriva à Avignon, Grégoire XI avait déjà arrêté la date de son départ.

L'espoir de voir aboutir les négociations franco-anglaises, avait fait retarder le départ. Mais ce fut seulement à la fin de septembre 1375 que les ambassadeurs reçurent leurs saufs-conduits[1]. On ignorait encore à la fin d'octobre où se tiendraient les conférences; le duc de Bourgogne n'arriva à Bruges que le 29 décembre[2]. A la fin de mars 1376, date à laquelle Philippe le Hardi rentra à Paris, on venait seulement de proroger jusqu'au 1er avril 1377 les trêves du 28 juin 1375, qui devaient expirer le 30 juin 1376[3].

Bien qu'au mois de novembre 1375, rien ne fût décidé au sujet du traité de paix, Grégoire XI n'en manda pas moins aux puissances qui lui avaient offert des vaisseaux, de les lui envoyer pour le 1er mai 1376. Son départ était donc fixé. Or, à cette date, sainte Catherine n'avait aucun rapport avec la cour d'Avignon. La sainte n'entra en correspondance avec Grégoire XI qu'à la fin de 1375 ou au début de 1376; elle dut y être poussée par une circonstance importante, et ce n'est pas, semble-t-il, dépasser les limites permises de l'hypothèse que d'attribuer cette circonstance aux révoltes des États de l'Église. La première rébellion (celle du projet de Vico), éclata le 18 novembre. Sienne, patrie de sainte Catherine, et Arezzo adhérèrent à la ligue dans les derniers jours du même mois. Le grand mouvement de révolte se produisit en décembre; c'est à ce moment (du 7 au 31) que Pérouse se révolta. Ce serait donc au plutôt de la fin de novembre 1375 qu'il conviendrait de dater la première lettre de la sainte au Pape[4].

Quelle que soit, au reste, la date exacte de cette lettre,

1. Rymer, III, partie II, 36-37.
2. Petit, *ouv. cité*, 122-123.
3. Rymer, III, partie II, 41.
4. M. Tommaseo, bien que ne datant pas toutes les lettres de la sainte, paraît cependant avoir généralement suivi dans son édition

la conclusion à en tirer est, qu'à l'époque où la sainte l'écrivit, Grégoire avait fixé son départ au mois de mai 1376. Elle n'eut donc aucune influence sur sa décision.

Mais si les premières exhortations de sainte Catherine ne jouèrent aucun rôle initial, ses lettres durent cependant fortement agir sur l'esprit de Grégoire XI. Depuis deux ans, il luttait contre l'opposition de la cour d'Avignon, opposition que la révolte des Terres de l'Église avait encore augmentée; la guerre florentine servait en effet de prétexte pour renouveler les objurgations de ceux qui souhaitaient de demeurer à Avignon.

On peut se figurer l'agitation qui régnait alors à la cour pontificale, les intrigues qui s'y nouaient, les complots qui entouraient le Pape. C'était le duc d'Anjou, qui venait au nom de Charles V supplier Grégoire de rester, au moment où la reddition de Saint-Sauveur semblait devoir décourager Édouard III; c'était les envoyés anglais qui promettaient une entente prochaine; c'était les représentants du roi de Castille qui suppliaient le Pape de ne point quitter Avignon ; c'était les ambassadeurs impériaux, qui ne contredisaient en rien le pontife, afin qu'il ne fît pas d'opposition aux projets de l'Empereur; c'était les députés de la reine Jeanne, ceux de Sienne, de Pise, de Milan, de Venise, et au milieu d'eux

l'ordre chronologique; il existe 7 lettres certainement antérieures au retour de Grégoire XI, et comprises dans le t. III, sous les n°s 185, 196, 206 (cette lettre postérieure au 19 mars 1376, date de la révolte de Bologne), 209, 218, 229, 289. Deux autres, n°s 231 et 239, furent probablement écrites durant le séjour de la sainte à Avignon. Le n° 238 qui, d'après l'éditeur, serait antérieur au n° 252 (déc. 1376), est postérieur au retour de Grégoire XI à Rome, car la sainte parle d'une des trois obligations imposées au Pape (retour à Rome, paix avec Florence, croisade) comme accomplie, et il ne peut être question que du retour. Pour la lettre qui nous occupe, la sainte parle de son séjour à Lucques et à Pise comme d'un événement passé. On sait, d'ailleurs, par son confesseur, Raymond de Capoue, qu'elle se trouvait à Pise lors de la révolte de Pérouse, c'est-à-dire entre le 7 et le 31 décembre 1375. La lettre ne saurait être antérieure à janvier 1376. Elle est d'autre part antérieure à l'adhésion de Pise à la ligue (fait qui eut lieu le 12 mars 1376), puisqu'il y est question de Pise comme d'une cité fidèle à l'Église. On doit donc la placer entre le début de janvier et le 12 mars 1376.

les ambassadeurs florentins qui protestaient de la fidélité de la République, qui accusaient les légats, qui demandaient la levée de l'interdit, et qui n'obtenant rien du Pape, en appelaient au Christ. Chaque jour on attendait des nouvelles ; on craignait une décision du pontife, prisonnier dans sa cour, assiégé de supplications et de prières, comme Avignon était assiégé par les troupes de Budes et de Malestroit, qui hésitaient encore à piller le Comtat ou à en devenir les défenseurs. Et, au milieu de cette population cosmopolite, anxieuse de savoir si elle devrait se transporter ailleurs, au milieu du peuple de la ville craignant d'apprendre que de capitale, Avignon redeviendrait simple cité de province, que le palais de Jean XXII et Benoit XII serait bientôt déserté par ses habitants, s'agitaient les cardinaux et la famille du Pape, qui tous travaillaient à sauver leur tranquillité et leur fortune, à détourner le pontife de Rome, à conserver à Notre-Dame-des-Doms l'honneur d'être la première basilique du successeur de saint Pierre.

Et, c'est au moment où, sollicité de toutes parts de demeurer en France, Grégoire apprenait, après la rébellion du Patrimoine de Saint-Pierre, celle de Pérouse, la première conquête de son pontificat, celle de Bologne, l'avant-garde de la Papauté contre les Visconti, celle de Pise, de Lucques, qui lui avaient été si dévouées, au moment où les efforts de ses légats semblaient ne pouvoir s'opposer à la révolte générale, au moment où anxieux, hésitant, il cherchait quel était vraiment son devoir, c'est alors que comme une réponse divine, comme un guide pour sa conduite, comme un soutien pour sa volonté de toutes parts assaillie, lui arrivèrent de cette Italie même qui paraissait le rejeter, les premières lettres de la vierge siennoise, véritable cri d'appel et de secours adressé par l'Italie chrétienne et souffrante au chef de la Chrétienté.

« Soyez, lui disait-elle, le véritable successeur de saint Grégoire ; aimez Dieu, ne vous attachez ni à vos parents, ni à vos amis, ni à la nécessité temporelle. Ne craignez rien de la tempête actuelle, ni des membres gâtés qui se sont révoltés

contre votre autorité. L'aide de Dieu est proche ; attachez-vous seulement aux bons pasteurs, car ce sont les mauvais qui ont provoqué la rébellion. Mettez un remède à ces maux, et confortez-vous en Jésus-Christ. En avant! Achevez ce que vous avez commencé. Ne tardez plus, car le retard a causé de nombreux malheurs, et le démon s'ingénie à vous créer des empêchements. Relevez le gonfanon de la vraie Croix, car par lui vous aurez la paix. Vous consolerez les pauvres de Jésus qui vous attendent avec désir. Venez et vous verrez les loups devenir des agneaux. Paix, pour que la guerre cesse ! Ne résistez plus à la volonté de Dieu, car les brebis attendent, affamées, que vous reveniez au siège de saint Pierre. Vicaire de Jésus, vous devez reprendre votre propre siège. Venez sans crainte, car Dieu sera avec vous. N'attendez pas le temps, car le temps n'attend pas. Répondez à l'Esprit-Saint. Venez comme l'agneau, qui de sa main désarmée terrassa ses ennemis, en se servant de l'arme d'amour. Soyez courageux ; sauvez l'Église de la division et de l'iniquité ; les loups viendront comme des agneaux se réfugier dans votre sein, et vous crier miséricorde[1]. »

Quel effet ne durent pas produire sur Grégoire XI ces lettres écrites par une femme dont le renom de sainteté avait déjà dû arriver jusqu'à lui, et qui lui semblait la messagère divine chargée de le confirmer dans ses entreprises ! Il écrivit à la sainte, lui demanda conseil. « Soyez homme courageux, lui répondit-elle. Venez le plus tôt que vous le pourrez ; ne vous étonnez pas de la contradiction. Venez en homme viril, non avec une force armée, mais la croix en main, emplissant ainsi la volonté du Christ[2]. »

Ainsi donc, si la sainte ne provoqua pas chez Grégoire la décision de revenir, elle n'en eut pas moins le mérite de le faire persister dans son dessein.

Le Pape songeait à quitter Avignon au mois de mai 1376.

1. *Lettere*, éd. Tommaseo, III, nos 185, 196, 206.
2. *Ibid.*, no 229.

Divers empêchements, dont probablement le plus important fut la révolte générale des Terres de l'Église, et aussi l'espoir de ramener les rebelles à l'obéissance par la douceur et le pardon, le conduisirent à retarder son départ jusqu'en septembre 1376. Au début du mois d'avril, il fit demander à Venise par le cardinal de Sainte-Sabine, Tebaldeschi, de préparer les galères qui lui avaient été offertes l'année précédente. La réponse fut peu encourageante. Tout en protestant de son dévouement, qu'elle avait prouvé, l'année précédente au reste, en offrant des galères avec capitaines, matelots, et tout ce qui était nécessaire, et en les tenant longtemps à la disposition du Pape, Venise répondit que ses besoins multiples ne lui permettaient pas une semblable dépense, et elle pria le Pape de l'excuser de ne pouvoir les lui envoyer[1]. Ce premier échec ne découragea pas Grégoire. Il persista dans son dessein ; et, sa volonté eût-elle alors défailli, sainte Catherine allait agir plus directement sur son esprit et compléter

1. 1375, 18 avril : « Capta, quod pro multis respectibus et quia est ante tempus, non fiat pro modo ulla responsio ad illas litteras papales super facto galearum, donec fiet requisitio superinde per dominum cardinalem cui predicta sunt commissa per dominum Papam et tunc fiet in predictis, prout isti consilio utilius apparebit. » Venezia, Archivio di Stato, Deliberazioni del Senato, Reg. xxxv, fol. 106 v°.

Ibid. « Quod respondeatur domino Pape in hac forma: Sanctitas Vestra, Pater Beatissime, per apostolicas litteras me communitatemque meam fuit hortata ut galeas nostras, alias oblatas pro felici ejusdem Sanctitatis ad partes Italie translacione, ad civitatem Massilie destinere velimus, secundum requisitionem nobis fiendam per rev. dom. Franciscum, tituli S. Sabine presbiterum cardinalem, in nonnulis terris pro prefata Sanctitate et Ecclesia Romana vicarium generalem. Ad quod duximus reverenter et humiliter respondendum, quod novit Deus et experiencia ipsa docet, semper fuimus et esse proponimus parati in cunctis possibilibus ad ejusdem Sanctitatis ac Sancte Matris Ecclesie beneplacita et honores et oblacionem nostram prefatam, quantum in nobis fuit, sicut notum est, adimplevimus cum effectu, quia galeas ipsas egregie et sufficientissime armavimus et paravimus cum capitaneo et ambasiatoribus nobilibus, patronis, marinariis et omnibus solemnitatibus opportunis, easque paratas tenuimus multo tempore donec Sanctitati vestre placuit aliter disponere superinde. Verum, clementissime pater, armare iterum ipsas foret communitati nostre nimis onerosum, cum pro duplicacione depensarum, que non parve fuerunt, tum

l'œuvre commencée par ses lettres, en venant elle-même à la cour pontificale. Florence l'envoyait à Avignon.

L'interdit, avait dangereusement frappé la République ; il avait donné une force nouvelle au mécontentement intérieur, ruiné son commerce, écarté d'elle ceux qui ne voulaient pas braver les sentences pontificales. Les *Huit de la Guerre* crurent prudent de négocier et chargèrent Catherine, qui depuis longtemps sollicitait Florence de revenir en l'obéissance du pontife, d'être leur interprète.

Qu'espéraient-ils de son intervention ? Étaient-ils sincères ou n'était-ce qu'une démonstration destinée à donner une apparente satisfaction à leurs adversaires, à abuser le Pape et l'Italie ? Peut-être espéraient-ils que la sainte, qui depuis longtemps recommandait au Pape la paix et le pardon, le déciderait à revenir pacifiquement en Italie, et à adoucir les sentences prononcées contre la République ?

Quoi qu'il en soit, ce fut à la fin de mai que sainte Catherine, accompagnée d'une suite de vingt-deux personnes partit pour Avignon, où devaient bientôt la rejoindre les ambassadeurs de Florence[1]. Elle arriva le 23 juin et fut logée dans la maison d'un nommé Giovanni del Reggio[2]. Deux jours après son arrivée, le Pape la fit venir à un consistoire. Mais elle ne réussit pas dans sa mission de paix.

Les mesures violentes prises par les Florentins avaient décidé Grégoire XI à recourir à la force pour vaincre les rebelles.

ex notabili agendorum nostrorum incommodo pro galeis et marinariis quos pro negociationibus, de quibus patria nostra vivit, habemus ad diversas mundi partes necnon destinare. Qualiter humiliter supplicamus quanto S.V. benignitas ex rationabilibus causis suprascriptis dignetur habere nos merito excusatos. »

1. Sur le voyage de sainte Catherine à Avignon, voir Capecelatro, *our. cité*, 202-217.

2. Dans un dénombrement de la population d'Avignon, probablement fait en 1377, on trouve dans la paroisse de Saint-Symphorien un nommé « Petrus de Regio ». (Arch. Vat., Reg. Aven., CCIV, fol. 452 v°.) Est-ce à cette famille qu'appartenait Giovanni del Reggio ?

Ses vaisseaux venaient de saisir une galère florentine à Porto-Pisano[1]. Il envoyait en Italie, les terribles Bretons de Sylvestre Budes[2] qui, conduits par le cardinal de Genève, allaient commencer en Romagne leur œuvre de dévastation. En même temps, les princes étrangers appliquaient les sentences pontificales contre les marchands florentins.

La République ne pouvait plus espérer une solution pacifique. Le Pape revenait, mais en maître prêt à venger les offenses qui lui étaient faites journellement. Aussi, de son côté, poursuivit-elle la résistance. Sainte Catherine écrivit aux Florentins, leur reprochant l'abandon dans lequel ils la laissaient. Elle a parlé, disait-elle, avec le Pape qui, comme un bon père ne regardant pas l'offense de son fils, était prêt à leur faire miséricorde s'ils s'humiliaient[3]. Mais elle ne pouvait rien faire avant la venue de leurs ambassadeurs, qui depuis longtemps devaient être à Avignon.

Ils arrivèrent enfin[4], mais pour désavouer la sainte. Leurs conférences avec le cardinal de Bourges et l'évêque de Thérouanne n'eurent aucun résultat. Les Pisans et les Lucquois supplièrent le Pape d'incliner à la paix. Il refusa. « Nous devons, dit-il, ne pas repousser ceux qui viennent avec contrition, mais nous ne pouvons recevoir ceux qui refusent de rendre ce qu'ils ont pris : agir ainsi serait encourager les pécheurs[5]. » Grégoire XI ne voulait plus négocier, et quand, en septembre, les ambassadeurs florentins rentrèrent à Florence, ils rapportaient ces paroles du Pape : « Ou j'abattrai Florence, ou Florence abattra l'Église[6]. » Sainte Catherine avait échoué.

Cependant elle demeura à Avignon, où elle avait une autre

1. Événement antérieur au 27 mai. *Diplomacziai*, III, n° 112.
2. Le traité d'enrôlement des Bretons est du 20 mai 1376. Voir Léon Mirot, *Sylvestre Budes et les Bretons en Italie* (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1897-1898).
3. *Lettere*, éd. Tommaseo, III, n° 230.
4. Ils partirent de Florence le 2 juin (*Diario d' anonymo*, 308).
5. Osio, *Documenti tratti degli archivii milanesi*, I, 182.
6. *Diario d' anonymo*, 323.

mission à remplir : continuer l'œuvre commencée par ses lettres, aider Grégoire XI à vaincre l'opposition qui le retenait.

A la vérité, le départ était décidé avant l'arrivée de sainte Catherine à Avignon. Nous savons que le 18 avril, Grégoire avait demandé à Venise de tenir ses vaisseaux prêts pour le 1er septembre. Le 28 juin, la chambre apostolique acquittait à Grimaud de Romans, secrétaire et enregistreur des lettres secrètes, 1 florin et 20 sous[1], coût d'un contrat de location de deux galères appartenant à Étienne de Brandis, armateur marseillais. Ces bâtiments avaient certainement été loués lors de l'arrivée de sainte Catherine, ou plutôt auparavant, si l'on réfléchit au temps nécessaire pour expédier l'ordre de location à Marseille, rédiger l'acte et en rapporter la quittance à Avignon. Bien plus, le 23 juin, nous trouvons des traces non douteuses de transports effectués en vue du voyage, et, le 12 juin, un courrier avait été envoyé à Naples et en Sicile, très probablement pour demander l'envoi des vaisseaux promis au Pape. Le départ était donc fixé avant l'arrivée de la sainte, et sa présence pas plus que ses lettres, ne provoqua la décision du Pape; mais moralement, elle aida Grégoire XI à persister dans son dessein, alors que, le départ approchant, l'opposition devenait de plus en plus forte.

Grégoire avait cédé aux objurgations de son entourage en 1375; on pouvait espérer qu'il en serait de même en 1376. Les trêves franco-anglaises avaient été prorogées; les négociations étaient reprises; le prince de Galles, l'adversaire opiniâtre de tout rapprochement[2], était mourant; on parlait d'un

1. « Die XXVIII mensis junii, soluti fuerunt magistro Grimaldo de Romanis... pro quodam instrumento locationis duarum galearum Stephani de Brandis, I fl. XX s. » Arch. Vat., Introitus et Exitus, Reg. CCCXV, fol. 99 ve.

2. Le prince de Galles était considéré comme l'adversaire de la paix. Despars déclare que c'est son opposition qui, en 1374, fit échouer les négociations de Bruges (Gilliodts van Severen, *Le Cotton ms. Galba B.* I, Collection des Chroniques belges, p. 511). Christoforo de Plaisance dit : « Ex qua morte (du prince Noir) speratur quod pax erit inter reges Francorum et Anglicorum » (Osio, *ouv. cité*, I, 183).

mariage entre Marie, fille de Charles V et le jeune Richard[1]. On pensait que la paix serait bientôt conclue.

Que le Pape ne restait-il à Avignon? Abandonnerait-il son œuvre, au moment de l'achever? Partirait-il de ce pays, « fontaine de foy et roiaume où l'Église a plus de voix et d'excellence que en tout le monde », pour aller « en un pays et entre gens », où il était « petit amés[2] »? L'opposition augmentait : le père, les frères les nièces du Pape le suppliaient de rester; les cardinaux gémissaient. Regrets de la gloire et de l'éclat perdus pour le royaume, de la richesse pour la Provence, des honneurs et de la fortune pour tous ceux qui se rattachaient à la cour d'Avignon, tous les mobiles, toutes les passions, tous les intérêts entraient en jeu.

Le duc d'Anjou arrivait à Avignon[3]; le duc de Bourgogne[4]

1 Gilliodts van Severen, *ibid.*, 511.

2. Sur l'opposition des cardinaux, voir Baluze, *ouv. cité*, I, col. 438 et 479; — Froissart, éd. Lettenhove, IX, 46 : La fin du discours prêté au duc d'Anjou et faisant allusion aux troubles de l'Église est postérieure à 1380.

3. Louis d'Anjou n'était pas arrivé à Avignon le 17 juillet (Osio, *ouvr. cité*, I, 183), mais s'y trouvait le 27 août (voir note suivante.)

4. Le duc de Bourgogne arriva le 25 août et partit le 3 septembre (Petit, *Itinéraire*, 130). — Siena, Archivio di Stato. Lettere del consistorio, XII, n° 95 : « Excellentissimi et metuendissimi domini mei, hactenus significavi meis litteris dominacioni vestre, quod sentiebam de adventu Pape ad almam Urbem Romanam, et quod erat in proposito suo firmus ad ipsum locum penitus velle ire. Ex post autem venit dux Andegavensis et successive dominus Burgundie, fratres regis Francie, cum maximo apparatu; duxitque Burgundie dux per Rodanum unum mirabile navigium, quale nunquam fuerit visum in dicto fluvio, et dicti principes pro parte regis Francie Sanctitati sue instantissime supplicarunt, quatenus dignaretur velle desistere a tali proposito, quoniam parati erant parare ei auxilium ad recuperandum perdita, et bene videbant quod si iret, nunquam Papa esset amplius in hiis partibus, et sic essent tanto dono Dei privati; similiter omnes domini cardinales, fratres et ipsius consanguinei, tam mares quam femine cum lacrimis eidem similem supplicacionem fecerunt, dicentes quod exponebat se et omnes secuturos eumdem periculo mortis; Papa firmior et firmissimus in sui voluntate propositi respondit quod omnino intendebat ipsius servare premissa, videlicet de eundo Romam, ad quam viam est tantum temporis spatium quod adire promisit; ex an Papa sit amplius in hiis partibus vel non, hoc erit in dispositione Dei, cujus rei causa omnes indifferentes de

descendait le Rhône, accompagné d'une suite nombreuse et sur un superbe vaisseau, tel qu'on n'en avait jamais vu dans ces régions; tous deux venaient, au nom de Charles V, supplier le Pape de renoncer à son dessein, et lui offrir, s'il voulait châtier Florence, les secours du roi de France. On promettait, on suppliait, car on savait bien que si le Pape quittait Avignon, « où il était trop mieux aux mains du roi » que nulle autre part, jamais il n'y reviendrait[1]. On lui reprochait en pleurant d'exposer sa vie et celle des cardinaux.

C'était en vain : les prières, les reproches, les exhortations, les menaces de sainte Catherine lui avaient donné la force et le courage de persister, malgré tout, dans sa décision; les préparatifs du départ avançaient : des navires étaient loués, les divers services étaient envoyés en partie, les uns à Marseille pour y attendre le Pape, les autres à Rome; la chapelle était partie le 9 juillet. Nicolas Orsini avait, le 11, été chargé de prévenir les barons de Sicile du départ et de leur ordonner de se trouver le 20 septembre à un port éloigné de douze mille de Rome, c'est-à-dire à Ostie, afin de le recevoir. Le gouvernement d'Avignon était confié au vicomte de Turenne, nommé recteur du Comtat : Jean de Blandac, cardinal de Sabine et cinq autres cardinaux[2] devaient l'assister. Il semblait que rien ne pût cette fois s'opposer au départ.

Cette persistance de Grégoire dans le dessein de revenir était

partibus istis dolent usque ad mortem, et spero quod breviter recedet ab hinc, et apparatus fient cotidie, licet multi credant quod stabit et in veritate, domini mei, firmiter credo quod ex istis vestra civitas bene stabit, solum quod vestri transeuntibus reddant se benivolos et benignes. Datum Avinione, die XXVII mensis augusti. — Servulus vester Matheus, cum debita recommendacione se ipsum cum omni reverencia. »

1. Osio, *ouv. cité*, I, 183.

2. Le 23 août, le Pape avait confirmé les privilèges d'Avignon. Le 7 septembre, il statua que 10 personnes de chaque judicature majeure du Comtat s'assembleraient une fois l'an en présence du recteur, pour délibérer les affaires du pays. Le recteur fut le vicomte de Turenne, et le vicaire, le cardinal de Sabine. Les cardinaux restant à Avignon, furent l'évêque d'Albano (Angl. Grimoard), l'évêque de Tusculum (Gilles Ayselin de Montaigu),

encore l'œuvre de sainte Catherine. En butte aux suspicions de la cour pontificale, accusée par les prélats, soumise à des examens, à des interrogatoires, où l'on espérait la confondre, elle étonna les princes de l'Église, convertit à elle tous ceux qui d'abord lui avaient été opposés, tels la nièce du Pape et le duc d'Anjou, dont elle aurait voulu faire le chef d'une croisade[1]. Et si elle ne réussit pas à triompher entièrement de toute l'opposition qu'elle rencontra, elle sut au moins dissiper les bruits qui se répandaient sur les dangers du retour. On faisait circuler une lettre où un saint personnage prédisait au Pape que le poison était déjà prêt en Italie: « N'écoutez pas ces conseils, disait Catherine, le poison est partout, et celui-là même qui vous écrit répand le plus violent de tous. Il veut nous empêcher d'accomplir ce que Dieu réclame; et le poison se répandra si vous restez ici, si vous suscitez un scandale, une rébellion spirituelle et temporelle, si vous montrez le mensonge chez celui qui tient la place de la vérité. Vous avez annoncé votre retour, vous l'avez fixé. Le retarder, l'abandonner serait un trop grand scandale qui apporterait le trouble et l'erreur dans les cœurs[2]. »

Ce qu'elle disait au Pape, lui-même ne l'avait-il pas toujours pensé? Ne devait-il pas conserver intact le bien qui lui avait été remis et dont il devait compte à la Chrétienté? Il avait hésité longtemps entre les deux devoirs : pacifier l'Occident ou revenir à Rome. N'était-ce pas Dieu aujourd'hui

le cardinal de Sainte-Anastasie (Pierre de Montereu), le cardinal de Saint-Vital (Guillaume de Chanac), le cardinal de Sainte-Marie in Porticu (Hugues de Saint-Martial). Cf. Christophe, *La Papauté au XIVe siècle*, II, 429.

1. Ce prince finit-il par être entièrement convaincu de la mission de la sainte? L'un des témoins du procès de canonisation rapporte que le duc fut tellement ébranlé, que non seulement il l'emmena auprès de sa femme, mais encore songea à la conduire à la cour de France, et qu'à son départ il lui remit 100 florins pour son voyage (Martène, VI, col. 1337). Toujours est-il qu'au mois de septembre, Louis d'Anjou, qui avait tant combattu le retour, prêta au Pape 60,000 florins, sans doute destinés à couvrir les frais de l'entreprise.

2. *Lettere*, éd. Tommaseo, III, n° 239.

qui lui commandait par l'intermédiaire de sainte Catherine, de quitter Avignon? Ce fut en persuadant le Pontife de la nécessité de ce retour, ce fut en lui parlant de paix et de concorde, ce fut en venant comme messagère de l'Italie, le supplier d'avoir pitié de ses sujets, ce fut en accomplissant auprès de lui ce rôle tout moral, qu'elle participa véritablement au retour de Grégoire XI. Jusqu'au dernier moment, elle resta à Avignon, assistant aux préparatifs, aidant le Pape à vaincre les derniers assauts, le guidant et le soutenant pour qu'aucune défaillance ne vînt subitement détruire son œuvre, et ce ne fut qu'après que Grégoire XI eut quitté Avignon, laissant à la sainte de quoi accomplir son voyage[1], qu'elle songea à reprendre le chemin de l'Italie.

Le retour de Grégoire XI. — Le Pape quitta Avignon le 13 septembre 1376. Il semble que le ciel ait voulu augmenter ses regrets de quitter la Provence, en le favorisant de beaux jours d'automne durant tout le temps où, entouré des populations qui l'acclamaient et gémissaient à la fois, il traversa ce pays où il avait vécu et qu'il abandonnait pour n'y plus revenir. Quand il prit la mer à Marseille, la nature parut encore s'opposer à son départ. Chaque jour, d'effroyables tempêtes l'assaillirent; chaque jour, des barques se perdirent; chaque jour, il fallut relâcher sur la côte, en attendant que la fureur des flots fût calmée. Malgré tout, Grégoire persista; il dut s'arrêter à Gênes, il vit deux de ses navires engloutis en vue de l'île d'Elbe; à Corneto, il fut contraint d'attendre six semaines avant de pouvoir, en toute sécurité, reprendre la mer et de pénétrer dans le Tibre. Ce fut seulement le 17 janvier 1377, après quatre mois de voyage, qu'il fit son entrée triomphale dans la capitale du monde chrétien. Le soir même, il s'agenouillait devant le tombeau de saint Pierre.

1. Arch. Vat. Introitus et Exitus, Reg. CCCXLVII, fol. 21 v°: « Die XII mensis septembris, soluti fuerunt Caterine de Senis ex dono speciali per D. Papam sibi facto, fratre Remundo de Capua, ord. predicatorum, pro ipsa recipienti. c flor. communes valent LXXXV fl. cam. XX sol. »

Soixante et onze ans s'étaient écoulés depuis que Clément V avait abandonné Rome.

L'échec de la politique de Boniface VIII avait conduit son successeur à quitter l'Italie. Aujourd'hui, la reprise de cette politique ramenait Grégoire XI dans la Ville sacrée; la tradition était renouée avec tous ses avantages, avec tous ses dangers et toutes ses conséquences.

CONCLUSION

L'abandon de Rome, au début du XIVe siècle, avait rejeté brusquement la Papauté hors de l'Italie, dont jusqu'alors elle était toujours la première force morale, quand bien même elle n'y avait plus qu'une faible puissance territoriale. Le séjour d'Avignon affaiblit l'influence des Papes : plus se resserraient les liens qui les attachaient à la France, plus se relâchaient ceux qui les unissaient à la Péninsule ; leur double pouvoir politique et moral disparaissait.

Mais un moment vint où, presque subitement, ils se trouvèrent ramenés vers l'Italie, alors que le cardinal Albornoz reconstitua la temporalité italienne de la Papauté. De ce jour, sous peine de perdre son État temporel aussi rapidement qu'elle l'avait reconquis, la Papauté avignonnaise dut revenir dans la Péninsule. Son intérêt l'exigeait. Son devoir l'y forçait.

A tort ou à raison, les papes d'Avignon passaient pour les agents du roi de France : leur liberté d'action s'accordait mal avec le semi-protectorat dans lequel les plaçait la situation géographique de leur nouvelle capitale. Ce fut Grégoire XI qui, par la force des événements, par la conscience qu'il eut de son devoir, mit fin à cette situation fausse. Il ramena la Papauté en Italie, mais il assuma une lourde responsabilité en la rejetant dans la voie abandonnée depuis soixante-dix ans, et en donnant une nouvelle orientation à sa politique.

Cependant, il paraît hors de doute que, si en 1376, Grégoire XI n'était pas revenu en Italie, les États de l'Église lui auraient complètement échappé. Rome elle-même, en présence d'un

abandon qui eût paru définitif, ne se serait-elle pas soulevée pour son propre compte? L'Italie se séparant de la Papauté, parce que cette dernière demeurait française, n'est-il pas présumable que, jalouse de son prestige de capitale du monde chrétien, Rome, sinon l'Italie entière, eût tenté de regagner cette autorité, en renouvelant le triste exemple, trop de fois donné, d'un antipape italien opposé au Pape légitime?

Écartant même cette éventualité, le Pape français, dépossédé en Italie, ne serait-il pas de plus en plus devenu le protégé du roi de France, qui l'avait, suivant l'expression de Froissart, « mieux en main que nulle part ailleurs »? Que serait-il advenu de cette Papauté française de mœurs, d'intérêts, d'aspirations, alors qu'allaient surgir dans d'autres pays des réformateurs nationaux, tels que Wycleff et bientôt Jean Huss, sinon peut-être que, devançant de deux siècles la scission luthérienne et la scission anglicane, il se serait fondé, à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, sur le modèle qu'offrait la Papauté légitime française, des églises nationales, protestation des diverses nationalités chrétiennes contre l'accaparement du pouvoir pontifical par l'une d'entre elles?

Grégoire XI, revenant à Rome, enleva aux mécontents tout prétexte à la rébellion. Le résultat s'en fit bientôt sentir. Avant même qu'il eût quitté Avignon, la ligue florentine se démembra. Sienne, Pise, Lucques revinrent, sinon à l'alliance ouverte avec l'Église, du moins à une partiale neutralité. Galéas Visconti signa la paix avec Grégoire, et quand ce dernier eut ramené le Saint-Siège en Italie, le mouvement s'accentua. Bologne, le préfet de Vico abandonnèrent la ligue. L'Église parut à nouveau comme la seule force morale capable de rallier autour de soi les divers États italiens encore mal formés. Peu à peu, tant par ce pouvoir moral que par celui de ses armes, Grégoire XI ramena les Terres de l'Église dans l'obéissance. Inquiet, Bernabo Visconti proposa sa médiation : Florence, réduite à ses seules forces, dut l'accepter. Alors s'ouvrirent ces curieuses conférences de Sarzana où, à côté des

deux parties adverses et du médiateur, parurent les ambassadeurs de l'Empereur, des rois de France, de Hongrie, d'Espagne, de la reine de Naples, véritable congrès européen venant rétablir l'équilibre italien. Grégoire XI triomphait.

Mais d'autres conséquences de son retour apparurent bientôt. Rome, par sa fidélité, par ses appels réitérés, avait aidé au retour du Pape : accompli, elle voulut que cette Papauté de qui elle attendait son relèvement et son triomphe, lui appartînt tout entière : elle la fit sienne, et la garda pour soi. De là ces tiraillements, ces suspicions, lorsque Grégoire XI quitta Rome pour Anagni; de là ces conspirations lorsque sa santé chancelante ne laissa plus de doutes sur sa fin prochaine. Rome attendait sa mort pour faire un Pape romain ; elle craignait que la Papauté ne retournât à Avignon : d'où les violences et les émeutes qui souillèrent le conclave, d'où l'élection de l'archevêque de Bari.

Urbain VI succédant à Grégoire XI, c'était la revanche de l'Italie et surtout de Rome. Italien, le nouveau Pape devait, plus encore que son prédécesseur, continuer l'œuvre de conquête, et rétablir dans son intégrité, l'État temporel italien. S'étant soulevées contre les administrateurs français, les cités révoltées devaient revenir sous l'obédience d'une Papauté italienne. Mais cette italianisation du pouvoir pontifical n'allait-elle pas entraîner l'absorption de tous les soins, de toutes les forces, de toutes les aspirations de la Papauté dans une œuvre purement temporelle, œuvre défensive de conservation de ses États reconquis, œuvre offensive de garantie contre toute menace future de voisins trop puissants? Redevenue italienne, la Papauté, puissance temporelle, devait se laisser conduire par l'intérêt et les besoins de ses États. Ne serait-elle pas, par suite, amenée à concentrer toutes ses forces en vue de la défense et de la consolidation de sa puissance, à régler ses alliances, ainsi que ses inimitiés, sur les nécessités de sa politique temporelle? Le Pape ne deviendrait-il pas un souverain temporel, à ce premier caractère, joignant celui de chef de la Chrétienté,

au lieu d'être le chef universel du monde chrétien ajoutant à ce titre celui de souverain d'une principauté italienne? A la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, la Papauté ne serait-elle pas devenue ce qu'elle fut de Sixte IV à Léon X, un État italien, mêlé à toutes les luttes, à toutes les intrigues de la Péninsule? Et songeant à ce qui se produisit, en semblable occurrence au XVIe siècle, ne peut-on pas se demander ce qu'il serait advenu du monde chrétien?

Mais un événement survint, qui maintint la Papauté dans ses préoccupations spirituelles. A Urbain VI on opposa Clément VII. On sait ce qui en résulta. Ce n'est pas lieu de s'occuper ici des malheurs qu'occasionna le grand Schisme, du trouble qu'il jeta dans les consciences, des forces vives qu'il usa sans utilité immédiate, des haines qu'il provoqua, des divisions qu'il accentua, des guerres qu'il aida à poursuivre; mais, dans cette lamentable époque qui lança la moitié de la Chrétienté contre l'autre, n'eut-il pas cette utilité de détourner la Papauté de son œuvre italienne, en attirant son attention sur des questions plus générales? Les discussions, les pamphlets montrèrent les abus, mais aussi les réformes à faire. La Chrétienté eut, pendant toute cette période, les yeux fixés sur la Papauté qui, de son côté, dut abandonner ses soucis temporels pour ne songer qu'aux questions d'unité morale et spirituelle de l'Église; le jour où le concile de Constance, mettant fin au schisme, rendit l'unité à la Chrétienté, la Papauté put, avec Martin V et Eugène IV, reprendre son œuvre de réforme. Bientôt, à la vérité, elle retomba dans les errements que son absorption par l'Italie rendait inévitables, et les conséquences du retour de 1376 se firent sentir avec le triomphe de la politique italienne à la fin du XVe et avec la scission luthérienne au XVIe siècle. Mais alors des traditions s'étaient créées, les liens s'étaient resserrés entre l'Église et une partie des nations chrétiennes; au lieu d'un schisme qui, un siècle auparavant, l'eût peut-être réduite à l'Italie, la Papauté ne perdit que l'Allemagne et l'Angleterre.

Cependant, ne rendons pas Grégoire XI responsable des événements qui furent la conséquence de son retour : entre plusieurs maux, il choisit le moindre; il subordonna sa conduite à sa conscience et à son devoir, alors que le salut de la Papauté lui commandait de conserver l'héritage reçu d'Urbain V et d'Innocent VI, pour le transmettre intact à ses successeurs.

APPENDICE

LE RETOUR DE GRÉGOIRE XI

Les registres 343 à 347 de la série des « *Introitus et Exitus* » aux Archives secrètes du Vatican, renferment les comptes de recettes et de dépenses de la Chambre apostolique en 1376. Ces registres ne donnent cependant pas un état complet des comptes; seul, le grand registre, auquel ils renvoient fréquemment, pourrait le fournir, mais nous n'avons pu le retrouver. Néanmoins, quelque incomplets qu'ils soient, ils fournissent un certain nombre de renseignements intéressants sur les détails matériels du retour de Grégoire XI à Rome : — préparatifs du départ et transport des divers services de la Cour pontificale, — itinéraire du Pape, — travaux exécutés tant à Ostie, à l'occasion du débarquement, qu'au Vatican, et entrée de Grégoire XI à Rome[1].

1. Depuis que ce travail est à l'impression, Mgr Kirsch a publié dans la collection des *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte, herausgegeben von der Görres-Gesellschaft*, les textes relatifs au retour des papes Urbain V et Grégoire XI à Rome : *Die Rückkehr der Päpste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom* (Paderborn, Schöningh, 1 vol. 8°, 1898). Les textes relatifs à Grégoire XI occupent la 2e partie de l'ouvrage (p. 169 à 273.) Les extraits ont été publiés en suivant rigoureusement l'ordre des registres (*Introitus et Exitus*, nos 311, 315, 317, collectorie 153, fasc. VI), sans aucune division. Aussi, n'avons-nous pas hésité à publier à nouveau ces documents, en rapprochant toutes les mentions relatives à un même service, tout en respectant pour chacune d'elles l'ordre chronologique. [Certains termes devant revenir à chaque quittance, nous les abrégeons ainsi qu'il suit : *Eodem die* (E. d.), — *soluti fuerunt* (s. f.), — *ipso manualiter recipiente* (i. m. r.), — *pro expensis suis faciendis* (p. e. s. f.).]

I

PRÉPARATIFS DU DÉPART ET TRANSPORT DES DIVERS SERVICES

Cette partie est peut-être de toutes la plus incomplète. Les rubriques généralement très sèches énoncent en bloc un certain nombre de dépenses avec le montant de la somme, sans aucun détail. Les renseignements sont très souvent isolés; cependant, dans cet état incomplet, ils fournissent d'assez nombreuses indications sur le nom des officiers de la Cour pontificale et sur la manière dont s'opéra le déménagement du palais d'Avignon. Les services sur lesquels nous sommes le mieux renseignés sont : la bouteillerie, la cuisine et la vaisselle, la panneterie, la maréchalerie, la chancellerie, la chapelle pontificale, auxquels, sous la rubrique « bagages », nous ajouterons ce que nous savons du transport lui-même. Nous aurons ensuite à nous occuper de deux questions très importantes : la flotte et les troupes, et enfin, à évaluer dans la mesure du possible, le montant des dépenses totales.

A. *Bouteillerie*[1]. — Les vins paraissent avoir tenu une

1. (*Introitus* 341, f° 125 v°). — Die XXIII mensis junii, s. f. Petro Alavioni, presbitero, servitori buticularie d. Pape, qui mittitur Rome cum vinis, pro expensis suis faciendis, pro portando dicto vino et ponendo in cava palacii Rome. c fl. camere.

E. d., s. f. Rigoni Bonaudi, de Massilia, pro nolo et portu d. vinorum contentorum in instrumento per mag. Petrum de Vicino super hoc recepto, i. m. r., CLXXX fl. camere.

E. d., s. f. Andree Ticii, campsori, quos solvit pro portu dictorum vinorum de Avinione Arelatis, v flor. communes, valent. i. m. r. XII fl. cam., XXIIII sol.

— Item, pro extrahendo XVII bottas grossas plenas de palacio, et estivando in navigiis pro portando Rome, pro qualibet v sol. = IIII ℔. v sol. — Item, simili modo cadrigario, qui eas conduxit ad Rodanum, IIII ℔. v sol. — Item, pro extrahendo et ponendo in navigio alias XII bottas grossas et XVI de Belna, pro qualibet botta grossa III sol. = III ℔. VIII sol. — Item.

grande place dans le retour, et, à la veille du départ, on s'occupa tant d'assurer le service de la bouteillerie durant le voyage, que de garnir, en prévision de l'arrivée, les caves du Vatican.

pro extrahendo alias VII bottas Belne, de uno cellario, ubi fuerunt empte, extrahit et eas in navigio posuit, II ℔. XII sol. III den. — Item, pro VI diebus fusterii, qui relegavit bottas portatas Rome, II ℔. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 128). — Die III mensis augusti, s. f. Bernardo de Salis, pro portu vinorum d. Pape apud Massiliam, pro expensis per ipsum faciendis, de quibus computavit, i. m. r. XL flor. communes = XXXIII fl. cam. VIII sol.

— Die XI d. mensis, s. f. d. Johanni Las Bordarias, buticulario d. Pape, pro CL botis vacuis de Mena, per ipsum emptis ab Anthonio Capita, mercatore Avinionensi, pro qualibet = I franco, CL franc. valent CLX fl. cam. XX sol.

— Die XII d. mensis, positi fuerunt hic in expensis qui die VI hujus mensis, s. f. Morino de Chargiaco, pro VIII botis vini ab ipso emptis pro portando Romam pro d. Papa, pro qualibet XIII franc., CXII franc., valent CXX fl. cam.

(*Introitus* 347, f° 24). — Die XIV mensis septembris, s. f. Nicolao de Guerriono, de Portu Veneris, patrono unius pamphili, pro portando vina et alia que sibi ministrabuntur juxta conventiones cum ipso factas per d. thesaurarium, de quibus recepit instrumentum mag. Petrus de Vicino, notarius d. thesaurarii, pro quibus debet habere III^c l. flor. cam., de quibus deducuntur XXV fl. currenses, quos habuit ab Amelio Bonifacii, et CXXV flor. quos debet recipere Rome a d. episcopo Cataniensi, nomine camere, pro complemento dicte summe, i. m. r., II^c flor. cam. valent CLXXI fl. cam. XII sol.

— Die XXII d. mensis, s. f. dicto Johanni Las Bordarias, buticulario d. Pape, pro XV botis vini de Burgundia per ipsum emptis, et expensis per ipsum faciendis pro recessu d. Pape, III^c franc., et C flor. cam., valent III^c VII fl. cam. III sol.

(*Ibid.*, f° 128 v°). — Die ultima augusti, computaverunt d. buticularii de expensis per ipsos factis isto mense ut sequitur : Et primo, pro brunitura XXIIII taccarum, XXIIII sol.; — item, pro VII flasconis vitri, VII ℔.; — pro duabus duodenis vitrorum cum pedibus, III ℔. XII sol.; — pro duabus duodenis vitrorum communium, XX sol. III den.; — item, pro scopis scivre et camellis, XX sol.; — item, estivatoribus qui XIII botas grossas seu balorum de cavis palacii extraherunt, et eas in navigiis pro portando Massiliam estivarunt, pro qualibet V sol. XX den.; — item, simili modo, carracerio qui eas ad Rodanum portavit, III ℔., V sol., XX den.

(*Int.* 347 f° 18 v°). — Die V mensis septembris, s. f. d. Petro Alavioni presbitero, servitori d. buticularie d. Pape qui mittitur ad certa loca provincie per que d. Papa debet transire eundo Romam pro certis provisionibus per ipsum pro dicto recessu faciendis., i. m. r., C flor. com. valent LXXXV fl.

On prépara des barils, des bouteilles, des verres, on transporta à Marseille des muids vides, afin de recevoir le vin que l'on achetait de tous côtés.

Dès le 12 août, Maurin de Chargy se procurait au prix de 14 francs l'un, 8 muids de vin destinés au Pape; le bouteiller Jean Las Borderias faisait venir 15 muids de vin de Bourgogne, moyennant 407 florins. Le 25 septembre, alors que le Pape avait quitté Avignon, le prieur de Salettes[1], Jean Bonvin, achetait 50 mesures de vin vieux et 60 de vin nouveau, destinées au retour. Avant l'embarquement à Marseille, Jean Las Borderias avait fait de nouvelles provisions. Le vin amené d'Avignon ou acheté, surtout en Bourgogne, avait été, en partie déposé à l'avance dans des bateaux qui le transportèrent à Marseille, en partie amené par voie de terre, sous la direction de Pierre Alvion.

Ces diverses provisions furent embarquées sur un pam-

cam. XX sol. — Ead. die, s. f. d. Geraldo Guischardi buticulario d. Pape pro expensis per ipsum faciendis in dicto recessu, i. m. r., C flor. com. valent LXXXV fl. cam. XX sol.

(*Introitus* 347, f° 18). — Die VI mensis septembris, s. f. d. Johanni Lasbordarias, buticulario d. Pape, pro provisionibus vinorum per ipsum faciendis pro usu hospicii d. Pape, de quibus computabit, i. m. r., IIII^c franc., valent computando ut supra III^c XXI fl. cam. XII sol.

1. (*Ibid.*, f° 29 v°). — Die XXV mensis septembris, s. f. d. Johanni Boni Vini, prioris de Saletis, pro L metretis (*mesure contenant 10 setiers*), sive mensuris vini antiqui, pro qualibet II franchis, et LX mensuris vini novi, pro qualibet I fl. camere, per ipsum emptis pro recessu d. Pape, fratre Guillelmo de Monteclivo, priore Sancti Genesii pro ipso recipienti, ascendunt C franchos et LX flor. camere, valent, quolibet franco pro XXX sol. et fl. camere pro XXVIII sol. computatis, CLXVII fl. cam. IIII sol.

(*Ibid.* f° 31). — Die II mensis octobris, computo facto cum d. Petro Alassioni, servitore buticularie d. Pape, pro expensis per ipsum et Petrum de Sancto Jorio factis in diversis locis provincie, precedendo d. Papam cum saumeriis portantibus barralia et flascones in viagio Beate Marie Magdalene, inclusis loquerio et expensis duorum equorum predicti Petri de Sancto Jorio et equi et famuli sui ac vino per ipsum empto in d. viago et apud Massiliam accedendo, repertum fuit eum expendisse CXXVII fl. com., XVI sol., de quibus habuerat a camera C flor. com. Restant qui fuerunt eidem m. r. soluti XXVII fl. XVI s., valent XXIII fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, f°. 31 v°). — Die ead., s. f. XV cursoribus d. Pape, pro una bota

phile loué le 14 septembre, à Nicolas de Guerriono, de Porto Venere, moyennant 257 florins 4 sous. On loua au même patron une barque pouvant contenir 80 muids, pour effectuer le transport d'Avignon à Rome.

Une autre partie de ce service avait été par avance expédié à Rome; dès le 23 juin, Pierre Alvion avait été chargé d'en surveiller le transport et de faire placer une certaine quantité de muids dans les caves du Palais Apostolique. On les chargea sur un bateau marseillais loué à un nommé Rigaud Bonaud, moyennant 180 florins. Le 30 juin, on envoyait encore 49 muids, dont 20 de Beaune; plus tard 150 muids de vin de « Mena » furent expédiés par Jean Las Borderias. On en fit encore partir après le départ du Pape, et en mars 1377, Alvion recevait une certaine somme, pour avoir fait porter depuis la rive du Tibre jusqu'au Palais Apostolique, des muids de vin envoyés d'Avignon.

vini de Mena emenda Georgio Robaudi et Bernardo de Seriaco, pro ipsis et aliis VIIII franc. valent VIII fl. cam. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 35 v°). — E. d., s. f. d. Johanni Lasbordarias, pro provisione vini per ipsum facienda pro d. Papa et gentibus suis pro dicto recessu, de quibus computabit LXXX franc., valent LXXXV fl. cam. XX s.

(*Ibid.*, f° 36 v°). — E. d., s. f. Johanni Lasbordarias, buticulario d. Pape, pro expensis per ipsum faciendis in officio suo, de quibus computabit II fl. com., valent CLXXI fl. cam. XII sol.

(*Ibid.*, f° 43 v°). — Die ultima mensis octobris, item computavit expendisse de vino incluso, vino portato per illos qui fuerunt missi Rome, XIIII bot. gros.

(*Introitus* 315, f° 72 v°). — Die prima mensis decembris, s. f. d. Johanni Las Bordarias, pro vinis et aliis necessariis ad officium magistri buticularie CLX flor. XX sol.

(*Ibid.*, f° 83). — Item, die ultima mensis decembris, quos computavit solvisse apud Romam per Christophorum Nicolai, ejus socium, Nicolao de Portu Veneris, patrono unius barche, cum qua conduxerat Romam de Avinione LXXX bottas vini de provisione d. nostri, pro resta nauli promissi, CVII fl. cam. III sol.

(*Ibid.*, f° 88). — Die III mensis januarii, Johanni Lasbordarias, buticulario d. Pape pro vinis et aliis necessariis, CXXVIII fl. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 115 v°). — Die XXIII mensis martii, s. f. Petro Alvioni servienti in buticularia, quos computavit expendisse pro portu vinorum conductorum de Avinione usque Romam, scilicet de littore urbis ad Palacium et pro estivalicia, XXXIX fl. XLVII sol. IX den.

B. *Cuisine et Vaisselle*[1]. — A la tête de ce service, se trouvaient Barthélemy de Vésignac, maître de la cuisine, et Gérard Chassereil, chargé des achats; le gardien de la vaisselle était Guillaume Richard. Les objets nécessaires à la cuisine pontificale furent en majeure partie transportés à dos de sommiers et sur des chars, d'Avignon à Marseille; le coût de ce voyage s'éleva à 155 fl. 20 sous caméraux. Une autre partie, sous la garde de Barthélemy de Vésignac, accompagna le Pape : son

1. (Arch. Vat., *Instrumenta miscellanea*, 1376, n° 17, août). — Item d. Geraldo Chassarelli, emptori d. Pape, pro provisione per ipsum facienda pro recessu d. Pape, in deductione suorum stipendiorum, c flor. communes, valent LXXXV fl. cam. XX sol.

— Item, d. Geraldo Chassarelli, emptori coquine d. Pape, pro certis provisionibus per ipsum factis pro dicto recessu, III^c XXII ℔ II sol. VI den., valent CCXXX fl. cam. II sol. VI den.

(*Introitus* 347, f° 23). — Die XIII mensis septembris, s. f. d. Guillelmo de Richardo, custodi vaxelle d. Pape, noviter recepto, pro expensis per ipsum in d. recessu in officio suo faciendis, de quibus computabit L flor. com., valent XLII fl. cam. XXIII sol.

(*Ibid.*, f° 31). — Die XX mensis septembris, facto computo per Andream Ticii, campsorem camere apostolice, de pluribus et diversis operibus per ipsum factis fieri, pro officiis custodis vaxelle tam de novo factis quam reparatis.....

(*Ibid.*, f° 31 v°). — Die XXX mensis septembris, s. f. d. Guillelmo de Richardo, custodi vaxelle d. Pape, pro expensis per ipsum factis in suo officio, a die XIII hujus mensis usque ad hanc diem, de quibus computabit LXXX fl. com. XVII sol. IIII den., valent LXIX fl. cam. V sol. III den.

(*Ibid.*, f° 30 v°). — E. d., s.f. Johanni Arnei, ostiario d. Pape, pro cadrigis et saumeriis per ipsum conductis pro portando in itinere necessaria coquinarum d. Pape, i. m. r. CLXXXI fl. com. VIII gros., valent CLV fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, f° 32 v°). — Die prima mensis octobris, s.f. Geraldo Chassarelli, emptori coquine d. Pape, pro expensis factis in itinere Massilie per coquos d. Pape, inclusis loqueriis equorum, XXVI fl. cam. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 35 v°). — Die II e. m., s.f. Bartholomeo de Visinhaco, magistro coquine d. Pape, pro expensis per ipsum factis eundo Massiliam cum d. Papa cum III^or equis et duobus clericis, quorum unus ibat primus cum vaxella coquine et alter remanebat ad colligendum vaxellam, que restabat, et eciam pro expensis que fecit, de Massilia redeundo, i. m. r., L flor. com. II sol., valent, c. ut. s., LXII fl. cam., XXVI sol.

(*Ibid.*, f° 62 v°). — Die XXIIII mensis octobris, d. Geraldo Chassarelli, emptori coquine, II^c fl.; — die XVIII d.m. d. Geraldo II^c fl.

(*Introitus* 315, f° 68 v°). — Die ultima mensis novembris, s. f. d. Geraldo Chassarelli, emptori coquine d. Pape, CVII fl. III sol.

transport nécessita l'emploi de 4 chevaux et le service de 2 clercs. A Marseille, Jean Arnieu, de Martigues, huissier du palais, en surveilla l'embarquement sur deux barques, l'une, louée à Antoine Finard, de Toulon, au prix de 50 florins de la reine (auxquels on dut ajouter bientôt 20 autres), l'autre, fournie par Antoine Séguier, de Martigues, au même prix. A Corneto, on utilisa une troisième barque, celle d'un nommé Foulque, de Martigues, pour transporter ces divers ustensiles jusqu'à Rome.

(*Ibid.*, f° 70). — D. d., portati fuerunt in computo, qui sol. fuerunt d. Geraldo Chassarelli, XXV novembris apud Plombinum, pro coquina, C flor.

(*Ibid.*, f° 75). — Die VI mensis decembris, s. f. Alexandro Seguier, de Martegna, patrono unius barche, cum qua servierat d. n. Pape in suo recessu, et conducta fuerat per d. Raymundum Obrerii, Guillelmum Gallandi, custodem cibariorum d. n. Pape, et Johannem Arnieu, ad portandum cacabos, patelas, terpideria et alia necessaria coquine d. Pape, LX flor. camere.

(*Ibid.*, f° 72 v°). — Die prima mensis decembris, s. f. Johanni Arnieu, de Insula de Martegna, servienti ad presens d. Pape in suo recessu cum quatuor barchis, CVII fl. cam., III sol.

(*Ibid.*, f° 75). — Die VI mensis decembris, s. f. Johanni Arnieu, de Martegna, hostiario minori, palacii d. n., servienti in recessu cum certis barchis, LIII fl. cam., XVI sol.

(*Ibid.*, f° 77 v°). — Die XVI mensis decembris, cum fuisset ordinatum per Amelium Bonifacii et Bernardum de Berra, qui darentur Anthonio Finardi, de Tholono, qui servierat galee et coquine d. nostri, cum una barquetta precio L floren. regine, ultra dictos L flor., viginti flor. regine, valent VIII fl. cam. XVI s. monete avin.

(*Ibid.*, f° 87 v°). — Die secunda januarii, s. f. d. Geraldo Chassarelli, pro coquina, II° XIII fl. cam. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 97). — Die V januarii, s. f. d. Guillelmo de Richardo, custodi vaxelle d. Pape, quos computavit expendisse in necessarios ad officium suum, a die II mensis octobris usque ad diem presentem, computatis nolis et expensis suorum familiorum de officio factis, LXIII fl. VI sol.

(*Ibid.*, f° 92). — Die XIX mensis januarii, s. f. Fulconi Fulqui, de Martegna, qui portavit de Corneto usque Romam XII personas coquine... et totam vaisselam coquine, tunc existentem in Corneto, XIX fl. cam. XXVIII sol. VI den.

(*Ibid.*, f° 109.) — Die IX mensis martii, s. f. Geraldo Chassarelli, emptori coquine, sibi debiti pro expensis factis a die II mensis octobris usque ad diem ultimam mensis februarii, III° XXIII flor., XXXII sol. II den.

C. *Panneterie*[1]. — Le maître de la panneterie se nommait Jean Rigaud, le pannetier Rostaing de Caylus. On a peu de détails sur ce service. On sait seulement que le pannetier précéda le Pape dans son voyage à Marseille, afin d'assurer les subsistances; qu'un huissier, Guinot Delboy fut chargé, pour la fabrication du pain, de la garde d'un four, auquel étaient employés trois fourniers, payés l'un 22 fl., les autres 12 fl. par

1. (*Instrumenta miscellanea*, 1376, n° 17, août). — Die XVI mensis augusti, s. f. Petro Spes et Geraldo Serray, pistoribus de Massilia, facientibus biscoctum pro d. Papa, III fl. com., valent III fl. cam., XII sol.

(*Ibid.*). — Die XXII ej. mensis, d. Rostagno de Chalucio, panaterio d. Pape, pro XXX quintalibus panis biscocti per ipsum factis fieri pro recessu Pape, LX franchos, valent LXIIII fl. cam. VII sol.

— E. d., d. Rostagno de Chaylucio, panaterio d. Pape, pro necessariis d. panaterie emendis, II° florenos communes, valent CLXXI fl. XII sol.

Die XXVIII e. mensis, Andree Ticii, quos solvit pro portu II° LXXXI quintalium et LXXX librarum panis biscocti de Avenione apud Arelatas, XX fl. com., XVIII sol., valent XVII fl. XXII sol.

(*Introitus* 317, f° 18 v°). — Die IX mensis septembris, s. f. d. Rostagno de Chaylucio, panaterio d. Pape, pro expensis per ipsum faciendis eundo apud Massiliam in recessu d. Pape pro officio suo, de quibus computabit i. m. r., C. flor. com., LXXXV fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, f° 19 v°). — Die X ej. mensis, traditi fuerunt Guinoto Delboy, ostiario majori d. Pape, deputato ad providendum de pane faciendo in via recessus pro d. Papa, pro quibus recepit et conduxit unum furnerium qui debet recipere in anno XXIIII florenos et unam raubam, et duos alios, quorum quilibet debet recipere in anno XII flor., et unam raubam, et tres mulieres, quarum quelibet debet habere quolibet anno XV florenos et unam raubam, pro quibus fuerunt soluti pro quarta parte unius anni, demptis raubis, XXIIII flor. com. VI sol., valent XIX fl. cam., XXVI sol. — E. d., s. f. dicto Guinoto Delboy pro expensis suis et portandis pannis et aliis necessariis in itinere d. Pape, de quibus computabit, i. m. r., C. flor. cam.

(*Introitus* 345, f° 29 v°). — Die XXV mensis septembris, s. f. d. Rostagno de Chaylucio, panaterio d. Pape, pro emendo de bono frumento ad faciendum panem pro tinello d. Pape, de quibus debet computare d. Bartholomeo presbitero, servitore panaterie, pro ipso recipiente, LXXXV fl., XX sol.

(*Introitus* 317, f° 30). — Die penultima mensis septembris, s. f. domino Remundo de Turenna, militi, pro VI quintalibus biscocti, Micholao de Fracia, servitore suo, pro i. m. r., XX fl. cam. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 31). — Die II mensis octobris, s. f. Domenico de Placentis, furnerio d. Pape, pro expensis per ipsum faciendis, portando farinam et furnum d. Pape usque ad Urbem, LX fl. cam.

an, 3 et femmes aux gages de 15 florins; qu'avant de quitter Marseille, on fit de nombreuses provisions de farine en prévision de la route; enfin qu'on amena d'Avignon 381 quintaux de biscuits, et que deux boulangers de Marseille en fabriquèrent 75 l., sans compter le biscuit qui fut réservé aux navires napolitains.

D. *Maréchallerie* [1]. — Le maitre de la maréchallerie était

(*Introitus* 345, f° 69 v°). — Die ultima mensis novembris, s. f. magistro panaterie, L flor.

(*Ibid.*, f° 87). — Die prima mensis januarii, pro panateria, recipiente Bartholomeo Regis, servitore diete panaterie, XXXII fl. cam. III sol.

(*Ibid.*, f° 88 v°). — Die III d. m., magistris panaterie d. Pape, pro pane et aliis necessariis ad eorum officium, XXVI fl. XXII sol.

1. (*Introitus* 343, f° 133). — Die XXVIII mensis junii, s. f. d. Francisco Perrini, canonico Metensi, scriptori marescallie equorum d. Pape, pro faciendo fieri duas cellas novas pro persona d. Pape, LXXXV fl. cam. XX sol.

(*Instrumenta miscellanea*, 1376, n° 17). — D. Francisco Perrini... pro VIII roussinis et mulis ac saumeriis per ipsum emptis pro usu domus marescallie, IIII^c VIII franchos, IX gros., valent quolibet francho pro XXX sol. et floreno camere pro XXVIII sol., IIII^c XXXVII fl. cam. XXII sol.

— Die XXII mensis augusti, Francisco Perrini.... pro duabus sellis cum frenis argenti pro d. Papa, III^c LIIII flor. XXIIII sol. IX den.

— Die XXVIII ejusdem mensis, Rafaeli de Mevi, draperio, pro tribus peciis et VII cannis pannorum garancie de Melinis ab ipso emptis pro copertura equorum et saumeriorum aquerii ac cofrorum d. Pape. CLXXVII fl. cam. III sol.

(*Introitus* 343, f° 131). — Die ultima mensis augusti, computavit expendisse extraodinaria que secuntur : Et primo pro C ferris novis, VII ℔. X sol.; — pro XXXIII ferris mutatis, XVI sol. VI den.; — pro diversis medicinis equorum III ℔ III s.; — pro VI bastis et duabus cellis novis pro recessu d. Pape et aliis necessariis, C VIII flor.; — pro scura VIII copertarum rubearum, II flor. XII sol.; — pro salario duorum saumateriorum, II flor.; — pro salario VII famulorum, III flor., XVI sol.; — pro salario coqui, XX sol.; — pro oleo in lampadibus, XXI sol. — Item duobus hominibus qui mictaverunt avenam, XII sol., pro reparando matalacia pro portando Romam, I fl. VI sol.

(*Introitus* 347, f° 16 v°). — Die II mensis septembris, s. f. Petro Placentis, magistro marescallie equorum d. Pape, pro IIII^or peciis panni emptis pro servitoribus d. domus, dando pro quolibet pecia, XIX flor., ascendunt ad LXXVI fl. — Item, plus quam tonsura dict. pannorum, III fl., in summa LXXIX fl. com., valent LXVII fl. cam. XX sol.

— Die ead., soluti et traditi f. d. Petro Placentis pro expensis per ipsum faciendis pro equis d. pape eundo Romam, II^c fl. cam.

(*Ibid.*, f° 23). — Die XIII mensis septembris, s. f. Francisco Perrini pro

Pierre de Plaisance, le scribe ou secrétaire de la palefrenerie, François Perrin, chanoine de Metz.

Les chevaux de la cour pontificale furent transportés d'Avignon à Marseille par voie de terre; de là, les uns furent confiés à Jean Haquet, maréchal de la maréchallerie, qui, accompagnant presque continuellement la flotte, transporta les grands chevaux, tantôt à terre, tantôt par mer; les autres palefrois, mules et petits chevaux, furent confiés à François Perrin.

expensis per ipsum factis et pro equis et famulis d. palafrenie faciendis usque Massiliam, de quibus computabit c franc. valent CVIII fl. cam. III sol.

(*Ibid.*, f° 29 v°). — Die XXVI mensis septembris, s. f. d. Francisco Perrini, pro emendo avenam in Massilia pro equis d. Pape; debet computare, i. m. r., c flor. cum valent LXXXV fl. XX sol.

(*Ibid.*, f° 30). — Die XXX d. mensis, s. f. Guillelmo de S. Michaele, et Arnaldo Cotelerii, ostiariis minoribus d. Pape, pro expensis per ipsos factis, conducendo certos saumerios d. Pape usque Massiliam, LXII gros. valent III fl. cam. XII sol.

(*Ibid.*, f° 33). — Die II mensis octobris, s. f. Guillelmo Desiderii de Massilia, pro loquerio unius stabuli, III fl. cam. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 33). — Die eadem, s. f. d. Francisco Perrini, pro expensis per ipsum faciendis pro tribus barchis in quibus fuerunt collocati equi d. Pape, c. flor. cam.

(*Ibid.*, f° 34). — E. d., s. f. Johanni de Vaqueriis de Massilia, pro loquerio unius stabuli, pro equis et saumeriis d. Pape, i. m. r., v flor. com. valent III fl. cam., VIII sol.

(*Ibid.*, f° 36). — E. d., s. f. d. Francisco Perrini, pro expensis equorum d. Pape pro recessu faciendis, c franchos, valent CVII fl. cam., III sol.

(*Ibid.*, f° 37). — E. d., s. f. Andree Ticii, quos solvit diversis familiaribus et officialibus d. Pape, pro recessu, una cum expensis equorum, LXXVIII fl. cam., XVI sol.

(*Ibid.*, f° 38). — E. d., s. f. Gerardo Mercaderii, quos tradidit Massilie preposito Glandatensi et Guillelmo Vitalis, subcollectori Massiliensi, pro provisionibus avene et ferri, lignorum et carbonum per eos factis in Massilia, pro d. Papa, incluso loquerium certorum stabulorum pro equis d. Pape, prout in magno libro continetur particulariter, III^c flor. com., valent II^c LVII franc. III sol.

(*Introitus* 345, f° 60 v°). — Die nona mensis octobris, apud Portum Olivetum prope Nixiam, d. n. Papa ibidem existente, s. f. mag. Johanni Haqueti, marescallo equorum d. Pape, regenti magnos equos, qui ducuntur ad partes Italie, pro victualibus et necessariis, c fl. cam.

— Die ead., s. f. decem nautis Albiganensibus et Vigentimiliensibus diœsibus, in d. portu ad querellam d. n. Pape exponentibus super expensis et

Raoul de Letranges en conduisit aussi par voie de terre une certaine quantité.

Peut-on évaluer le nombre total des chevaux, sommiers, mules et roussins transportés en Italie? Cela parait assez difficile, car une certaine quantité de bêtes servant pour les bagages ne sont pas comprises dans les comptes de la maréchallerie sous l'indication de leur destination.

Nous sommes mal renseignés sur le mode de transport

dampnis, qui pretebant ab apostolica camera per XXX dies, per quos in eod. portu expectarant cum decem suis barchis Anthonium Abbatis, servientem armorum ipsius domini, cui naulizaverant hujusmodi suas barchas pro portandis certes equis tam d. n. Pape quam ejus familiarium, ex amicabili composicione facta, LXXXXV fl. cam. XX sol.

— Die XIIII e.m., s. f. ibidem Johanni de Assonis, patroni unius seteye de Nissia, conducta pro Anthonio Abbatis, servienti armorum d. Pape, ad serviendum domino nostro in ejus recessu, pretio CXL flor. de camera, ultra XL florenos receptos a prefato Anthonio in deductione summe predicte per manus Anthonii Jacobi recipienti, XL fl. cam.

(*Introitus* 347, f° 42). — Die XVIII d. m., f. dati amore Dei V palafrenariis infrascriptis qui propter eorum antiquitatem non potuerunt sequi d. Papam, videlicet Guillelmo Mircathalano, Bartholomeo Stephani, Bernardo Santii, Arnaldo de Buxeria et Michaeli Gordeti, cuilibet X fl. com., ascendunt L fl. com., valent XLII fl. cam. XXIIII sol.

(*Introitus* 345, f° 65 v°). — Die III mensis novembris, s. f. Johanni Haqueti, marescallo equorum domini Pape, conducendi magnos equos qui ducuntur ad partes Italie, LX fl. camere.

— E. d., s f. Francisco Perrini, conducendi palafredas, mulas et parvos equos ad partis Italie, XL fl. cam.

(*Ibid.*, f° 66). — E. d., Radulpho de Lestrangiis, domicello honoris, conducenti per terram de mandato d. n. Pape certos equos d. d. apud Pisas, pro ministrandis necessariis dictorum equorum et personarum conducentium hujusmodi equos, I fl. cam.

(*Ibid.*, f° 68). — Die XIII mensis novembris, s. f. Francisco Alamanni, Guillelmo Margot, Paulo Fulconis et Rosello de Vigintimilliis, patronis quatuor galearum conductarum per Anthonium Abbatis, servientis armorum d. n. Pape, ad portandum equos d. n. Pape et ejus familiorum, qui conduxerunt in suis barchis videlicet: Franciscus X equos Bruneti et sociorum, Guillelmus IX equos Geraldi de Ventar, Paulus XXI equos d. Arnaldi Rigaudi, et Rossellus IX equos d. Guillelmi de Roboret, pro complemento nauli eis promissi pro suis barchis hujusmodi, ipsis scilicet Francisco L, Guillelmo XL, Paulo LV et Rosello XLV recipientibus, CXC fl. camere.

(*Ibid.*, f° 68 v°). — E. d., Francisco Perrini pro ministrandis necessariis

d'Avignon à Marseille. Dans cette dernière ville, trois étables furent louées pour loger les chevaux : des provisions d'avoine et de foin furent faites pour les services de la palefrenerie. De Marseille à Rome, on loua une certaine quantité de galères et de barques, tant à Marseille qu'à Villefranche. Dans cette dernière localité, on dut payer une indemnité de retard à des matelots d'Albenga qui, depuis 30 jours, attendaient avec dix barques destinées à la maréchallerie. Quatre patrons de Vinti-

pro equis d. n. Pape et pro familiaribus domus d. palafrenarie, qui ad Italiam deducuntur, II^c XIIII fl. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 9). — Die XIIII, s. f. Johanni Willelmi, de Pisis, patrono unius barche conducentis XV equos domini Castellani Emposte, admirato d. n. Pape, pro complemento nauli sibi promissi racione hujusmodi sue barche pro portandis nauli hujusmodi equis in recessu, LXXIII fl. XVIII sol. VI den.

— Item, cum propter recreationem equorum qui fuerant longo tempore in barcha, domini ipsorum roncinorum in aliquibus portubus et presertim in Portu Dalphini et Pisani fecissent extrahi eosdem roncinos, et patroni ipsarum barcarum recusarent iterato recipere ipsos equos, fuissetque declaratum in Liorna quod tenebantur recipere iterato eosdem equos, ordinavit tamen d. camerarius d. n. Pape cum consilio ipsius d. Pape, quod pro singulis equis propter laborem et dampnificacionem barcharum habitos in extrahendis et recipiendis hujusmodi roncinis, daretur patrono unus florenus camere cum dimidio ultra naulum premissum, fuerunt poniti in expensis ipso die per manus supradictas, quod Anthonius supradictus computavit solvisse de eodem mense in Liorna juxta ordinacionem predictam factam de uno floreno cum dimidio ultra naulum pro singulis equis, diversis patronibus ducentibus CXCIIII equos, II^c XCI florenos.

(*Ibid.*, f° 74 v°). — Die VI mensis decembris, s. f. Petro Seguier, de Berra, patrono unius barche, que in recessu d. n. pape servierat prefato d. n. et per Nicolaum, hostiarium ipsius d. n., et Johannem Haqueti, regentem magnos equos ductos ad partes Italie ad portandum VII magnos equos et alios equos, CXVIII fl. cam.

— D. d., Othoni Malavena de Cabia, Albaganensis diocesis, pro complemento nauli unius linni cum quo servierat in recessu, portando quinque palafredos, sellas et alia munimenta et res palafranie, CXII fl. cam. XVI sol.

— Die VII e. m. s. f. Paulino Balararii, de Portu Mauritio, patrono unius barche conducte per Anthonium Abbatis, pro cursoribus d. Pape, XII fl. cam. XXIIII sol.

— Die VIII e. m., s. f. Johanni de Guillelmo, de Pisis, qui duxerat cum una barca sua XV equos d. castellani Emposte, admirati d. Pape in recessu, XXII fl., XIIII sol.

(*Ibid.*, f° 75 v°). — Die IX e. m., s. f. Petro Rogerii de Sancto Romulo, Ja-

mille, François Alleman, Guillaume Margot, Paul Foulque et Roselli, louèrent quatre galères pouvant contenir 49 chevaux. Le châtelain d'Emposte employa la barque de Giovanni Guillelmi de Pise pour 15 chevaux. D'autre part, Pierre Séguier de Berre, frêta une barque pour les grands chevaux du Pape. Un lin fut retenu à un nommé Malavena, du diocèse d'Albenga, pour porter cinq palefrois ainsi que les selles et autres objets nécessaires à la palefrenerie. Paulin Balarieri ou Ballarani, de

nuensis diocesis, pro complemento unius barce sue, cum qua servivit d. Pape in suo recessu, portando VI equos gentium domini Raimundi de Turena, XXX fl. cam.

— D. d., s. f. Anthonio Bonamit, qui servivit d. Pape in suo recessu cum una barcha portando VII equos quorum quinque erant d. Tristanni de Bellefor et unus Guidonis de Prohinis d., alius Petri Pauli, LXX fr.

(*Ibid.*, f° 77). — D. XIII, s. f. Antonio Rossa, de Sancto Romulo, patrono unius barce, que in recessu d. Pape servierat portando X equos gentium d. Pape, L fl.cam.

(*Ibid.*, f° 79 v°). — Die XIX, s. f. Francesco Perrini, pro victualibus et necessariis equorum ministrandis, LIII fl. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 82). — Die ultima, fuerunt positi in eod. mensi Hugolino de Guillelmo, de Liorna, qui fecerat precium cum d. vicethesaurario, et Petro Placentis, de eundo quesitum de portu de Corneto apud Plumbinum cum una barcha sua V magnos equos d. Pape ibidem dimissos et adducendo d. equos cum eorum familiaribus ad d. portum de Corneto, pro XXXII flor. de camera; acto inter partes quod si hujusmodi equi essent in alia barca onerati seu alii eos adducerent antequam posset venire ad dictum locum de Plumbino, d. Hugolinus haberet medietatem precii supradicti, quia dicti equi in alia barca venerant, cum d. Hugolinus venit Plumbinum, pro XVI fl. camere, XVI fl. cam. II sol.

(*Ibid.*, f° 87 v°). — Die prima mensis januarii, s. f. Paulino Baillarani[a], de Portu Mauricio, patrono unius barce, cum qua portavit in recessu IX equos familiorum d. Pape, deducendo de naulo sibi promisso, IX fl. XXIIII sol.

— Die III, s. f. Petro Placentis, magistro domus palafrenarie equorum d. Pape, pro naulo unius barche conducte in Corneto ad portandum a portu ejusdem loci usque ad Ostiam VII magnos equos et III palafredos, XL fl. II s. XXV bonon.

(*Ibid.*, f° 88). — E. d., s. f. Francisco Perrini, pro necessariis equorum ministrandis, XLII fl. XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 72). — Die XII, Francisco Perrini, pro necessariis pro equitaturis et equis d. Pape, L fl. cam.

a. Le 29 juillet 1377, on lui paya encore 23 florins pour ces 9 chevaux et 13 coursiers (*Introitus* 345, f. 172 v°).

Porto Maurizio, se chargea du transport de neuf chevaux et de treize coursiers. A San Romulo, on loua deux barques devant ensemble contenir seize chevaux. Sept coursiers de Tristan de Beaufort furent confiés à la barque d'un nommé Bonamyt. Enfin une autre barque transporta neuf chevaux de la suite de Raimond de Turenne.

Le total de ces galères et barques s'élèva à vingt-deux ; celui des chevaux à cent quinze, auxquels il convient d'ajouter six grands chevaux mentionnés dans une transaction avec des patons de Livourne, et cent quatre-vingt-quatorze, dont un autre acte révèle l'existence : ce qui élève leur nombre à trois cent quinze, chiffre vraisemblablement inférieur à la réalité.

Les soins de nourriture et d'entretien étaient dirigés par François Perrin, chargé en outre de tout ce qui se rapportait à la maréchallerie, fers, bâts, couvertures, harnachement. C'est ainsi que, au mois d'août, il faisait fabriquer au prix de 354 flor. 24 sous deux selles garnies d'argent destinées à servir au Pape.

E. *Chancellerie*[1]. — Une partie des registres de la chan-

(*Ibid.*, f° 92 v°). — Die XXII mensis januarii, s. f. Antonio de Oculo, patrono unius barche que portavit in recessu IX equos dom. Guilhotini d. Usello, et aliorum de comitiva d. Remundi de Turenna, XLIII fl. III s. VI den.

(*Ibid.*, f° 93). — Die XXIII mensis januarii, Remundo Macolati de Massilia, qui cum linno suo portavit de Corneto ad Romam gentes d. R. de Turenna, LXXXV fl. III s.

(*Ibid.*, f° 113). — Die XVIII mensis martii, s. f. Radulpho de Lestrangiis, restantes ad solvendum de quodam viagio facto de Portu Dalphinii Pisas cum certis mulis et equitaturis d. n., ultra quinquagentos florenos sibi solutos in Portu Dalphini, XXX fl. cam.

1. (*Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — Die XXII mensis augusti, s. f. Stephano Pomelli, custodi cere d. Pape, pro expensis per ipsum pro officio suo faciendis, XXX fl. com., valent XXV fl. cam. XX sol.

(*Introitus* 317, f° 18). — Die VI mensis septembris, s. f. Petro Pelegrini, servienti armorum d. Pape, qui conduxit libros d. Pape apud Massiliam, ipso m. r. pro expensis suis, XVII fl. cam. IIII sol.

(*Ibid.*, f° 19 v°). — Die X ej. mensis, s. f. Stephano Pomelli, magistri cere d. Pape pro provisionibus pro officio suo in itinere faciendis, XLII fl. cam., XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 28 v°). — Die X ej. mensis, s. f. Antonio de Sexto, librario, pro II^c duodenis pargamenorum majoris forme, pro qualibet XXVII sol., et II^c duo-

cellerie demeura à Avignon, le reste, confié d'Avignon à Marseille, à un nommé Pierre Pellerin, fut transporté à Rome; durant le voyage, un grand nombre d'entre eux disparurent dans les tempêtes.

Les registres de supplications, aujourd'hui perdus, furent emmenés par Grégoire XI. Des coffres furent faits pour renfermer les livres de la chancellerie et de la trésorerie. Des parchemins, des peaux furent commandés à Antoine Sixte, libraire, et travaillés par Isaac Marnat. Des sacs de toiles furent fabriqués pour renfermer les divers objets de la trésorerie; on les transporta par bateau dès Avignon, puis on les confia à une galère appartenant à Guillaume Folkin et à Raimond Isnard. Le Pape avait, avons-nous dit, laissé une partie des registres de la chancellerie à Avignon; mais, pour le service de la Chambre apostolique, il fit faire des copies des comptes de cens et d'obligations.

Le service de la chancellerie fonctionna durant le voyage; plusieurs bulles sont datées des divers endroits où s'arrêta Grégoire XI, quelques-unes mêmes de sa galère. Le secrétaire,

denis pergamenorum mediocris forme, pro qualibet .xxi. s., pro portando Romam pro usu d. Pape, IIIcXLII fl. cam. XXIIII sol.

— Die ead., s. f. Isaac Marnat, judeo, pro XXXVII pellibus caprinis et ircinis ab ipso emptis et missis Rome, XXXIIII fl. cam. — Item, pro rasura unius duodene grosse pergamenorum mediocris forme, I fl. com. — In summa, XXX fl. cam.

(*Introitus* 347, f° 25 v°). — Die XVI mensis septembris, s. f. Guillelmo Sauvheti, registratori supplicationum d. Pape, pro certis expensis per ipsum factis, pro libris registri plicandis, pro portando Rome, XXXIX sol. VI den.

(*Ibid.*, f° 30 v°). — Die XXX mensis septembris, s. f. d. Stephano Pomelli custodi cere d. Pape, pro expensis per ipsum et clericum suum factis X diebus, eundo apud Massiliam cum d. Papa, duobus equis, incluso loquerio eorum, XI fl. cam. XII sol.

(*Ibid.*, f° 31 v°). — Die II mensis octobris, s. f. d. Johanni Rossetti, notario camere apostolice, pro expensis per ipsum factis et faciendis pro portu coffrorum, librorum et aliarum rerum thesaurarie d. Pape, de Avinione apud Romam, XLII fl. cam. XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 42 v°). — Die XXII mensis octobris, s. f. Bernardo de Molinis, clerico, pro expensis per ipsum factis pro reparando tres botas, in quibus fuerunt posita pergamena ad portandum Rome pro camera apostolica, et

Jean de Saint-Martin, accompagnait le pontife, que ne quitta pas non plus Étienne Pomeil, garde du scel; ce dernier avait, en dix jours avec l'aide d'un clerc, transporté d'Avignon à Marseille, les objets concernant son office.

F. *Chapelle et Aumônerie* [1]. — Dès le 9 juillet, à en croire la relation de Christophe de Plaisance, la chapelle pontificale aurait été envoyée à Rome, sous les ordres du seigneur de Cabrespine. Cependant, on n'en transporta ainsi qu'une faible partie, et le reste demeura à Avignon jusqu'au départ du Pape.

pro portu ipsarum botarum ad Rodanum ac tela grossa per ipsum empta pro saccis faciendis pro thesauraria d. Pape, i. m. r. XXXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 62). — Die XXVII mensis octobris, Stephano Pomelli, L flor.

(*Introitus* 315, f° 72). — Die I mensis decembris, s. f. Guillelmo de Folkin et Remundo Inardi, patronis unius galee ducentis res et libros thesaurarie, CL fl. cam.

(*Ibid.*, f° 78 v°). — Die XVIII mensis decembris, s. f. d. Johanni de Sancto Martino, secretario d. Pape, pro certis pergamenis per eum emptis pro faciendis certis bullis et litteris apostolicis pro d. n. Papa et ejus camera, III fl. VIII bon.

(*Introitus* 217, f° 57 v°). — Die III mensis januarii, facto computo per d. Sicardum de Brugayrosio, de scripturis per ipsum factis fieri per diversos scriptores de mandato d. camerarii et thesaurarii, videlicet pro diversis libris computorum, censuum, obligacionum et aliis diversis copiandis pro mittendo Rome, CLVIII fl. com. XX sol., de quibus habuerat C fl. com., et restabant LVIII fl. com. XX sol., valent I. fl. cam. XII sol.

1. (*Instrumenta miscellanea*, 1376, n° 17, 22 août). — Padono de Agathe, judeo, pro certis rebus per ipsum emptis pro capella d. Pape pro recessu, C. fl. com., et LX fl. camere, valent CXLVI fl. cam. — Item, eidem judeo, pro sardo, bocassino et panno per ipsum emptis pro camera d. Pape, CXXXVII fl. cam. XI s. V den.

— Die XXVIII augusti, Violeto Vinholi, pro duobus cordonibus de serico, ponderis VIII librarum, pro capella d. Pape, CXXIIII fl. cam. XX sol.

— Andree Ticii, quos solvit pro opere, cordonum papilionum d. Pape, V fl. cam. X sol.

(*Introitus* 317, f° 16). — Die prima mensis septembris, s. f. d. Thome Tauri, magistro capelle d. Pape, pro expensis pro d. capella faciendis, XXXIIII fl. cam. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 18). — Die VI mensis septembris, s. f. Imberto Marini, servienti armorum d. Pape, pro munimento aste pavilhonis d. Pape, deducto argento alterius aste antique, facto computo tam de argento quam de manu et opere, LXV fl. cam. XIIII sol. — Item, pro copertura d. pavolhonis, XX gros. — In summa, LXVI fl. cam., XXVI sol.

A la tête de la chapelle se trouvait l'évêque de Sinigaglia, Pierre Ameilhe, à qui nous sommes redevables de la très curieuse et très exacte relation de l'itinéraire de Grégoire XI. Le maître de chapelle se nommait Thomas Tauri.

La chapelle ayant été emmenée à la suite du Pape, nous n'avons que peu de renseignements sur les détails de son transport, dont une partie fut confiée à Bernard Arnieu, de Martigues. Nous savons seulement que les frais acquittés tant à Pierre

(*Ibid.*, fol 19). — Die IX mensis septembris. s. f. d. Durando Andree, elemosinario d. Pape, pro elemosina spargenda in recessu d. Pape, LXXV fl. cam. XX sol.

— Die ead., s. f. eidem d. Durando, pro duobus equis emptis pro recedendo cum d. Papa, et ejus officio exercendo, CXVII fl. cam. XXIIII sol.

— Die ead, s. f. eidem, pro expensis suis in itinere faciendis, LXXXV fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, f° 20 v°). — Die XI mensis septembris, s. f. d. Thome Tauri, magistro capelle d. Pape, pro expensis per ipsum faciendis eundo Romam cum d. Papa, L. fl. cam.

— Die eadem, s. f. d. Petro, Senegallensi episcopo. pro expensis capelle eundo Romam faciendis, Petro Bardadi familiario suo, pro ipso recipienti. XXV fl. cam. XX sol.

(*Introitus* 317, f° 23). — Die XIII mensis septembris, s. f. Padono de Agathe, judeo, pro diversis rebus in suo computo expressatis, per eum emptis pro capella et cameris d. Pape, II^c XII fl. III sol.

(*Ibid.*, f° 27 v°). — Die XX mensis septembris, facto computo per Andream Ticii, campsorem camere apostolice, de pluribus et diversis operibus per ipsum factis fieri tam pro reliquariis altaris d. Pape, quam vasis aurei et argenti, VI^c XXXV fl. I sol. III den.

(*Ibid.*, f° 30). — Die XXIX mensis septembris, s. f. Imberto Marini, servienti armorum d. Pape, pro reficiendo alas angeli papilionis d. Pape de argento et pro auratura ipsarum ac eciam pro expensis per ipsum solutis diversis hominibus qui d. papilionem portaverunt in Cellone, cum dominus Papa ibi erat, tempore mortalitatis, et in Pontesorgie, et in Villanova, et per consequens apud Massiliam in recessu d. Pape, X fl. cam. XII sol.

(*Ibid.*, f° 35 v°). — Die II mensis octobris, s. f. d. Thome Tauri, magistro capelle d. Pape, pro expensis per ipsum faciendis in officio suo XXV fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, f° 41 v°). — Die XIIII mensis octobris, s. f. d. Petro Rubentis, presbitero servitori majoris altaris ecclesie Sancte Marie de Dompnis Avinionensis, pro sacrista ipsius ecclesie, pro oleo, cordis et aliis necessariis pro tribus lampadibus, quas d. n. Papa tenere fecit pro illuminando continue coram dicto altare, a die XII m. augusti, deductis X fl. com. supra. die

Ameilhe qu'au maître de chapelle, s'élevèrent à 110 fl. 12 sous. Cependant on connaît quelques préparatifs faits en vue du départ, et tous exécutés par un juif nommé Padon d'Agde. Diverses réparations lui furent confiées, entre autres celles du dais pontifical ; on en renouvela les cordons ; on répara la haste ainsi que l'ange d'argent, dont on fit dorer les ailes. Certains travaux furent aussi exécutés aux reliquaires de l'autel de la chapelle.

A la chapelle se rattache l'aumônerie : l'aumônier papal se nommait Durand André. Divers dons, surtout au moment où la flotte se trouva assaillie par les tempêtes, furent faits par Grégoire aux divers couvents d'Avignon, et on ne manqua pas d'entretenir à Notre-Dame-des-Doms une lampe toujours allumée devant le maître-autel. A Corneto, lors de la Noël, 32 florins furent distribués aux pauvres de la ville.

prima novembris sibi traditis, pro oleo emendo, IIII V fl. I sol. — Item pro oleo emendo, XI fl. XVIII sol.

(*Ibid.*, f° 62). — Die XV mensis octobris, Durando Andree, elemosinario d. Pape, CXXV fl.

(*Ibid.*, f° 12). — Die XVII mensis octobris, fuerunt dati amore Dei, IIII^or ordinibus Avinionensibus, ut orarent Deum pro d. Papa et ejus gentibus in suo recessu, cum erat in mari, cuilibet VI fl. com., ascendunt XXIII fl. com., valent XX fl. camere XVI sol.

(*Ibid.*, f° 12 v°). — Die XX mensis octobris, fuerunt dati amore Dei, ordinibus infrascriptis, ut propter tempus contrarium navigandi orarent Deum pro d. Papa et suis gentibus, videlicet IIII^or ordinibus mendicantibus, necnon conventibus sanctarum Clare, Catherine, Praxidis et de Furnis, et beatorum Laurentii et Verani, ac pauperibus Christi et repentitis, cuilibet X fl. com., ascendunt CXX flor. com., valent CII fl. cam. XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 13). — Die XXV mensis octobris, f. d. amore Dei cuilibet conventui IIII^or ordinum mendicantium Avinionensium, ut orarent Deum pro d. Papa cuilibet VI fl. com., XX fl. cam. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 48). — Die XV mensis novembris, d. f. amore Dei cuilibet conventui IIII^or ordinum mendicantium Avinionensium, ut intentius orarent pro d. Papa in mari existenti, XX fl. cam. XVI sol.

(*Introitus* 345, f° 79). — Die XXII mensis decembris, s. f. Durando Andree, elemosinario d. Pape, distribuendo de mandato d. Pape in instante festo Nativitatis Domini pauperibus, religiosis utriusque sexus, XXXII fl. cam. III sol.

(*Ibid.*, f° 109). — Die IX mensis martii, s. f. d. episcopo Senogallensi.

G. *Pelleterie et Garde-Robe* [1]. — Il reste à parler de services plus particuliers sur lesquels, malheureusement, nous ne sommes que très sommairement renseignés. Telle est la pelleterie, confiée à Guillaume La Guilhelma, qui, pour le transport, loua une barque à un nommé Jean le Comte, d'Aigues-Mortes. Une autre partie de ce service fut confiée à un chapelain et à un clerc, qui y employèrent trois sommiers. A Marseille, on l'embarqua sur un pamphile loué à Hugonet Gautier, de Six-Fours.

Nous savons en outre, que Grégoire XI fit, pour son usage, tailler par Jean Perrin deux pièces de drap écarlate et une de drap sombre; que Jacomin, cordonnier, fabriqua douze paires de chaussures et une paire de souliers d'été, et qu'on lui acheta pour ses boutons, dix-sept deniers de perles, au prix

confessori d. Pape, pro resta expensarum per eum ab Avinione usque Romam, pro facto capelle corporis d. n. debita XXIX fl. III sol. VI den. urbis.

1. (*Introitus* 347, f° 21 v°).— Die XII mensis septembris, s. f. Guilhelmo La Guilhelma, pro loquerio barche, que fuit conducta pro rauba folrarie d. Pape a Johanne Comitis, de Aquis Mortuis, Remundo Marquesii, servitore folrarie, pro ipso recipienti, XL fl. com., XXXIIII fl. cam. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 30 v°).— E. d., s. f. Guilhelmo La Guilhelma, pro expensis unius cursoris qui raubam folrarie per aquam conduxit usque Massiliam, VI fl. cam. XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 33). — Die II mensis octobris, s. f. Remundo Marquesii, presbitero, servitori folrarie d. Pape, pro expensis per ipsum pro dicta folraria faciendis usque Romam, XXXIIII fl. cam. VIII sol.

(*Introitus* 345, f° 100). — Die XII mensis februarii, cum Hugonetus Galterii, de Sex Furnis, Tholonensis diocesis, restaret habere a camera apostolica, pro complemento nauli unius pamphili naulizati per Anthonium Abbatis et Guillelmum La Guillelma, ad portandum in recessu d. Pape ad partes Italie folrariam et alias raubas aliquorum familiorum d. Pape, precio ducentorum quadraginta florenorum regine, de quibus fuerant sibi soluti centum viginti, restant XLII fl. cam. XXIIII sol.

(*Introitus* 345, f° 17 v°). — Die III mensis novembris, s.f. Perrino Johannis, tonsori pannorum, pro tonsura duarum peciarum de scarlata et trium de melinis pro d. Papa, i. m. r., III fl. cam., et III fl. com., valent VI fl. cam. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 18 v°). — Die V mensis septembris, s. f. Jaconono, sabaterio d. Pape, pro XII paribus sotularium pro d. Papa et uno pari estivalium pro eodem, pro recessu, i. m. r., XXXV fl. cam.

de 31 fl. communs l'once, le tout en vue du voyage. Enfin nous relevons, le 2 octobre, l'achat d'une trompette d'argent du poids de 4 marcs et 7 onces.

H. *Transport des bagages*[1]. — Sous ce terme, nous devons comprendre les objets de tous les services transportés d'Avignon.

Le transport, d'Avignon à Marseille, semble avoir été confié à un nommé François Cellier, d'Avignon, qui fit prendre tout ce qu'il y avait à charger au palais, et le porta soit au Rhône, soit sur la place où attendaient les chars et les sommiers. Quatre hommes furent durant dix jours employés à la seule occupation de faire les paquets, moyennant un salaire de 3 gros par jour.

(*Ibid.*, f° 20 v°). — Die x mensis septembris, s. f. Luce Johannis, servienti armorum d. Pape, pro pluribus et diversis rebus pro persona et cameris d. Pape, de sua apotheca receptis, facto computo cum i. m. r., repertum fuit eidem deberi, qui fuerunt sibi soluti, v^c xiii fl. cam. ix sol. viii den. monete Avin. — Item iiii^c xxv fl. com. iiii sol., valent ii^c lxxviii fl. cam. xix sol., que summe ascendunt vii^c xcii fl. cam. xiii den.

(*Ibid.*, f° 36 v°).— Die ii mensis octobris, s. f. Andree Ticii, pro xvii den. perlarum per ipsum solutis, pro botonibus d. Pape, ad racionem xxxii fl. com. pro uncia, valent lxxxvi fl. cam. xviii sol. viii den.

— Die ead., eidem, pro una trompeta argenti ponderis iiii^or marcharum et vii unciarum, pretio vii fl. cam., valent xxxix fl. camere.

1. (*Introitus* 314, f° 141). — Septembre. Item pro portando raubam ad Rodanum, pro portando Massiliam, xx sol.

— Item, pro m ii^c clavis et crochetis in via necessariis, vi ℔ iii sol. — Item pro duabus barris ferre x sol. Item pro reparando unam magnam malam, xxi sol. — Item, pro portando raubam in platea ad onerandum saumerios pro portando per terram apud Massiliam, viii sol.

— Item, pro expensis iii saumateriorum, unius clerici, unius sartoris factis in Novis, ix sol. vi den. — Item, pro reparando unam cathedram de novo pro d. Papa, ix ℔. — Item, pro expensis factis per capellanum et clericum folrarie cum sartore et saumeriis predictis per totum iter Massilie et portu raubarum, v ℔. xiii sol. vi den. — Item, pro expensis Guillelmi, factis de Aquis eundo per diversa loca Massiliam, cum duobus saumeriis lxii sol. ii den. — Item, pro loquerio unius roncini pro clerico, pro xiii diebus, pro qualibet die, viii sol. = v ℔. iiii sol.

— Item, sartori, qui fuit xiii diebus, pro qualibet die, vi sol., lxxviii sol. — Item, pro expensis unius clerici, qui fuit xx dies in aqua cum rauba, iiii ℔. iii s. — Item, pro loquerio barque, que portavit raubam apud Massiliam, xl flor. — Item pro ix saumeriis, qui fuerunt xiii diebus pro portando raubam in itinere usque Massiliam, pro quolibet in die xvi sol. = lxxviii fl.

De ces bagages, les uns furent envoyés par eau à Marseille : une barque mit vingt jours pour arriver en cette dernière ville D'autres furent expédiés sur des chars : quinze hommes y furent employés, on utilisa cent sept bêtes de somme, et quinze chars au moins, pour un certain nombre de jours dont le maximum parait avoir été de huit.

D'énormes préparatifs avaient été faits en vue du voyage : caisses, coffres, malles en cuirs, garnies de courroies et de sangles. A Marseille, trente-huit fardeaux furent transportés à Saint-Victor, et de Saint-Victor à la seule galère d'Ancône. Le 14 octobre, on chiffrait trente-deux sacs de bagages, qui furent entassés sur les divers navires ; on les y conduisit sur des bateaux

— Item, pro XIII dietis unius cadrigie, que portavit certam raubam folrarie de Avinione Massiliam, pro qualibet die II flor., XVI flor. — Item, pro loquerio unius saumerii pro aleviando alios in itinere, XX sol.

(*Introitus* 317, f° 19).— Die IX mensis septembris, s. f. Francisco Cellerii, pro saumeriis et quadrigis portantibus raubas et fardellos d. Pape usque Massiliam, CLXXI fl. cam. XII sol.

(*Ibid.*, f° 23).— Die XIII mensis septembris, s. f. Verano de Briude, fusterio d. Pape, pro coffris, saxis, ferramentis, et aliis operibus per ipsum factis pro recessu d. Pape, LXXXIII fl. cam. III sol.

(*Ibid.*, f° 26). — Die XVIII mensis septembris, s. f. duobus hominibus qui mutaverunt coffros et laboraverunt uno mane, ad relacionem d. Petri de Chassanhis, III sol.

Ibid., f° 28 v°).— Die XX mensis septembris, s. f. Luce Johannis, servienti armorum d. Pape, pro pluribus et diversis rebus de apotheca sua receptis pro recessu d. Pape, necnon baulis, malis, et aliis in hoc computo contentis per ipsum emptis et solutis, in universo XCI franchis in flor. currens., valent XCVII fl. cam. XIIII sol.

(*Ibid.*, f° 29). — Die XXIII mensis septembris, s. f. in Massilia Petro Regordi, factori Francisci de Cella, pro saumeriis et quadrigiis portantibus raubas et fardellos d. Pape, de quibus debet computare C fl. com., valent LXXXV fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, f° 30). — Die XXX mensis septembris, s. f. Johanni de Forgia, ostiario majori d. Pape, pro cordis et aliis necessariis ad plicandum necessaria d. Pape in diversis locis, eundo apud Massiliam, de quibus computavit III fl. cam. IX sol.

(*Ibid.*, f° 33). — Die II mensis octobris, s. f. Petro Pelegrini, pro portu XXXVIII coffrorum de cadrigis in Massilia usque ad monasterium Sancti Victoris Massiliensis, et pro portu XXVII fardellorum et coffrorum de dicto monasterio ad galeam Ancone d. Pape, VII fl. com. X gros., VI fl. XX sol.

d'importance secondaire : un seul pamphile de Porto Venere chargeait huit cents quintaux. Le montant des frais dut être très élevé, car un seul individu, François Cellier, reçut, pour le transport d'Avignon à Marseille, 674 fl. 16 sous.

(*Ibid.*, f° 34 v°). — Die ead., s. f. Domenico de....., ostiario minori d. Pape, pro expensis per eum factis conducendo apud Massiliam saumagium d. Pape, II fl. cam., VI sol.

(Fol. 36 v°). — Die ead., s. f. Andree Ticii, pro una granda mala de corio munita corrigiis et singlis, VI fl. com., valent V fl. cam. III sol.

(*Introitus* 344, fol. 194). — Die II mensis octobris, computavit Franciscus Cellerii, habitator Avinionensis, de expensis per ipsum factis pro saumeriis et cadrigis pro portu raubarum et aliorum necessariorum domini Pape apud Massiliam pro dicto recessu, ut sequitur : — Et primo, pro portu certarum raubarum d. Pape de cameris palacii ad domum dicti Francisci, III fl. com. V sol. — Item pro tribus cadrigis que servierunt per V dies XXX fl. com.; — Item, pro aliis duabus cadrigis, que servierunt per alios V dies, pro qualibet in die II franchos, XXV fl. com.; — Item pro aliis VIII quadrigis, que fuerunt per V dies, pro qualibet die II fl. LXXX fl.; — Item solvit diversis hominibus qui onerabant quadrigas in palacio, II fl. VI gros.; — Item cuidam homini qui stetit Avinione in subdieta per duos dies, cum XVIII animalibus, pro eorum expensis, XV fl.; — Item Guillelmo Abelhe et Petro Sicherii, qui fuerunt Avinione in subdieta per duos dies cum XXVI animalibus pro eorum expensis, pro quolibet homini cum animale in die V gros. XXI fl.; — Item Petro Fabri, qui stetit Avinione per duos dies in subdieta cum VI saumeriis et uno roncino, V fl. X gros.; — Item VII hominibus qui fuerunt Avinione pro una die in subdieta, pro eorum expensis cum XV animalibus, X fl.; — Item, Petro Fabri, qui servivit per VII dies cum VI bestiis, pro qualibet in die, VII grossos = XXVIII flor.; — Item, Guignoni Regis, qui servivit per VI dies cum XVIII animalibus ad racionem ut supra, = CXCII fl.; — Item, dicto Guigoni, qui servivit cum uno animali per dies XII, VIII fl.; — Item, Guillelmo Abelhe et Petro, qui servierunt per XIII dies cum XXVI animalibus, ad dictam racionem, II^c XLII fl. VIII gros.; — Item, pro quodam animali quod servivit per VIII dies in officio panaterie, pro qualibet die, II fl., XVI fl.; — Item, pro alia quadriga, que servivit per VIII dies officio cere, XVI fl.; — Item, pro alia cadriga que servivit per VIII dies in officio vaxelle, XVI fl. — Item, Guigoni Regis, qui servivit per VI dies cum II animalibus, VIII fl.; — Item, III hominibus qui fuerunt per X dies ligando et portando balas, pro quolibet in die III gros. = X fl.; — Item, VII hominibus qui servierunt d. thesaurario per IIII dies cum XV animalibus, eundo Marsiliam cum pecuniis et certis aliis rebus, XL fl.; — Item, pro nonnullis saumeriis et cadrigis per ipsum Franciscum..... ante dictum recessum, XXXVIII fl. VI gros.; — Item, pro regressu IX saumeriorum pro una die usque ad locum de Agulha et de Pertusio, de mandato magistri hospicii,

I. *Flotte*[1]. — Les bâtiments composant la flotte pontificale se divisent en galères et bâtiments inférieurs (barques, lins, pamphiles, seteyes, etc.).

Les galères provenaient d'Ancône, d'Aragon, de Gênes, de Marseille, de Naples, de Pise et de Toulon.

1° *Ancône*[2]. — Dès 1375, une galère avait été retenue par

VI fl. — Summa totalis omnium predictarum est VIII^c XXI fl. communes I sol., de quibus habuit diversis vicibus a camera VI^c fl. com., et sic restabant qui fuerunt soluti, sibi manualiter recipienti, II^c XXI fl. com. I sol., valent CLXXXIX fl. cam. XIII sol.

(*Introitus* 347, f° 41 v°). — Die XIV mensis octobris, s. f. Guillelmo Pontii, pro sex quintaliis feni pro fardellis, pro recessu d. Pape, et aliis expensis per ipsum factis in itinere Massilie, i.m.p., II fl. cam. XXI sol.

— Eod. die, s. f. Guillelmo Bartholomei alias nobis pictori, pro signandis XXXII ballis raubarum d. Pape in suo recessu, II fl. cam. VIII sol.

(*Introitus* 345, f° 61 v°). — Die XXI mensis octobris, s.f. Sandrino Andree de Portu Veneris, in deductione nauli unius pamphili ab eo conducto pro portando de Janua ad costam vel Romam certas personas tam de familiaribus d. Pape quam gentibus d. Raymundi de Turena, usque numerum centum personarum, et certam raubam usque ad pondus VIII^c quintalium C fl. camere.

(*Ibid.*, f° 63 v°). — Die ultima mensis octobris, s. f. per manus..., quos Anthonius Jacobi, factor Andree de Ticii, campsoris camere apostolice, computavit solvisse apud Massiliam de mense septembris duobus famulis, missis, uno apud Avenionem, et altero apud Auriolum, cum certis litteris, necnon pro certis gondolis ad eundum de galia in galiam et mutandum aliquas raubas de ipsis galiis et aliis navigiis, III^or fl. cam.

(*Ibid.*, f° 71). — Die IV mensis decembris, s. f. Sandrino Andree, de Portu Veneris, pro complemento nauli unius pamphili C fl. cam.

1. Combien la flotte comprenait-elle de galères? Suivant M. Guillelmotti (*Storia della marina pontificale*, II, 88-89), il y aurait eu 1 galère d'Ancône, 1 de Marseille, 1 grosse galère et 5 « substiles » de Catalogne, 1 galère « subtile » de Toulon, 1 de Gênes, 1 de Pise et 1 galiotte. Cet auteur a puisé ses renseignements dans Sardo (v. *Archivio storico italiano* 1re série, VI, partie II, 191). — Roncioni donne un total de 21 galères (*Archivio storico italiano*, 1re série, VI, partie II, 293). — Suivant le *Chronicon Estense*, il y en aurait eu 22. (Muratori, XV, 199.)

[Nous publions les comptes se rapportant aux galères de chaque provenance, suivant l'ordre chronologique, puis les comptes intéressant les barques et bâtiments d'importance inférieure].

2. Ancône avait envoyé quatre ambassadeurs ; Niccolo della Scala, Francesco de Leverotto Firrette, Ciucciarello de Coluccio, Agnolo d'Angeluccio

Grégoire XI ; on dut plusieurs fois la contremander. En 1376, elle arriva très tôt à Marseille. Christoforo de Plaisance signale en effet sa présence le 17 juillet, et dès le 23 juin, le Pape députait un courrier à Marseille, auprès des ambassadeurs d'Ancône, venus probablement avec la galère. Son engagement de location partait du 18 juin ; le prix s'élevait mensuellement à 1,000 fl. cam. Le capitaine était Nicolas Toriglione, créé plus tard comte del Cassaro. Elle fut, concurremment avec une galère d'Aragon et une de Marseille, exclusivement réservée au Pape.

degi Angeli (Peruzzi, *Storia d'Ancona*, II, 102-103); deux d'entre eux se rendirent à Ostie, tandis que les deux autres allèrent jusqu'à Avignon.

(*Introitus* 344, f° 233). — Die XXIII junii, computavit Bartholomeus de Placentis..... cuidam cursori qui portavit unam bullam ambaxiatoribus Anchone apud Massiliam, II fl. cam.

(*Instrumenta miscellanea*, année 1376, août). — Die XII mensis augusti, d. Nicolao de Turrono, capitaneo galee d. Pape, racione mutui M ducatus valent M fl. cam.

— Die XVI mensis augusti, patrono galee Anchone d. Pape, M ducatus, valent M fl. cam.

— Die XXVI mensis augusti, Raphino Rapassi, draperio, pro pannis diversorum colorum ab ipso emptis pro patrono galee Ancone d. Pape, pro se et sociis suis, VII^c XXIX fl. cam.; — Item, pro tonsura dict. pannorum, XXI fl. cam. XII sol.; — In summa, VII^c L fl. cam., VIII sol., valent VI^c XLIII fl. cam.

(*Introitus* 345, f° 61 v°). — Die XX mensis octobris, fuerunt scripti in expensis, quos Anthonius Jacobi computavit solvisse, de mandato et nomine d. vice-thesaurarii, a die XII presentis mensis octobris, XX vogatoribus conductis ad vagandum d. nostrum de Anchona, scilicet XV ad racionem VIII flor. in mense continente XL dies, III^or ad racionem VII florenorum, et I ad racionem VI fl. regine, et cum XV diebus de regressu pro uno mense continente XL dies, incepto die XV mensis presentis, CXXXII fl. cam.

— Die ead., apud Januam, s. f. Nicolo Torlhoni de Anchona, patrono galee d. Pape de Anchona, deducendi de hiis in quibus camera sibi tenetur de presenti, vel tenebitur, racione illorum que a d. camera debet recipere singulis mensibus, occasione hujusmodi galee, Benevuto ejus filio pro eo recipienti, V^c fl. cam.

(*Ibid.*, f° 66). — Die IX mensis novembris, s. f. in portu Pisano XX vogatoribus receptis et conductis die XV m. octobris ad vogandum in galea Anchone, quibus, ut supra patet, fuerat facta paga pro XL diebus, deducendi super servicio et tempore pro quo servient ultra dictos XL dies, XXXIX fl. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 72 v°). — Die I mensis decembris, Nicolo Torlhoni, capitaneo alee de Anchona, MCCCCC fl. cam. — Die II mensis decembris s. f. voga-

Le 15 octobre, on loua pour son service, soit à Marseille, soit sur la côte avant Gênes, vingt rameurs, pour un laps de quarante jours, plus quinze jours pour indemnité de retour. Cet engagement fut prolongé le 6 décembre. La solde des rameurs variait de 16 florins (1 rameur), à 8 florins (15 rameurs) et à 7 florins (4 rameurs). La galère fut retenue jusqu'au 4 avril 1377, et les frais de location, avec les réparations, non

toribus receptis et conductis die xv m. octobris, ad vogandum in galea die Ancone videlicet deducendi una cum xi fl. alam., solutis eisd. die ix m. novembris, tam super regressu quam super tempore pro quo servierunt ultra xl diebus pro quibus fuit eis satisfactum, Bernardo de Berra recipienti, lxviii fl., xvi sol.

(*Ibid.*, f° 75). — Die v mensis decembris, s. f. xx vogatoribus conductis xv mensis octobris, ultra preteriti, ad vogandum in galea Anchone d. n. Pape, pro eorum regressu computantur xv dies, deducendi super eorum ingressu et super tempore servito et serviendo, l fl. iii sol.

(*Ibid.*, f° 94). — Die xxvi mensis januarii, s. f. Nicolao Turlhoni, patrono galee d. n. Pape, de Ancona, v^c fl. cam.

(*Ibid.*, f° 108 v°). — Die vii mensis martii, s. f. Nicolao Turlhoni, capitaneo galee d. n., de Anchona, deducendi de hiis que debentur eidem, l fl. cam.

(*Ibid.*, f° 111 v°). — Die xvii, s. f. Nicolao Turlhoni, capitaneo galee Anchone, deducendi de hiis que sibi debentur racione dicte galee, vi^c vi fl. ix sol.

(*Ibid.*, f° 124 v°). — Die iii^a mensis aprilis, facto finali computo inter d. vicethesaurarium, nomine camere apostolice, et Nicolaum Turlhoni, capitaneum galee d. n. de Anchona, pro decem mensibus cum dimidio, quibus id. capitaneus fuerat cum hujusmodi galea in servicio d. Pape, incluso uno mense et dimidio ei computato pro regressu suo et d. galee, de omnibus et singulis expensis et salario marinariorum et aliorum servitorum d. galee et reparacionibus per eum factis fieri in eadem galea, a die xviii mensis junii ultimi preteriti, usque ad diem presentem, qua debet recedere cum galea anted. fuit repertum quod expense hujusmodi tocius temporis supradicti, incluso ejus regressu, ascendebant ad novem mille quaquingenta duos ducatos sive florenos camere, xxxi sol. xi den. mon. urbis, de quibus dictus capitaneus restabat habere, quos prefatus vicethesaurarius fecit sibi assignari et mandavit Neapolim, per Angelum Laurencii, per litteras cambii in Roma facti cum factoribus Andree de Ticii, videlicet Anthonio Jacobi et Christophoro Nicolaï, qui hic computantur in expensis per manus d. vicethesaurarii ix^c ii fl., xxxi sol. xi den. mon. urbis.

(*Introitus* 347, f° 30 v°). — Die xxx mensis septembris, s. f. d. Nicolao de Turolhono, capitaneo galee de Ancona, pro uno mense incepto die xviii hujus mensis, pro m fl. cam., ix^c xxxii franc., valent m fl. cam.

compris la solde des rameurs et les vêtements fournis aux matelots, s'élevèrent à 502 fl. 31 sous 11 deniers.

2° *Aragon.* — Le roi d'Aragon, Pierre IV, avait, dès 1375, offert un certain nombre de vaisseaux à Grégoire XI. Cette promesse faillit, au dernier moment, devoir n'être pas tenue. En effet, mécontent de l'attitude du Pape dans les négociations entamées avec le duc d'Anjou, au sujet de Majorque, le roi le fit prévenir, en mai 1376, de ne pas compter sur ses vaisseaux [1]. Cette menace ne fut cependant pas suivie d'exécution. Les galères, qu'alla chercher un huissier, Remirotus Sancii [2], étaient au nombre de six. Grégoire XI, probablement après la tempête qui l'assaillit au sortir de Livourne, se servit d'une galère de Valence, dont les matelots reçurent, le 6 décembre, une gratification de 120 florins [3].

3° *Gênes.* — Nous n'avons aucun détail sur cette galère que le doge Campofregoso aurait mise à la disposition du Pape.

4° *Marseille.* — Le 28 juin 1376, deux galères avaient été louées à Étienne de Brandiz [4], armateur marseillais, dont Gré-

1. Lecoy de la Marche, *Relations de la France et du royaume de Majorque,* II, 224.

2. (*Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — Item, die III mensis augusti, Remiroto Saussi, usserio d. Pape, misso ad d. regem Aragonie certis ex causis, LX fl. aragonenses, valent XLII fl. cam., XXIII sol.

(*Introitus* 317, f° 37 v°). — Die II mensis octobris, s. f. Remiroto Sancii, ostiario minori d. Pape, pro resta expensarum quas nuper fecit eundo pro galeis regis Aragonensis apud Massiliam conducendis de mandato Pape, ultra LX fl. aragon. quos habuerat a camera, facto computo cum ipso XXX fl. aragon., valent quolibet pro XX sol., et flor. camere pro XXVIII sol., valent XXI fl. cam., XII sol.

3. (*Introitus* 315, f° 69 v°). — Die ultima mensis novembris, pro duobus botis vini datis de mandato Pape, pro festo S. Martini, marinariis galee Aragonensi de Valencia, XIII fl. cam.

(*Ibid.*, f° 74 v°). — Die VI mensis decembris, ibidem, cum d. noster Papa ordinasset quod darentur gentibus galee Aragonum de Valencia, quam d. noster in suo recessu ascenderat, scilicet comiti, subcomiti, consiliariis et familiariis d. galee centum duodecim franchos, valent CXX fl. cam.

4. Étienne de Brandiz, sans doute originaire de Brindisi, comme l'indique son nom, était maître des ports de la sénéchaussée de Beaucaire. Il se trouva mêlé comme tel à l'organisation des escadres d'honneur envoyées par

goire XI avait auparavant employé les vaisseaux contre les Florentins[1]. Peu après, le nombre de ces galères fut porté à quatre, louées pour deux mois. Le 12 septembre, la location était étendue à quatre mois et demi, et s'élevait mensuellement à 1,114 fl. caméraux pour chaque galère. Étienne de Brandiz s'était associé à un autre armateur marseillais, Jacques Estornel.

Deux de ces vaisseaux périrent durant le voyage : l'un fit naufrage à Piumbino, l'autre se perdit le 22 février 1377. Le total des frais de location, y compris les réparations, les faux frais, tels que la location de cordes pour remonter le Tibre, s'éleva à 19,616 fl. 36 sous 1 denier.

Charles V pour escorter le retour d'Urbain V à Avignon. Il fut même, pendant trois ans, de 1374 à 1376, garde du clos de Rouen, c'est-à-dire commissaire général de la marine française.

Lors du départ de Grégoire XI, agit-il comme capitaine de l'escadre royale ou comme simple armateur? C'est ce que nous ne pouvons savoir, bien que la seconde hypothèse semble plus vraisemblable. [Nous devons cette note à l'obligeance de notre ami, M. Ch. de la Roncière.]

1. (*Introitus* 345, f° 99 v°). — Die XXVIII mensis junii, s. f. mag. Grimaldo de Romanis, scriptori et registratori litterarum apostolicarum et secretarium d. Pape, pro quodam instrumento locationis duarum galearum Stephani de Brandis, I fl. cam. XX sols.

(*Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — Die XXII mensis augusti, s. f. Stephano de Brandis, patrono de Massilia, in deductione loquerii VI^um galearum cum quibus debet servire d. Pape per duos menses, III^m flor. com., valent II^m V^c LXXI fl. XII sol. [Le registre 344 porte à la date du 12 août : « cum III^or galeis »]. — Die XXXI mensis augusti, Guillelmo de Cambono, procuratori Stephani de Brandissio, pro complemento loquerii III^or galearum, XI^m LVII fl. III sol.

(*Introitus* 347, f° 22 v°). — Die XII mensis septembris, s. f. Stephano de Brandissio, pro loquerio III^or galearum armatarum ad III menses cum dimidio, dando pro qualibet in mense MCCC^c fl. cur., ascendunt XI^m VII^c fl. cur., qui eciam debebat recipere pro medietate portus lanarum quas habuit a Florentinis in Portu Pisano usque Massiliam, III^c L flor. cur., qui faciunt in summa XII^m CL flor. cur., de quibus habuit a camera tribus vicibus per manus Andree Ticii VI^m VIII^c fl. cam.; — Item habuit in Neapoli per manus d. Remundi Raffini, M. fl. cur.; et sic restant deberi dicto Stephano III^m III^c flor., qui fuerunt sibi soluti, i. m. r., valent II^m VIII^c LXXI fl. XII sol.

(*Ibid.*, f° 66). — Die IX mensis novembris, s. f. apud Liornam Stephano de Brandis, de Massilia, capitaneo III^or galearum ejusd. loci, servientium d. n. Pape in ejus recessu, ad racionem XIII^c fl. regine in mense XXX dierum

Le Pape se servit d'une de ces galères dans le trajet d'Ostie à Rome. Le pilote qui conduisit le vaisseau papal, Nicolas Nicolaï, originaire de Marseille, reçut en solde et gratification 56 fl. 76 sous.

Les navires de Marseille servirent, après l'arrivée à Rome, à faire croisière pour garder les bords de la mer, près de l'embouchure du Tibre.

pro qualibet galea, deducendi de debitis per cameram apostolicam racione supradictarum galearum sibi et suis partionariis in eodem galeis, per manus supradicti recip., IX^c LXXXV fl. cam. III sol. III den.

(*Ibid.*, f° 69 v°). — Die ultima mensis novembris, quos supradictus Anthonius computavit solvisse de eod. mense Stephano de Brandis et Jacobo Estornel, de Massilia, in Scarlino et in Plumbino, deducendi de debitis eisdem racione galearum suarum, que fuerant IIII^or, M.XX fl. cam.; — Item, d. die fuerunt positi in expensis, qui fuerunt in Plumbino, die XX mensis novembris, de mandato d. n. Pape, ibidem existentis, d. cardinali Ambianensi cujus galea fuerat noviter fracta, V^c fl. cam.

(*Ibid.*, f° 74). — Die III mensis decembris, s. f. Stephano de Brandis et Jacobo Estornel, de Massilia, patronis quatuor galearum de Massilia, quarum una fracta fuit de mense novembris preterito, pro regressu quatuor galearum et complemento stipendiorum, IX^c XLII fl. XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 74 v°). — Die IV mensis decembris, s. f. Stephano de Brandis et Jacobo Estornel, de Massilia capitaneis trium galearum serviencium in recessu, VI^c XLII fl., XXIIII sol. — Die V, Nicola Nicolai piloto Pape, XII fl. XX sol. — Die VI mensis decembris, apud Cornetum, s. f. Stephano de Brandis, et Jacobo Estournel, deducendo super tempore serviendo ad die tercia, M XXVIII fl. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 89 v°). — Die IV mensis januarii, s. f. Nicolao Nicolai, piloto D. nostri, in deductione stipendiorum, X fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, f° 92 v°). — Die XXI mensis januarii, s. f. Jacobo Estornel, de Massilia, pro certis cordis necessariis in galea pro ascendando contra Tiberim et pro naulo aliquorum pauperum viventium, quos de n. recipi mandavit in suo recessu de Corneto usque Ostiam, XI fl. cam. — Die XXII mensis januarii, s. f. Stephano de Brandis, capitaneo, una cum Jacobo Estornel, trium galearum de Massilia, existencium ad servicium d. n., deducendi de hiis que ab apostolica camera debent recipere, V^c XIII fl. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 93 v°). — Die XXIIII mensis januarii, Nicolao Nicolai, de Massilia, piloto d. Pape, pro complemento stipendiorum sibi promissorum pro toto tempore servito de n. Pape in suo recessu ad partes Italie, VII franc., et pro dono ultra stipendia sua IIII^or franc., XII fl. XXIIII sol.

(*Ibid.*, 97 v°). — Die XXIX mensis januarii, s. f. Nicolao Nicolai, de Massilia, qui fuit pilotus d. n. Massilia usque Romam, pro dono sibi facto, XXI fl. XII sol.

5° *Naples*[1]. — La reine Jeanne avait été l'une des premières à offrir des navires à Grégoire XI. En 1376, elle envoya six galères sous le commandement de Jean Coysse (nommé aussi Coseou, Cosse), chevalier napolitain. Les frais de solde étaient à la charge de Grégoire. Ces navires servirent du 21 juillet au

(*Ibid.*, f° 100 v°). — Die XIII mensis februarii. s. f. Stephano de Brandis et Jacobo Estornel, capitaneis sive patronis trium galearum de Massilia existencium ad servicium d. Pape, VII^c L fl. cam. — Die XII mensis februarii. s. f. Jacobo Estornel, de Massilia, tradendi III^or pilotis qui conduxerant Papam de Ostia usque Romam. X fl. XX sol.

(*Ibid.*, f° 101 v°). — Die XIX mensis februarii. f. p. in expensis, qui fuerunt soluti die XIII presentis mensis, per Nicolaum de Fracia, Stephano de Brandis, deducendi de hiis in quibus camera apostolica tenetur d. Stephano et Jacobo Estornel, racione trium galearum cum quibus servivit d. Pape, II^c L flor.

(*Ibid.*, f° 102 v°). — Die ultima, f. scripti in expensis, qui fuerunt dimissi seu soluti Stephano de Brandis et Jacobo Estornel, deducendi de hiis in quibus apostolica camere eis teneatur, VI^c XXVII fl. cam. — Die I mensis februarii, s. fuerunt Rome Stephano de Brandis et Jacobo Estornel, V^c XIIII fl. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 107 v°). — Die I mensis marcii. facto computo cum Stephano de Brandis et Jacobo Estornel, capitaneis seu patronis trium galearum de Massilia, quarum una fuit cassa. — Die XXIII dicti mensis, duabus aliis ad servicium ecclesie remanentibus, LX fl. V sol.

(*Ibid.*, f° 111). — Die XIII mensis marcii, Stephano de Brandis, et Jacobo Estournel, capitaneis duarum galearum facientium gardam in mari contra inimicos. VI^c fl. cam.

1. *Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — Die III mensis augusti. s. f. d. Johanni Cose, militi de Neapoli. pro III^c quintalibus pani biscocti, dando pro quolibet XX grossos, pro parte provisionis VI galearum d. regine Sicilie, V^c florenos com., valent III^c XXVIII fl. cam. XVI sol.; — Die XXVIII mensis augusti, Andree Ticii. quos solvit pro LIII quintaliciis et XX fl. panis biscocti, pro complemento III^c XXXVI quintalium dicti panis traditi d. Johanni Cose, mil., patrono VI galearum Sicilie. LXXVIII fl.; — Die XXX dicti mensis. d. Johanni Cosse, pro uno mense finito die XXI hujus mensis. III^m fl. cam.; — Die XXXI mensis augusti, Johanni Cosse, pro loquerio VI galearum pro duo bus partibus unius mensis finiendi die IX septembris, proximo futuri. IX VIII fl. XIII sol.

(*Introitus* 347, f° 26). — Die XVIII mensis septembris, s. f. d. Stephano Coysse, recipienti pro d. Johanni Coysse mil., capitaneo sex galearum dom. regine Sicilie, pro tertia parte unius mensis, quos recepit in karlenis auri computando novem cum dimidio pro uno floreno camere, M CXXXIII fl. IX sol. IIII den.

1er décembre et furent licenciés à Orbetello. La solde s'élevait, pour tous ces navires, à 4,000 fl. par mois. Les dépenses, y compris les gratifications accordées aux matelots, s'élevèrent à 12,035 fl. 20 sous, plus 1,713 fl. 11 sous 2 deniers pour 1,217 quintaux de biscuits.

6° *Pise*[1]. — Pise de son côté avait mis en 1375 une galère et une galiotte à la disposition de Grégoire XI. Le 25 juin 1376, le Pape rappela à la ville sa promesse, et demanda ces navires

(*Ibid.*, f° 36). — Die II mensis octobris, s. f. d. Johanni Coysse, capitaneo sex galearum domine regine Sicilie, pro complemento mensis septembris, M IIcXLVI fl. cam. XVIII sol. — E. d., s. f. d. Johanni Coysse, capitaneo sex galearum d. reg. Sicilie, pro IIc XXXIII quintalibus et XV fl. biscocti, pro XI diebus mensis septembris, IIc XCIX fl. cam. XXIII s. II den.

(*Introitus* 345, f° 65). — Die II mensis novembris, s. f. apud Portum Dalphinum, Januensis diocesis, d. n. Papa ibidem existente, d. Johanni Cuysse, capitaneo sex galearum d. regine de Neapoli, servientium D. n. in suo recessu, et admirato ipsarum galearum, d. mandato d. n. Pape, pro sustentendis gentibus ipsarum galearum, de quibus D. noster noluit quod predicti capitanei vel admiratus vel heredes eorum possint in posterum molestari, M IIc LXXXV fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, f° 66). — Die IX mensis novembris (apud Liornam) fuerunt soluti ibidem domino Johanni Coysse, etc... IIIcVIII fr., valentes IIIcXXV fl. — Item,... CLXX ducatos valentes... CLXX fl. cam. — Item, in carlinis argenti ad rationem IX cum dimi dio pro uno floreno camere II L fl. cam.

1. (*Pisa, Archivio di Stato, Consiglio di Stato, Provisioni dei Savi*, reg. 67, f° 276). — 14 juillet 1376. — Providerunt infrascripti sapientes viri super hiis a dominis ancianis, Pisani populi electi, in coram et magnifici domini Petri Capiti et honorancia constituti, intellecta littera apostolica sanctissimi in Xo patris et domini Gregorii, divina providencia Papa XIo, data apud Villamnovam, Avinionensis dyocesis, septimo kalendas julii, pontificatus ejusdem Pape anno sexto, per quam idem dominus Papa requirit a communi Pisano unam galeam et unam galeottam pro accessu suo ad Urbem, paratas in portu Massilie, in principio mensis septembris proximo secuturi, etc., et proposito eis per suprascriptum signorem s. Cotum de Scorno, priorem, ut super hiis consulant de agendis, prout ad honorem et commodum Pisani communis ordinant expedire, partitu facto inter eos ad voces :

Quod commune Pisanum pro honore et utilitate Pisani communis serviat dicto domino Papa de dictis galea et galeotta pro suo accessu predicto et quod ad predictum ordinandum et de viis et de modis tenendis in predictis et circa predicta eligantur per dictos dominos ancianos sg., sapientes viri de quibus eis videbitur.

pour le 1er septembre, et, dès le 14 juillet, le conseil des anciens accéda à son désir. Cependant, le 6 août, rien n'était prêt, l'argent manquant, et peut-être aussi la ville voulant, en échange de ses vaisseaux, obtenir la levée de l'interdit encouru par elle pour ne pas avoir chassé les marchands florentins. Les galères furent enfin gréées et malgré les charges que la ville dut s'imposer[1], arrivèrent à Marseille pour le départ de Grégoire XI.

7° *Toulon*[2]. — Une galère fut louée à deux patrons de

(*Ibid.*, f° 282). — 6 août. — Providerunt... et proposito eis per Franciscum Grossum, priorem, factum de galea et galeotta jamdiu promissis transmittere ad Summum Pontificem prope ejus adventum ad Urbem, per prefatum comune Pisanum, que pro defectu pecunie non fuerunt per ipsum parate et quod tempus aproximat transmittendi, id eo super dictis partibus consulant de agendis, partitu facto inter eos ad voces :

Quod dicti anciani predicti, quam citius possint, inveniant modum habendi pecuniam et dicte galea et galeotta omnino transmittantur ad Summum Pontificem, prout alias per comune Pisanum eidem promissum fuit, ad hoc ut idem comune Pisanum adimplendum premisse vituperium non incurrat.

1. Voir plus loin, p. 164-165.

2. (*Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — Item, die XVI mensis augusti, Johanni Guersi et Johanni Arquerii, de Tolono, pro loquerio unius galee pro uno mese, MCXIIII fl. VIII sol.

(*Introitus* 347, f° 30). — Die penultima mensis septembris, s. f. Johanni Guers, patrono unius galee de Tolono, pro augmento unius hominis pro quolibet banco, ultra primum numerum, positi de novo in dicta galea, quam debet servire armatam pro d. recessu, IIIc XX franc., et obligavit se ad solvendum dampnum et interesse, de casu quo non sit armata, ad arbitrium Bernardi de Berra, patroni de Marsillia, valent, IIIc XLII fl. XXIIII sol.

(*Introitus* 345, f° 63). — Die XXIII mensis octobris, s. f. Johanni lo Guers, patrono galee de Tolono, deducendi de debitis de presenti, IIIc XL fl. XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 67). — Die X mensis novembris, s. f. Johanni lo Guers, patrono galee de Tolono, deducendi de hiis que sibi debentur, CXXVIII fl. XVI sol.

(*Ibid.*, fol. 68). — Die XIII mensis novembris, s. f. Johanni Lo Guers, patrono galee de Tolono, pro complemento nauli d. galee de LX diebus, XVI fl. regine, et deducendi de tempore per quod serviret ultra dictos LX dies, centum florenos regine, C fl. cam.

(*Ibid.*, f° 72 v°). — Die 1a mensis decembris, s.f. Johanni Lo Guers, patrono galee de Tolono, servienti d. n. Pape in ejus recessu, pro plenaria

Toulon, Jean Le Guers et Jean Arquier. La location, faite le 16 août, était conclue au prix de 1,114 fl. par mois; le 3 septembre, on ajouta par chaque banc un rameur au nombre précédemment convenu. La location fut bientôt prolongée jusqu'au mois de décembre; au mois de février 1377, cette galère servait encore. Les frais montèrent à 7,100 fl. 9 sous.

Pour terminer cette énumération, il convient de mentionner la galère de Nicolas Folkin[1], qui servit à transporter les livres, et plusieurs pamphiles[2] occupés par les gens d'armes, les personnes de la suite du Pape et de Raimond Turenne, les vins et la fourrure. Ces diverses galères étaient au nombre de vingt-six.

Barques. — Il est très difficile d'évaluer exactement les barques nolisées : elles furent louées en partie pour les services journaliers, et les comptes n'en n'indiquent pas le nombre précis. Quelques-unes accompagnèrent la flotte durant tout le voyage, soit qu'elles transportassent des personnes de la suite

satisfactione quam d. patronus a camera apostolica petere poterat nomine hujusmodi servicii, pro duobus mensibus finitis ultimo die novembris inclusive, IIc LXXII fl. reg., et deducendi de tempore pro quo de cetero serviret et super recessu d. galee, IIc fl. reg., Johanne Balenssy et Guillelmo Blagur d. galee notario recipientibus, IIIc VI fl. VIII sol.

— Die XVII mensis decembris, s. f. Johanni Lo Guers patrono galee de Tholono, pro plenaria satisfactione, VIIIc VI fl. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 96). — Die XXIX mensis januarii, s.f. Johanni Loguers, patrono galee de Tholono, deducendi de hiis que sibi debentur racione sue galee cum qua in recessu d. Pape servivit et ad hunc servit MXXVII fl. XVI sol. monete avenionensis.

(*Ibid.*, f° 101). — Die XVII mensis. februarii, s. f. Johanni lo Guers, patrono galee de Tholono, IIc fl. cam.

1. Voir plus haut, p. 125.

2. Pamphile, paufano, sorte de navire à rames (Jal, *Archéologie navale*, I, 242 et sq.).

(*Introitus* 345, f° 99 v°). — Die XI mensis februarii, s.f. Nicolao Sabbini, de Portu Veneris, patrono unius pamphili cum quo idem patronus portaverat in recessu D.n., servientes armorum D. n. et certos alios familiares necnon tela et negocia d. Petri de Chassanhis, et aliorum cubiculorum D. n., de naulo, quod erat in summa IIc fl. de camera, de quibus receperat CX fl., X fl.

— (Item), sol. f.d. Nicolao, XX fl.

..., attende quod d. Nicolaus quittavit cameram de resta sibi debita, LXX fl, ...

du Pape, soit qu'elles fussent employées pour les chevaux, soit qu'elles fussent utilisées par les divers services de la Cour pontificale. Ces barques différaient en outre par leur nature : barques, barquettes, seteyes, gondoles.

On ne peut, en présence d'indications aussi peu précises, qu'énumérer les ports d'où elles sortirent, le nom du patron, l'objet du service, et enfin le nombre de bâtiments utilisés.

Aigues-Mortes[1] (Gard, arr. de Nîmes) : 1 barque, louée à Jean Le Comte pour les bagages (12 septembre).

Albenga[2] (Italia, prov. de Gênes, circondario d'Albenga) : 10 barques, devant servir à la palefrenerie.

Berre[3] (Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix) : 1 barque, louée à P. Seguier, pour le service de la palefrenerie (6 décembre).

Corneto (Italie, prov. de Rome, circondario[4] de Civita-Vecchia)[5] : 1 barque, servant au transport des chevaux de Piombino à Corneto (30 décembre).

— 1 barque, pour transporter les chevaux de Corneto à Ostie (3 janvier[6]).

Livourne[7] (Italie, prov. de Livourne) : Gondoles pour le service de Porto Fino à Pise (30 novembre).

— Barque utilisée jusqu'à Ostie[8].

— Barques préparées pour les chevaux[9].

Marseille[10] (Bouches-du-Rhône) : Gondoles pour le transport des bagages entre les galères (31 octobre).

— Barque pour les chevaux[11].

— 1 lin de Rémond « Marcollati » transportant les chevaux de Corneto à Rome (3 janvier[12]).

1. Voir p. 130-133. — 2. P. 120. — 3. P. 122-123. — 4. Le mot *circondario* correspond, comme division administrative, à la sous-préfecture. — 5. P. 123. — 6. *Ibid.* — 7. (*Introitus* 345, f° 69 v°). — Die ultima mensis novembris, f. portati in expensis, quos Anthonius Jacobi computavit solvisse, de eodem mense, tam in portu Dalphini quam in portu de Liorna, pro loquerio diversarum gondolarum ad eundum diversis vicibus de galea ad galeam, quam de Portu Dalphini ad Portum Pisanum pro familiaribus d. Pape, VII fl. cam. VI sol. — 8. P. 123. — 9. Voir p. 123. — 10. P. 133. — 11. P. 122. — 12. P. 123.

Martigues[1] (Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix) : 1 barque d'Alexandre Séguier pour la cuisine (6 décembre).

— 6 barques fournies par Jean Arnieu[2].

— 1 barque de « Fulconis Fulqui » de Corneto à Rome (19 janvier[3]),

— 4 (?) barques de Jean Arnieu[4].

— 1 barque de Bernard Arnieu pour bagages et vaisselle (28 juillet 1377[5]).

Nice[6] (Alpes-Maritimes) : 1 barque louée à Léonard de Vintimille pour les gens de R. de Turenne (13 octobre).

— 1 barque de Jean d'Assons (13 octobre[7]).

— 1 barque d'Antoine Bonamyt pour les chevaux (9 décembre[8]).

Pise[9] (Italie, prov. de Pise) : 1 barque de Giovanni Guillelmi pour les chevaux du châtelain d'Emposte (14 novembre[9]).

Porto-Maurizio (Italie, prov. de Porto-Maurizio) : 1 barque de Paulin Balarani pour des coursiers (7 décembre)[10].

La Plumasse (Var, dioc. Toulon) : 1 barque d'Antoine Finard pour la cuisine (16 décembre)[11].

Porto-Venere (Italie, prov. de Gênes, circondario de la Spezia) : 1 barque de Nicolao chargée de 20 muids de vin (31 décembre)[12].

1. P. 117. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.* — 5. (*Introitus* 345, f° 72). — Die XXVIII, s. f. Bernardo Arnieu, de Martegna, pro naulo XVI fardellorum et VIII famulorum capelle d. Pape, de Avinione usque Romam XLVII fl. cam. III s. (f. 172 v°).

6. (*Introitus* 345, f° 61). — Die XIII mensis octobris, s. f. Leonardo d. Vigentimilio, habitatori de Nissia, pro toto naulo unius barquete sive lenti ab eo in d. portu conductam per d. vicethesaurarium pro portando usque Januam XX personas, tam de familiaribus d. Pape quam Raimundi de Turena, XXXIII fl. VIII sol.

7. (*Ibid.*). — E. d. Johanni de Assons, patrono unius seteye, de Nissia, conducta pro Antonio Abbatis, pretio CXL fl., ultra XL florenos receptos a d. Antonio, in deductione summe XL fl.

8. P. 123. — 9. *Ibid.* — 10. *Ibid.* — 11. Voir p. 116. — 12. P. 115.

San Romulo (Italie, prov. de Porto-Maurizio, circondario de San Remo) : 1 barque d'Antoine Rossa pour la maréchallerie (9 décembre)[1].

— 1 barque de P. Rogerii pour les chevaux de Raimond de Turenne (9 décembre)[2].

Sestri Levante (Italie, prov. de Gênes, circondario de Chiavari) : 1 barque portant 80 personnes de la suite de Raimond de Turenne (3 novembre)[3].

Vintimille (Italie, prov. de Porto-Maurizio, circondario de San Remo) : 1 barques pour les chevaux (13 novembre).

Ce qui donne un total de 42 barques, auxquelles il convient d'ajouter celles dont le nombre n'est pas indiqué, plus d'autres embarcations de peu d'importance, qui durent être employées, mais dont les comptes ne font aucune mention.

Navires en croisière. — Pour en finir avec ce qui regarde la flotte, il convient de signaler la présence, depuis le début de décembre jusqu'au mois d'avril 1377, de quelques vaisseaux en croisière, soit le long de la côte vers Corneto, soit devant l'embouchure du Tibre, afin d'assurer la garde de la mer. Trois de ces navires appartenaient à Étienne de Brandiz, et l'un d'eux se perdit le 22 février 1377[4]. Un autre vaisseau avait été loué à un armateur marseillais Anthoine Arthus, dit Artagon et sa location s'élevait à 450 fl. par mois[5]. Enfin, dès le mois de septembre une galère de Lipari croisait à l'embouchure du Tibre.

1. P. 120-122. — 2. *Ibid.*

3. (*Introitus* 315, f° 65 v°).— Die III mensis novembris, s. f. R. de Turena, quos asserit solvisse pro naulo unius barche per eum conducte in portu de Chestria, Januensis diocesis, pro portandis LXXX personis de gentibus d. Remundi, ab eodem portu usque Romam, LXXX fl. cam.

4. Voir p. 137. Le 22 février 1377, Grégoire XI donna mandement à l'évêque de Maguelonne, de payer 3.800 florins de la reine aux deux armateurs pour leurs galères employées « *pro securitate et custodia ad Urbem et Romanam curiam* » (*Instrumenta miscellanea*, 1377, n° 10).

5. (*Introitus* 315, fol. 62). — Die IX mensis decembris, cum fuisset naulizatum unum linnum cum deliberacione consilii d. n. Pape per d. vicethesaurarium ab Antonio Arthus, dicto Arthugon, de Massilia, naulizante

La plupart des navires furent licenciés en décembre, lors de l'arrivée du Pape à Corneto. Seules, les galères de Marseille et d'Ancône furent gardées.

L'amiral de la flotte pontificale était Jean-Ferdinand de Heredia, châtelain d'Emposte, qui devint bientôt après grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

K. *Troupes.* — La flotte qui ramena Grégoire XI en Italie fut naturellement accompagnée d'un certain nombre de troupes. L'unité militaire de cette armée était la lance, — soit lance de chevalier ou lance d'écuyer, suivant la qualité de son chef, — soit lance vive ou lance morte, ce dernier terme paraissant s'appliquer à un service correspondant à celui des approvisionnements et des subsistances.

Il convient, dans cette partie, de procéder comme précédemment, et d'énumérer les diverses compagnies dont l'engagement, partant en général du mois de septembre, était conclu pour deux mois, quitte à être ensuite prolongé.

1° *Tristan de Beaufort*[1], chevalier, engagé dès le 15 septembre pour deux mois, avec 3 lances, y compris la sienne,

pro se et Arnoldo Argentone, pro faciendo garda in mare ad tenenda navigia secura precio IIIc L fl. cam. in mense, incipienti prima die XII d. mensis, deducendi de servicio IIc IIII fl. VIII sol. m. avin.

(*Ibid.*, f° 87 v°). — Die Ia mensis januarii, s. f. dicto Antonio Arthus, racione unius lini naulizati ab eodem et Arnoldo Argentone, pro garda maris, precio IIIIcL fl. in mense, cum quo incipit servire XII m. decembris, CIX fl. cam. XX sol.

(*Ibid.*, fol. 92 v°). — Die XX, s. f. Anthonio Arthus,... etc., C fl. cam.

(*Ibid.*, fol. 100 v°). — Die XV mensis februarii s. f. Anthonio Arthus, patrono, cum Arnoldo Argentone, unius lini conducti apud Cornetam ad gardam maris faciendam precio IIIc L fl. pro uno mense incepto die XII m. dec. et pro alio qui incepit die XII januarii, precio IIIc fl., et pro tercio qui incipit die XII presentis mensis, facto computo quod restabat habere usque ad ultimum diem presentis mensis, IIc fl. cam.

(*Ibid.*, f° 101). — Die XVIII, Arnoldo Argentone,... etc., L fl. cam.

1. (*Introitus* 317, f° 21 v°). — Die XV mensis septembris, s. f. d. Tristanno de Belloforti, militi, qui debet servire d. n. Pape cum tribus lanceis, ipso incluso, ad racionem XXIIII fl. pro ipso et XVIII fl. pro qualibet lancea, pro quolibet mense, videlicet pro duobus mensibus, Symoneto magistro suo pro eo m. r., valent CXVII fl. cam. XXIIII sol.

à la solde de 24 fl. par mois pour sa lance, 18 fl. pour chacune des deux autres. En janvier 1377, il était encore à la solde de Grégoire XI.

2° *Pierre Fabre*[1], engagé le 15 septembre pour deux mois, avec une lance, à la solde de 18 fl. au mois.

3° *Balthasar de Caprasio*[2], et *Octavien de Bologne*, retenus, semble-t-il, au début de janvier avec 20 lances, durant 1 mois 1/2, à la solde de 540 fl. caméraux.

4° *Guichard IV de Comborn, seigneur de Treignac*[3], maître de l'hôtel de Grégoire XI, retenu, dès le 29 août, à son service avec 10 lances, dont 3 de chevalier; on le trouve encore dans les troupes pontificales le 31 décembre; il était à la tête de 7 lances vives et d'une lance morte.

(*Introitus* 345. fol. 73). — Die I^a mensis decembris, d. Tristanno de Belloforti, qui debet servire cum tribus lanceis, sua computata, LX fl.

(*Ibid.*, f° 90). — Die V mensis januarii, s. f. Tristanno de Belloforti, mil. retenti ad servicium d. Pape cum tribus lanceis, sua computata, XXXVII fl. XII sol.

Peut-être s'agit-il ici de Tristan de Beaufort, dit le bâtard de Beaufort, fils illégitime de Guillaume et par conséquent frère de Grégoire XI. Cf. Baluze, *Vitæ Paparum*, I, 832.

1. (*Introitus* 317, fol. 24). — Die XIV m. septembris, s.f. Johanni de Castanato, qui Petro Fabri debet servire cum una lancea, cum qua Petrus d. debet servire pro duobus mensibus, XXXVI fl., valent XXXV fl. cam. X sol.

Ce Pierre Fabre, gentilhomme limousin, était allié à la famille de Grégoire XI.

2. (*Introitus* 345, f°s 89 v°). — Die IV mensis januarii, s. f. Baltasar de Caprasio et Octaviano de Bononia, retentis ad servicium d. Pape cum XX lanceis trium equorum unius mensis cum dimidio V^c XL fl.

3. (*Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — Die XXIX mensis augusti, s. f. Guischardo de Combornio, mil., in deductione vadiorum suorum et X lancearum, cum quibus dicitur servire in d. recessu, CXX franc., valent CXXVIII fl. cam. XVI sol.

(*Introitus* 317, f°s 25 v°). — Die XVI mensis septembris, s. f. d. Guischardo de Combornio, d. de Traynhaco, pro decem lanceis cum quibus debet servire d. Pape in recessu, videlicet ipso et aliis duobus militibus pro XXIIII fl., et VII vivis, et una mortua pro XVIII fl. pro mense, comput. videlicet pro II mensibus, ascendunt III^c XXXII fl. flor. de quibus habuerunt CXX f., et sic restabant, qui fuerunt sibi soluti III^c III fl. cam. XII sol.

(*Introitus* 345, f° 73). — Die II mensis decembris, s. f. d. de Trenhaco de-

5° *Gavard de Dourne*[1], damoiseau liégeois, retenu le 14 septembre avec 2 lances, moyennant une solde de 108 fl. 4 sous.

6° *Jean-Ferdinand de Heredia, châtelain d'Emposte*[2], qui servit dès le 15 septembre avec 20 lances, dont 11 de chevalier. Son engagement conclu pour deux mois et s'élevant à une solde de 720 fl. caméraux, fut prolongé, car on le trouve encore à la fin du mois de décembre.

7° *Roux de Fers*[3] servait dès le 22 août avec 50 balestiers

benti servire in recessu et guerris cum x lanceis, sua inclusa et tres sunt militis, LVI fl.

(*Ibid.*, fol. 75). — Die v mensis decembris, s. f. d. de Trenhaco, mag. hospicii Pape, pro naulo aliquorum familiorum suorum, x fl. cam. VIII s.

(*Ibid.*, fol. 77). — Die XV mensis decembris, s. f. d. de Trenhaco, retento ad servicium d. Pape cum x lanceis, sua computata, de quarum sunt tres lancee militis, CVII fl. III sol.

(*Ibid.*, f° 79, v°). — Die XXII mensis decembris, s. f. Amelio Bonifacii et Bernardo de Berra, de Massilia, consiliariis d. Pape, in facto maris, super LIII fl. cam. XVI sol., facto computo cum d. de Trenhaco, qui est retentus ad servicium d.n. cum decem lanceis, CVIII fl. XXIIII sol.

(*Ibid.*, fol. 82). — Die XXXI mensis decembris, quos computavit solvisse et fecisse assignari apud Romam d. de Trenhaco, mag. hospicii d. Pape, retento ad ejus servicium cum decem lanceis, II^c XVI fl.

1. (*Introitus* 347, f° 24). — Die XIV mensis septembris, s. f. Gavardo de Dourne, domicello Leodonensis dioc., qui debet servire d. Pape cum duabus lanceis in d. recessu, de quibus debet computare Rome cum d. ep. Cataniensi, i. m. r., c franc., valent CVII fl. cam. III sol.

2. (*Ibid.*, f° 24 v°). — Die XIV mensis septembris, s. f. fratri Johanni Ferdinandi, castellani Emposte, ord. S. Johannis Hierosol., pro XX lanceis, cum quibus debit servire pro duobus mensibus, VII^c XX fl. flor., valent VII^c XX fl. cam.

(*Introitus* 315, f° 72 v°). — Die I mensis decembris, s. f. gentibus armigeris d. Castellani Emposte, admirati d. Pape, qui, ut asseritur, sunt XX lanceis, quarum sunt XI militis, debent servire D. n. in suis recessu et guerra III^c fl.

(*Ibid.*, f° 77). — Die XV mensis decembris, s. f. gentibus armigeris, etc., II^c XIII fl. VIII sol.

(*Ibid.*, f° 80). — Die XXIII mensis decembris, s. f. gentibus armigeris,... etc., II^c LXVII fl. XXIIII sol.

3. (*Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — Die XXII mensis augusti, s. f. Rupho de Fers, qui debet servire cum L balisteriis, in deductione stipendiorum suorum, III^c franc., valent III^c XCII fl. cam. XXIIII sol.

ou arbalestriers et trois lances; son service devait durer deux mois. Chaque arbalestrier recevait 12 fl. de Florence par mois, chaque lance 18 fl. L'engagement partait du 8 septembre.

8° *Raoul de Letranges, chancelier du royaume de Naples*[1], entra au service du Pape le 16 septembre 1376, pour deux mois, avec une lance à la solde de 17 fl. 5 sols.

9° *Le marquis de Malaspina*[2] était, le 24 octobre, au service de Grégoire XI, à la solde de 300 fl.

(*Introitus* 347, f° 32 v°). — Die II mensis octobris s. f. Andree de Pergamo, nomine Ruffi de Ferro, capitaneo L balisteriorum, et trium lancearum, pro duobus mensibus, ad racionem XII fl. de Florencia pro quolibet balisterio, et XVIII fl. Florencie, pro qualibet lancea, in quolibet mense, ascendunt M IIII^c VIII fl. Florencie.

— Item, pro naulo d. Ruffi, LX fl. Florencie, in summa M IIII^c LX VIII fl. Fl., de quibus habuerat d. Ruffus a camera IIII^c fl. Florencie, quibus deductis restabant, qui fuerunt soluti dicto Andrea pro i. m. p., IX^c LXVIII fl. Florencie IX^c LXVIII fl. camere.

(*Introitus* 345, f° 66 v°). — Die X mensis novembris, s. f. Ruffo de Ferris, debenti servire d. Pape in suis recessu et guerris et recepto die VIII m. septembris, ut asseritur, cum tribus lanceis, ad racionem XVIII fl. pro lancea in mense, et cum L balistariis, equitibus, ad racionem XII fl. pro quolibet in mense, deductis de stipendiis, II^c 1 cam.

(*Ibid.*, f° 70 v°). — Die I mensis decembris, s. f. Ruffo de Ferris, debenti servire d. Pape in suo recessu, et incepto die VIII mensis septembris, cum tribus lanceis III^c XXI fl. XII sol.

(*Ibid.*, fol. 75 v°). — Die V mensis decembris, Ruffo de Ferris, debenti servire cum tribus lanceis, et L balistarum equitibus, CXL fl. cam.

(*Ibid.*, f° 78 v°). — Die XIX mensis decembris, Ruffo de Ferris, retenti ad serviendum cum tribus lanceis, et L balistarum equitibus, L fl. cam.

(*Ibid.*, f° 83). — Die ultima mensis decembris, quos computavit et asseruit fuisse apud Romam, per Christophorum Nicolai, ejus socium, die XVII d. mensis Ruffo de Ferris retento,... etc., VI^c LIII flor.

1. (*Introitus* 347, f° 25 v°). — Die XVI mensis septembris, s. f. Radulpho de Lestrangiis, pro una lancea cum qua debet servire in d. recessu, pro duobus mensibus, XXXVI fl. Florentie, valent XXXV fl. X sol.

(*Introitus* 345, fol. 66). — Die III mensis novembris, s. f. Radulpho de Lestrangiis, debenti servire D. nostro in ejus recessu, cum una lancea, in libro monstrarum nominando, pro qua in Avinione fuit eidem satisfactum, ut asseritur, pro mensibus septembris et octobris, X fl. cam.

2. (*Ibid.*, f° 62). — Die XXIII mensis octobris, s. f. d. marchioni Malaspina, deducendo de suis stipendiis, III^c fl.

10° *Guy de Pesteil, seigneur de Merle et de Merens*[1], faisait, dès le 2 septembre partie des troupes papales avec 10 lances vives et 1 lance morte, pour 2 mois, avec une solde de lance 408 fl. de Florence, qui lui furent payés dès le 17 septembre. Au mois de décembre, il reçut un complément de solde de 204 fl.

11° *Guy de Prohins*, sénéchal de Beaucaire[2], engagé dès le 1er septembre; le 10 septembre on lui comptait, pour 9 lances

1. (*Introitus* 347, f° 16 v°). — Die II mensis septembris, s. f. d. Guidoni de Pestello, militi, qui debet servire cum decem lanceis in d. recessu, i. m. r., CXXVIII fl. cam. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 26). — Die XVII mensis septembris, s. f. d. Guidoni de Pestello, mil., qui debet servire d. Pape in Roma cum decem lanceis vivis et una mortua, pro duobus mensibus, ascendunt IIIc VIII fl. flor., deductis CXX franc. supra receptis, restat IIc LXXII fl. cam. III sol.

(*Ibid.*, f° 67). — Die X mensis novembris, s. f. d. Guidoni de Pestello, debenti servire cum X lanceis, LXIIII fl. VIII sol.

(*Introitus* 345, f° 73). — Die II mensis decembris, s. f. d. Guidoni de Pestello, qui debet servire cum X lanceis, una est militis, XLIIII flor.

(*Ibid.*, f° 77). — Die XV mensis decembris, s. f. d. Guidoni de Pestello, retento cum decem lanceis, sua computata, CVII fl. III sol.

(*Ibid.*, f° 79 v°). — Die XXII mensis decembris, s. f. d. Guidoni de Pestello, retento cum decem lanceis, sua computata, XCVI fl. XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 83). — Die XXXI mensis decembris, s. f. d. Guidoni de Pestello, retento cum decem lanceis, sua computata IIc III fl.

2. (*Introitus* 347, f° 16). — Die Ia mensis septembris, s. f. d. Guidoni de Prahuinis, mil., qui debet servire cum decem lanceis in d. recessu d. Pape ad partes Italie, Johanne Torondi, scutifero d. Guillelmi fratris sui, pro i. m. r., CXXVIII fl. XVI sol.

(*Ibid.*, f° 19 v°). — Die X mensis septembris, s. f. d. Guidoni de Prahinis, mil., Ruthenensis dioc., pro IX lanceis, quia pro sua habebit provisionem pro duobus mensibus, pro quibus debet habere IIIIc XXIIII fl.; — Item, pro una lancea mortua, pro duobus mensibus XXXVI fl. de Florentia, de quibus habuit CXX franc., valent CXXX fl. flor. XXV sol. — Nunc vero pro complemento s. f., Johanne de Torondo p. i. m. r., IIc XXV fl. V sol.

(*Ibid.*, fol. 23 v°). — Die XIII mensis septembris, s. f. Guidoni de Prahinis, mil., qui debet servire cum certis lanceis, qui recepit pro se ipso, quolibet mense C fl. fl. VI sol. pro duobus mensibus, CXCI fl. XII s.

(*Introitus* 345, f° 82 v°). — Die XXXI mensis decembris, s. f. Guidoni de Prahinis, deducendo de stipendiis X lancearum, IIIc fl.

(*Ibid.*, f° 93). — Die XXII mensis januarii, s. f. Guidoni de Prohinis, CXCV fl. XLII s. VI den.

(la sienne non comprise), retenues pour 2 mois, 420 fl., et pour une lance morte, devant servir durant le même laps de temps, 36 fl. de Florence. Son service fut prolongé jusqu'à la fin de janvier 1377.

12° *Jean de Sabran, seigneur d'Ausoins*[1], était, dès le 22 août, attaché à l'armée avec 5 lances vives et 1 1/2 lance morte, pour 2 mois; il figurait encore dans l'armée pontificale au mois de janvier 1377.

13° *Raimond de Turenne*[2]. Son contingent dans le retour fut

1. (*Introitus* 344, f° 180). — Die XXII mensis augusti, s. f. Johanni de Salvanno, domino de Ansoyne, qui debet servire cum V lanceis in recessu, in deductione stipendiorum, LXXV fl. XX sol.

(*Introitus* 345, f° 80). — Die XXIII mensis decembris, s. f. Johanni de Sabano, d. de Ansuys, retento ad servicium d. Pape cum quinque lanceis, sua computata, XCIX fl. cam.

(*Ibid.*, f° 90). — Die V mensis januarii, s. f. Johanni de Ansins, d. de Sabrano, cum V lanceis, XLII fl. XXIIII sol.

2 (*Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — D. Remundo de Turena, mil., in deductione stipendiorum sibi promissorum pro CXX lanceis, quas dicitur habere pro recessu d. Pape, II^m fl. flor = MIX^c LXIIII fl. VIII sol.

(*Introitus* 347, f° 21 v°). — Die XII mensis septembris, s. f. d. Remundo de Turena, mil., pro VI^XX viris et XII lanceis mortuis, computata una pro milite et XI pro scutiferis, ascendunt mortue pro II mensibus III^c XLIIII flor., et summa universalis pro d. lanceis et sua provisione ascendit V^m VIII^c XCVI fl., et sic sunt in summa VI^m IV^c XL fl., de qua summa mandantur deduci V^c fl. de summa II^m flor. nuper sibi traditorum, quibus deductis, restabant V^m VIII^c XL fl. cam. — Item, eidem, qui ex certis causis sibi debebantur eidem deducendi, II^c fl. cam.

(*Ibid.*, f° 30). — Die XXII mensis septembris, s. f. d. Remundo de Turena, pro VI quintalibus biscocti, XX fl. cam. XVI sol.

(*Introitus* 345, f° 73 v°). — Die II mensis decembris, s. f. d. Remundo de Turena, qui debet servire in recessu cum CXXXII lanceis, quarum XIIII sunt militis, ut dicitur, de quibus lanceis recesserunt V die XV m. novembris, silicet d. Arnoldus Rigaudi cum III^or, qui fuit missus ad cardinalem Gebennensem, MIII^c LXXXXII fl. XXIIII sol.

(*Ibid.*, f° 76 v°). — Die XIII mensis decembris, s. f. Remundo de Turenna, recepto et retento ad servicium cum CXXXII lanceis, quarum XIIII sunt militis, de quibus, etc., MLXXI fl. XII sol.

(*Ibid.*, f° 80 v°). — Die XXII mensis decembris, s. f. Nicolao Fracia, magistro hospiciii d. Remundi de Turenna, pro Arnoldo Isarni et pro d. Ricardo de Werst, mil., qui serviunt d. n. cum d. Remundo, et computantur cum sua lancea XLII fl.

considérable. Il servait avec 120 lances vives, dont 13 de chevaliers. Le 5 novembre, 5 lances le quittèrent pour aller rejoindre le cardinal de Genève. En plus de ces 120 lances, il avait sous ses ordres 12 lances mortes dont 1 de chevalier et et 11 d'écuyer. Leur solde pour deux mois s'élevait à 449 fl. La solde totale des 120 lances montait à 5,896 fl. Son service dura jusqu'en janvier 1377, et il reçut en tout 11,230 fl. 16 sous.

14° *Louis de Vians*[1], écuyer du Pape, engagé dès le 18 septembre avec trois lances, à la solde mensuelle de 18 fl. pour chaque lance; il servait encore le 22 décembre.

15° *Antonio Visconti*[2], d'une branche des Visconti de Milan, détachée de la souche avec Umberto, fils de Ruggiero, bisaïeul de Galéas et de Bernabo, servait dès le mois d'août avec cinq

(*Ibid.*, f° 28 v°). — Die XXXI mensis decembris, quos computavit d. Remundus de Turenna, deducendi de provisione sua et stipendiis gentium armorum, d. Guidone Malafaida, mil., apud Romam existenti, recepienti, v^m III^c XX fl.

(*Introitus* 345, f° 62). — Die XXIII mensis octobris, s. f. d. Rem. de Turena, deducendo de stipendiis XII lancearum de quibus erat unus miles, sibi concessarum die I^e mensis septembris, ultimi preteritis ultra alias centum viginti, sed pro XII nihil recepit, III^c fl. cam.

1. *Introitus* 347, f° 19 v°). — Die X mensis septembris, s. f. Ludovico de Vians, scutifero d. Pape, pro tribus lanceis cum quibus debet servire in recessu, ad racionem pro qualibet in mense XVIII fl. Florencie, videlicet pro duobus mensibus, CVIII fl. flor., valent CVI fl. cam. II sol.

(F° 21 v°). — Die XII mensis septembris, s. f. Ludovico de Vians, stependario 3 lancearum ad duos menses, ad rationem XVIII fl. in mense pro qualibet X fl. VIII s.

(Fol. 92 v°). — Die I mensis decembris, Ludovico de Vians, debenti servire in guerris CVII fl. III sol.

(*Introitus* 345, f° 19 v°). — Die XXII mensis decembris, s. f. Ludovico de Vians et Johanni de Sabrano, retentis ad servicium in suis recessu et guerra, quos medio eorum juramento asseruerunt solvisse pro naulo duarum barcarum, que portaverant eos cum gentibus et rebus suis, scilicet una usque Januam, et alia a Janua usque Cornetum, LXX fl. cam.

2. (*Instrumenta miscellanea*, 1376, août). — Die XVI, s. f. Anthonio de Vicecomitibus, de Mediolano, qui debet servire cum certis gentibus in recessu, LXXXV fl. cam. XX sol.

(*Introitus* 347, f° 21 v°). — Die XV mensis septembris, s. f. Anthonio de Vicecomitibus, de Mediolano, qui debet servire cum V lanceis vivis et

lances vives et une lance morte : une des lances vives était de chevalier et était soldée 24 fl. par mois; les autres 17 fl. Le 19 décembre on le trouve encore dans l'armée pontificale.

Nous arrivons ainsi à un total de 229 lances, auxquelles il convient d'ajouter les arbalestriers de Roux de Fers, et tout un service sur lequel nous n'avons pas de renseignements, celui des bombardes[1].

L. *Dépenses totales.* — Pour faire face aux frais considérables que nécessitait le transport des services, la location de galères, l'entretien de troupes, il importait que la Cour pontificale eût à sa disposition des sommes importantes[2].

I mortua, ad racionem XVIII fl. de Florencia, pro qualibet in mense et pro milite XXIIII, ascendunt II^c^X fl., de quibus habuit C fl. com., CXXIIII fl. cam. VIII sol.

(*Introitus* 345, f° 74). — Die II mensis decembris, s. f. Anthonio de Vicecomitibus, mil., debenti servire cum quinque lanceis, quarum una est militis, LV fl. cam.

(*Ibid.*, fol. 79). — Die XIX mensis decembris, s. f. Antonio de Vicecomitibus, militi,... etc., LXIIII fl. VIII sol.

1. (*Introitus* 345, f° 82 v°). — Die XXXI mensis decembris, quos d. Anthonius Jacobi computavit solvisse de mandato d. thesaurarii, in eod. mense, magistro bombardarum, V fl. cam.

(*Introitus* 347, f° 27 v°). — Die XX mensis septembris, s. f. qui fuerunt missi per Geraldum Cavalerii, emptorem d. Pape, die XV hujus mensis, pro expensis in itinere faciendis, quos recepit d. episcopus Carpentoracensis, VIII^c^ LVII fl. III sol.

(*Ibid.*, fol. 87). — Die III mensis januarii, s. f. magistro Petro de Majoritis, magistro bombardarum, de dono speciali, V fl. X sol.

2. (*Introitus* 347, f° 26 v°). — Die XX mensis septembris, f. portati d. n. Pape de pecuniis sue camere apostolice apud Massiliam, pro suo recessu et negociis suis et ecclesie Romane expediendis, ductore et conductore d. thesaurario d. Pape cum sex saumeriis, pecunie que sequuntur : — et primo LXII^m^ franchis valent quolibet pro XXX sol. et fl. camere pro XXVIII comput., LXVI III^c^ XXVIII fl. cam. XVI sol.; — Item XXVII^m^ fl. arag., valent quolibet pro XX sol., et fl. camere ut supra, XIX^m^ II^c^ LXXXV fl. cam. XX sol.; — Item, in karlinis argenti novem cum dimidio pro uno floreno, camere III^m^ fl. cam., et sic est summa totalis LXXXVIII^m^ VII^c^ XIII fl. cam. VIII sol.

(*Ibid.*, fol. 28 v°). — Die XX mensis septembris, p. f. in expensis, quos d. Petrus Andree, camerarius d. cardinalis de Vernio, penes se retinuit de summa XXX^m^ flor. arag., per d. regem Navarre d. Pape mutuatorum, quos ipse portavit, et assignavit pro expensis, III^c^ XXX VIII fl. cam. XVI sol.

Le duc d'Anjou III avait prêté en septembre 60,000 fl. à Grégoire XI[1]. Le roi de Navarre lui en donna 30.000 en *mutuum*. Le Pape emporta une partie du trésor d'Avignon à Marseille; Gérard Cavalier et Jean La Verulha, préchantre de Lodève, l'y conduisirent avec six sommiers; sept hommes d'armes accompagnaient la caisse pontificale. Les payements étaient ordonnancés par l'évêque de Catane, vice-trésorier, qui, dès le début de décembre, c'est-à-dire probablement dès l'arrivée du Pape à Corneto, gagna Rome, où les quittances furent dès lors soldées[2].

(*Ibid.*, f° 35 v°). — Die II mensis octobris, s. f. d. Helie, episcopo Cataniensi, vicethesaurario d. Pape in partibus Italie deputato, IIIm CCCCL fl. cam., et MIIIc francos, valent Vm fl. cam.

(*Ibid.*, f° 36). — Die eadem, s. f. et assignati d. n. Pape, de pecuniis sue camere apostolice pro suo recessu ad partes Italie, IXm IIc L fl. cam.

(*Ibid.*, f° 39). — Die ead., s. f. Geraldo Cavalieri, emptori d. thesaurarii d. Pape, pro expensis VII brigandorum, qui conduxerunt saumerios portantes pecunias d. Pape apud Massiliam in d. recessu, ac expensis saumateriorum et fardellis exonerandis, i. m. r., X fl. II sol.

(*Ibid.*, f° 45 v°). — Die ultima mensis octobris, s. f. d. Johanni Laverulha, precentori Lodevensi, pro expensis per ipsum et Geraldum Cavalieri factis, pro VI saumeriis qui portaverunt Massilie pecunias d. Pape, ac equis et nunciis ac aliis ad hoc necessariis, CXIIII fl. cam. VIII s. III d.

1. L. Mirot, *Les Rapports financiers de Grégoire XI et du duc d'Anjou*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, XVII (1897), 113-144.

2. Les sommes indiquées ci-dessous ne sont certainement qu'approximatives, certains comptes ayant pu nous échapper, et nous n'avons pas la prétention de donner des chiffres qu'on ne puisse discuter.

Le total des sommes emportées pour le retour, paraît s'élever à 88.711 fl. 8 sous. Les sommes données à l'évêque de Catane et au Pape durent être prises dans cet actif.

A combien, d'autre part, montèrent les dépenses (A)? Il est impossible, à

(A) Pour établir ces dépenses, nous avons fait le relevé total de tous les payements inscrits aux registres et pour la destination desquels il n'y avait aucun doute possible. Aussi peut-être les chiffres donnés sont-ils inférieurs à la somme véritable. Nous avons ramené en outre toutes les monnaies à leur valeur en florin caméral d'après les bases suivantes, tirées des évaluations mêmes de la Chambre apostolique pour 1376 :

Le florin caméral est évalué à	28	sous caméraux.
Le florin d'Allemagne ou du Rhin	27	— —
Le florin d'Aragon	20	— —
Le florin commun ou courant	24	— —
Le florin de Florence (le 15 sept. il vaut 28 sous, mais généralement)	27	sous 6 den.
Le florin de Hongrie	27	— —

II

ITINÉRAIRE

Les renseignements les plus précieux sur l'itinéraire de Grégoire XI sont fournis par son chapelain Pierre Ameilhe[1], de Brenac, qui a laissé une très curieuse relation versifiée de ce voyage. Long, souvent confus, très obscur, trop recherché, le poème d'Ameilhe n'en a pas moins une grande valeur pour l'abondance des détails, leur exactitude et aussi, à certain point de

défaut du grand registre des comptes, d'en faire un relevé exact : on ne peut avoir qu'un chiffre global pour chaque mois, et fixer ainsi approximativement la somme totale des frais généraux. Ces dépenses s'étendent de juin 1376 à juillet 1377, date des derniers payements.

Dépenses de :	juin à août 1376	25.931 fl.	27 lb.	115	sous
	septembre —	18.517 —		698	—
	octobre —	7.663 —		1	—
	novembre —	29.152 —	11 lb.	15	—
	décembre —	21.089 —		177	—
	janvier 1377	5.500 —		171	—
	février —	2.693 —		52	—
	mars —	1.688 —		96	—
	avril —	902 —		31	—
	juillet —	58 —		20	—
	Total :	113.523 fl.,	38 lb.,	1.376	sous.

Ce qui donne un total de 113.523 fl. 38 lb. 1.376 sous, plus une certaine quantité de deniers. Dans cette somme ne sont pas compris les travaux exécutés à Rome. — Les frais de flotte et de troupes y entrent respectivement pour 11.638 fl. 15 sous 17 den., et 19.010 fl. 3 sous 6 deniers.

1. Ce personnage, évêque de Sinigaglia en 1376, devint archevêque d'Otrante en 1382, de Tarente en 1386, patriarche de Grado, puis d'Alexandrie. Il mourut en 1401.

Le ducat et florin de Gênes	27 sous 10 deniers.
Le florin de la reine	24 —
Le franc	30 —

Le karlin = 9 karlins 1/2 valent 1 florin caméral, d'où le karlin vaut 3 sous et une fraction.
La livre sterling = 3 sous de cette monnaie valent 1 florin. 1000 fl. valent 150 livres sterlings.

Le florin caméral était dans le rapport suivant avec le marc :

1 marc d'or fin = 63 fl. = 1 marc d'argent 5 fl. (ou 7 florins courentes).

Voir sur la valeur relative des monnaies entre elles : Maurice Prou, *Recueil de documents relatifs à l'histoire monétaire*, dans la *Revue de Numismatique*, 1897, p. 175 à 181, et pour la valeur comparative de l'argent, le P. Ehrle, *Historia Bibliotheca romanorum pontificum*, II, p. 185.

vue, la partialité du personnage[1], L'auteur cependant n'accompagna pas partout Grégoire XI : aussi est-il heureusement complété par les comptes, et par les quelques bulles datées du voyage.

Ce fut le 13 septembre 1376[2] que Grégoire XI, au milieu du désespoir de sa Cour, des regrets des habitants, et malgré, dit-on, les supplications de son père et de ses proches, malgré les auspices contraires[3], partit d'Avignon. Il s'embarqua sur le Rhône au pied du rocher des Doms, quittant la ville, hier encore si glorieuse, et « désormais méprisée et accablée, couverte de poussière et de cendres[4] ».

La flotte pontificale suivit tout d'abord le cours du Rhône. Le 13 au soir, après avoir laissé le fleuve pour remonter la Durance, l'on arriva à Noves[5]. Le second jour du voyage (dimanche 14[6]), on y demeura ; la foule accourait de toutes parts pour voir le pontife, et tous pleuraient et gémissaient de son départ[7]. Le lundi, on repartit et bientôt on arriva à un endroit

1. Le poème a été publié par Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, III, 2e partie, col. 690 à 712, et par Ciaconnius, *Vitæ Pontificum romanorum*, II, 576-585.—Chaque fois que nous aurons à citer l'*Itinéraire* d'Ameilhe, nous renverrons à la col. de l'édition de Muratori, sans indiquer le tome.

2. Le départ fut d'abord arrêté au 8 septembre. Le 27 août, on croyait encore que le Pape partirait au jour fixé (Relation de Jean de Sienne, *Siena, Archivio di Stato, Lettere del Concistorio*, reg. XIII, n° 8). — M. Perrens (*Histoire de Florence*, V, 140) place le départ au 8 septembre, malgré la date mise en tête du poème de Pierre Amielhe (Muratori, col. 690).

3. Baluze, *Vitæ Paparum*, I, col. 153.

4. Muratori, col. 690. Sur les dernières tentatives des parents de Grégoire au moment du départ, il est curieux de rapporter la très intéressante dépêche envoyée par Jean de Sienne à ses concitoyens : « Et nihilhominus Maza Ramaglanti asserit Pisis esse claras litteras quomodo pater, frater et nepotes et consortes Pape, induti nigro, omnes iverunt ad eum cum ploratu maximo, nec accederet versus Ytaliam, et quod in suprasedere aliquantulum deliberavit, istud tamen non creditur, ymo truffatile reputatur, considerata preparatione ordinata navilium et hac publicatione per orbem. Florencie, xv septembris » (*Siena, Archivio di Stato, Lettere del Concistorio*, XIII, n° 10).

5. Datum Novis, XVIII kalendas octobris (Reg. Vat. 288, f° 313); datum Novis, XVII kalendas octobris (*Ibid.*, f° 113 v°). — *Noves*, Bouches-du-Rhône, c^on de Château-Renard.

6. Muratori, col. 691, A-B.

7. Id., col. 691, C.

encaissé, bordé de rochers : « Que ne ferment-ils la route! » dit le poète. On s'arrêta ensuite à Orgon. Le peuple s'était porté au-devant du Pape[1]; des musiciens jouaient, des chanteurs se faisaient entendre. La Cour s'y reposa deux jours[2]; des officiers et des serviteurs avaient, avant l'arrivée du cortège, préparé les chambres et les appartements[3]. Le mercredi 17 septembre, on quitta cette terre fertile et ombragée d'oliviers, pour arriver bientôt à Salon[4].

Depuis Orgon, on avait abandonné la Durance, et le trajet s'accomplissait par voie de terre. La route était longue; mais l'arrivée en fit oublier la dureté. La foule attendait Grégoire : c'est au milieu des acclamations du peuple qu'il entra dans la ville et, parmi les rues encourtinées, qu'il se rendit au palais où il séjourna deux jours[5]. Le vendredi 19 septembre, dès le matin, on partit par une route montagneuse et, à dos de mulet, on se trouva vers midi à Tretz[6]. Après un court arrêt, le voyage fut repris, et le soir on entra au couvent de Saint-Maximin[7]. Le samedi, dès le matin, le Pape célébra la messe à l'autel de Sainte-Marie-Magdeleine; le déjeuner pris, Grégoire XI continua sa route et coucha à Auriol[8]. Il demeura trois jours dans cette nouvelle cité, « bâtie sur les montagnes

1. Datum apud Orgonem, XVII kalendas octobris, anno VI° (Reg. Vat. 288, f° 167). — *Orgon,* Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles.

2. Muratori, col. 691, C.

3. « Die II mensis octobris, f. computo cum Verano de Briude, fusterio d. Pape, de certis operibus factis fieri in diversis locis pro recessu d. Pape, et primum in Orgone pro IIII cameris et media costerie, IX sol.

4. Datum Sallonis, Arelatensis diocesis, XV kalendas octobris, anno VI (Reg. Vat., 288, f° 206 v°). — *Salon,* Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles.

5. Muratori, col. 692, A. Reg. Vat. 288, f° 118.

6. Muratori, col. 692, A. — *Tretz,* Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix.

7. Datum apud S^m Maximinum, XIII kalendas octobris, anno VI^c (Reg. Vat. 288, f° 311. — Muratori, col. 692, B. — Item in S. Maximino, pro XXII tabulis, pro qualibet IIII sol. = IIII lb. VIII s. — Item, pro III frachiciis duobus pannis ferri, et C clavis, XIII s. (*Introitus* 311, f° 190). — Le 30 septembre encore, on paye à un saumetier de l'abbé de Nice qui était allé à Saint-Maximin, 21 fl. — *Saint-Maximin,* Var, arr. de Brignies.

8. Muratori, col. 692, C. — *Auriol,* Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille. c^on de Roquevaire.

et les rochers ». Le 22 septembre enfin, il se disposa à gagner Marseille.

Depuis longtemps, on s'occupait de cette réception. Avant le 6 août, le Pape avait annoncé par son chambrier son intention de venir dans la ville et d'y séjourner durant toute la première semaine de septembre; il avait demandé qu'on le reçût dignement. Le conseil de la ville répondit en nommant douze prud'hommes pour s'occuper des préparatifs[1]. Le 26 juillet, Grégoire y envoya un de ses huissiers, Aymeri Motonier[2]; un clerc de la chambre apostolique, Pierre Girard, fut, dès le 12 septembre, chargé de s'occuper des logements[3].

Ce fut vers midi que le cortège pontifical entra dans la ville; les clercs et les moines de tous les couvents étaient venus au-devant de lui, en chantant des cantiques[4]. Le Pape descendit au couvent de Saint-Victor.

Le mercredi, c'est-à-dire le 21 septembre, il tint un consistoire; on ne put ni ne sut, au grand regret de l'évêque de Sinigaglia, empêcher Grégoire de poursuivre sa route. Il resta

1. « Idus augusti, consequtive vir providus Bernardus Martini nomine sui et aliorum sociorum suorum sindicorum hactenus universitatis proposuit quod vir reverendissimus in X° pater d. camerarius d. n. Pape nunciavit de mandato d. nostri Pape, quod ipse intendit sub Christi nomine ad hanc civitatem venire et esse per totam primam settimanan futuri mensis septembris causa feliciter proficisci cum d. cardinalibus et pluribus prelatis et viris magne excellencie, etc. » Marseille, *Arch. municipales, Délibérations,* années 1375-6.

2. Arch. Vat., *Introitus et exitus*, Reg. 311, f° 117 v°.

3. (*Introitus* 317, fol. 21 v°). — Die XII mensis septembris, s.f. d. Petro Girardi, clerico camere apostolice, qui mittitur Massilie pro hospiciis assignandis in recessu d. pape pro expensis suis faciendis, LI fl. XII sol.

4. Muratori, col. 692-693.

(*Introitus* 311, f° 190). — Item, in Massilia pro XLVIII tabulis pro faciendo meiavos in tinello, et in galea d. Pape, XVIII fb. V sol.; — Item pro V° mediis trabis ad faciendum scannam in tinello XXVI sol. VIII den.; — pro II° XXV clavis XXVI sol.; — pro VIII rostis XXXIII sol.; — Item, pro XXII tabulis pro uno lecto pro d. Papa III fb. VIII sol.

(*Introitus* 311, f° 193 v°). — On entreprit de nombreux travaux pour le séjour lui-même : 18 tables furent établies dans la salle à manger; on ouvragea 500 demi-poutres pour faire des bancs; on construisit un lit pour le pontife. Les seules dépenses faites par le collecteur d'Arles s'élevèrent à 2,057 fl. 3 sous.

cependant longtemps à Marseille. Les prépartifs furent achevés et toutes les dernières dispositions prises pour le voyage maritime qui allait commencer.

Enfin, le 2 octobre au soir[1], le départ eut lieu. « O triste journée! Jamais on ne vit tant de larmes, de pleurs, de gémissements. » Le Pape lui-même, quelque ferme que fût son dessein, ne put rester impassible au milieu d'une telle douleur. Il sentit tout le déchirement de quitter sa patrie pour courir aux luttes et peut-être à la mort. Il pleura et les larmes lui coulèrent le long des joues[2]. Mais il partit. Jusqu'alors, en terre de Provence, son voyage avait été adouci par l'empressement des populations accourues au-devant de lui; maintenant il allait affronter de terribles tempêtes, comme si Dieu lui-même s'opposait à ce qu'il poursuivit sa route.

Grégoire XI quitta le couvent de Saint-Victor et s'embarqua sur la galère d'Ancône. La traversée était entreprise au moment le plus dangereux, celui de l'équinoxe[3]. Les vents contraires étaient à redouter : ils furent terribles et suscitèrent d'épouvantables tempêtes. A peine la flotte eut-elle pris la mer, qu'elle fut arrêtée. Le 3 octobre au matin, on dut relâcher à Port-Miou[4]. Puis une brise très douce succédant à l'orage, on se remit en marche; on arriva le soir à Saint-Nazaire[5]; on passa la nuit à Ranzels[6]. « On y séjourna trois

1. Séjour à Marseille : 22 sept. (Reg. 288, f° 108); — 23 (*ibid.*, f° 99); — 25 (*ibid.*, f° 107); — 26 (*ibid.*, f° 102); — 27 (*ibid.*, f° 107); — 30 (*ibid.*, f° 111); — 1er oct. (*ibid.*, f° 91 v°). — « A die II mensis octobris, qua die dominus noster Papa recessit de Massilia » (*Introitus* 317, f° 11).

2. Muratori, III, col. 693. C-D.

3. Voir sur ce point Guillelmotti, *ouv. cité*.

4. *Port-Miou*, Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille, con de Cassis.

5. L'itinéraire de P. Ameilhe porte que le 1er soir on arriva « *in insula ante palacium Galiane* ». Un acte est ainsi daté : « *Datum in galea nostra ante Insulam Galiani.* » Il s'agit de l'île de Ratonneau. — C'est probablement à cette tempête qu'il faut attribuer le naufrage annoncé par Jean de Sienne le 21 oct. L'envoyé siennois rapporte que le Pape s'est arrêté à Gênes, « timens naufragium, quoniam una galeotta, ut scripsi, cum .L. de sua gente periit » (Siena, *Archivio di Stato, Lettere del Concistorio*, reg. XIII, n° 13).

6. En langage vulgaire, Ranzels ou Roncellis : « *Datum in portu de*

jours par suite de la tempête et la pluie. » On en partit le lundi 6 octobre, lorsque la mer fut calmée. Le vent du Nord soufflait toujours. L'amiral, le châtelain d'Emposte, fit lever l'ancre; on passa devant Toulon et le soir on mouilla à Reneston[1]. Une nouvelle tempête éclata pendant la nuit. Les matelots, les courtisans étaient épouvantés. Les marins faisaient des vœux; ceux d'Ancône imploraient saint Cyriaque[2]. Le calme revint enfin, et on se hâta d'arriver à un lieu nommé « Grimaldi[3] », et de coucher à Saint-Tropez. Le mercredi 8 octobre, on reprit la mer et, après être passé devant « Les Lions[4] », on dina à Antibes où le Pape s'arrêta et reçut les dons et les hommages de l'abbé de Saint-Honorat, tandis que les cardinaux de Narbonne et de Limoges étaient envoyés en avant[5]. Ce fut seulement le mercredi qu'il quitta Antibes; il passa devant Nice[6], et le jeudi soir arriva à Villefranche[7].

Ranzels, Toloniensis diocesis, nonas octobris » (Reg. Vat. 288, f° 169 v°). — Ce lieu doit probablement être identifié avec le fort du Bruse, à l'ouest de Toulon. V. Lenthéric, *La Provence Maritime*, 66 et 68.

1. Le 5 octobre, il est fait mention d'un lieudit « Portum Plumasse » peut-être la Plumasse, île se trouvant en avant de Toulon. Cf. Tavernier, *Carte géographique de la France*, carte 19. Le Pape y donna une indemnité à un nommé Foulque Basset, pour réparer certains dommages qui lui avaient été causés (*Introitus* 345, f° 60).

2. Muratori, col. 691, A, B et C. — « Item s. f. Henrico Coquilheti, Bernardo de Seriaco, Petro Folichardi et Angerio de Malausena cursoribus d. Pape, qui in fortuna maris se voverunt » (*Introitus* 317, f° 15 v°). — Voir p. 128, les dons faits par le Pape à l'occasion des tempêtes.

3. *Grimaud*, Var. arr. de Draguignan, ou mieux la baie de Grimaud.

4. Iles vers Fréjus: « *Datum in galea nostra in Gulfo ante Leones Forojuliensis diocesis*, VIII idus oct., anno VI » (Reg. Vat. 290, f° 512 v°).

5. Muratori, col. 691, D. — *Antibes*, Alpes-Maritimes, arr. de Grasse. — Les cardinaux étaient encore à Monaco quand le Pape se trouvait à Villefranche: « Die ultima mensis octobris, f. s. pro uno famulo misso apud Monachum, ad habendum nova de domino cardinali Narbonensi et aliis qui precesserant d. n. Papam, cum d. n. Papa fuerat in Portu Olivo prope Nicciam, III fl. » (*Introitus* 345, f° 63 v°). — *Villefranche*, Alpes-Maritimes, arr. de Nice.

6. Muratori, 691, E.

7. A Villefranche, le Pape descendit à terre et fit don de XVI fl. à un habitant, chez lequel il logea: « Die XIII m. octobris, s. f. Johanni Pel..., de eodem loco (Portu Olive), cujus domum in eod. portu D. n. certis diebus

La mer semblait tranquille. Aussi, dès le vendredi matin, repartit-on. Mais, à peine à la hauteur de Monaco, il fallut retourner en arrière et chercher un refuge dans le port que l'on venait de quitter. Beaucoup d'entre les courtisans se réjouissaient, croyant que ces obstacles incessants ébranleraient le dessein du Pape. On espérait qu'il retournerait à Avignon[1]. Mais il resta ferme dans sa volonté, et le mercredi 15[2], ordonna le départ. « Triste jour pour poursuivre sa route, que celui où la toiture de la chapelle du palais d'Avignon était la proie des flammes » ! Une nouvelle tempête, plus violente que les autres, précéda le départ de Villefranche. Les navires étaient ballottés, les voiles volaient aux vents, les cordages étaient brisés, l'ancre cédait, l'antenne était réduite en morceaux : tout semblait désespéré, les matelots n'avaient plus d'espoir, les bagages étaient engloutis, et une partie de la flotte dispersée se retrouva à Sainte-Marguerite[3]. Cependant le calme revint, le Pape partit de Villefranche et, le mercredi soir, arriva à Monaco. Il y demeura le jeudi et, le vendredi 17, aborda vers le soir à Savone. Le 18 octobre enfin, la flotte pontificale entra dans le port de Gênes[4].

Dès lors, Grégoire XI allait se trouver mêlé aux luttes de l'Italie. Il allait pouvoir compter ses alliés et se rendre compte combien son arrivée seule servait déjà aux intérêts de l'Église. Le duc de Brunswick l'attendait. Le comte de Vertus était

inhabitaverat, tam pro dono speciali sibi per dominum nostrum facto, quam pro loquerio certorum lectorum quos pro certis familiaribus ipsius d. n. dictus Johannes conduxerat XVI fl. XX sol. »

1. Muratori, 694, E, 695, A.

2. Le séjour à Villefranche est attesté le 9 oct. (Reg. Vat. 288, f° 81 v°); — le 12 (*ibid.*, 290, f° 468 v°); — le 13 (*ibid.*, f° 163 v°); — et le 14 (*ibid.*, f° 444 v°).

3. Muratori, 695, B-C. — *Datum in galea nostra prope Monachum, idus oct., anno* VI. (Reg. Vat. 290, f° 254 v°. Reg. 288, f° 93 v°).

4. Muratori, col. 695, E. D'après le *Diario d'anonymo* (p. 323), le Pape aurait été le 16 à Savone. — *Savone*, Italie, prov. de Gênes, circondario de Savone.

venu au-devant de lui. D'autres ambassadeurs se diposaient à arriver[1].

La politique allait dès lors se mêler à chacun des actes du Pape. Gênes lui avait toujours été favorable. Il essaya d'obtenir encore plus, et demanda à la ville de lui donner ouvertement son appui. Mais si la République lui avait offert une galère, si le doge avait mis un de ses palais à sa disposition[2], cependant Grégoire XI se heurta à un refus. Ses demandes portaient sur divers points : la délivrance du frère du feu roi de Chypre, — la formation d'une ligue avec la République, — obtenir un prêt de 200,000 florins, — une aide de 200 arbalestriers, — l'expulsion des Florentins du territoire gênois[3]. C'était trop exiger d'une puissance marchande, dont les intérêts matériels devaient mal s'accorder avec les rêves politiques de Grégoire; ses demandes furent repoussées.

Cependant, ces négociations, jointes à la crainte des tempêtes, le retinrent longtemps[4], et ce fut le 28 octobre seulement, après avoir célébré la fête de Saint-Simon et de Saint-Jude, que le Pape reprit son voyage. Le 29 au matin, on dut cependant, en présence des vents contraires, s'arrêter à Porto-Fino[5]. Le vendredi 31, vigile de la fête de la Toussaint, le Pape voulut partir, mais à peine eut-on fait vingt milles, qu'il fallut retourner en arrière : « Dieu lui montrait qu'on eût dû res-

1. *Siena, Archivio di Stato, Lettere del Concistorio*, reg. XIII, n° 34.

2. *Annales Genuenses*, Muratori, XVII, col. 1106.

3. Sur ces négociations du Pape et des Gênois, voir *Diario d'anonymo*, 323, et *Sozzomeno*, Muratori, XVI, col. 1100.

1. Sur ce séjour à Gênes et les très curieux détails sur la ville, Muratori, III, col. 696, C à E-697, A à C. Le Pape y arma chevalier Lucas Spinelli, à qui il fit don de 2 draps dorés et d'une demi-pièce d'étoffe couleur pêche et d'autres étoffes (*Introitus* 345, f° 63 v°); de même, il fit don d'une coupe et de diverses sommes à la femme d'un nommé Barthélemy de Gênes, dont l'enfant fut tenu sur les fonts baptismaux par Raymond de Turenne (*Ibid.*). — Le texte d'Ameilhe est obscur. Il dit que le 28 au soir, le Pape dormit dans la galère d'Ancône : était-elle au port ou en marche? Les comptes parlent du 29 comme départ : «Die XIX mensis octobris, d. Papa recessit de mane de Janua et applicuit isto die apud Portum Dalphinum » (*Introitus* 345, f° 63 v°).

5. *Porto-Fino*, Italie, prov. de Gênes, circondario de Chiavari.

pecter la solennité de ce jour. » Grégoire le comprit : à peine revenu a Porto-Fino, il se rendit à pied au couvent de San-Jeronimo[1] et y célébra la fête du 1er novembre.

Ce fut le 4 novembre seulement que l'on s'éloigna de Porto-Fino[2]. Après un court arrêt à Porto-Venere, le Pape arriva à Porto-Pisano, dans la soirée du 6 novembre, et le vendredi 7, rejoignit la première partie de la flotte à Livourne[3].

Il y trouva les députés des villes de Toscane, les ambassadeurs de Lucques, les principaux citoyens de Pise[4], qui étaient sinon rentrés dans l'alliance pontificale, tout au moins séparées presque entièrement de Florence.

Dès le 25 août, le conseil des anciens avait délibéré des honneurs qu'il convenait de rendre au Pape[5]. Pierre Gambacorta et huit ou dix citoyens devaient aller au-devant de lui : on ferait des cadeaux semblables à ceux préparés pour Urbain V. Le 27 août, on s'occupait des logements et des dons à présenter au Pape et à sa suite. On chargeait l'archevêque de Pise de faire

1. Muratori, col. 697, C-D-E. — Le 2 novembre, Grégoire XI paya 25 fl. 5 sous 6 den. au cellerier du monastère pour les dépenses (*Introitus* 345, f° 65). — Durant ce séjour à Porto-Fino, une querelle éclata entre les matelots aragonais et gênois, ces derniers eurent le dessous. L'affaire pouvait indisposer la République. Aussi Grégoire XI envoya-t-il rassurer le doge du peu d'importance de cet événement. — « Die III mensis novembris, quos d. Antonius Jacobi in Portu Dalphini die II mensis novembris duobus Januensibus qui portaverant de eodem portu ad Januam certas litteras d. Pape super commocione Aragonum III fl. cam. II sol. »

2. « Die martis, que fuit die III d. mensis novembris, d. Papa recessit de eod. portu » (*Introitus* 345, f° 66 v° — Sur le séjour à Porto-Venere, voir *Sozzomeno*. Muratori, XVI, col. 1100. — Le 5, le Pape était à Porto-Venere : « Datum in Portu Venere, Januensis diocesis, nonas novembris anno VI » (Reg. Vat. 290, f° 472). — *Porto-Venere*, Italie, province de Gênes, circondario de la Spezia.

3. « Die Veneris, que fuit dies VII mensis novembris, intravit Liornam, Pisani diocesis » (*Introitus* 345, f° 66).

4. Relation précitée de Giovanni Luca. — Autre du 29 oct., de Jean de Sienne : « Pisani et Lucenses parant se ad honorandum papam excessive » (*Siena*, *Archivio di Stato*, *Lettere del Concistorio*, XIII, n° 52).

5. Voir Vigo (*Archivio di Storia patria*, III (1880), p. 188-194) ; — Sardo, *Archivio Storico italiano*, 1re série, VI, partie 2, 191-192.

apprêter par des clercs des lits pour le Pape et les cardinaux, et tout ce qui concernait la chapelle du pontife. Les anciens s'occupaient aussi des présents : au Pape on offrirait 4 muids de vin (deux de Corse et deux de rouge), 4 génisses, 8 moutons, 50 paires de poulets, 50 livres de confitures, 10 sacs de pain blanc. Aux cardinaux, ainsi qu'au chambrier, au trésorier, au frère du Pape, à Otton de Brunswick : 2 muids de vin, 2 génisses, 4 moutons, 4 sacs de pain, 15 paires de poulets; aux capitaines de galères : 2 moutons, 2 sacs de pain. Enfin le 27 octobre, on se procurait un tapis pour l'étendre sous les pas du pontife, lors de son débarquement à Livourne.

Une partie de la Cour pontificale était arrivée avant Grégoire[1]. A peine à terre, le Pape fut entouré par les Pisans

1. Relation de Giovanni Luca. — Dans une autre relation du 6 novembre, Giovanni Bartholomei annonce que neuf cardinaux, montés sur douze galères avaient précédé le Pape à Livourne. *Siena, Archivio di Stato, Lettere del Concistorio*, XIII, n° 66. — Tous ces présents revinrent très cher à la ville de Pise, qui fut bientôt obligée de recourir à des emprunts pour couvrir ses dépenses, ainsi que le prouve l'acte suivant : — 1376, 22 novembre. — « Providerunt infrascripti sapientes viri super hiis a dominis ancianis Pisani populi electi et in majoris partis comune presencia constituti, proposito eis per Albisum dictum Pieri dominum Albisi priorem dictorum dominorum ancianorum quod, per adventum domini Pape ad partes Ytalie et ejus occasione tam armandis galeis quam aliis inseniis factis et expensis pro ejus statione in terra Liburne quam aliis dependentibus a predictis facte sunt a comuni Pisano expense non parve ac etiam Masciadis pisane comunis pro certo tempore de eorum stipendii et restat solvi, nec introitus Pisane comunis sufficient ad predicta et camera per pecuniam mutuata... et nonnullis civibus obligata ideo de viis et modis quibus haberi possit pecuniam comune pisanum indiget obligacionibus supradictis consulant deliberare procurent, partitu facto inter eos ad voces...

Quod domini anciani predicti sapientes in parvo.... de quibus et videbitur qui mature calculate videant et examinent quantam pecuniam ad presens indiget comune Pisanum ac de viis et modis provideant quibus habilius, honestius et commodius et cum minori gravamine civium haberi possit pecuniam supradictam et secundum quod per eos provisum et deliberatum fuerit execucioni mandetur » (*Pise, Archivio di Stato, Consiglio del Senato, provisioni dei Savi*, reg. 67, fol. 296). — M. Vigo a récemment publié, dans le *Miscellanea Livornese* (mars 1897, fasc. II), un certain nombre de textes curieux, relatifs aux préparatifs faits pour recevoir le Pape. La première de ces délibérations du 25 août était relative aux envoyés que

venus, protestant de leur fidélité et lui offrant leurs présents : « Prenez garde, dit le poète, que l'Église ne soit aveuglée par leurs discours trompeurs. S'ils se souvenaient de ce qu'elle a jadis fait pour eux, ne voudraient-ils pas aujourd'hui offrir des troupes pour combattre avec elle[1]?

Le Pape demeura à Livourne jusqu'au 14 novembre[2], y laissant trois cardinaux[3].

Le vendredi 14, la galère d'Ancône prit les devants et le samedi 15 arriva à Piombino[4]. Après une journée de repos, on se trouva le dimanche soir à Port' Ercole[5]. Cependant il ne paraît pas que la flotte entière se soit rendue à ce dernier port et Grégoire, qui avait abandonné la galère d'Ancône pour une galère aragonaise s'arrêta à Piombino[6]. Mais quand il en

Pise enverrait au devant du Pape. La seconde du 27 août est relative aux dons et présents qui seraient faits au Pape et à sa suite. Deux des anciens, Ofusus Falconis et Romerius Sardo, furent avec neuf autres citoyens chargés de s'en occuper. (Il importe de remarquer l'importance de ces textes, en les comparant à la chronique de Sardo, comme preuve de la scrupuleuse exactitude de cet auteur.) Enfin le 27 octobre, on désigna une nouvelle commission pour l'achat du tapis destiné au débarquement de Grégoire XI.

1. Muratori, col. 698 E, 699.

2. *Ibid.*, col. 699 E; — d'après Sardo (*Arch. Storico italiano*, 1re série, VI, partie II, 191-192, le départ de Livourne aurait eu lieu à 2 heures de la nuit. — La fin du séjour avait été attristée par la mort de Pierre de la Jugée, cardinal de Narbonne (Sardo, *our. cité*, p. 192).

3. *Cronica di Pisa*, Muratori, XV, p. 1071. — Les cardinaux seraient partis pour Rome seulement au début de décembre. — Les cardinaux avaient à Porto Pisano et à Livourne entamé, sous l'influence du cardinal de Bourges, des négociations avec Florence, afin que la République accordât libre passage dans ses terres. Le 10 novembre, Florence répondait que si elle eût été seule, elle n'aurait pas hésité à accéder à cette demande, mais qu'elle devait suivre ses alliés, elle refusait (Florence, *Archivio di Stato*, *Signori, Carteg. miscellanee*, XVII, f° 74, 10 nov. 1376). — La vérité est que Florence écrivit secrètement à Sienne, lui mandant avoir repoussé la demande des cardinaux, et invitant son alliée à saisir tous les clercs qui passeraient par son territoire (*Siena, Archivio di Stato, Lettere del Concistorio*, XIII, n° 82).

4. *Piombino*, Italie, province de Pise, circondario de Volterra.

5. Muratori, col. 699 E, 700 A. — *Port' Ercole*, Italie, province et circondario de Grosseto.

6. (*Introitus* 345, f° 70). — « Die ultima mensis novembris, quos Anthonius

voulut partir, une épouvantable tempête l'assaillit. Rejeté par le vent d'Est, il dut chercher un refuge à l'île d'Elbe, à Longone. Mais s'il échappa à la fureur des flots, si de l'île d'Elbe il put revenir à Piombino, il n'en fut pas de même du reste de la flotte qui subit de graves dommages. Les bagages, les objets précieux, une partie des livres furent engloutis[1], et une galère de Marseille que montait le cardinal d'Amiens sombra; le cardinal et les matelots purent s'échapper à grand'peine[2].

Le Pape demeura à Piombino jusqu'au 29 novembre[3], attendant pour reprendre la mer que la flotte fût réunie et que le beau temps fût revenu. Le jeudi 29 novembre, il partit, aborda au port de Santa Reparata près du Monte Argentario, et enfin, le vendredi 30, arriva à Orbetello[4].

computavit solvisse de mandato d. Pape de eod. mense in Plumbino duobus missis de eod. loco de mandato D. n. ad sciendum nova de d. camerario et aliis existentibus in galea d. n. Pape de Ancona, que precesserat d. n. et alia navigia, et erat in Portu Herculis prope Urbitellum. » — Ce texte semblerait indiquer que la galère d'Ancône serait partie en avant de Piombino à Port' Ercole, tandis que toute la flotte restait avec le Pape. — Quand le Pape quitta-t-il Piombino? Fut-ce le samedi? Le fait semblerait probable, car un acte est daté de Longone le 15 nov. : « Datum in portu de Longone, Massanensis diocesis, XVII kal. dec. anno VI » (Arch. Vat., 290, f° 470 v°); il est vrai qu'un autre acte est daté de Livourne et du même jour (Reg. 288, f° 121).

1. Muratori, col. 700, D-E- col. 701, A à E.

2. Voir plus haut, p. 137. Le naufrage eut lieu avant le 18 nov., date à laquelle le cardinal demandait un sauf-conduit à Sienne (*Siena, Archivio di Stato, Lettere del Concistorio*, XIII, n° 81). — Sardo, *our. cité*, p. 192. Le *Diario d'anonymo* fixe la tempête au 21 (p. 325). Une chronique pisane la place dans la nuit du 17 au 18 novembre. Daprès Sozzomeno (*our. cité*, 1100) une galère napolitaine aurait été engloutie par les flots

3. Le Pape était dès le 18 nov. à Piombino, où des actes sont expédiés jusqu'au 26 nov. (Reg. Vat., 288, f° 291 v° — 410 v° — 110 v° — 92 — 98). — Le 25 novembre, il arrivait aux syndics et consuls de ville d'Avignon, les remerciait d'une lettre qu'ils lui avaient adressée et leur apprenait la mort du cardinal de Narbonne, le naufrage du cardinal d'Amiens; il annonçait son intention de partir à Corneto, dès que le temps le lui permettrait, et de là, accompagné de ses fidèles, gagner la Ville Éternelle par voie de terre (Avignon, *Arch. munic.*, n° 36, boîte 4).

4. Muratori, col. D-E- 702, A-B. Il y séjourna le 30 nov., les 1er, 2, 3 déc. (Reg. Vat. 288, f° 563 v° — 105 v° — 170 v° — 111 v°).

Le comte de Nola, le comte Aldobrandini da Santa Fiore, Ranuccio Farnese l'y attendaient. Ce fut pour tous une véritable fête que de retrouver la flotte sauve des tempêtes. On se couronna de lauriers : sur le promotoire, l'évêque de Montefiascone alluma un grand feu, pour annoncer à Rome et à la Toscane l'arrivée du pontife. Grégoire resta à Orbetello jusqu'au mardi 3 décembre; puis, à pied, gagna Port' Ercole[1] ; le jeudi 5, il reprit la mer pour arriver le vendredi 6 au rivage de Corneto.

Il entrait véritablement dans ses États. Il pouvait considérer son voyage comme terminé, et comptait gagner Rome en traversant les terres du Patrimoine. Aussi licencia-t-il tous ses vaisseaux, sauf ceux de Marseille et d'Ancône. Déjà, à Orbetello, Otton de Brunswick et les galères de la reine Jeanne étaient repartis pour Naples.

A son arrivée sur le rivage de Corneto, le peuple entier s'était porté au-devant de lui ; l'armée attendait sur le rivage. On lui remit les clefs de la ville. On criait : « Vivat Pax! » On implorait la miséricorde du pontife[2].

Grégoire XI resta cinq semaines à Corneto, alors qu'il pensait y demeurer seulement deux ou trois jours[3].

1. Muratori, col. 702, C-D. — *Orbetello*, Italie, prov. et circondario de Grosseto. — *Corneto*, Italie, prov. de Rome, circondario de Civita-Vecchia.

2. Muratori, col. 702, E.

3. Telle était du moins la réponse que le 11 septembre, il avait faite à un ambassadeur de la ville. — Sa présence est attestée à Corneto le 6 décembre : « Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis nobili viro Ludovico de Vitellensi et universitati vestre Corneti, Tuscanensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Dilectum filium Ambrosium de Corneto, ambaxiatorem vestrum, harum latorem, benigne recepimus, et ea que nobis ex parte vestra exposuit ac petiit, attente audivimus, et prout decenter potuimus, exaudivimus graciose, prout in responsionibus nostris contentis, in fine cujuslibet capituli sue ambaxiate, et inclusis presentibus plenius continetur, et quia sumus in procinctu recedendi de Avinione, ut idem Ambrosius vidit, litterae apostolicas super gratiis hujusmodi per nos concessis expediri et per eundem Ambrosium portari minime potuerunt, sed expedientur in Urbe, ad quarum expedicionem sollicitam aliquem vestrum nuncium transmittitis. Vos autem sicut filii fideles et subjecti nostri ac

Il espérait pouvoir revenir de Corneto à Rome par voie de terre, et attendit avant de se décider à reprendre la mer, que les travaux entrepris à Rome pour son arrivée fussent achevés et que les conditions de son entrée dans la ville fussent réglées.

Ce fut seulement le 21 décembre que les cardinaux de Porto, d'Ostie et de Sainte-Sabine signèrent avec les Romains un acte que transférait au Pape la suzeraineté accordée en 1371 à Pierre de Beaufort, lui donnait la garde des ponts, portes et forteresses du Trastevère, réglait les conditions de solde et de payement des exécuteurs de justice, et le serment que ces derniers devraient prêter à Grégoire XI[1]. Pendant ce temps, le pontife s'attardait à Corneto, isolé avec sa Cour dans le château à demi délabré et où de nombreux travaux durent être entrepris pour le rendre habitable[2]. Il y passa les fêtes

Romane ecclesie confortationis habentes spiritum, in fidelitate dicte ecclesie manentes constanter, et ejus hostibus, Deo dante, comprimendis, viriliter resistatis et aliqua necessaria non tamen sumptuosa desponatis pro nobis et nostra curia, pro duobus vel tribus diebus requiescere intendimus in Corneto. Datum Avinione, III idus septembris, pontificatus nostri anno VI » (Corneto, Archivo communale, Reg. Margharita, f° 163 v°). (*Introitus* 345, f° 74 v°); 8 déc. (Rev. Vat. 288, f° 211; 9 (*ibid.*, f° 212), 11 (Reg. Vat., 290, f° 198 r°), 20 (Reg. Vat. 288, f° 165), 21 *ibid.*, f° 102); 26 (*ibid.*, f° 212), 27 (*ibid.*, f° 211); 4 janvier (*ibid.*, f° 92); 13 janvier (*Introitus* 345, f° 92).

1. Theiner, II, 590, n° 606.

2. Peut-être est-ce à ce moment qu'on construisit la porte donnant accès de la ville du côté de Santa Maria in Castello, et présentant tous les caractères d'une construction de la fin du XIVe siècle?

(*Introitus* 345, f° 76 v°). — Die XVI mensis decembris, s. f. Verano Briode, fusterio d. Pape, pro certis reparacionibus in palacio apostolico, apud Cornetum faciendis XXXII fl. IIII sol.

(*Ibid.*, f° 77 v°). — Die XVI mensis decembris, s. f. cum magistro Veranus Briode, fusterius d. n. Pape computasset expendisse in certis reparacionibus factis per eum et factis fieri in Corneto in palacio d. n., prout continetur in magno libro, CI fl. XIX den. monete currentis in Corneto, de qua summa, ut supra patet, receperat sexaginta francos, fuerunt ipsa die soluti XLIIII fl. cam. XXVI sol. XIX d. mon. cur. in Corneto.

(*Ibid.*, f° 80°). — Die XXIII mensis decembris, s. f. mag. Verano Brioce, fusterio d. Pape, pro faciendis certis operibus et reparacionibus in Palacio apostolico apud Cornetum faciendis tam pro tinello quam capella ipsius

de Noël[1] : le 13 janvier seulement, il s'embarqua vers le soir; le mercredi 14[2], la flotte entra dans le Tibre; et le 17 janvier, Rome revoyait son pontife.

III

TRAVAUX EXÉCUTÉS A OSTIE ET AU VATICAN. — ENTRÉE DE GRÉGOIRE XI A ROME

De toutes les cités italiennes, Rome était celle qui avait le plus à gagner au retour du Saint-Siège. Elle en espérait non seulement une reprise matérielle de vie et d'activité, mais encore une restauration de sa puissance morale en Italie. Aussi fut-elle en relations constantes avec la Cour d'Avignon et fut-elle prévenue, l'une des premières des projets du Pape. Alors qu'il annonçait son retour à Venise, à Pise, à la reine Jeanne, comment supposer que Grégoire ne l'en eût pas instruite, à l'instant où de la fidélité de Rome devait dépendre le succès de la politique pontificale? Comment supposer que la ville n'ait pas été officiellement informée, alors que dès la fin de juin, des préparatifs étaient déjà faits au palais du Vatican, que l'on apportait d'Avignon une partie des services de la Cour pontificale, en vue de l'arrivée de Grégoire XI?

d. n. Pape scannis, tabulis, et aliis de quibus computavit XLII fl. XXIIII sol. (*Ibid.*, f° 87 v°). — Die II mensis januarii, cum magister Veranus Brinda, fusterius d. n. Pape, computasset expendisse in operibus per eum factis et factis fieri apud Cornetum in Palacio E. n. a die XVI m. decembris, LII fl. XII sol. V bon. VII den.

(*Ibid.*, f° 92 v°). — Die XIII mensis januarii, s. f. Galeatio trompatori de Corneto et ejus socio, pro servicio per eos facto in palacio d. n. Pape ob defectum campane que in ipso palacio erat erecta, IIII fl.

1. *Ibid.*, f° 82). — Die XXV mensis decembris, s. f. de mandato d. n. Pape omnibus trompetis et aliis joculatoribus existentibus in Corneto pro dono eis facto pro festis natalibus, recipiente pro omnibus trompetta d. de Agrifolio, XXI fl. XII sol.

2. Muratori, col. 604-605.

Au mois d'avril 1376, Bertrand Raffin était envoyé à Rome[1]. Le 23 juin, un clerc de la bouteillerie y revenait ; il était bientôt suivi de Pierre Alavion et du protonotaire apostolique[2]. Dès le début d'août, des travaux étaient entrepris au Vatican. On ne pouvait pas ignorer, à Rome, les projets de Grégoire XI, connus de toute l'Italie.

Peut-on alors, raisonnablement, avec MM. Christophe[3] et Gayet[4], alléguer que l'une des causes déterminantes du retour, fut la menace d'un schisme prêt à éclater à Rome, en août 1376 ? Les deux dépositions sur lesquelles s'appuient ces auteurs sont très vagues[5]. Outre qu'elles sont toujours à suspecter comme s'étant produites à un moment où l'impartialité devait être chose difficile, elles ne sont pas affirmatives; on apprend à Grégoire qu'il est utile de revenir à Rome, car les Romains veulent un Pape résidant dans leur ville, et l'on parle d'anti-pape, à l'incitation des rebelles, entendons des Florentins. Que les Romains aient dit en 1376 qu'ils voulaient un Pape qui habitât Rome, ils le répétaient depuis trop longtemps pour qu'on pût s'en étonner. Que les Florentins, apprenant le retour de Grégoire XI, et ne réussissant pas à entraîner Rome dans la révolte, aient essayé d'exciter des troubles en répandant le bruit que le pontife ne viendrait pas, cela n'a rien que de très vraisemblable; c'est, au reste, ce qu'ils firent au mois d'octobre[6]. Mais que l'on ait sérieusement tenté un schisme en 1376, cela paraît inadmissible; admettons que ce mouvement se soit produit à la fin de 1375; il faudrait croire que cette menace avait alors paru peu sérieuse

1. (*Introitus* 342). — Die III mensis aprilis, s.f. d. Bertrando Raffini, qui per d. nostrum mittitur Rome, III fl. cam.

2. (*Introitus* 341, fol. 171 v°). — Die VIII julii, s.f. Francisco prothonotario d. Pape misso Rome, IIII^c fl. cam.

3. Christophe, *Histoire de la Papauté au XIVe siècle*, III, 427.

4. Gayet, *Le grand Schisme d'Occident*, I, 5 et sq.

5. *Ibid.*, I, p. just. XX et XXIV. Ces dépositions sont celles de l'inquisiteur d'Aragon, Nicolas Eymeric, et de Pierre Rostaing, à l'occasion du conclave de 1378.

6. *Archivio storico italiano*, 3e série, VIII, 276, n° 309.

à Grégoire XI pour qu'en présence d'une si redoutable éventualité, il ait tardé d'un an à revenir en Italie. Cependant, que des plaintes se soient élevées, que l'on ait répété qu'il fallait que le Pape résidât à Rome, rien de plus admissible, les Romains voulant en quelque sorte que le Pape leur appartînt; leur conduite à la mort de Grégoire XI, ne montra que trop quels étaient à cet égard leurs sentiments. Mais, de là à déclarer qu'il y eût une menace de schisme en 1376, c'est tirer de trop affirmatives conclusions d'un bruit vague, à qui l'on peut, au plus, accorder la valeur d'un incident.

Rome resta fidèle à Grégoire XI; toutes les incitations florentines renouvelées jusqu'au moment de l'arrivée du Pape échouèrent. Cette persistance même de la République toscane devait mettre les Romains en défiance sur le véritable mobile qui faisait agir Florence. Au reste, depuis le mois d'août, la cité entière était occupée des travaux nécessités par ce retour: on travaillait à Ostie, on travaillait au Vatican.

Dès le 16 septembre, d'importants travaux furent entrepris à Ostie. Ruinée et abandonnée, cette ville ne présentait qu'une faible agglomération, si l'on en juge non seulement par le poème de Sinigaglia, qui en parle comme d'une cité morte, mais aussi par les comptes qui y laissent entrevoir un pauvre village. Ces travaux exécutés par ordre de Bertrand de Massello, furent confiés à un nommé Theobaldo de San Martino, et surveillés par Bonafides Albino, prêtre délégué par Bertrand Raffin, clerc de la chambre apostolique[1].

On s'occupa à la fois de remettre en état le palais d'Ostie, afin de recevoir le Pape et de construire un débarcadère par où il pût mettre pied à terre.

Les travaux exécutés au palais consistèrent en une mise en état des diverses pièces que devait occuper le pontife[2]. C'est ainsi qu'on répara les murs, qu'on appréta un lit pour Gré-

1. Nous ne reproduisons pas ces comptes intéressants surtout au point de vue local, et nous n'en donnerons ici que quelques extraits.

2. (Arch. Vat., *Regesta Avinionensia*, n° 200, f° 562 v°). — Die sabbati

goire XI, qu'on mit en état la salle à manger, où l'on disposa des bancs, des chaises, des tables, ainsi que la cuisine, la garde-robe et les chambres. Mais l'œuvre la plus importante fut accomplie au débarcadère; on y travailla du mois d'octobre à la fin de décembre[1]. Des charpentiers et des ouvriers vinrent de Rome; on fit des sondages pour reconnaître le lit du fleuve, et pour établir les bases d'un ponton. Ce premier travail exécuté, on prit dans le bois voisin des arbres que l'on équarrit pour former les piles. Vers la fin de décembre, les travaux étaient achevés. Les dépenses totales s'étaient élevées à 360 l. 101 sous 613 deniers.

xxv octobris, d. Bonafides Albingo solvit Johanni de Montpellier, pro vi diebus quibus in palacio laboravit, iv l. xvi sol.

(*Ibid.*, f° 583). — Die xv novembris, d. Bonafides conduxit unum hominem pro portando paleas subtus lectum d. n. Pape, iii sol. ii den.

It., die mercurii xix mensis novembris, fuit conductus pro faciendo scanna, iii sol. ii den.

It., s.f. cuidam homini, qui fuit conductus pro faciendo malobram fusteriis qui faciebant latas pro ponendo cortinas d. n. Pape, vi sol.

It., f. conducta pro purgando gardam robam eo alias cameras duo homines, x sol.

(*Ibid.*, f° 583 v°). — Die Veneris xxi mensis novembris, f. conductus pro murando tinellum et reparando cameram d. Pape, quidam qui vocatur Cucha Nicola, x sol.

(*Ibid.*, f° 584). — Die xxi mensis novembris, de mandato camerarii d. cardinalis Sancti Petri, s. f. cuidam famulo qui munivit coquinam d. Pape, iii sol.

It., die lune xxiii f. conductus pro portando terram ad solarium d. coquine, unus famulus, iii sol.

(*Ibid.*, f° 587 v°). — Die xviii mensis decembris, s. f. uni homini qui portavit aliquas fustes magistris qui faciebant tabulas ad comedendum, vi sol.

It., die veneris, xix s. f. uni homini qui fecit manobram aliquibus magistris qui operabantur in tinello pro scannis et banchis faciendis v sol.

(*Ibid.*, f° 589 v°). — Die xix mensis novembris, conduxit tres asinos pro portando lapides cocros pro construendo muros tinelli, xxi sol.

1. (*Ibid.*, f° 578 v°).— Die Veneris xix septembris, conduxit unam barcham pro videndo et palpando foveam ubi pons fieri debebat, pro qua solvit, xxiii sol. vi den.

It., die Veneris, solvit d. Theobaldus duobus hominibus qui per duos dies quilibet laboraverat in nemore pro scudendo et resecando ligna, cum qua pons fieri debebat. vi ℔ vi s.

Au Vatican, il semble qu'il y eut, de même qu'en 1367, une importante restauration du palais. L'absence si regrettable de travaux sur l'histoire de ce palais, et, par suite de l'ignorance où l'on se trouve sur tout ce qui concerne la topographie, ne permet de se faire qu'une très vague idée des travaux qui y furent entrepris. On s'occupa de refaire les murs[1] : de grandes quantités de chaux et de pouzzolane furent commandées pour les recrépir. C'est ainsi que l'on fit venir 189 « subii » de chaux moyennant 57 fl. 46 sous et 9 livres, et 1,076 saumetées de pouzzolane pour la somme de 27 fl. 30 sous et 36 lb. 27 sous. Ces achats faits à des habitants de Rome étaient tous destinés, ainsi que le portent les quittances, aux réparations du palais.

De même, un tuilier reçut 165 fl. pour avoir fourni des tuiles plates et concaves pour les toits, qu'un couvreur, Giovanni di

(*Ibid.*, f° 579 v°). — Die XXVI mensis septembris, conduxit d. Theobaldus tres homines pro deponendo ligna de una barcha que per Thiberim venerat pro aptando pontem et alia necessaria. XXVII sol.

(*Ibid.*, 585). — Die I^a mensis decembris, f. conducti pro plantando postes in palis pontis, XVI sol.

(*Ibid.*, 585 v°). — Die IX d. mensis, cuidam vocato Mealha, qui per quinque dies laboravit in percuciendo postes et alia lignamina pro ponte faciendo, XLV sol.

It., f. conducti pro plantando postes et palas in ponte Ostiensi, Tedinus, habitator Ostie, VIII s.

(*Ibid.*, fol. 587 v°). — Du XIX mensis decembris, duobus hominibus qui iverunt congregare ligna et fustes ad nemus, XIIII sol.

(*Ibid.*, f° 589). — Die XIII mensis octobris, f. s. Antonio de Corsergna, qui conduxit cadrigia in nemore cum quibus fuerunt ducte et portate ligna et fustes XII s.

1. (Arch. Vat., *Regesta Avinionensia*, 200, f° 631 v°). — 20 oct. « Lellus Cucumerii, calsecta r. s. h. XIX fl. currenses et XXVIII sol., pro L rubris calsis pro reparacione palacii. »

(*Ibid.*, f° 632 v°). — 12 septembre. « Lellus Pauli r. s. h. XIII fl. XII sol. XI den., pro XXXIII rubris calcis pro repar. palacii. »

(*Ibid.*, f° 633 v°).— 30 septembre. « Paulus Cucumeris, de Regione, r. s. h. XXVIII fl. XVI sol., pro LXXII rubiorum calsine pro reparacione palacii II. »

(*Ibid.*, 637 v°).— 28 novembre. « Lellus Cucumerii, calsinarius, r.s.h. X fl. VIII sol., pro XXV rubris calsine pro reparacione palacii. »

(*Ibid.*, f° 640 v°). — 1377, 8 janvier. « Lellus Cucumerii, r. s. h. IX l. pro novem rubris calcine pro reparacione palacii. ».

Torre, fut chargé de réparer[1]. Des bois de charpente furent de même commandés dès le mois d'août[2]. On restaura les vitraux des fenêtres[3]; on garnit les portes, les armoires, les fenêtres de paumettes, de serrures et de loquets[4]; des lames et des barres de fer furent commandées pour assujétir les murs et les consolider. On fit peindre par des peintres « Anthonius Petri Johannis, Christoforus Daniellis, Johannes Martolini, Antonius Petri Lello, Jacobellus Jaqueti, Petrus Alexi », les armes et les écus du Pape sur les fauteuils et les sièges ainsi que dans la demeure du camérier; les maisons avoisinant le palais[5] furent également

(*Ibid.*, f° 632 v°). — 21 septembre. « Andriocho de Niblo et Tucho Coltiviano r. s. h. v fl. cur. et x sol., pro CLXXV salmatis porcelane pro reparacione palacii. »

(*Ibid.*, f° 633 v°). — 3 octobre. « Chicolo Chymiera r. s. h. XV ℔ XV sol. pro CCXXXV saumatariis porcelane pro reparacione palacii. »

(*Ibid.*, f° 634). — 19 octobre. « Andriocho de Niblo de Regione Transtyberis, r. s. h. XIV ℔ racione IIe saumatariorum porcelane pro reparacione palacii. »

(*Ibid.*, f° 637). — 17 novembre. « Tucho Chimeyra r. s. h. VII l. XV sol., pro CXI saumateriorum porcelane pro reparacione palacii. »

1. (*Ibid.*, f° 611). — 1377, 25 janv. « Paulo de Androcho tegulator, r. s. h. XXII fl. Fl. auri et X sol. restantes ad solvendum de summa CLXV fl. auri et XIX sol. pro lateralibus tam plenis quam concavibus, a die III augusti usque ad diem presentem. »

(*Ibid.*, f° 631). — 1376, 7 août. « Johannes de Turre, r. s. h. VI fl. auri, sibi debitos pro reparationibus quas ipse facere debet in tectis palacii. »

2. Quittances des 31 août, — 29 sept. 1376 — 22 avril 1377 — 26 avril — 16 mai (*Ibid.*, f°s 631, 633, 642, 643).

3. (*Ibid.*, f° 612). — 1377, 17 avril. « Johannes de Milanis r. s. h. pro certa quantitate cere albe die IV mensis octobris empte pro tutelando fenestras palacii, VII fl. auri XVI sol. »

4. (*Ibid.*, f° 634). — 14 octobre. « Laurencius Ferrayre, r. s. h. VIII l. XI sol. VIII den., pro XVI palmellis, XVI griffonibus et pro XXIII frachesiis positis in fenestris et aliis diversis ostiis palacii. »

(*Ibid.*, f° 635). — 25 octobre. « Laurencius, r. s. h. IX ℔ et II solidos pro loquetis, sarralhis et palinellis pro reparacione palacii. » — Autres quittances du 1 nov. au 17 fév. 1377 (*Ibid.*, f° 636 à 641).

5. (*Ibid.*, f° 634 v°). — 20 octobre. « Anthonius Petrus Johannis, pictor, r. s. h. pro pictura et dealbacione per eum facta extra palacium in domibus que sunt introitu palacii extra II fl. auri cum dimidio. »

(*Ibid.*). — « Christoforus Daniellis et Johannes Martolini r. s. h. III^or fl. auri pro pictura per eos facta et faciendo in scabellis palacii. »

remises en état. Les jardins furent arrangés[1]; et on fit construire par Milliolus de Crémone le toit de la chapelle extérieure[2] du palais.

Tous ces préparatifs marquent l'importance qui s'attachait au retour de Grégoire XI[3]. Rome tout entière l'attendait impatiemment. A peine était-il à Pise que l'on envoyait un courrier savoir des nouvelles du voyage[4]. Quand il fut plus proche, ce furent des troupes que l'on expédia le long de la côte pour assurer son libre retour. Un Napolitain servait avec 28 lances; Guy Bonafos conduisait des troupes d'armes jusqu'à

(*Ibid.*, f° 631 v°). — 21 nov. « Antonius Petri Johannis pictor, r. s. h. XIIII l. XIIII s. pro XXV scutis sive armis d. P. factis cum aliis picturis in palacio. »

(*Ibid.*, f° 637 v°). — 21 décembre. « Ant. Petri Lello pictores, r. s. h. VI fl. auri et XIII sol. pro pictura facta in scabello magno et diversis scutis et arvis d. Pape. »

(*Ibid.*, f° 641 v°). — 1377, 17 mars. « Jacobellus Jaqueti de Regione Capitolii, et Petrus Alexi de Regione Transtyberis r. s. h. XIII fl. auri pro pictura per eos facta in hospicio d. camerarii et remutatione scutorum ubi sunt arma d. Pape et sua in palacio. »

1. (*Ibid.*, f°s 632 à 640).

2. (*Ibid.*, f° 636 v°). — 15 novembre. « Miliolus de Cremone, lapicida, r. s. h. VIII^to fl. auri pro constructione summitatis capelle exterioris palacii facienda. » Quelle est cette chapelle extérieure? Il y a beaucoup de probabilités pour que ce soit une chapelle située à l'emplacement de la Chapelle-Sixtine actuelle.

3. On faisait en même temps de nombreuses provisions en vue du retour. Le 2 et le 8 septembre, on achetait à Lello de Magdalena du blé, pour la somme de 328 ducats (*Ibid.*, n° 270, f°s 631 v° et 632).

Il en était de même pour les vins : Le 18 août, Rostard recevait 121 fl. et 4 fl. courants pour le port de 70 onces de vin de Palerme au palais (*ibid.*, f° 631); le 2 sept., Simon Petit donnait quittance d'une somme reçue pour avoir soigné durant l'été 71 muids (*ibid.*, f° 632); Pierre Alhamanha recevait, le même jour, 17 fl. 11 sous pour avoir charrié 67 muids du port de Rome au palais (*ibid.*, f° 632 v°); le même, le 21 sept., portait 32 muids de vin et 3 d'huile (*ibid.*, f° 632 v°); le 21 sept. aussi, Simon Petit et Simon Blandi recevaient 6 fl. 36 den. pour avoir soigné à S^a Maria in Portu et au palais 64 muids de vin (*ibid.*, f° 633).

4 (*Ibid.*, f° 642 v°). — 13 mai 1377. « Franciscus de Sancto recognovit se hab. VI fl. auri pro labore suo facto eundo ad civitatem Pisanam pro sciendo nova d.n. Pape. »

Corneto; Louis de Capoue était à la tête de cent lances destinées à protéger la route[1]. Une galère de Lipari faisait croisière à l'embouchure du Tibre.

Enfin, le 14 janvier à midi, Grégoire XI débarqua à Ostie. Vers le soir, les Romains, conformément au traité du 21 décembre, envoyèrent des députations au-devant du pontife. Remplis de joie, applaudissant, ils ne pouvaient parler. Puis, les torches allumées, ils chantèrent pendant que sonnaient les trompettes. Le vendredi, à l'aube, le Pape se leva pour rendre grâces à Dieu, et, ayant célébré le divin sacrifice, monta dans la galère de Marseille. Malgré le vent contraire et les difficultés de la route, on remonta le fleuve : tous au départ étaient remplis d'angoisse à la vue de ces nouvelles difficultés.

Vers midi, après avoir dépassé Porto, la galère pontificale se hâte, en avant du reste de la flotte, afin gagner la Ville sacrée. Sur les bords du fleuve, les Romains l'accompagnent de leurs acclamations et de leurs cris de joie. Les étendards sont levés, les chevaux marchent au bruit des clochettes dont on les a ornés. Vieillards et enfants crient « *Vivat Dominus* ». Le soir enfin on arrive à Saint-Paul. Le peuple entier avec des torches attend Grégoire et tous crient « *Vivat papa* ». Le débarquement devait avoir lieu le lendemain.

1. (*Ibid.*, f° 638 v°). — « 3 décembre. « Ludovicus de Capua, r.s.h. C fl. auri pro vadiis suis et C lancearum quod adsociaret D. n. papam in adventu suo. »

(*Ibid.*). — « Robbertus de Capua, r. s. h. M fl. auri pro stipendiis suis et ducentarum lancearum et centum archeriorem ut associaret d. Papam in adventu suo. »

(*Ibid.*, f° 640). — 3 décembre. « Paulus... de Neapoli, r. s. h. CCCXV fl. auri racione conductionis et vadiorum suorum pro se et XXVIII lancearum cum quibus servivit in servicium S^e Matris Ecclesie, in adventu d. n. Pape. »

(*Ibid.*, f° 642 v°). — 25 avril 1377. « Guido Boncifos (ou *Boucifos*, ailleurs *Bonafos*) r. s. h. XII florenos pro eundo Cornetum et dirigendas certas gentes armorum, que in Corneto mittebantur pro adventu d. Pape. »

(*Ibid.*, f° 579 v°). — « Die XXVI mensis septembris, s. f. cuidam famulo qui cum litteris missus fuit ad galeam, que ordinata erat pro guardia maris. »

(*Ibid.*, f° 589).— « Die XXI mensis octobris, providendo galeam de Lipari, que de novo venerat pro custodia maris. »

Les Romains, qui, au dire de Matteo de Sienne[1], étaient prêts à complaire en tout aux vœux de Grégoire, avaient fait de grands préparatifs pour sa réception. Six hommes, de chaque *rione*, portant des bannières et vêtus d'habits de couleurs diverses, s'exerçaient depuis plusieurs jours à parcourir à cheval les rues de la ville, afin de fêter dignement le retour du pontife. Le samedi 17, tous se portèrent en foule à Saint-Paul.

Le soleil levé, le Pape descend de sa galère, et vêtu d'ornements d'or, entend la messe que célèbre l'évêque de Sinigaglia. Puis, le cortège se met en route. Ce sont les danseurs, les joueurs de luth qui ouvrent la marche; les choristes entonnent des chants, les trompettes sonnent, et, les étendards levés, les troupes se mettent en marche sous la conduite de Raimond de Turenne. Les primiciers, les bannerets, les sénateurs, tous sont là, en armes. Vêtus de blanc, battant des mains, chanteurs et danseurs s'avancent[2]. Le châtelain d'Emposte porte fièrement le drapeau de l'Église[3]. Tous accourent; le pontife, sur son cheval, est acclamé aux cris de : « *Le voici, celui que nous attendions.* » Aux portes de la ville, il reçoit les clefs et la suzeraineté de la cité.

1. *Siena, Archivio di Stato, Lettere del Concistorio,* XVI. n° 30 : « Magnifici domini mei, dominacioni vestre significo quod Papa die sabbati XVII mensis instantis, AlmamUrbem Romanam intravit, cum magno honore a Romanis receptus, cujus votis, ut sentio, ac mandatis parati sunt in omnibus complacere; nam primo in regione sex viros cum banderiis ac vestibus de cendando(?) diversi coloris ordinarunt; qui, ante adventum Pape, in equis pulcerinis per urbem discurrentes festivos dies aliquos educentes die ingressus Pape solempniter celebrarunt, ac, die predicta, senator, bannarenses, conservatores, Romani, principes ac nobiles ad pedes Pape fuerunt, adextrantes incessim eundem cum suis banneriis ac vexillis; clerus totus romanus cum suo apparatu eciam fuit, et eum per Urbem equitavit de Sancto Paulo usque ad S. Petrum, tota via ab utroque latere hominibus, feminibus, parvis et magnis plena erat, unanimi voce dicentibus : « Vivat dominus noster Papa », qui omnibus leto vultu dabat benedictionem suam. » 26 janvier 1377.

2 (*Introitus* 315, f° 97). — Die XXX januarii, f. scripti in expensis qui fuerunt soluti trompatoribus die XVII d. mensis, presentibus ipsa die in jocundo ingressu d. Pape in Romam, ex dono eis facto, XLVIII fl. XXII sol. c fl. cam.

(*Ibid.*, f° 97 v°). — « D. die,... elemosinariis pro aspergendo in ingressus d. n. Pape, qui fuit die XVII, c fl. cam. »

3. Muratori, col. 705-706.

Les clercs portent les insignes pontificaux et impériaux. Revêtus d'étoffes de soie, sénateurs, bannerets, conservateurs et nobles, l'accompagnent à travers les rues de la ville. Femmes, hommes, vieillards et enfants se pressent, montent sur les toits, pleurent de joie, criant tous « *Vivat dominus noster* », tandis que joyeux, croyant avoir rempli l'ordre de Dieu, avoir rendu à l'Église sa force et sa gloire, Grégoire donne à tous sa bénédiction. Enfin, à midi, on atteint Saint-Pierre. La journée s'écoule en processions et actions de grâces à la basilique du chef des Apôtres et du premier des Papes.

Rome avait recouvré son évêque. L'œuvre si longuement préparée, si longtemps retardée, était accomplie. Rome redevenait la capitale du monde chrétien. Elle avait dignement fêté son triomphe, dont elle devait bientôt, hélas ! si mal profiter.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

A

Abbatis (Anthonius).
Abelhe (Guillelmus).
Achaïe, 12.
Ademarus de Ruppe ou Ademar de la Roche, 63 et n.
Agapeto Colona, 82 n.
Agatha (Padonus de).
Agnolo d'Angeluccio degli Angeli, envoyé d'Ancône près du Pape, 133 n.
Agulha, 132 n. — *Eguilles* (Bouches-du-Rhônes canton d'Aix).
Aidos (Roumélie orientale), 12.
Aigues-Mortes (Gard, arr. de Nîmes), 127, 129 n., 143.
Aix (Bouches-du-Rhône), 130 n. — Aquæ.
— (év.), v. Gérard de Posilhan.
Alamanha (Petrus).
Alamani (Franciscus).
Alavion, v. Alvion.
Albaganensis, v. Albenga.
Albanie, 12.
Albano (év.), v. Anglic Grimoard.
Albenga (Italie, prov. de Gênes), 143; matelots, 120 n., 122 et n., diocèse 123. — Albaganensis.
Albino (Bonafides).
Albisus dictus Pieri, 164 n.
Albizzi (famille), 26, 30.
Albornoz, v. Gilles et Gomez.
Aldobrandini da Santa Fiore (comte), 167.
Alexander Seguier, de Martigues, 117 n., 144.
Alexandrie (Italie, province d'Alexandrie), 18.
Alexandrie (patriarche), v. Pierre Ameilhe.
Alexi (Petrus).
Allemagne, 1, 2, 3, 6, 12 n., 13, 14, 107; florin, 154 n.
Alvion (Petrus).
Amanieu de Pommiers, chevalier, 83 n.
Ambroglio Visconti, 24.
Ambrosius de Corneto, envoyé de Corneto, près de Grégoire XI, 167 n.
Ambianensis, v. Amiens.
Amédée VI, comte de Savoie, 12, 13, 20, 22 et n., 24, 37, 43, 67.
Ameilhe vel Amelii (Petrus).
Amelius Bonifacii, 113 n., 117 n., 148 n.
Amiens (cardinal et évêque), v. Jean de la Grange.
Amurat, 16, 59.
Anagni (Italie, prov. de Rome, circond. de Fronsinone), 39 n., 106.
Ancône (Italie, prov. d'Ancône), 13, 45, 62, 63; galère, 71, 72 n., 73 n., 131 et n., 133 et n., 134 et n., 135 n., 146, 159, 165, 167; Marche, 18, 42, 63 n., 83 n.
Andreas Contareno, doge de Venise, 61, 70 et n., 72, 73, 78, 81 n.
— de « Pergamo », 149 n.
— « Ticii de Pistorio », changeur, 112 n., 116 n., 118, n., 120 n.,

126 n., 127 n., 130 n., 132 n., 133 n., 135 n., 137 n., 139 n.
Andree (Durandus, Petrus, Sandrinus).
Andriochus de Niblo, 174 n.
Angeluccio (Agnolo).
Angelus Laurencii, 135 n.
Angerius de Malavena, courrier, 160 n.
Angleterre, 6, 12 n., 14 n., 16, 17, 36, 37, 55, 56, 58, 64, 66, 70, 88, 107.
Angleterre (roi), v. Édouard III.
Anglic Grimoard, év. d'Albano, 20, 100 n.
Anjou (duc), v. Louis d'Anjou.
Ansoyne ou Ansuys, v. Ausoins.
Antibes (Alpes-Maritimes, arr. de Grasse), 160.
Anthonius, Antonius vel Antoine, « Abbatis », sergent d'armes, 121 n., 122 n., 129 n., 138 n., 144 n.
— Arthus vel Artugon, armateur de Marseille, 145 et n., 146.
— Bonamit vel Bonamyt, batelier, 123 n., 124, 144.
— « Capita », marchand d'Avignon, 113 n.
— de « Corsergna », 173 n.
— Finard vel Finardi, batelier, 117 et n., 144.
— « Jacobi », changeur, 121 n., 131 n., 134 n., 135 n., 143 n., 183 n.
— de « Oculo », armateur, 124 n.
— « Petri Johannis », peintre, 174 et n., 175.
— « Petri Lello », peintre, 174 et n., 175 n.
— « Rossa », armateur, 123 n., 145.
— Savelli, 82 n.
— Seguier, armateur, 117 et n.
— « de Sexto vel Sixte », libraire, 124 n., 125.
— Visconti, 152 et n., 183 n.
Aquæ, v. *Aix*.
Aquitaine, 56.
Aragon, 133; galère, 134, 136, 154 n.; inquisiteur, v. Thomas, Eymeric.
Aragon (Frédéric d').
Aragon (roi), v. Pierre IV.
Arelatæ, v. *Arles*.
Arezzo (Italie, prov. d'Arezzo), 33 n., 34 n., 37, 60, 62 et n., 76, 83, 84, 91; évêque, 28, 34 n.
Argentone (Arnaldus).
Arles (Bouches-du-Rhône), 112 n., 118 n., 158 n. — Arelatæ.
Armagnac (comte d'), 12, 13, 57 n.
Armand Sauvage, chevalier, 56 n.
Arménie, 14, 16 et n.
— (reine), v. Marie.
Arnaldus vel Arnoldus « Argentone », 146 n.
— « de Buxeria », palefrenier, 121 n.
— « Cotelerii », huissier, 120 n.
— « Isarni », armateur, 151 n.
— « Rigaudi », 121 n., 151 n.
Arnieu (Bernardus).
Arnoldus, v. Arnaldus.
Arquerii (Johannes).
Arthus vel Artugon, v. Anthonius.
Asie, 12.
Assons (Johannes de).
Asti (Italie, prov. d'Alexandrie, circond. d'Asti), 18.
Athènes (duché), 12.
Auch (diocèse), 39 n.
Augustins, 11 n.
Aurillac (Cantal), 39 n.
Auriol (Bouches-du-Rhône, canton de Roquevaire), 133 n., 157 et n. — Auriolum.
Ausoins, v. Johannes de Sabranno.
Autriche (ducs), 13, 21, 24, 37, 60.
Auximo (Nicolaus de).
Avignon, 1, 7, 17, 26, 31, 32, 34, 37, 39, n., 46, 49, 51, 52 et n., 53 n., 54, 55, 59, 61 n., 67 et n., 68, 69, 72, 77, 80, 81 n., 82 n., 85, 86, 87, 88, 92 et n., 93, 94, 96 et

n., 97, 99, 100 et n., 105, 114 et n., 115 et n., 116 et n., 118 n., 119 et n., 120 n., 122, 125 et n., 126 et n., 129 n., 130 et n., 131 n., 132 et n., 133 n., 134 n., 137 n., 140 n., 144 n., 149 n., 154, 156, 168 n., 169; chapelle du palais, 166 n.; cour, 5, 66, 91; consuls, 166 n.; couvents, 128; gouvernement, 100; palais, 112; papes, 4, 5, 16, n.; privilèges, 100 n.

Aymeri Motonier, 158.

— Laglade, de Baynac, garde des postes de Viterbe, 39 n.

— de Saint-Michel, damoiseau, 39 n.

B

Babylone (captivité de), 1.

Baillarani vel Balarani vel Balararii (Paulinus).

Balenssy (Johannes).

Balthasar de Caprasio, chevalier, 147 et n.

Bardadi (Petrus).

Bari (archevêque de), v. Barthélemy Prignano.

Bartholomei (Guillelmus).

Bartholomeus ou Barthélemy de Gênes, 162 n.

— Giacoppo, envoyé gênois, 86.

— « de Placentis », 134 n.

— Prignano, archevêque de Bari, 106.

— « Regis », serviteur de la panneterie de Grégoire XI, 119 n.

— « Stephani », palefrenier de Grégoire XI, 121 n.

— de Visinhac vel Vesignac, maître de la cuisine de Grégoire XI, 116 et n.

Basset (Foulque).

Bavière (duc de), 13.

Bazas (diocèse), 38 n.

Beata Maria Magdalenes, 114 n., v. *Sainte-Marie-Madeleine.*

Beaucaire (Gard, arr. de Nîmes), 136 n.

— (sénéchal), v. Guido de Prohinis.

Beaufort (cardinal de), v. Grégoire XI.

— (Guillaume, Pierre, Roger, Tristan).

Beaune (Côte-d'Or), 112 n., 113 n. — Belna.

Beauvais (év.), v. Jean de Dormans.

Bellefor, v. Beaufort.

Benevuto de Torlhono, 134 n.

Benoit XII, pape, 1, 3, 83 n., 93.

Bérenger, abbé de Lézat, 19 et n., 28.

Bergamasque, 24.

Bergame (Italie, pr. de Bergame), 18.

Bernabo Visconti, 12, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 29, 30, 80, 85, 105, 152.

Bernardon de la Salle, 38.

Bernardus Arnieu, batelier, 127, 144 et n.

— de « Berra », armateur, 117 n., 135 n., 141 n., 148 n.

— « Laoratoris », châtelain d'Anagni, 39 n.

— « Martini », syndic de Marseille, 158 n.

— « de Molinis », clerc de la chancellerie, 125 n.

— « de Salis », palefrenier, 113 n.

— « Santii », palefrenier du Pape, 121 n.

— de « Seriaco », courrier du Pape, 115 n., 160 n.

Berra (Bernardus de).

Berre (Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix), 122 n., 123, 143. — Berra.

Berry (duc de), v. Louis.

Bertolin du Prat, 39 n.

Bertrand vel Bertrandus, « de Massello », 171.

— de Mézières, chevalier limousin, 39 n.

— Raffini ou Raffin, archidiacre de Lérida, 61, 62 et n., 79 n., 83 et n., 170 et n., 171.

Blaguer (Guillaume).
Blandac (Jean de).
Blandi (Simon).
Blenac, v. Pierre Ameilhe.
Bobbio (Italie, prov. de Pavie, circond. de Bobbio), 18, 23.
Bologne, 18, 19, 27, 42, 48, 52 n., 53 n., 60, 63 et n., 73 et n., 83 et n., 105; habitants, 45; révolte, 92 n., 93; territoire, 20, 43; trêve, 37. — Bononia.
Bonafides Albino, 171, 172 n.
Bonafos (Guy).
Bonamit vel Bonamyt (Antoine).
Bonaudi (Rigonus).
Boncifos, v. Bonafos.
Boniface VIII, pape, 2, 4, 103.
Bonifacii (Amelius).
Bononia, v. Bologne.
— (Octavianus de).
Bordarias (Jean Las).
Bordeaux (archevêque), 58.
Bosnie, 16.
Boucifos, v. Bonafos.
Bourges (cardinal de), v. Philippe de Cabassolle.
Bourgogne, 113 n.
— (duc), v. Philippe le Hardi.
Brabant, 57.
Brandiz (Stephanus de).
Brescia (Italie, prov. de Brescia), 18, 24.
Bretagne, 12, 58, 71.
Bretons, 85, 97.
Brigitte de Suède (sainte), 51, 52, 54.
Brindisi (Italie, prov. de Lecce, circond. de Brindisi), 136 n.
Briode, Briude (Franciscus, Johannes, Veranus).
Brugayrosio (Sicardus de).
Bruges (Belgique, prov. de Flandre occidentale), 57 et n., 61, 65 n., 71 et n., 91, 98 n.; trêve, 67. — Brugio.
Brunetus, 121 n.
Brunswick (Otton de).
Brusc (Var, c^on de la Seyne, c^ne de Six-Fours), 160 n.
Buch (captal de), v. Jean de Grailly.
Budes (Silvestre).
Bulgarie, 12.
Buoniventori (Petrus).
Bureau de la Rivière, 57 n.
Burley (Jean).
Buxeria (Arnaldus de).

C

Cabassolle (Philippe de).
Cabia, au diocèse d'Albenga, 122 n.
Cabrespine (seigneur de), 126.
Calais (Pas-de-Calais, arr. de Boulogne), 56 et n., 57 et n., 58.
Cambono (Guillelmus de).
Cambridge (comte de), 57.
Camerino (Italie, prov. de Macerata, circond. de Camerino), 60.
Campanie, 18, 42, 43, 80, 82 n., 83 n.
Campofregoso (Domenico de).
Canneto (Ser Piero da).
Cansignorio della Scala, 80.
Cantorbéry (archevêque), v. Simon de Langham.
Capita (Guillelmus).
Capiti (Petrus).
Caprasio (Balthazar de).
Capua (Ludovicus, Remundus et Robertus de).
Carmes, 11 n.
Carpentras (évêque), v. Jean Flandrin.
Carrare (maison de), 18, 22.
Carreto (Daniel de).
Casalibus (Franciscus de).
Casmi (Paulus).
Castaneto (Johannes de).
Castellione fiorentino (Italie, prov

de Florence, circond. de San Miniato), 34 et n., 35.
Castille, 6, 12, 13, 69, 71, 88 ; ordres religieux, 11 n.
— (roi), v. Henri de Transtamare.
Catalogne, 133 n.
Catalogne (Martin de).
Catane (évêque de), v. Hélie.
Catherine de Sienne (sainte), 17, 41, 45, 52, 84, 88, 89, 90, 91, 92 et n., 93, 95, 96 et n., 97, 98, 100, 101, 102 et n.
Catherine de Suède (sainte), 54.
Caton, 47.
Cavalerii (Gerardus).
Cella (Franciscus de).
Cellerii ou Cellier (Franciscus).
Cellone, v. Salon.
Cervaia (comtes de), 46.
Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 69.
Chambly (Jean de).
Chanac (Guillaume de).
Chargiaco (Morinus de).
Charles IV, empereur, 2, 6, 13, 14, 17, 21, 26, 55, 59, 64, 69, 70.
— V, roi de France, 6, 10 n., 11 n., 12, 56 et n., 59, 60, 65, 66, 68, 69, 70, 71 n., 72, 79 et n., 92, 98 n., 99 et n., 100, 106, 137 n.
— II, roi de Navarre, 12, 13.
Chassanhis (Petrus de).
Chassarelli (Gerardus).
Chateau (Jean du).
Chestria, v. *Sestri*.
Chicolo Chymera, 174 n.
Chiesa, rivière, 24.
Chiusi (Italie, prov. de Sienne, circond. de Montepulciano), 39 n., 83.
Christophe vel Christoforus « Daniellis », 174 et n.
— « Nicolai », 115 n., 135 n., 149 n.
— de Plaisance, 126, 134.
Chymera (Chicolo).
Chypre, 14 n., 15.
Chypre (rois), v. Pierre I et II.
Citta di Castello (Italie, prov. et circond. de Pérouse), 83.
Ciuciarello de Coluccio, envoyé d'Ancône auprès de Grégoire XI, 133 n.
Civita Castellana (Italie, prov. de Rome, circond. de Viterbe), 80.
Clavella (vallée de), 24 et n.
Clément V, pape, I, 4, 103.
— VI, pape, 52, 53 n.
— VII, pape, 107.
Colonna (Agapeto, Petruccio, Pietro Giovanni).
Coltiviano (T.).
Coluccio (Ciuciarello di).
Comborn (Guichard de).
Comitis (Johannes).
Comtat Venayssin, 93, 100 et n.
Constance (concile de), 107.
Constantinople, 6, 12.
Contareno (Andreas).
Coquilheti (Henricus).
Corneto (Italie, prov. de Rome, circond. de Civita-Vecchia), 82, n., 83, 117 et n., 124 n., 138 n., 143, 145, 146, 152 n., 154, 166 n., 167 et n., 168, 169 n., 176 et n. ; châtelain, 39 n. ; port, 123 n. ; porte, 168 n.
— (porte de), à Viterbe, 39 n.
— (Ambrosius de).
Corse, 161.
Corsegna (Antonius).
Cortone (Italie), 32 et n.
Cosse, v. Coysse.
Cotelerii (Arnaldus).
Cotus de Scorna, 140 n.
Coucy (sire de), v. Enguerrand.
Cremone (Milliolus de).
Crète, 12 n.
Creyssac (Eliot de).
Cucha Nicolo, 172 n.
Cucumerii (Lellus).

D

Daniel de Carreto, recteur de la Campanie et de la Maritime, 82 n.
Danielis (Christoforus).
Décemvirs, 47.
Delboy (Guinotus).
Desiderii (Guillelmus).
Domenico de..., huissier, 132 n.
— Campofregoso, doge de Gênes, 14 n., 62 n., 136.
— « de Placentis », 118 n., 128 n.
Dormans (Jean de).
Dourne (Gavardus de).
Durance, rivière, 156, 157.
Durandus Andree, aumônier du Pape, 127 n., 128 et n.

E

Édouard III, roi d'Angleterre, 6, 11 n., 13, 14 et n., 56 et n., 57, 58, 60, 64, 65, 66, 69, 71 n., 72, 79 n., 92, 98 n.
Église (États de l'), 18, 23, 25, 26, 38, 45, 48, 55, 74, 80, 81, 83, 84, 91, 92, 95, 104, 105.
Eguilles (Bouches-du-Rhône, canton d'Aix). — Agulha.
Elbe (île d'), 102, 166.
Éléonor, fille de Henri de Transtamare, 13.
Éliot de Creyssac, 39 n.
Elne (Pyrénées-Orientales, canton de Perpignan), 39 n.
Embrun (Hautes-Alpes), 38 n.
Emmanuel Paléologue, 16.
Emposte (châtelain d'), v. Jean-Ferdinand de Hérédia.
Enguerrand de Coucy, 24, 39.
Erberia, rivière, 21, 24, 29.
Espagne, 12 n., 13, 17, 36, 106.
Estaing (Pierre d').
Este (marquis d'), 18, 19, 20, 21, 29, 37, 60, 80, 83 n.
Estornel ou Estournel (Jacobus).
Étienne, v. Stephanus.
Eugène IV, pape, 107.
Eymeric (Nicolaus).

F

Fabre vel Fabri (Petrus).
Fabriano (Italie, prov. d'Ancône), 32 et n., 38 n., 83.
Falconis (Ofusus).
Farnese (Ranutius).
Feltrin de Gonzague, 20, 21.
Ferdinand, roi de Portugal, 12.
Ferrare (Italie, prov. de Ferrare), 80; vicariat, 21.
Ferrayre (Laurencius).
Ferro, Ferris, vel Fers (Rufus de).
Finardi (Antonius).
Flandre, 11 n., 57, 64 et n., 79 n.
— (comte), v. Louis de Male.
Flisco (comtes de), 12.
— (Thedisius de).
Florence, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 45, 46, 48, 60, 62 n., 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92 n., 96, 97 et n., 100, 105, 154, 156 n., 165 n., diocèse, 11, n., 31; habitants, 24, 29, 33 n., 34 et n., 35 n., 46, 55, 62, 74, 82, 83 n., 86, 87, 96, 97, 137, 162, 170; prieurs des arts, 31.
Foix (comté de), 12.
— (comte de), v. Gaston.
Folkin (Guillelmus, Nicolaus).
Fondi (comte de), v. Honorato.
Forgia (Johannes de).
Forli (Italie, prov. de Forli), 48, 83.
Foulque (Paul).
Fracia (Nicolaus de).
France, 1, 4, 5, 6, 11 n., 12 n., 13, 14 et n., 16, 17, 36, 37, 38, 55, 56, 58, 63, 65, 66, 68, 69, 74, 76, 88, 101 n., 104.

France (chancelier de), v. Jean de Dormans.
Francesco, Franciscus vel François, protonotaire apostolique, 170.
— «Alemanni», armateur, 121 n., 123.
— de Casalibus, vicaire impérial à Costone, 32, et n.
— « de Cella », 131 n.
— « Cellerii », d'Avignon, 130, 131, 132 et n.
— « Fulconis », envoyé de Rome auprès de Grégoire XI, 51, n.
— « Grossus », prieur de Marseille, 141 n.
— Liverotto Firrette, 133 n.
— Perrini, chanoine de Metz, 119 n., 120 et n., 121 n., 123 n.
— « de Sancto », 175 n.
— « da Siena », envoyé de Sienne, 51 n.
— « Udelin de Archepresbyteris », chevalier, 39 n.
Fréderic d'Aragon ou de Trinacrie, 12, 13, 22, 60, 61, 71, 72.
Fréjus (Var, arr. de Draguignan), 160 n.
Frères Mendiants, 5.
Frères Mineurs 11 n., 16.
Froissart, 105.
Fulco Basseti, 160 n.
— Fulqui, armateur, 117 n., 141.
Fulconis (Franciscus, Paulus).
Fulqui (Fulco).

G

Gabrielli (Paulus).
Galeas Visconti, 13, 18, 20, 21, 22 et n., 85, 105, 152.
— Malatesta, 22.
Galeatius, trompator, 169 n.
Galiani (insula et palatium), v. *Ratonneau*.
Gallandi (Guillaume).
Galles (prince de), v. Prince Noir.
Galterii (Hugonetus).
Gambacorta (Pierre).
Gambonus (Lanfrancus).
Gand (Belgique, prov. de la Flandre orientale), 65.
Gandelin (Petrus).
Gaston, comte de Foix, 13.
Gautier (Hugonet).
Gavardus de Dourne, chevalier, 148 et n.
Gênes (Italie, prov. de Gênes), 6, 12, 14 n., 15, 18, 19, 61, 62 et n., 63, 84, 86, 102, 122 n., 135, 152 n., 159 n., 161, 162 et n.; diocèse, 140, 145 n.; galère, 133 et n.; habitants, 54 et n.; 56. — Janua.
— (Bartholomeus de).
Genève (Robert, cardinal de).
Georgius Robaudi, 115 n.
Gérard ou Gerardus Cavalerii, 153 n., 154 et n.
— « Chassarelli », 116 et n., 117 n.
— « Guischardi », bouteiller du Pape, 114 n.
— « Mercaderii », collecteur à Arles, 120 n.
— de Posihan, évêque d'Aix, 38 et n., 43.
— du Puy, abbé de Marmoutiers, 11 n., 22 n., 36, 37, 38 et n., 40, 43 et n., 44 et n., 54, 73, 75, 76.
— de Ventar, 121 n.
— Serray, 118 n.
Gilles Albornoz, cardinal, 2, 3, 4, 7, 19, 22 n., 26, 101.
Gilles Ayselin de Montaigu, év. de Tusculum, 100 n.
Giovanni, v. Johannes.
Girardi (Petrus).
Gomez Albornoz, 22 n.
Gonzague (maison de), 18.
— (Feltrin de).
Gordeti (Michael).
Grado (patriarche de), v. Pierre Ameilhe.
Grailly (Jean de).

Grange (Jean de la).
Grèce, 14, 16.
Grégoire XI, pape, 1, 5, 9, 10 et n., 11 n., 12 et n., 13, 14 et n., 15, 16, 17, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28 et n., 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 49, 51 et n., 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et n., 62, 63, 65, 66, 67, 68, 68, 69, 70, 71, 72 et n., 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 84, 85, 86, 90, 91, 92 et n., 93, 94, 95, 97, 98, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 111 et n., 125, 127, 128, 129, 134, 136, 137 et n., 139, 140 et n., 141, 145 n., 146, 147 et n., 155, 156 et n., 157, 158 et n., 159 et n., 161, 162, 163 n., 164, 165 et n., 167 et n., 168, 169, 170, 171, 172, 175, 176, 177, 178.
Grimaldus de Romanis, secrétaire de la chancellerie pontificale, 98 et n., 137 n.
Grimaud (Var, arr. de Draguignan), 160 et n.) — Grimaldi.
Grimoard (Anglic).
Grossus (Franciscus).
Gubbio (Italie, prov. et circond. de Pérouse), 48.
Guerriono (Nicolaus de).
Guernesey (île), 57.
Guers ou Guersi (Johannes).
Guesclin (du), connétable de France, 56, 57 et n., 67.
Guichard IV de Comborn, sgr de Treignac, 147 et n., 148 et n. — Guiscardus de Combornio, dominus de Trenhaco.
Guido ou Guy, Bonafos, Boicicifos ou Bonifos, 175, 176 n.
— « Malafaida », chevalier, 152 n.
— de Pesteil, sgr de Merle et de Merens, 150 et n.
— de Prohins, Sénéchal de Beaucaire, 123 n., 150 et n.
Guigno Regis, 132 n.
Guillaume, v. Guillelmus.
Guilhelma (Guillelmus la).
Guillelmo (Hugolinus, Johannes de).
Guillelmus ou Guillaume, év. de Carpentras, 21, 57, 58, 64, 158 n.
— Abelhe, 132 n.
— « Bartholomei », peintre, 133 n.
— comte de Beaufort, 147 n.
— Blaguer, notaire pontifical, 142 n.
— « de Cambono », 137 n.
— de Chanac, cardinal de Saint-Vital, 101 n.
— « Desiderii », 120 n.
— de Folkin, armateur, 125, 126 n.
— « Gallandi », garde du trésor de la chapelle pontificale, 117 n.
— la Guilhelma, 129 et n.
— Margot, armateur, 121 n., 123.
— « Mircathalano », palefrenier du Pape, 121 n.
— « de Montecaussino », damoiseau de Rodez, 39 n.
— « de Montecivo », 114 n.
— Noellet, cardinal de Saint-Ange, 36, 37, 38 et n., 73 et n., 74, 75, 76.
— « Pontii », écuyer, 133 n.
— de Richardo, gardien de la vaisselle du Pape, 116 et n.
— de Roboret, 121 n.
— de la Roche, châtelain de Corneto, 39 n.
— « de Sancto Michaele », huissier, 120 n.
— « Sauvheti », employé à la chancellerie pontificale, 125 n.
— vicomte de Turenne, 39 et n., 55, 57, 100 et n.
— « Vitalis », sous-collecteur apostolique à Marseille, 120 n.
Guinotus Delboy, huissier pontifical, 118 et n.
Guiterii (Jean).
Guy, v. Guido.

H

Haquet vel Haqueti (Johannes).
Hawkwood (John).
Haze (Le), v. Jean de Chambly.
Hélie, évêque de Catane, 113 n., 124 n., 148 n., 154.
Hellespont, 115.
Henri de Trastamare, roi de Castille, 12, 13, 60, 92.
Henricus Coquilheti, courrier du Pape, 160 n.
Heredia (Jean-Ferdinand de).
Herlaston (Jean de).
Hohenstauffen, 1.
Hongrie, 88, 154 n.
— (roi de), v. Louis.
Honorato, comte de Fondi, 81 et n., 82 n.
Hugolinus de Guillelmo, patron de barque, 123 n.
Hugonetus Galterii, 129 et n.
Hugues de la Roche, chevalier, 55.
— de Saint- Martial, cardinal de Santa-Maria in Porticu, 101 n.
— de Segrave, 56 n.
Huss (Jean).

I

Imbertus « Maurini », sergent d'armes du Pape, 126 n., 127 n.
Imola (Italie, prov. de Bologne, circond. d'Imola), 60.
Inardi (Raimondus).
Innocent VI, pape, 2, 3, 7, 19, 21, 26, 53 et n., 108.
Isaac Marnat, 125 et n.
Isarni (Arnoldus).
Italie, 1, 2, 3, 4, 7, 9, 12 n., 13, 15, 17, 18, 19, 22, 24, 32, 33 n., 34, 35, 36, 37, 38 n., 43, 46, 47, 48, 51 et n., 53 n., 54, 55, 59 et n., 61, 63 n., 65, 70, 73, 74, 77, 78, 80, 81 n., 82 et n., 83, 84, 85, 88, 89, 93, 97, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 120 n., 121 et n., 150 n., 151 n., 156 n., 161, 164 n., 170, 171.
Itier de la Rivière, chevalier, 39 n.

J

Jacobellus Jaqueti, peintre, 171, 175 n.
Jacobi (Anthonius).
Jacobus ou Jacques, arch. d'Otrante, 30, 33 n., 34, 83 et n.
— Estornel, armateur de Marseille, 137 et n., 138 n., 139 n.
— de Magistris Luce, jurisconsulte, 51.
— Orsini, chanoine de Saint-Pierre, 51 n.
— Simon, châtelain de Sasso Ferrato, 39 n.
Jacominus, cordonnier du Pape, 129 et n.
Jaqueti (Jacobellus).
Jean ou Johannes II, roi de France, 6.
— XXII, pape, 1, 3, 52 et n., 93.
— duc de Lancastre, 57 et n., 58, 64, 65, 66, 69, 71, 72, 79 n.
— « Arneil » vel Arnieu, huissier pontifical, 116 n., 117 et n., 144.
— « Arquerii », patron de barque, 141 et n.
— « de Assonis », armateur, 121 n., 144 et n.
— Balenssy, notaire, 142 n.
— de Blandac, cardinal de Sabine, 100 et n.
— « Bonivini », prieur de Salettes, 114 et n.
— « las Borderias », bouteiller du Pape, 113 n., 114 et n., 115 et n.
— de Burley, 64.
— « de Castaneto », 147 n.
— de Chambly, dit le Haze, 56.

Jean du Château, 63.
— le Comte, 129 et n., 143.
— Cose, Cosse, Coysse ou Cuysse, 139 et n., 140 n.
— de Dormans, 56 et n.
— Ferdinand de Heredia, châtelain d'Emposte, 122 n., 123, 144, 146, 148 n., 160, 177.
— Flandin, évêque de Carpentras, 21, 57, 58, 64, 153 n.
— « de Forgia », huissier, 131 n.
— Galeas Visconti, 24.
— de Grailly, captal de Buch, 14 n.
— de la Grange, év. et card. d'Amiens, 65 n., 138 n., 166 et n.
— « Guersi ou le Guers », armateur, 141 n., 142 et n.
— « de Guillelmo », 122 n.
— « Guiterii », 39 n.
— Haqueti, maréchal de la maréchaussée pontificale, 120 n., 121 n., 122 n.
— Hawkwood, 24, 74, 76.
— de Herlaston, capitaine de Guines, 64.
— Huss, 105.
— Lascaris, 15.
— de Malestroit, 193.
— « Martolini », 174 et n.
— « de Milanis », 174 n.
— Moisset, damoiseau, 39 n.
— de Montfort, duc de Bretagne, 58.
— de Montpellier, 172 n.
— Paléologue, empereur de Constantinople, 12, 15, 16, 59, 63.
— Pel..., 160 n.
— Perrini, 129 et n.
— Romespurg, 62.
— « Rossetti », notaire apostolique, 125 n.
— de Sabran, sgr d'Ausons, 151 et n., 152 n.
— de Sancto Martino, secrétaire du Pape, 126 et n.
— Schepeye, 64.
Jean da Siena, 28, 156 n., 159 n.
— « Torondi », écuyer, 150 n.
— « de Turre », 174 n.
— « de Vaqueriis », 120 n.
— « la Verulha », préchantre de Lodève, 154 et n.
— « Willelmi », v. 144.
Jeanne II, reine de Naples, 12, 13, 19, 22, 23, 37, 46, 60, 61 et n., 62, 63, 71, 72 et n., 73, 78, 82 et n., 84, 85, 86, 88, 92, 139, 140 n., 167.
— d'Arc, 88.
Jérusalem, 58.
Johannes, v. Jean.
Johannis (Lucas, Perrinus).
John, v. Jean.
Jordano Orsini, 82 n.
Jugie (Pierre de la).

K

Karin Abad (Roumélie orientale), 12.

L

Laglade (Aymeri).
Landau (Louis de).
Lanfrancus Gambonus, envoyé de Gênes, 14 n.
Langham (Simon de).
Languedoc, 66.
Laoratoris (Bernard).
Lascaris (Jean).
Latino Orsini, 54.
Latium, 47.
Laurencii (Angelus).
Laurencius Ferrayre, 174 n.
Lausane (Suisse), 62.
Lello vel Lellus de Magdalena, 175 n.
— Cucumerii, 173 n.
— Pauli, 173 n.
Léon X, pape, 107.
Leonardus de Montaldo, 14 n.
— de Vintimille, 144 et n.

Léopold, duc d'Autriche, 21, 62.
Lérida (archidiacre de), v. Bertrand Raffin.
Letranges (Raoul de).
Lezat (abbé de), v. Bérenger.
Limeuil (seigneur de), 39, 55.
Limoges (Haute-Vienne), 39 n.
Lions (les), îles situées dans le golfe de Fréjus, 160 et n.
Liorna, v. *Livourne*.
Lipari (Italie, prov. et circond. de Messine), 145, 176 et n.
Lithuanie, 16.
Liverotto Ferretti (Francesco).
Livourne (Italie, prov. et circond. de Livourne), 122 n., 123 n., 124, 136, 137 n., 110 n., 113 et n., 163 et n., 164 et n., 165 et n., 166 n. v. Lodive, 154 n. — Liorna.
Lodi (Italie, prov. de Milan, cirond. de Lodi), 18.
Lombardie, 2, 25, 31, 85.
Londres (évêque), v. William Wittlesey.
Longone, dans l'île d'Elbe, 166 et n.
Lucas Johannes, 130 n., 131 n. — Spinelli, 162 n.
Lucques (Italie, prov. et circond. de Lucques), 28, 37, 60, 76, 84, 92 n., 93, 105, 163; habitants, 28 n., 32, 97.
Ludovicus ou Louis, duc d'Anjou, 36, 56, 58, 63, 66, 67, 68 et n., 69, 71, 72, 92, 99 et n., 101, et n., 136, 154.
— de Bavière, empereur, 1, 3, 6.
— duc de Berry, 56, 57 n.
— « de Capua », 176 et n.
— de Gonzague, 22, 37, 80.
— roi de Hongrie, 6, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et n., 23, 29, 30, 46, 59, 60, 63, 70, 72, 84, 85, 88, 106.
— de Landau, 20.
— de Vians, écuyer du Pape, 152 et n.
— Vitelleschi, 167 n.
Lyon (Rhône), 69.

M

Macédoine, 12.
Macolati (Raimundus).
Magdalena (Lello).
Magistis Luce (Jacobus de).
Maguelonne (Hérault, c^on de Frontignan, c^ne de Villeneuve-les-Maguelonne), 38 n.
— (év. de), 145 n.
Mainhac (Pierre de).
Majoritis (Petrus de).
Majorque, 35, 63, 66, 136.
Malafaida (Guido).
Malaspina (marquis de), 123, 149 et n.
Malatesta (Galeas).
Malausena (Angerius de).
Malavena (Otho).
Malros (Petrus).
Mantoue (Italie, prov. et circond. de Mantoue), 60.
Marches (les), 3, 74.
Marcollati, 143.
Margot (Guillelmus).
Marie, fille de Charles V, 99.
— reine d'Arménie, 12, 15.
Marini (Imbertus).
Maritime, 18, 42, 43, 82 n., 83 n.
Maritza, rivière, 12.
Marmoutiers (abbé de), v. Gérard du Puy.
Marnat (Isaac).
Marquesii (Remundus).
Marseille (Bouches-du-Rhône), 61 n., 71 et n., 82 n., 95 n., 100, 102, 112 n., 113 n., 114 et n., 110 et n., 117 et n., 118 et n., 119 et n., 120 et n., 122, 121 n., 125 et n., 126 et n., 127 n., 129 et n., 130 et n., 131 et n., 132 et n., 133 et n., 134 et n., 135, 136 et n., 137 n., 138 et n., 140 n., 141 et n., 143, 145 n., 146, 148 n., 153 n., 154 et n., 158 et n., 159 et n., 166, 167, 176.

Martigues (Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix), 117, 127, 144. — Martegna.
Martin IV, pape, 107.
— de Catalogne, 63.
Martini (Bernardus).
Martino (Theobaldus de).
Martolini (Johannes).
Massa Trebaria (Italie), 83.
Massello (Bertrandus de).
Matteo Minucci, envoyé de Sienne, 69, 72 n.
— Visconti, 18.
Maures, 6.
Maza Ramaglanti, 156 n.
Melun (Seine-et-Marne), 56.
Mena, 113 n., 115 et n.
Mercaderii (Gérard).
Merens (sgr de), v. Guy de Pesteil.
Merle (sgr de) v. Guy de Pesteil.
Mevi (Rafaël de).
Mézières (Bertrand de).
Michael Gordeti, palefrenier du Pape, 121 n.
Milan, 18, 19, 20, 21, 30, 35, 75, 76 n., 80, 92, 152 et n.
Milan (Johannes de).
Milliolus de Crémone, marbrier, 175.
Minucci (Matteo).
Mircathalano (Guillelmus de).
Modène (Italie, prov. et circond. de Modène), 20, 29.
Moisset (Jean).
Molinis (Bernard de).
Monaco (principauté), 160 n., 161.
Mons Sancte Marie in Casciano, au diocèse d'Auch, 39 n.
Montaigu (Gilles Aysselin de).
Montaldo (Leonardus de).
Monte Argentario (Italie, prov. et circond. de Grossetto), 166.
Monte Caussino (Guillelmus de).
Monteclivo (Guillelmus de).
Montefalco (Italie, prov. de Pérouse, circond. de Spolète), 44 et n.
Montefiascone (Italie, prov. de Rome. circond. de Viterbe), 52, 54, 62, 83, 167.
Montereu (Pierre de).
Montferrat, 18, 22 et n., 23.
Montfort (Jean de).
Montpellier (Hérault), 38 n.
Montpellier (Johannes de).
Morinus de Chargiaco, 113 n., 114.
Motonier (Aymeri).
Mourad, 12.
Murles (Pierre de).

N

Naples, 6, 18, 19, 35, 59, 71, 72 n., 84, 88, 98, 106, 133, 135 n., 137 n. 139 et n.
Narbonne (cardinal de), v. Pierre de la Jugie.
Narni (Italie, prov. de Pérouse, circond. de Terni), 82 n., 87.
Navarre, 12, 36, 57, 72, 153 n., 154.
Niblo (Andriochus de).
Niccolo, moine, 77, 87.
Nice (Alpes-Maritimes), 120 n., 144 et n., 157 n., 160.
Nicolai (Christoforus, Nicolaus).
Nicolas (Cucha).
Nicolas ou Nicolaus, 122 n.
— de « Auximo », notaire et secrétaire apostolique, 70 n.
— Eymeric, inquisiteur d'Aragon 170 n.
— Folkin, armateur, 142 et n.
— de « Fracia », 118 n., 139 n., 151 n.
— de « Guerriono », patron de navire, 113 n., 115.
— Nicolaï, pilote, 138 et n.
— Orsini, 54, 100.
— de « Porto Venere », patron de barque, 115 n., 144.
— « Sabbini », armateur, 142 n.
Nicolas ou Nicolaus Savelli, 82 n.
— della Scala, envoyé d'Ancône, 133 n.

Nicolas ou Nicolaus Spinelli, chevalier, 24, 30, 44 et n.
— Toriglione, vel Torlhono, vel Turlhoni, comte del Cassaro, capitaine à la galère d'Ancône, 134.
Nocera (Italie, prov. de Pérouse, circond. de Foligno), 39 n.
Noellet (Guillaume).
Noir (Prince), 56, 57, 65, 66, 98 et n.
Nola (comte de), 167.
Notre-Dame de Bourbourg (Nord, c^on^ et c^ne^ de Bourbourg), 64.
Notre-Dame des Doms, à *Avignon*, 93, 127 n., 128.
Novæ, v. *Noves*.
Novare, 18, 24.
Noves (Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, c^on^ de Château-Renaud), 13 n., 156 et n. — Novæ.

O

Obrerii (Guillelmus).
Octavianus de Bologna, 147 et n.
Oculo (Antonius de).
Ofusus « Falconis », 165 n.
Orbetello (Italie, prov. et circond. de Grosseto), 140, 166 et n.
Orgon (Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles), 157 et n.
Orsini (Jacobus, Johannes, Jiordano, Latino, Nicolaus, Reinaldi, Ugolino).
Orte (Italie, prov. de Rome, circond. de Viterbe), 44 et n.
Orvieto (Italie, prov. de Pérouse, circond. d'Orvieto), 48, 82 n.
Ossola (Italie, prov. de Côme, circond. de Lecco, commune de Cintra), 24.
Ostie (Italie, prov., circond. et c^ne^ de Rome), 100, 108, 111, 123 n. 134, n., 138 et n., 139 n., 143 et n., 169, 171 et n., 176.
— (cardinal), v. Pierre d'Essaing.
Otho Malavena, batelier, 122 n, 123.
Otrante (archev. d'), v. Jacobus et P. Ameilhe.
Otton de Brunswick, 15, 23, 24, 46, 161, 164, 167.
Oven de Galles, 57.

P

Padonus de « Agatha » 126 n., 128.
Padoue (Italie, prov. de Padoue), 12, 18, 21, 33, 60, 62, 63; habitants, 34.
Paléologue (Emmanuel, Jean).
Pampelune (Espagne), 64.
Paris, 10 n., 39 n., 65 n., 91.
Parme (Italie, prov. de Parme), 18.
Patrimoine de Saint-Pierre, 17, 74, 80, 82, 83 n., 93, 167.
Pauli (Lellus, Petrus).
Paulinus « Baillarani, Balararii ou Balarerii », batelier, 122 n., 123 et n., 144.
Paulus vel Paul Casmi, 31. « Cucumeris », 173 n.
— « Fulconis », batelier, 121 n.
— Gabrielli, chapelain de Grégoire XI, 31.
— ... « de Neapoli », 176 et n.
Pavie (Italie, prov. de Pavie), 24.
Pel... (Johannes).
Pelegrini (Petrus).
Pergamo (Andreas de).
Pérouse (Italie, prov. de Pérouse), 11 n., 26, 27, 28 et n., 43, 49, 61 et n., 62 et n., 83 et n., 85, 87, 91, 92 n., 93.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), 39 n.
Perrini (Franciscus, Johannes).
Pertuis (Vaucluse, arr. d'Apt). — Pertusium, 132 n.
Peruzzi (Raniero).
Pesaro (Italie, prov. de Pesaro), 24.

Pesteil (Guy de).
Petit (Simon).
Pétrarque, 52.
Petri Johannes (Antonius).
Petri Lello (Antonius).
Petruccio Colonna, 82 n.
Petrus ou Pierre Alexi, peintre, 174 et n., 175 n.
— « Alhamanha », 175 n.
— « Alavioni », prêtre, 112 n., 113 n., 114 et n., 115 et n., 170 et n.
— Ameilhe, év. de Sinigaglia, 127, et archev. d'Otrante, n., 128 n., 155 et n., 158, 159 171, 177.
— « Andree », 153 n.
— IV, roi d'Aragon, 11 n., 12, 60, 61, 63, 72, 136 et n.
— « Bardadi », 127 n.
— de Beaufort, v. Grégoire XI.
— Buoniventori, 82 n.
— de Canneto (Ser), 77.
— « Capiti », 140 n.
— de « Chassanhis », camérier du Pape, 131 n., 142 n.
— I, roi de Chypre, 6, 12, 15.
— II, roi de Chypre, 12, 162.
— le Cruel, roi de Castille, 57.
— d'Estaing, cardinal d'Ostie, 38 et n.
— Fabre, chevalier, 132 n., 147 et n.
— « Folissardi », courrier du Pape, 160 n.
— Gambacorta, 62 n., 163.
— Gaudelin, chevalier, 39 n.
— Giovanni Colonna, 82 n.
— Girardi, clerc de la Chambre apostolique, 158.
— de la Jugie, cardinal de Narbonne, 160 n., 165 n., 166 n.
— de Mainhac, 39 n.
— de Majoritis, 153 n.
— Malros, chevalier, 39 n.
— de Montereu, cardinal de Sainte-Anastasie, 101 n.
— de Murles, chevalier, capitaine de Fabriano, 38 n.
Petrus ou Pierre « Pauli », 123 n.
— « Pelegrini », sergent d'armes du Pape, 124 n., 125, 131 n.
— « Placentis », maître de la maréchalerie du Pape, 119 n., 120, 123 n.
— Quitard, 39 n.
— « Rigordi », 131 n.
— « Rogerii », huissier, 122 n., 145.
— Rostaing, chevalier, châtelain de Viterbe, 38 n., 170 n.
— Rubentis, prêtre, 127 n.
— de « Sancto Jorio », 114 n.
— Seguier, patron de barques, 122 n., 123, 143.
— « Sicherii », 132 n.
— « Spes », boulanger, 118 n.
— de Verulhe, cardinal de Santa Maria in Via Lata, 153 n.
— de Vians, chevalier, 12 n., 113 n.
— de Vicino, 112 n.
Philippus ou Philippe de Cabassolle, cardinal de Bourges, 23, 26, 31, 32, 33 n., 37, 38 et n., 45, 97.
— IV, roi de France, 4, 66.
— VI, roi de France, 6.
— le Hardi, duc de Bourgogne, 9, 56 n., 57 n., 64, 65 et n., 99 et n.
— de « Rufini », év. de Tivoli, 51 n.
— de Tarente, empereur latin de Constantinople, 15.
Piémont, 8, 19, 22, 23, 25, 30.
Pieri (Albisus dictus).
Pileas, archevêque de Ravenne, 58.
Piombino (Italie, prov. de Pise, circond. de Volterre), 117 n., 123, 137, 138 n., 143, 165, 166 et n.
Pise (Italie, prov. de Pise), 11 n., 28, 29, 33 n., 37, 60, 61, 62 et n., 76, 84, 92 et n., 93, 97, 105, 122 n., 123, 124 n., 133 et n., 143, 156 n., 163 et n., 164 n., 169, 175; galères, 140 et n., 144; habitants, 80, 140 n., 141 n.
Placentin, 21.

Placentis (Barthelomeus, Domenicus Petrus de).
Plaisance (Italie, prov. de Plaisance), 18, 23, 24 et n.
Plumasse (la) (Var, c^on de la Seyne, c^ne des Ambiers), 144, 160 n.
Pô, fleuve, 18.
Poitiers (Vienne), 57.
Poitou, 57.
Pologne, 12 n.
Pomeil vel Pomelli (Étienne).
Pommiers (seigneurs de), 39.
— (Amanieu de).
Pons Sorgie, v. *Sorgues*.
Pontii (Guillelmus).
Port'Ercole (Italie, prov. de Grosseto, circ. de Orbetello, c^ne Mont-d'Argentario), 165, 166 n., 167.
Port-Miou (Bouches-du-Rhône, c^on de la Ciotat, c^ne de Cassis), 159 et n.
Porto (Italie, prov., circond. et c^ne de Rome), 176.
Porto (cardinal de), 168.
Porto Dalfino vel *Porto Fino* (Italie, prov. de Gênes, circond. de Chiavari), 122 n., 124 n., 140 n., 143 et n., 162 et n., 163 et n.
Porto Mauricio (Italie, prov. de Porto Maurizio), 122 n., 134, 144.
Porto Pisano auj. *Livourne*, 97, 134 n., 137 n., 143 n., 163 n., 165 n.
Porto Venere (Italie, prov. de Gênes, arrond. de la Spezzia), 113, 115, 132, 133 n., 142 n., 144, 163 et n.
Portugal, 11 n., 13.
Portus Oliveti, v. *Villefranche*.
Portu Veneris (Nicolaus de).
Posilhan (Gérard de).
Prat (Bertolin du).
Prato (Italie, prov. de Florence), 74, 76, 77, 87.
Préfat, abbé de Sitra, 79.
Prohins (Guy de).
Provence, 23, 99, 102, 159.
Puy (Gérard du).

Q

Quatre Saints Couronnés (cardinal des), v. Jean de Dormáns.
Quitard (Pierre).

R

Rafaël de « Mevi », drapier, 119 n.
Raffini (Bertrandus, Raimondus).
Raimondus ou Raimond de Capoua, 92 n.
— Inardi, patron de barque, 125, 126 n.
— Macolati, vel Marcelati, armateur, 124 n., 143.
— « Marquesii », prêtre, n.
— « Obrerii », 117 n.
— Raffini, 137 n.
— de Turenne, 118 n., 123 n., 124 et n., 133 n., 142, 144 et n., 145 et n., 151 n., 152 n., 162 n.
Ramaglanti (Mazza).
Ranerius Sardo, 165 n.
Raniero Peruzzi, 32.
Ranutius Farnese, 167.
Ranzels, au diocèse de Toulon, 159 et n., 160 n. — Roncellis.
Raoul de Letranges, chevalier, 121 et n., 121 n., 149 et n.
Raphinus Rapassi, drapier, 131 n.
Ratonneau (île, Bouches-du-Rhône, c^ne de Marseille), 159 n.
Ravenne (archevêque de), v. Pileas.
Reggio (Italie, prov. de Reggio), 20, 23, 29.
— (Giovanni de).
Regis (Guigno).
Regordi (Petrus).
Reims (archevêque de), 11 n.
Reinaldo Orsini, 82 n.
Remirotus « Sancii », huissier, 136 et n.
Reneston ou Reveston, au diocèse de Toulon, 160.
Rhin, fleuve, 151 n.

Rhône, fleuve, 1, 99 n., 100, 112, 126 n., 130 et n., 156.
Ricardus de Werst, chevalier, 151 n.
Richard II, roi d'Angleterre, 99.
Richardi (Guillelmus).
Ricci (famille de), 26.
Rienzi, 3, 46.
Rieti (Italie, prov. de Pérouse, circond. de Rieti), 41 et n.
Rigaudi (Arnaldus).
Rigonus Bonaudi, 112 n., 115.
Rimini (Italie, prov. de Forli, circond. de Rimini), 22.
Rivière (Bureau de la).
— (Itier de la).
Robaudi (Georgius).
Robertus ou Robert de Capua, 176 n.
— de Genève, cardinal, 85, 151 n., 152.
— Knolles, 66.
Roboret (Guillaume).
Roche (seigneurs de la), 39.
— (Adémar Guillaume, Hugues de la).
Rochelle (la, Charente-Infér^re), 57.
Rodez, diocèse, 39 n.
Roger de Beaufort, chevalier, 55.
Rogerii (Pierre).
Romagne, 2, 18, 24, 25, 31, 43, 74, 97.
Romains (roi des), v. Wenceslas.
Romandole, 83 n.
Romanis (Grimaldus de).
Rome, 3, 5, 7, 10 et n., 11 n., 12, 15, 17, 24, 26, 35, 37, 41, 46, 48, 51, 52 et n., 53 et n., 55, 59, 60, 62, 68 et n., 69 n., 72 n., 78, 79 et n., 80, 81, 83, 88, 90, 92 n., 99 n., 100, 101, 103, 104, 105, 106, 111, 112 n., 113 n., 115 et n., 117, 119 n., 122, 124 n., 125 et n., 126, 129 n., 133 n., 135 n., 138 n., 143, 144 n., 145 n., 148 n., 149 n., 150 n., 154 et n., 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 177 et n.; habitants, 47, 51 et n., 52 n., 53 et n., 78 n., 79, 80, 81, 82, 158, 170, 171, 176, 177.
Romespurg (Joannes).
Roncellis, v. *Ranzels*.
Rosellus de Vintimille, 121 n., 123, 124.
Rossa (Anthonius).
Rossetti (Johannes).
Rostaing de Chaylus, pannetier du Pape, 118 n.
Rostaing (Pierre).
Rostard, 175 n.
Rouen (Seine-Inférieure), 11 n., 59; clos des Galées, 137.
Rouvres (Côte-d'Or, cant. de Genlis), 56 n.
Rubentis (Petrus).
Ruffini (Philippus).
Rufus de Feris, chevalier, 148 et n., 149 n., 153.
Ruggiero Visconti, 152.

S

Sabbini (Nicolaus).
Sabine (cardinal de), v. Jean de Blandac et Philippe de Cabassolle.
Sabran (Jean de).
Saint-Ange (cardinal de), v. Guillaume Noellet.
Saint-Donatien, à *Bruges* (Flandre), 11 n.
Sainte-Anastasie (cardinal de), v. Pierre de Montereu.
Sainte-Catherine, à *Avignon*, couvent, 128 n.
Sainte-Claire, à *Avignon*, couvent, 128 n.
Sainte-Praxède, à *Avignon*, couvent, 128 n.
Sainte-Marguerite (île, Alpes-Maritimes, c^on et c^ne de Cannes).
Sainte-Marie-Madeleine, à *Saint-Maximin*, 157. — Beata Maria Magdalena.

Saint-Eustache (cardinal de), v. Pierre Flandin.
Saint-Flour (Cantal), 39 n.
Saint François d'Assise, 5.
Saint-Honorat (île, Alpes-Maritimes, c^on et c^ne de Cannes); abbé, 160.
Saint-Jean-de-Jérusalem (Ordre de), 11 n., 14, 15, 16.
Saint-Laurent hors les Murs, à *Rome*, abbé, 11 n.
Saint-Martial (Hugues de).
Saint-Martin (Jean de).
Saint-Maximin (Var, arr. de Brignoles), 157 et n.
Saint-Nazaire (Var, canton d'Ollioules), 159.
Saint-Paul hors les Murs, à *Rome*, 176, 177 et n.
Saint-Pierre, à *Rome*, 177, 178.
Saint-Pierre (cardinal de), v. François Thebaldeschi.
Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche, arr. de Valognes), 92.
Saint-Siège, 10, 25, 35, 55, 78, 88, 105.
Saint-Sixte (cardinal de), v. Simon de Langham.
Saint-Sixte, à *Viterbe* (porte), 39 n.
Saint-Symphorien, à *Avignon*, paroisse, 96.
Saint-Tropez (Var, arr. de Draguignan), 160.
Saint-Verain, à *Avignon*, couvent, 128 n.
Saint-Vital (cardinal de), v. Guillaume de Chanac.
Saint-Victor de Marseille, abbaye, 131 et n., 158, 159.
Salettes (prieur de), v. Jean Bonvin.
Salimbeni, 34, 43 et n., 44.
Salis (Bernardus de).
Salle (Bernardon de la).
Salon (Bouches-du-Rhône, arrond. d'Aix), 127 n., 157 et n. — Cellone.
Saluces (marquis de), 11, 18, 23.
Sancerre (maréchal de), 57.
Sancii (Bernardus).
Sancii (Remirotus).
Sancto (Franciscus de).
Sancto Jorio (Petrus de).
Sandrinus Andreas, 133 n.
San Giminiano (Italie), 28.
San Martino (vallée de), 24 n.
San Michaele (Guillaume de).
San Miniato (Italie, prov. de Florence), 25, 27.
San Romulo (Italie, prov. de Porto Maurizio, arr. et c^ne de San Remo), 122 n., 123 n., 124, 145.
Santa Maria in Castello à *Corneto*, église, 168 n.
Santa Maria in Planeta (Italie).
Santa Maria in Porticu (cardinal de), v. Hugues de Saint-Martial.
Santa Reparata (Italie, près du mont *Argentario*), 166.
Sardo (Rancrius).
Sarlat (diocèse de), 39 n.; évr., 71, 72 n., 82 n.
Sarrebrück (comte de), 65 n., 69, 70.
Sarzana (Italie, prov. de Gênes, circond. de la Spezzia), 105.
Sasso Ferrato (Italie, prov. et circond. d'Ancône), 39 n.
Sassuolo (Italie, prov. et circond. de Modène), 19, 20.
Sauvage (Armand).
Sauvheti (Guillelmus).
Savelli (Anthonius et Nicolaus).
Savoie, 18, 22.
— (comte de), v. Amédée.
Savone (Italie, prov. de Gênes), 161 et n.
Scala (della), 18, 22.
— (Cansignorio Niccolo della).
Schepeye (Jean).
Scorno (Cotus de).
Segrave (Hugues de).
Seguier (Alexandre, Pierre).

Serbie, 12.
Seriaco (Bernardus de).
Serray (Gérard).
Sestri Levante (Italie, prov. de Gênes, circond. de Chiavari). 145 et n.
Sex Furni, v. *Six-Fours*.
Sexto (Anthonius de).
Sicardus de Brugayrosio, 126 n.
Sicherii (Petrus).
Sicile, 7, 37, 70, 98 ; barons, 100 ; reine, 139 n., 140 n.
Sienne (Italie, prov. de Sienne), 28, 29, 33 n., 37, 43, 44, 51 n., 60, 62 et n., 76, 83, 84, 89, 91, 92, 105, 165 n., 166 n.; évêque, 22, 23 ; habitants, 104, 34 et n.
Silvestre Budes, 39, 93, 97.
Simon (Jacobus).
— Blandi, 175 n.
— de Langham, archevêque de Cantorbéry et cardinal, 56 et n., 57 n., 58, 153 n.
— Petit, 175 n.
Sinigaglia (évêque de), v. Pierre Ameilhe.
Sitra (abbé de), 79.
Six-Fours (Var, arr. de Toulon), 129 et n. — Sex Furni.
Sixte IV, pape, 107.
Sixte (Antoine).
Sizeboli (Roumélie orientale), 12.
Smyrne (Turquie d'Asie), 16.
Sorgues (Vaucluse, c^on^ de Bédarrides, Vilayet d'Aiden), 67, 127 n. — Pons Sorgie.
Spes (Petrus).
Spinelli (Lucas, Nicolas).
Spolète, duché, 18, 80, 83 n.
Stephanus, v. Étienne.
Strasbourg (év. de), 21.
Symonetus, 116 n.

T

Tarente (Philippe de).
— (archev. de), v. Pierre Ameilhe.
Tauri (Thomas).
Tebaldeschi (Franciscus).
Tedinus, habitant d'Ostie, 173 n.
Terre-Sainte, 65.
Thèbes (concile de), 15.
Thedesius de Flisco, ambassadeur de Gênes, 14 n.
Theobaldus de Massello, 172 n., 173 n.
— de San Martino, 171.
Thérouanne (év. de), 97.
Thomas, ministre des Frères Mineurs, 22 n.
— Tauri, maître de chapelle du Pape, 126 n., 127 et n.
Tibre, fleuve, 102, 115, 137, 138 et n., 145, 169, 176.
Ticii (Andreas).
Timourtach, 12.
Tivoli (év. de), v. Philippe de Cabassolle.
Toccabonis (Étienne).
Todi (Italie, prov. et circond. de Pérouse), 80.
Torondi (Johannes).
Torre (Giovanni de).
Tortone, 18.
Toscane, 3, 12, 18, 19, 22, 25, 26, 27, 28 et n., 29, 30, 31 et n., 33 et n., 34, 43, 73, 74, 75, 76, 84, 85, 88, 89, 90, 163, 167.
Toscanella (Italie, prov. de Rome, circond. de Viterbe), 82 n.
Toulon (Var), 117 et n., 133 et n., 141 et n., 142 et n., 160 et n.; diocèse, 129 n.
Toulouse (Haute-Garonne), 11 n., 39 n.
Tournay (diocèse de), 71 n.
Transtamare (Henri de).
Trastevere, quartier de Rome, 107.

Treignac (sgr de), v. Guichard de Comborn.
Tretz (Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix), 157 et n.
Trinacrie (Frédéric de).
Trinacrie (roi de), 15.
Tristan de Beaufort, 123 n., 124, 126 et n., 147 n.
Tucho Coltiviano, 171 n.
Turenne (Guillaume et Raimond de).
Turin (diocèse de), 36.
Tusculum (év. de), v. Gilles Aysselin de Montaigu.

U

Udelin de Archepresbyteris (François).
Ugolino Orsini, 82 n.
Umberto Visconti, 152.
Urbain V, 1, 3, 5, 7, 12, 17, 19, 21, 26, 52, 53, 55, 65, 66, 72, 108, 111, n., 137 n., 163.
— VI, 106, 107.
Urbino (évêque), 32.

V

Valence (galère de), 136 et n.
Valois (maison de), 4, 66.
Vaquerii (Johannes de).
Vatican, 111, 113, 169, 170, 171, 173; chapelle Sixtine, 175 n.
Venise, 6, 12, 14, 15, 18, 19, 21, 23, 60, 61 et n., 63, 70 n., 73 et n., 80, 84, 92, 95, 98, 169.
Ventar (Geraldus de).
Veranus de Briude, charpentier, 131 n., 157 n., 168 n., 169 n.
Verceil (Italie, prov. de Novare), 18, 24.
Vernio (cardinal de), v. Pierre de Verulhe.
Vérone (Italie, prov. de Vérone), 60, 62.
Vico (préfet de), 9, 83, 105.
Vertus (comte de), 161.
Verulha (Johannes de).
Verulhe (Pierre de)
Vesigniaco (Bartholomeus de).
Vians (Louis de).
Vicino (Petrus de).
Villefranche (Alpes-Maritimes, arr. de Nice), 120 n., 122, 160 et n., 161 et n. — Portus Oliveti.
Villeneuve-d'Avignon (Gard, arr. d'Uzès), 67 et n., 71 n., 73 n., 127 n., 140.
Vinholi (Violetus).
Vintimille (Italie, prov. de Gênes), 110 n., 122, 145.
— (Léonard, Rosellus de).
Violetus Vinholi, 126 n.
Visconti, 1, 2, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33 et n., 35, 37, 55, 58, 63, 74, 77, 85, 93; — v. Ambroglio, Antonio, Bernabo, Galeas, Jean Galeas, Matteo, Ruggiero, Umberto.
Vitalis (Guillelmus).
Vitelleschi (Ludovicus Vitelleuses vel).
Viterbe (Italie, prov. de Rome), 38 n., 39 n., 82 n.

W

Wenceslas, roi des Romains, 55, 70.
Werst (Richardus de).
Willelmi (Johannes).
William Wittlesey, év. de Londres, 57 n.
Wycleff, 12 n., 105.

Y

Yamboli (Roumélie orientale), 12.
Yénidjé (Turquie d'Europe, vilayet de Salonique), 12.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ..... I-XI
INTRODUCTION 1-7

PREMIÈRE PARTIE

Les Débuts du Pontificat de Grégoire XI. — Les Rapports avec l'Italie.

Caractère de Grégoire XI, 9. — Trois idées dominent son pontificat: 1° réformer l'Église, 10; — 2° pacifier l'Occident pour combattre les Infidèles, 11; — 3° ramener le Saint-Siège en Italie. État de l'Italie. Les Visconti, 17. — La Papauté, centre de la ligue contre les Visconti, 19. — Guerre de 1371 à 1375. Les préliminaires, 19. — Formation de la ligue contre Milan, 21. — Excommunication des Visconti, 23. — Succès de Grégoire XI, 24. — Rapports de Grégoire XI et de Florence, au début de la guerre, 25. — Premiers dissentiments, 26. — Rapprochement entre Florence et les Visconti, 30. — Négociations entre Grégoire XI et les Visconti, 35. — La trêve paraît devoir hâter le retour en Italie, 37. — Obstacles suscités par Florence. Attaques contre les administrateurs ecclésiastiques, 38. — Mécontentement général contre les administrateurs ecclésiastiques, 39. — Mesures libérales de Grégoire XI, 42. — Caractère que Florence donne à la lutte, 45. — Causes de l'insuccès de Florence. Conséquences, 48.

DEUXIÈME PARTIE

Les Projets de retour de Grégoire XI, de 1371 à 1376. — Le Retour.

Le vœu de Grégoire XI. Sainte Brigitte et Grégoire XI, 51. — Causes s'opposant, avant 1374, au retour de Grégoire XI, 55. — Négociations franco-anglaises, 55. — Les premiers projets de retour en 1374 et 1375, 59. — La Chrétienté en 1375, 63. — Reprise des négociations franco-anglaises. Trêves de juin 1375; espoir de paix, 64. — Efforts pour retenir Grégoire XI en France. Le duc d'Anjou et la cour d'Avignon. Entrevues projetées, 66. — Le départ est différé jusqu'au mois de septembre 1375, puis jusqu'à Pâques 1376, 70. — Mécontentement de l'Italie, 72. — Florence provoque la guerre, 73. — Formation de la ligue florentine contre Grégoire XI. Efforts de Gré-

goire XI pour maintenir ses sujets dans l'obéissance, 82. — Révolte des Terres de l'Église. Le retour en Italie ne peut être différé, 83. — Échec de Florence auprès des puissances étrangères, 84. — Rôle de Bernabo Visconti, 85. — Florence est mise en interdit. Conséquences, 86. — Sainte Catherine de Sienne à Avignon, 88. — Le retour de Grégoire XI, 102.

CONCLUSION 104-108

APPENDICE

Le Retour de Grégoire XI.

I. Préparatifs du départ et transport des divers services :

a) bouteillerie, 112; — *b*) cuisine et vaisselle, 116; — *c*) maréchallerie; 119; — *d*) chancellerie, 124; — *e*) chapelle et aumônerie, 126 ; — (*f* panneterie, 128; — *g*) pelleterie et garde-robe, 129; — *h*) transport des bagages, 130; — *i*) flotte, 133; — *j*) troupes, 146; — *k*) dépenses totales, 153.

II. Itinéraire 155

III. Travaux exécutés à Ostie et au Vatican. Entrée de Grégoire XI à Rome 169

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES 179

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 12, ligne 4, lire Timourtach *au lieu de* Timourlach.
— — — 5, — Mourad, revenu d'Asie, avait *au lieu de* : Mourad avait eu Asie.
— 20, note 7, lire Corio *au lieu de* Cori.
— 21 — 4 — Theiner, *ouv. cité*, II, n° 537.
— — — 5 — — — — n° 502.
— — — 6 — — — — n° 521.
— — — 7 — — — — n° 524.
— 22, ligne 9 — Jeanne II, *au lieu de* Jeanne Ier.
— — — 30 — Gomez, — Gomer.
— — — 32 — Theiner, II, 545.
— — — 33 — — — 528.
— 41, note 3 — Tommaseo, *au lieu de* Tommasseo.
— 42 — 1 — —
— 44, ligne 8 — Montefalco — Montefalcone.
— 77, note 1 — con papa — col papa.
— 118, ligne 38 — Nicholao — Micholao.
— 129 — 11 — Perrin Jean — Jean Perrin.
— 134 — 10 — degli — degi.
— 139 — 4 — Cose ou Cosse — Coseou, Cosse.
— 145 — 23 — Artugon — Artagon.
— 146 — 29 — Cornetum — Cornetam.
— 147 — 23 — Castaneto — Castanato.
— 150 — 30, 36, 40 — Prohinis — Prahinis.
— 151 — 11, 14 — Sabrano — Salvanno et Sabano.
— 154 — 1 — Anjou avait — Anjou III avait.
— 156 — 25 — Ameilhe — Amielhe.
— 157 — 37 — Brignoles — Brignies.

P. 160, note 1. Le lieu dit *la Plumasse* doit être, d'après les indications qu'a bien voulu nous fournir M. Mireur, archiviste du Var, cherché dans l'île des *Embiers* (Var, com de la Seyne, cne de Six-Fours).

— 165, ligne 16, lire Ranierus *au lieu de* Romerius.
— — — 25 — Jugie — Jugée.
— 171 — 20 — poème de l'évêque de Sinigaglia *au lieu de* poème de Sinigaglia.
— 172 — 26 — Sancti Petri *au lieu de* Saucti Petri.

P. 160, note 2 : lire Malavena *au lieu de* Malausena.

N. — Pp. 10, note 1, 51 note 1, 59 note 2, 68 note 1, 70 note 1, 76 note 1 et 99 note 4, *lire :* Siena, archivio di Stato, Lettere del concistorio, *au lieu de :* Siena, archivio di Stato, Lettere del consistorio.

CHALON-S-SAONE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE L. MARCEAU, E. BERTRAND, SUCCr.

V 3 0 1973

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BX
1300
M5

Mirot, Leon
La politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome en 1376

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 15 13 09 015 4